



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

N°1 - AVRIL 2014

dialogue

ANALYSE

PANORAMA SOCIAL

2014



www.csl.lu



Jean-Claude Reding
Président de la Chambre des salariés

Préface

Comme chaque année, la CSL dresse, par le biais d'une nouvelle édition du Panorama social, un tableau de la situation du Luxembourg en mettant l'accent sur des indicateurs sociaux plutôt que sur les indicateurs économiques auxquels l'on est confronté habituellement.

Le présent Panorama met en lumière la persistante détérioration de la situation des ménages luxembourgeois, et cela sous tous les aspects. En effet, que ce soit en termes d'inégalités des revenus, de pauvreté, de chômage ou de conditions de travail, la situation va en empirant. Et les femmes se trouvent en général dans une position moins avantageuse que celle des hommes. Comme à chaque édition du Panorama, seul un regard sur l'évolution de l'emploi permet de retrouver des développements que l'on peut qualifier de favorables.

Si, notamment en temps de crise, il est légitime de veiller à la bonne santé économique et budgétaire de la nation, ces considérations ne doivent pas primer sur la cohésion et le modèle social du pays. Or, malgré un développement économique remarquable, le niveau de vie des Luxembourgeois ne s'améliore guère.

Tels sont les constats dressés grâce aux analyses présentées dans ce Panorama au travers de trois grands thèmes : inégalités et pauvreté, chômage et emploi, ainsi que conditions et qualité de l'emploi. En outre, la situation économique et sociale des femmes est également traitée de manière spécifique. Autant de sujets qui donneront matière à réflexion en ces temps où la mode semble être au plus disant en matière de réduction des transferts sociaux et de coupes budgétaires.

Luxembourg, avril 2014

IMPRESSUM

Editeur

Chambre des salariés

18 rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
T. (+352) 27 494 200
F. (+352) 27 494 250
www.csl.lu • csl@csl.lu

Jean-Claude Reding, président
Norbert Tremuth, directeur

Impression

Imprimerie Centrale

Distribution

Librairie « Um Fieldgen Sàrl »
3 rue Glesener
L-1634 Luxembourg
T. (+352) 48 88 93
F. (+352) 40 46 22
info@libuf.lu

ISSN : 5 453000 200409

Sommaire

I.	Inégalités et pauvreté	7
	Les grandes tendances	9
1	Inégalités capital - travail	10
2	Inégalités de revenus	12
	2.1 <i>Rapport S80/S20</i>	12
	2.2 <i>Coefficient de Gini</i>	14
	2.3 <i>Revenus par type de ménage</i>	18
	2.4 <i>Revenu national total équivalent</i>	20
3	Inégalités de salaires	22
	3.1 <i>Rapport S95/S20</i>	22
	3.2 <i>Population au salaire social minimum</i>	24
	3.3 <i>Rapport des gains salariaux au salaire social minimum</i>	26
4	Sources de revenus et frais de logement	28
5	Inégalités fiscales et impact des réformes fiscales	30
6	Pauvreté	32
	6.1 <i>Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux</i>	32
	6.2 <i>Risque de pauvreté selon le type de ménage</i>	34
	6.3 <i>Risque de pauvreté selon l'activité</i>	36
	6.4 <i>Logement : risque de pauvreté selon le titre d'occupation</i>	38
	6.5 <i>Écart relatif de pauvreté selon l'âge</i>	40
	6.6 <i>Revenu minimum garanti</i>	42
	6.7 <i>Difficultés à joindre les deux bouts</i>	44
	6.8 <i>Gestion des dépenses imprévues</i>	46
7	Inégalités de santé	48
	7.1 <i>Autoperception de l'état de santé</i>	48
	7.2 <i>Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical</i>	50
	7.3 <i>Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire</i>	52
8	Inégalités dans l'éducation	54
	<i>Encadré 1 : L'évolution à long terme des inégalités</i>	56
II.	Chômage et emploi	77
	Les grandes tendances	79
1	Chômage	80
	1.1 <i>Chômage total et chômage des jeunes</i>	80
	1.2 <i>Chômage de longue durée</i>	82
2	Chômage : zoom sur le Luxembourg	84
	2.1 <i>Chômage indemnisé, non indemnisé et mesures pour l'emploi</i>	84

2.2	<i>Chômage selon le niveau de formation et la durée d'inscription</i>	86
2.3	<i>Chômage selon le genre et selon la durée d'inscription</i>	88
2.4	<i>Chômage de longue durée selon l'âge</i>	90
2.5	<i>Chômage et pauvreté</i>	92
2.6	<i>Raison du non emploi et disposition à travailler</i>	94
3	Emploi	96
3.1	<i>Création d'emplois et taux d'emploi</i>	96
3.2	<i>Taux d'emploi par catégories</i>	98
3.3	<i>Taux d'emploi corrigé</i>	100
4	Emploi : zoom sur le Luxembourg	102
4.1	<i>Emploi et chômage</i>	102
4.2	<i>Durée du travail</i>	104
4.3	<i>Mesures pour l'emploi</i>	106
	<i>Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes</i>	108

III. Conditions et qualité de l'emploi 139

	Les grandes tendances	141
1	Emploi atypique et/ou asocial	142
1.1	<i>Emploi temporaire</i>	142
1.2	<i>Emploi intérimaire et détachement</i>	144
1.3	<i>Emploi à temps partiel</i>	146
1.4	<i>Emploi salarié le soir et population ayant deux emplois</i>	148
1.5	<i>Emploi salarié de nuit et travail posté</i>	150
2	Pauvreté laborieuse	152
2.1	<i>Taux de risque de pauvreté et temps de travail</i>	152
2.2	<i>Taux de risque de pauvreté par type d'activité</i>	154
3	Accidents du travail	156
3.1	<i>Fréquence des accidents</i>	156
3.2	<i>Caractéristiques des accidents reconnus</i>	158
4	Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi	160
4.1	<i>Conditions de travail</i>	162
4.2	<i>Intensité et complexité au travail</i>	164
4.3	<i>Bien-être (mal-être ?) au travail</i>	166
4.4	<i>Revenu et formation</i>	168
4.5	<i>Marges de manœuvre dans le travail</i>	170
4.6	<i>Perspectives de l'emploi</i>	172
4.7	<i>Quelques caractéristiques des personnes enquêtées</i>	174

Conclusion 179

Annexe : L'indice de Theil 183

I.

Inégalités et pauvreté

Inégalités et pauvreté

Les grandes tendances

Si le Luxembourg compte, encore et toujours, parmi les pays les plus économiquement avancés d'Europe et du monde, force est de constater qu'il fait néanmoins face à des défis importants tant en matière d'inégalité que de pauvreté. En effet, si le Grand-Duché est l'un des pays les plus développés au monde, sa richesse se trouve inégalement répartie auprès de sa population, et cela tout particulièrement si l'on s'intéresse à la répartition des revenus. Sur ce premier facteur d'inégalité, vient se greffer celui de la différence de traitement des différentes sources de revenu (capital ou travail) sur le plan fiscal. In fine, cette situation aboutit dans les faits à un traitement de faveur pour les plus aisés.

Sur le plan des seuls revenus salariaux, ce sont ceux qui ont les salaires les plus bas qui sont les plus touchés par l'érosion de leur pouvoir d'achat, alors même que le nombre de personnes étant rémunérées aux alentours du salaire social minimum (SSM) ne cesse de croître depuis le

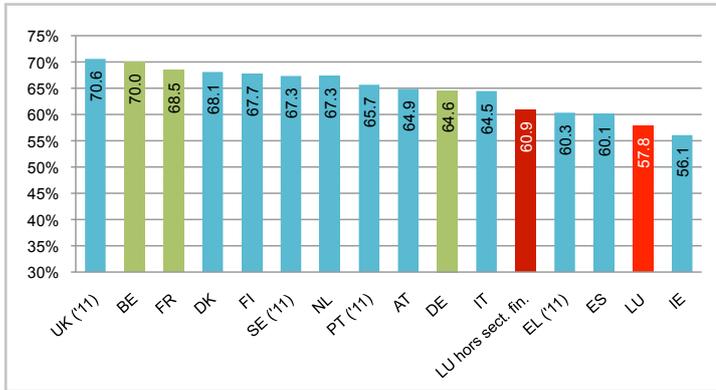
déclenchement de la crise européenne. Ce constat est d'autant plus accablant si l'on garde à l'esprit que le niveau du SSM est dangereusement proche du seuil de pauvreté.

Dès lors, il n'est pas surprenant que la légère diminution du taux de risque de pauvreté vérifiée en 2011 ne soit que transitoire, et que ce taux reparte à la hausse en 2012. Par conséquent, certaines catégories de personnes (notamment les chômeurs, mais pas seulement) se retrouvent en difficulté lorsqu'il s'agit de boucler leurs fins de mois, de faire face à des dépenses imprévues ou de satisfaire leurs besoins de santé. Celles-ci sont alors contraintes à recourir au revenu minimum garanti (RMG) pour pouvoir maintenir un niveau de vie décent. De ce point de vue, et contrairement aux idées reçues, l'on constate qu'une proportion de plus en plus importante des bénéficiaires du RMG disposent de revenus propres, mais qui s'avèrent insuffisants pour faire face au coût de la vie. De tels développements soulèvent nombre d'inquiétudes quant aux développements économique et social du pays.

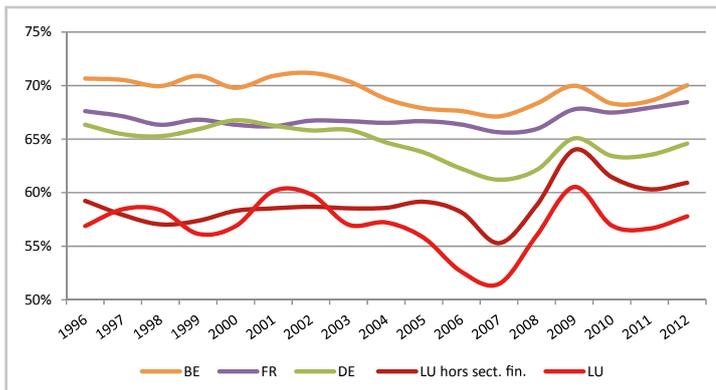
Par ailleurs, les résultats de la dernière enquête de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) pointent, au Grand-Duché et dans la majorité des pays membres, une tendance du système scolaire à favoriser la reproduction des inégalités sociales. En outre, les résultats de cette édition 2012 de l'enquête PISA font état d'une détérioration des résultats scolaires luxembourgeois.

Si l'on prend du recul, l'on constate que l'accroissement des inégalités et de la pauvreté n'est pas un phénomène nouveau au Luxembourg. Cette situation existe, persiste et se développe depuis au moins le début des années 1990. Jusqu'à présent, la forte croissance économique a permis de limiter les effets délétères de la polarisation croissante des revenus, mais en situation de ralentissement conjoncturel il est difficile de nier cette évidence.

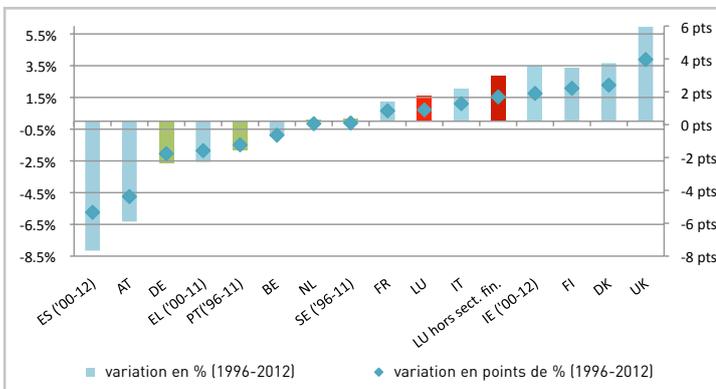
Part du travail dans la valeur ajoutée brute, 2012



Évolution de la part revenant au travail dans la valeur ajoutée brute



Variation du partage de la valeur ajoutée brute, part revenant au travail



Source : Eurostat ; graphiques et calculs : CSL

Inégalités capital - travail

Quand on parle d'inégalités, on se réfère souvent aux inégalités de salaires ou de revenus entre les ménages. Pourtant, la première source d'inégalités sociales concerne la répartition des revenus et oppose ceux qui détiennent le capital et en perçoivent les revenus à ceux qui se contentent des revenus de leur travail.

La richesse monétaire produite annuellement est mesurée par la valeur ajoutée brute (VAB). Celle-ci permet de rémunérer les deux grands acteurs de la production que sont le capital et le travail. Ainsi, en plus des inégalités entre groupes de salariés ou de ménages, il existe une inégalité dans le partage primaire de la richesse produite. Cette dernière inégalité accentue les premières au bénéfice des personnes ayant des revenus du capital. À ce titre, il est utile de rappeler que l'économie européenne du XX^e siècle n'aura jamais connu un dynamisme aussi fort que lorsque les salaires augmentaient au même rythme que la productivité, permettant ainsi de maintenir le partage capital-travail. Or, depuis 30 ans, l'Europe a pris le chemin de la modération salariale et, en se

privant de ses propres débouchés, celui d'un ralentissement mécanique de la croissance.

L'indicateur de partage de la valeur ajoutée brute utilisé fait le rapport entre la valeur ajoutée brute revenant au travail et la valeur ajoutée brute totale. Un résultat de 50% signifie que la VAB est partagée à parts égales entre le travail et le capital. Un résultat de 75% signifie que $\frac{3}{4}$ de la VAB reviennent au travail et $\frac{1}{4}$ au capital.

Comme le montrent les graphiques ci-contre, le Luxembourg figure, au sein de l'Union européenne à quinze (UE15), parmi les plus faibles niveaux de partage de la valeur ajoutée brute en faveur des salariés¹, que l'on tienne compte du secteur financier (57,8% en 2012) ou non (60,9%). Cependant, hors secteur financier, la position du Grand-Duché s'est légèrement améliorée. En effet, le pays passe de la 14^e place de l'UE15 en 2011 (juste devant l'Irlande) à la 12^e en 2012, mais il subit toujours les effets de la crise économique de 2009.

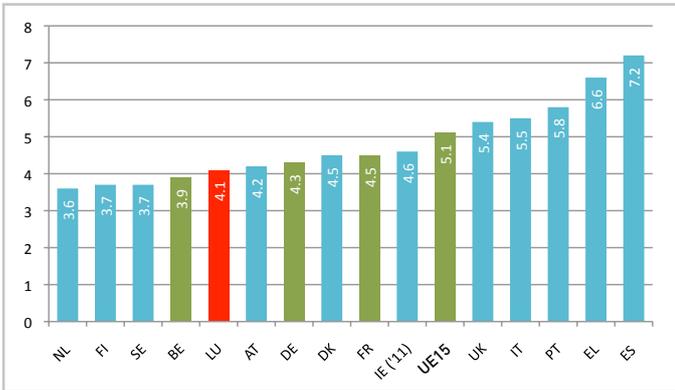
Toutefois, une hausse de la part du travail dans la VAB n'implique pas nécessairement une amélioration du niveau de vie des travailleurs. Elle peut masquer des différences significatives entre les différentes tranches de revenu du travail si les plus défavorisés voient leur situation relative empirer et les plus aisés la voient s'améliorer.

Enfin, sur les dernières années, on observe des différences notables entre les pays : la part du travail chute de plus de 5 points de pourcentage en Espagne (entre 2000 et 2012) et de plus de 4 en Autriche, mais elle s'accroît de près de plus de 2 points au Danemark et de presque 4 au Royaume-Uni. Pour le Grand-Duché, la part du travail augmente, entre 1996 et 2012, de 0,90 point, secteur financier compris, et de 1,69 point, secteur financier exclu².

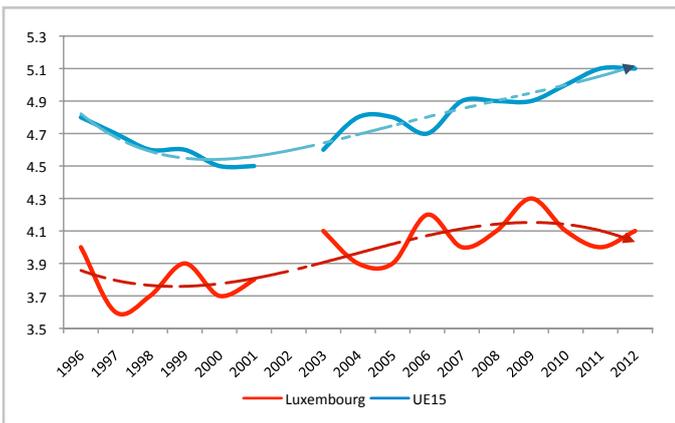
¹ Si l'on prend l'UE à 27 pays, on trouve aussi derrière le Luxembourg la Slovaquie (48,8%), la Lituanie (49,0%), la Lettonie (50,8%) et la Pologne (53,2%).

² Le secteur financier, qui est, dans tous les pays, caractérisé par une faible part du travail dans la VAB, a pris de l'ampleur au Grand-Duché, tandis que les activités à forte intensité de main-d'œuvre ont régressé. Ces évolutions induisent une part plus faible du travail dans la VAB pour l'ensemble de l'économie que la part obtenue en excluant le secteur financier.

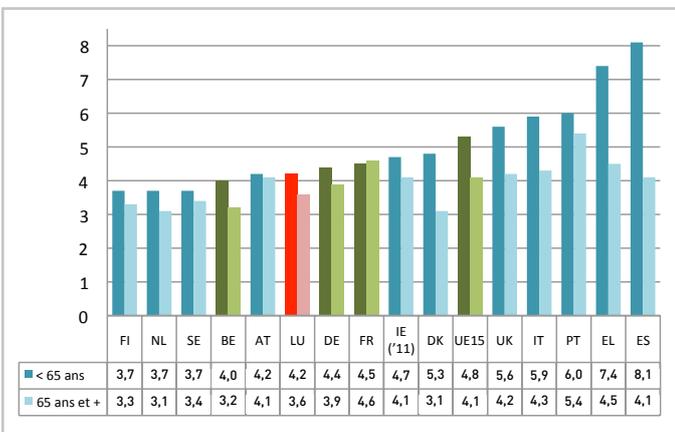
Ratio S80/S20, 2012



Évolution du ratio S80/S20



Ratio S80/S20 selon l'âge, 2012



Source : Eurostat, OCDE ; graphiques et calculs : CSL

2

Inégalités de revenus

Rapport S80/S20

2.1

Le ratio S80/S20 compare la part du revenu disponible équivalent³ perçue par les 20% les plus riches à celle perçue par les 20% les plus pauvres. Lorsque ce rapport augmente, il y a un accroissement de l'écart de revenus entre le premier et le cinquième quintile (c'est-à-dire les 20% les plus pauvres et les 20% les plus riches, respectivement).

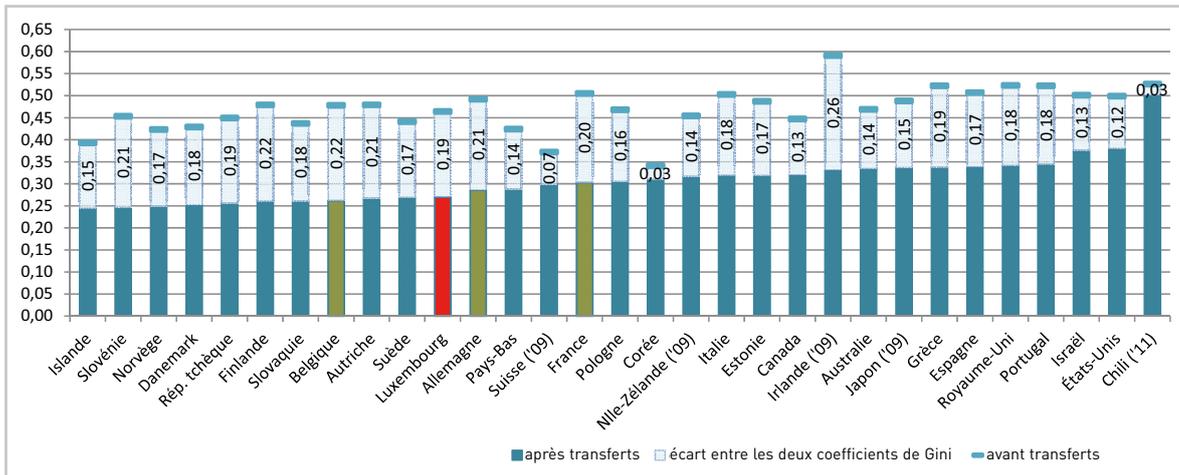
En 2012, le Luxembourg se situe à un niveau relativement favorable avec un ratio de 4,1 : le cinquième quintile gagne environ le quadruple de ce que gagne le premier quintile. En Europe, la Suède, la Finlande et les trois États du Benelux forment le groupe de pays où les inégalités de revenus mesurées par cet indicateur sont les plus faibles. Par

rapport à 1995, et bien qu'évoluant en dents de scie, la tendance à long terme au Luxembourg est à la hausse, traduisant un creusement des inégalités de revenus. En outre, si ces inégalités sont inférieures à la moyenne européenne, elles en suivent, en tendance, l'évolution à la hausse.

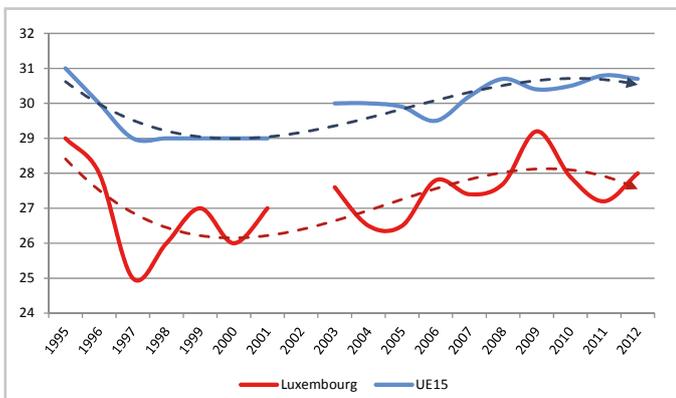
Dans la quasi totalité des pays considérés, si l'on distingue les personnes selon l'âge, le ratio est plus élevé chez les moins de 65 ans que chez les plus âgés. Ceci peut s'expliquer par un éventail de revenus bien plus large dans la population active que dans la population à la retraite, avec notamment des systèmes de pensions qui rétrécissent les écarts des revenus.

³ On parle de revenu disponible équivalent pour tenir compte de la composition du ménage. Le premier adulte compte pour 1, les autres adultes et enfants de plus de 14 ans pour 0,5 chacun et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. À titre d'exemple, un parent élevant seul deux enfants de moins de 14 ans peut percevoir un revenu annuel de 50.000 €, mais son revenu équivalent sera de 31.250 € car égal à $50.000 / (1+0,3+0,3)$.

Coefficient de Gini du revenu disponible avant impôts et transferts puis après impôts et transferts, ensemble de la population, 2010



Évolution du coefficient de Gini après impôts et transferts, ensemble de la population



Note : données manquantes pour l'année 2002

Source : Eurostat, OCDE ; graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.2

Coefficient de Gini

À la différence du ratio S80/S20 qui n'est sensible qu'aux changements intervenant dans le dernier quintile et le premier quintile, le coefficient de Gini permet de prendre en compte la répartition totale des revenus. Si la répartition du revenu est égalitaire (cas où tout le monde reçoit le même revenu), ce coefficient est nul ; il est égal à l'unité si l'intégralité du revenu national se trouve entre les mains d'un seul acteur économique. Ainsi, plus le coefficient est élevé, plus les inégalités entre individus sont fortes.

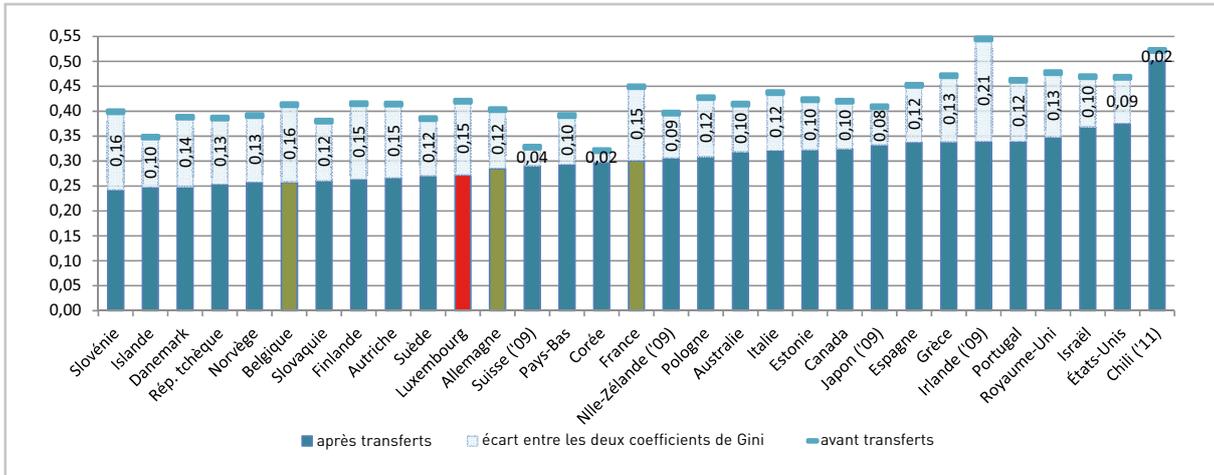
Les statistiques de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettent d'appréhender l'effet redistributif des politiques sociales en comparant le coefficient de Gini avant impôts et transferts sociaux à ce même coefficient après impôts et transferts. Au sein des 31 pays de l'OCDE où des informations étaient disponibles, le Luxembourg se situe en 2010, avant impôts et transferts, au 13^e rang des pays les plus égalitaires. Après impôts et transferts, sa position s'améliore de 2 places. Le Grand-Duché

est ainsi le 8^e pays avec le plus grand effet redistributif (écart de 0,19), ce qui montre l'importance significative de ses politiques sociales.

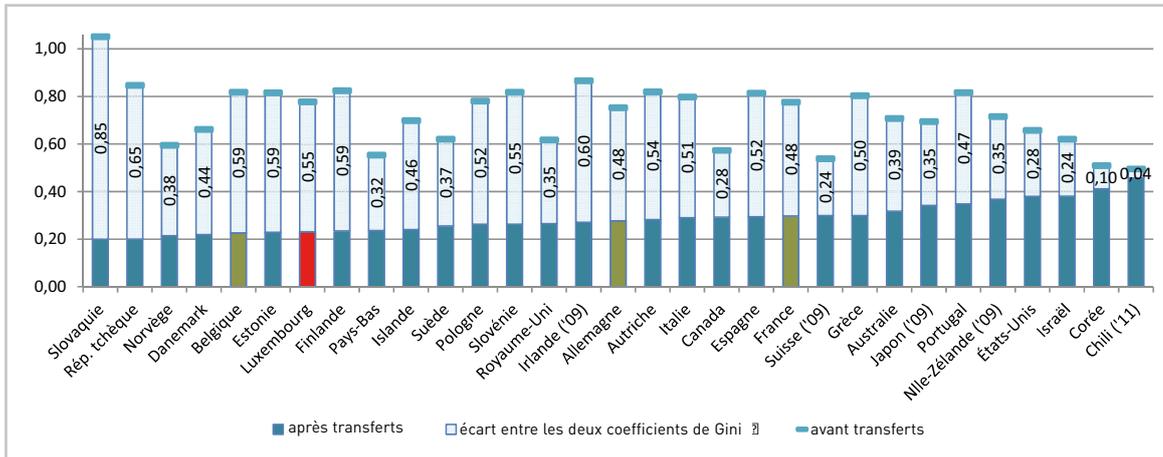
Toutefois, au Luxembourg, les inégalités se creusent depuis une quinzaine d'années, indiquant un élargissement de l'éventail des revenus et, sans doute, un rôle moins égalisateur de l'impôt. D'ailleurs, le pays suit l'évolution de la moyenne de l'UE15 qui connaît une répartition des revenus encore plus inégalitaire.

Coefficient de Gini du revenu disponible avant impôts et transferts puis après impôts et transferts, 2010

Population en âge de travailler (18-65 ans)

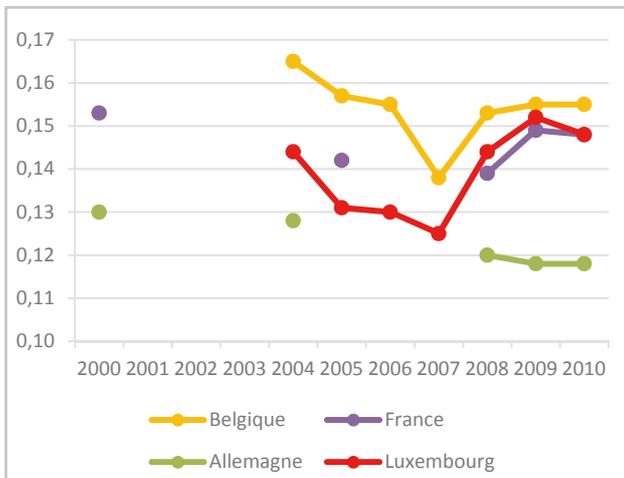


Population à l'âge de la retraite (plus de 65 ans), 2010

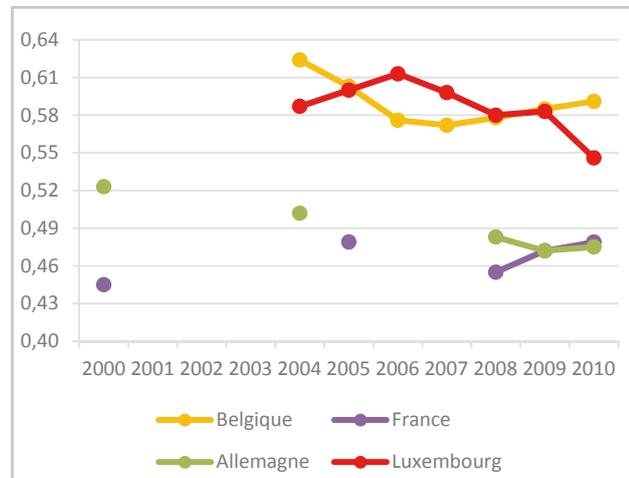


Écarts entre les deux coefficients de Gini

Population en âge de travailler



Population à l'âge de la retraite



Note : données lacunaires

Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.2

Coefficient de Gini

L'analyse précédente peut être complétée par la décomposition des inégalités de revenus selon deux groupes distincts : d'une part, la population en âge de travailler (18-65 ans) et, d'autre part, celle à l'âge de la retraite (plus de 65 ans). Un constat s'impose d'emblée : avant impôts et transferts sociaux, les inégalités sont beaucoup moins fortes dans le premier groupe que dans le second. Pour la population en âge de travailler, le coefficient de Gini le plus élevé se situe pour l'année 2010 à 0,48 (Royaume-Uni). Pour la population à l'âge de la retraite, le coefficient le plus faible se situe pour l'année 2010 à 0,51 (Corée du Sud). Avant impôts et trans-

ferts, le Luxembourg se situe, pour ces deux populations, dans la moitié des pays les plus inégalitaires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

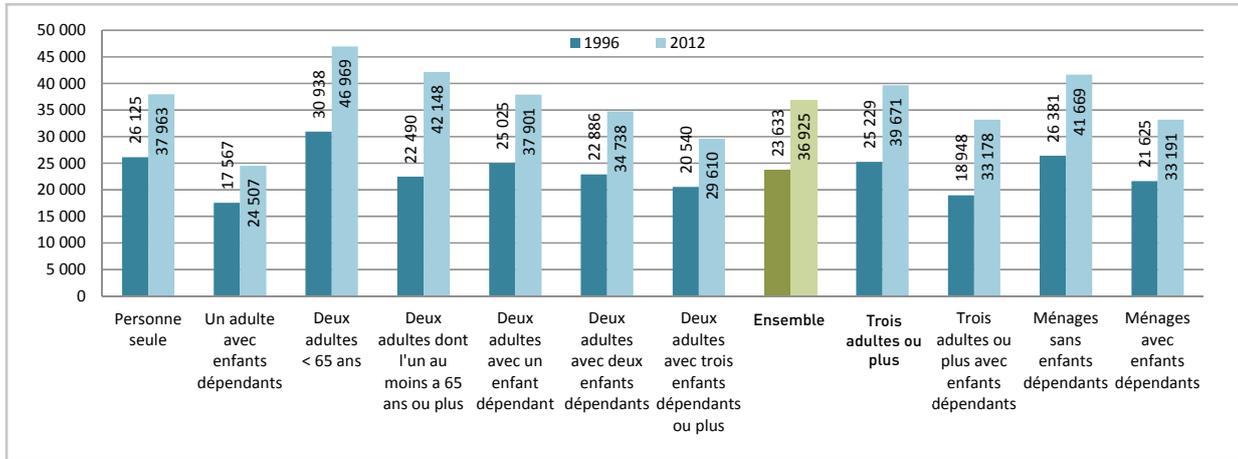
Après impôts et transferts, le bilan est beaucoup plus nuancé, les inégalités se réduisant fortement dans la plupart des pays grâce aux effets redistributifs des politiques sociales. Ainsi, le Grand-Duché se positionne en 2010 dans la moitié des pays les plus égalitaires ; plus précisément, il passe de la 18^e à la 11^e place des pays les plus égalitaires (sur 31 pays considérés) dans le groupe des individus en âge de travailler, et de

la 18^e place à la 7^e place dans celui des personnes à l'âge de la retraite. Le système des pensions de vieillesse, fonctionnant au Luxembourg sur le modèle du régime de répartition, joue un rôle très important dans ce second groupe⁴.

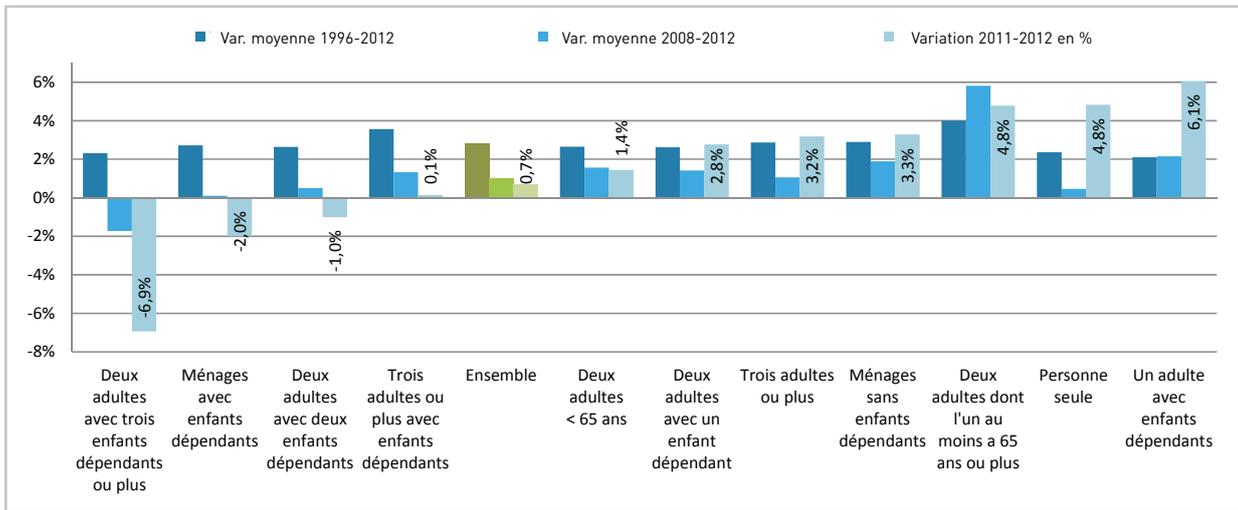
Toutefois, une forte réduction des inégalités ne signifie pas que le niveau des inégalités devient automatiquement faible. Ainsi en 2010, parmi les personnes en âge de travailler, la France, par sa politique de transferts et d'impôts, réduit ses inégalités de revenus dans la même proportion que le Luxembourg ; néanmoins, elle reste le pays le plus inégalitaire de la Grande Région.

⁴ Un régime de répartition pure est un régime où les pensions des bénéficiaires (les retraités) sont payées par les cotisations prélevées sur la masse salariale des travailleurs actifs. Dans ce cas, l'on parle d'une solidarité intergénérationnelle, d'un contrat social entre actifs et retraités : la génération active prend en charge les pensions des retraités. Un système de capitalisation est un régime où les cotisations prélevées ne sont pas utilisées pour le paiement des pensions des retraités actuels, mais sont placées sur des marchés financiers pour obtenir un rendement. À la fin de la carrière professionnelle de l'assuré, le capital ainsi accumulé détermine la prestation vieillesse du bénéficiaire retraité.

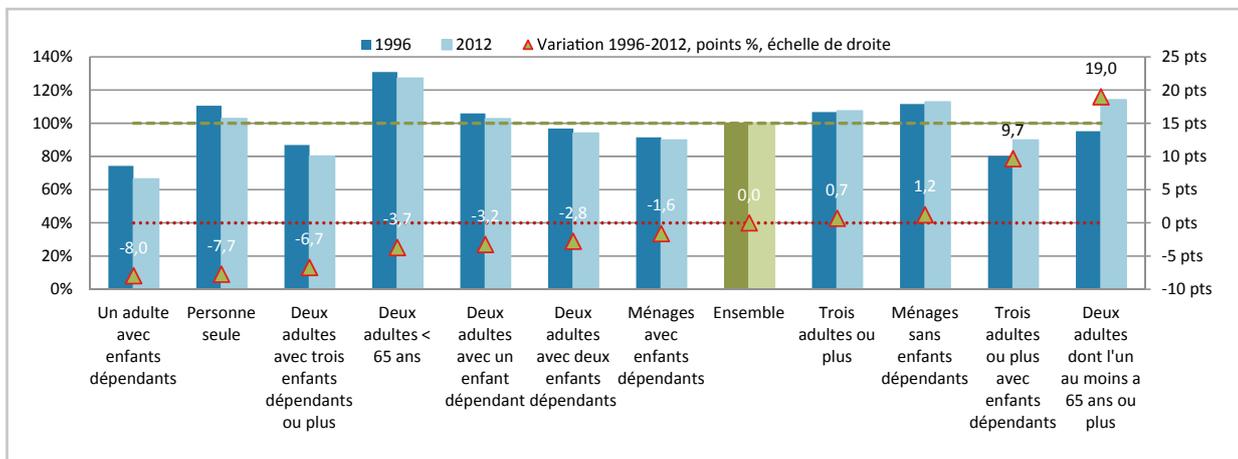
Revenu équivalent moyen selon la composition du ménage (en euros), Luxembourg



Variation en % du revenu équivalent moyen selon la composition du ménage



Revenu équivalent moyen en fonction du revenu moyen total selon la composition du ménage



Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.3

Revenus par type de ménage

Au Luxembourg, les ménages avec enfants disposent globalement d'un revenu équivalent (qui tient compte de la composition du ménage) inférieur à celui de l'ensemble des ménages. Au bas de l'échelle figurent les parents isolés avec enfants dépendants, les ménages avec deux adultes et trois enfants dépendants ou plus, ainsi que les ménages avec trois adultes ou plus avec enfants dépendants. À l'autre bout de l'échelle figurent les ménages sans enfants.

Remarquons que les progressions de revenu sont très disparates selon la composition du ménage. Si le revenu moyen a connu une progression de 2,8% par an en moyenne, entre 1996 et 2012, cette progression a été de 3,6% par an pour les ménages composés de trois adultes ou plus avec enfants dépendants et de 4% par an pour les ménages

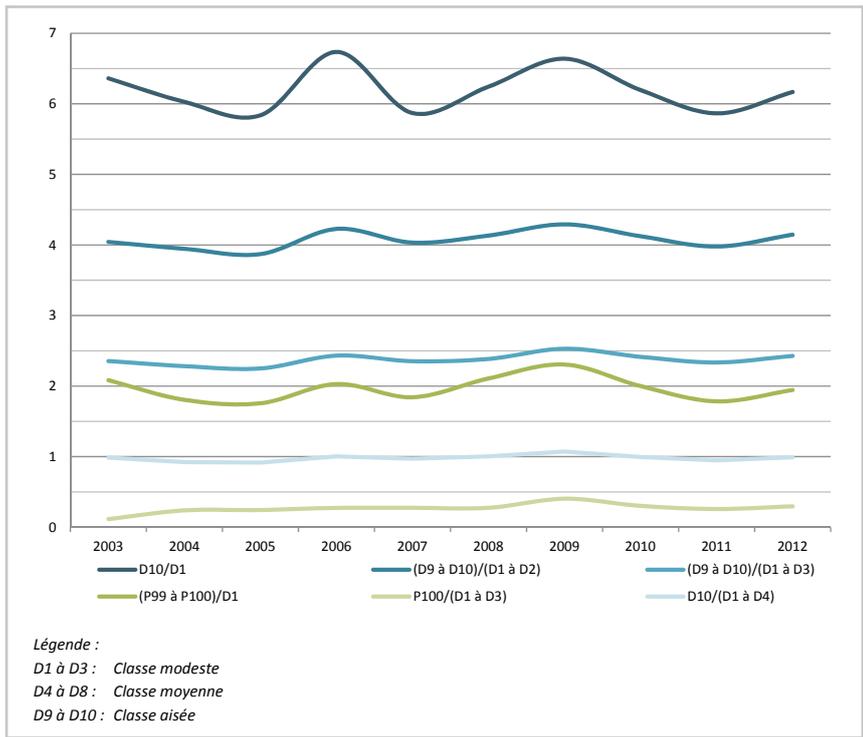
composés de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus. Les parents isolés, quant à eux, n'ont vu leur revenu moyen croître que de 2,1% par an, en moyenne.

Entre 2011 et 2012, le revenu équivalent moyen a globalement augmenté de 0,7% ; mais trois catégories de ménages avec des enfants dépendants ont été confrontées à une baisse de leur revenu équivalent.

Sur le graphique représentant le rapport entre le revenu équivalent moyen par type de ménage et le revenu moyen total, un rapport de 100% signifie que le revenu moyen du ménage considéré est identique au revenu moyen de l'ensemble des ménages. Entre 1996 et 2012, les parents isolés, les personnes seules et les parents avec trois enfants dépendants ou plus ont vu leur

situation relative se dégrader davantage que celle des autres ménages. Ainsi, pour les parents isolés, alors que leur revenu moyen représentait 74% du revenu moyen total en 1996, en 2012 il est descendu à 66%, perdant 8 points de pourcentage, ce qui les maintient au plus bas niveau de revenu relatif. Quant aux personnes seules, leur revenu s'est dégradé de 7,7 points de pourcentage par rapport au revenu moyen total. Les parents avec trois enfants dépendants ou plus ont, pour leur part, subi une baisse de 6,7 points. En revanche, les ménages composés de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus sont ceux qui ont bénéficié de l'amélioration la plus substantielle. Entre 1996 et 2012, leur revenu moyen est passé de 95 à 114% du revenu moyen, représentant une amélioration de 19 points de pourcentage.

Ratios interquantiles de la part du revenu national total équivalent, Luxembourg

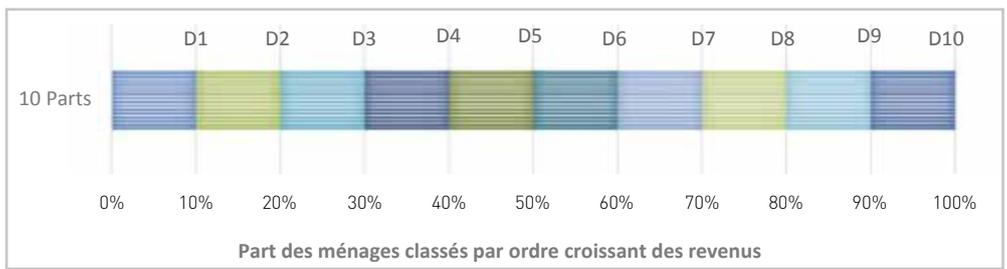


Méthode

Les ménages classés par ordre de revenu croissant sont répartis en groupes de même taille, par exemple en 10 groupes pour trouver les déciles D1, D2, ..., D10. Ces valeurs représentent les frontières séparant les différents groupes contenant à chaque fois 10% des ménages.

Ainsi, on calcule le ratio $D10/D1$ pour savoir dans quelle mesure les revenus des 10% de ménages les plus aisés dépassent ceux des 10% les plus pauvres.

On peut appliquer cette méthode en divisant l'ensemble de la population en un nombre préalablement défini de groupes. Les segmentations les plus utilisées sont les quartiles, les quintiles et les percentiles qui partagent la population respectivement en 4 groupes de 25%, 5 groupes de 20% et 100 groupes de 1%.



Source : Eurostat, SILC ; calculs et graphiques : CSL

Inégalités de revenus

2.4 Revenu national total équivalent

Les ratios présentés renseignent sur la répartition du revenu national total équivalent en comparant la part de ce revenu perçue par différents quantiles ou regroupements de la population.

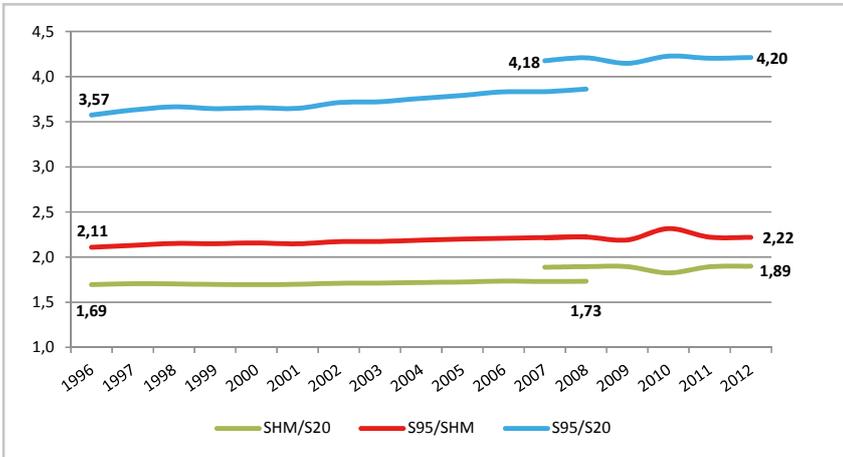
On peut ainsi comparer la part du revenu total équivalent perçue par les 10% les plus riches à celle perçue par les 10% les plus pauvres en utilisant le ratio $D10/D1$. On constate alors que, depuis 2003, le ratio oscille entre 6 et 7 indiquant que les 10% les plus aisés perçoivent des revenus entre 6 et 7 fois plus élevés que les 10% les plus pauvres de la population.

Pour comparer des classes de population entre elles, le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) a défini les classes modeste, moyenne et aisée comme correspondant respectivement aux trois premiers déciles (les 30% les plus pauvres de la population), aux cinq suivants et aux deux derniers déciles (les 20% les plus riches). Le ratio $(D9 \text{ à } D10)/(D1 \text{ à } D3)$, comparant la part du revenu national allant à la classe aisée par rapport à la classe modeste, a augmenté très modérément entre 2003 et 2012 (de 2,35 à 2,43). Notons également la particularité du ratio $D10/(D1 \text{ à } D4)$ qui

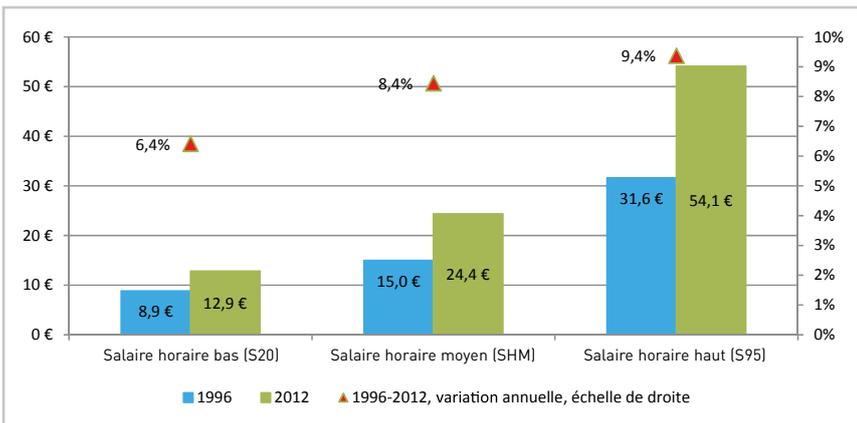
est au cours du temps approximativement égal à l'unité. En d'autres termes, les 10% les plus riches de la population se partagent la même part du revenu national équivalent que les 40% les plus pauvres.

Le ratio $P100/(D1 \text{ à } D3)$, qui compare le dernier percentile à la classe modeste, a augmenté de façon sensible au cours du temps : passant de 0,12 en 2003 à 0,30 en 2012, ce qui traduit une hausse de la part du revenu national dédiée à la classe aisée comparativement à la classe moyenne.

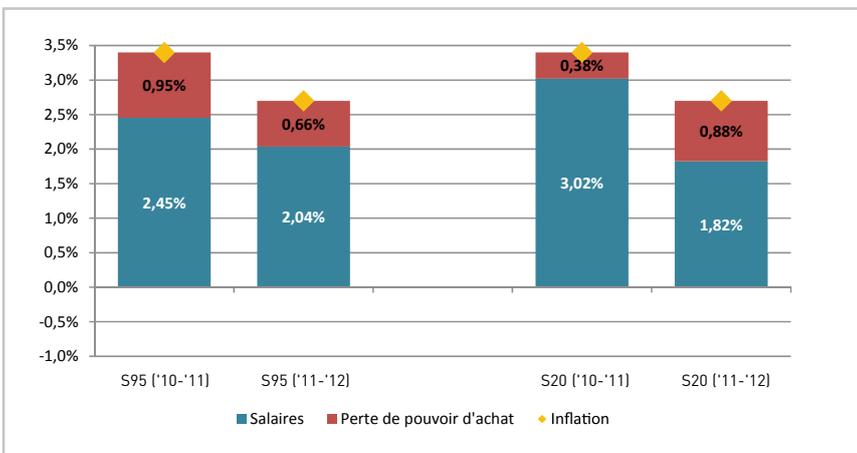
Évolution des écarts salariaux horaires, Luxembourg



Salaires horaires brut



Variation en % des salaires horaires, des prix et du pouvoir d'achat



Source : Projet de règlement grand-ducal fixant le facteur de revalorisation, prévu à l'article 220 du Code de la sécurité sociale, de l'année 2012 ; calculs et graphiques : CSL

Inégalités de salaires

Rapport S95/S20

L'actualisation du facteur de revalorisation des pensions et du salaire social minimum (SSM) nous permet d'obtenir des informations plus détaillées sur les salaires et leurs évolutions⁵. Le facteur de revalorisation est calculé sur la base de l'évolution du salaire moyen excluant les 20% de salaires les plus faibles et les 5% de salaires les plus hauts dans l'échelle des salaires.

Le salaire moyen a progressé plus rapidement que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés qui gagnent le moins (S20). Le rapport entre les deux est passé de 1,69 en 1996 à 1,89 en 2012. L'écart entre le plus bas salaire parmi les 5% de salariés qui gagnent le plus (S95) et le salaire moyen s'est accru encore plus rapidement. Le cumul des progressions de ces deux écarts révèle que le rapport entre les 5% de salaires

les plus élevés et les 20% les plus faibles a progressé de manière quasi continue.

En 1996, le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux rémunérés était 3,57 fois plus élevé que le plus haut salaire parmi les 20% de salariés les moins bien rémunérés : 31,6 euros par heure contre 8,9. En 2012, avec 54,1 euros contre 12,9, l'écart est passé à 4,21. Notons aussi que si les bas salaires ont augmenté d'environ 43% entre 1996 et 2012, l'augmentation a été de presque 59% pour les salaires moyens et de 68% pour les hauts salaires.

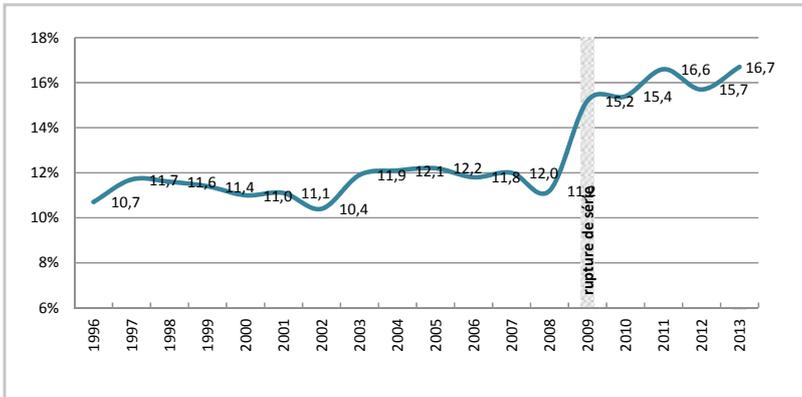
Abstraction faite de la rupture de série, on constate que si le rapport S95/salaire moyen augmente plus rapidement que le rapport salaire moyen/S20, c'est le signe que la moyenne est tirée vers le haut par les salaires les plus élevés. Dès

lors, il est probable que nombre de salariés ne voient leurs salaires progresser que modestement par rapport aux hauts salaires.

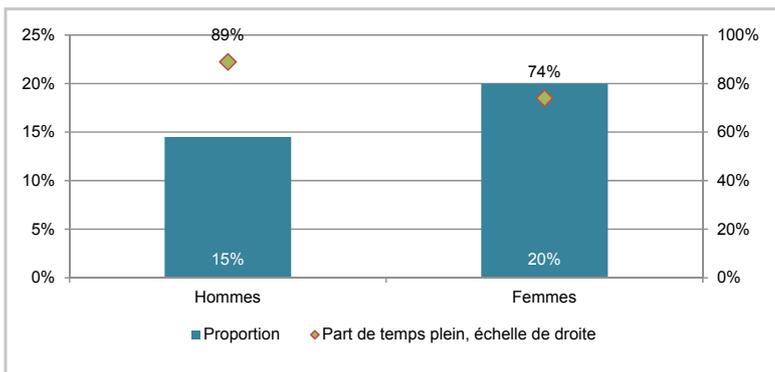
En termes de pouvoir d'achat (obtenu en soustrayant le taux d'inflation à la variation des salaires horaires nominaux au taux d'inflation), les plus hauts salaires (S95) ont diminué de 0,66% en termes réels entre 2011 et 2012, tandis que les plus bas salaires (S20) ont, eux, baissé davantage : 0,88%. Leurs progressions nominales respectives pour cette période étaient de 2,04% (S95) et 1,82% (S20), alors que le taux d'inflation atteignait 2,70%. Contrairement à l'évolution 2010-2011, ce sont donc cette fois-ci les salaires les moins élevés qui ont connu une plus forte érosion de leur pouvoir d'achat.

⁵ Suite à l'introduction du statut unique en 2009, il y a une rupture de série due à la nécessité, pour des raisons techniques, d'utiliser un nouveau fichier informatique. La méthodologie reste toutefois inchangée. Cette rupture ne modifie que marginalement le salaire moyen. Les changements sont toutefois notables concernant les plus bas (S20) et les plus hauts (S95) salaires, et, par conséquent, ont une incidence importante sur le rapport S95/S20. Cependant, cette rupture de série n'altère pas le constat qui est dressé.

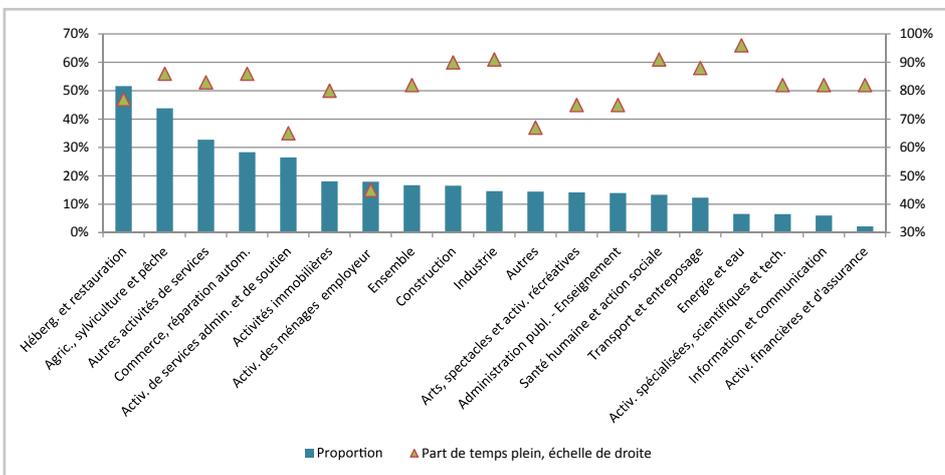
Proportion de salariés (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du salaire social minimum (SSM) au 31 mars de l'année considérée, Luxembourg



Proportion d'hommes et de femmes (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars 2013



Nombre et proportion de salariés (fonctionnaires exclus) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars 2013 selon le secteur d'activité



Source : IGSS ; graphiques : CSL

Inégalités de salaires

3.2

Population au
salaire social minimum

Au 31 mars 2013, le salaire social minimum (SSM, en réalité jusqu'à concurrence de 102% de celui-ci) était octroyé à 16,7% des salariés (hors fonctionnaires), c'est-à-dire à 56.103 salariés dont 45.982 (soit près de 82%) étaient à temps plein. Cette population au SSM est composée de 38,3% de salariés qualifiés et de 61,7% de non-qualifiés.

On constate que, tendanciellement, la proportion de salariés rémunérés au SSM est grandissante. Après le changement méthodologique advenu en 2009⁶, cette tendance persiste malgré la baisse

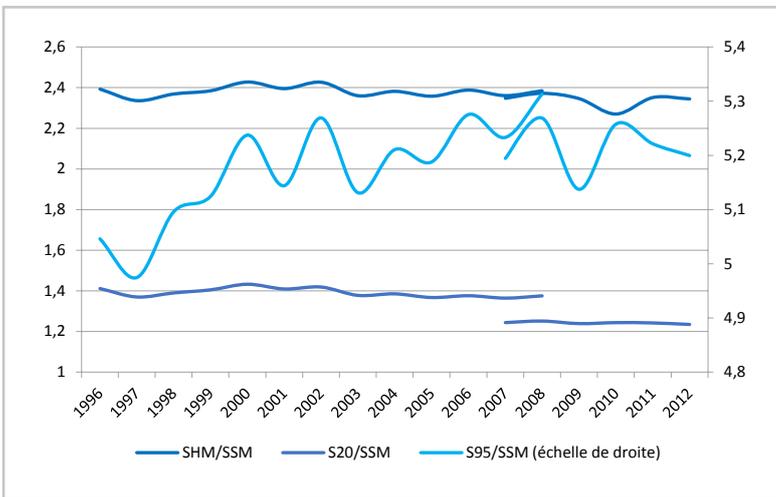
observée entre 2011 et 2010. En effet, la proportion de salariés rémunérés au SSM est passée, entre 2009 et 2013, de 15,2% à 16,7%, soit une augmentation de 1,5 point (+10%).

En 2013, au 31 mars, 20% des femmes salariées touchaient le SSM, dont 74% étaient à temps plein, contre 15% des hommes salariés, dont 89% à temps plein. Hommes et femmes confondus, c'est le secteur « hébergement et restauration » qui occupe la première place en termes relatifs puisque 52% de ses salariés y sont rémunérés au voisinage du

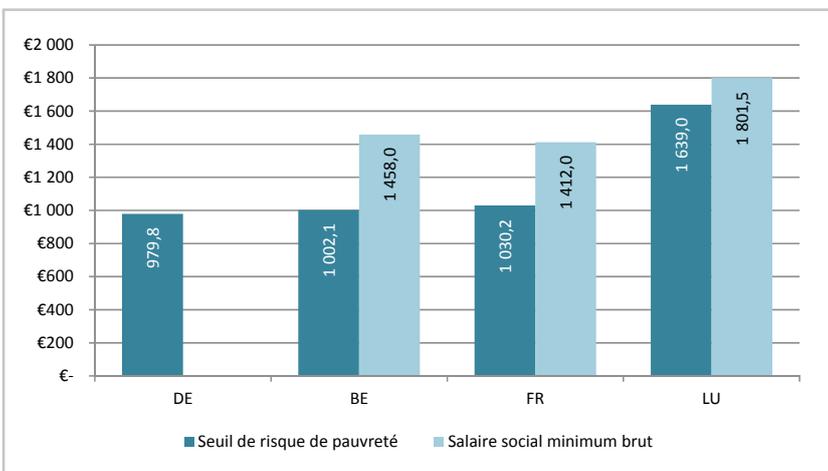
SSM, suivi de l'« agriculture, sylviculture et pêche » avec 44%. Les secteurs « énergie et eau », « santé humaine et action sociale », « industrie » et « construction » comptent la plus grande part de travailleurs à temps plein rémunérés au SSM (au moins 90%). En valeur absolue, c'est le secteur « commerce, réparation automobile » qui affiche le plus grand nombre d'effectifs (12.642 salariés) devant l'« hébergement et restauration » (8.453) et la « construction » (6.379).

6 Rupture de série due à un changement méthodologie rendu nécessaire par les modifications apportées aux fichiers de la sécurité sociale suite à l'introduction du statut unique le 1^{er} janvier 2009.

Évolution des divers gains salariaux par rapport au salaire social minimum (SSM), Luxembourg



Seuil de risque de pauvreté mensuel et SSM brut mensuel, personne seule, 2012



Source : IGSS, Rapport général sur la sécurité sociale 2012, Eurostat ; graphiques : CSL

Inégalités de salaires

3.3

Rapport des gains salariaux au salaire social minimum

Le niveau du salaire social minimum (SSM) ou le nombre de personnes rémunérées à sa hauteur n'informent en fin de compte pas suffisamment sur la capacité du salaire minimum à garantir au Luxembourg une vie sociale décente aux salariés qui en dépendent, ou sur les inégalités de rémunération qui pourraient se développer. Il importe donc de replacer le SSM dans le contexte économique général, par exemple en le comparant aux gains salariaux.

Si l'on compare, en termes horaires, le salaire moyen au SSM, l'on observe une tendance à long terme à la baisse, traduisant une situation où ce SSM est de moins en moins éloigné du salaire moyen. Toutefois, ce salaire moyen est en réalité virtuel et il est préférable de le comparer à un autre point précis de l'échelle des salaires.

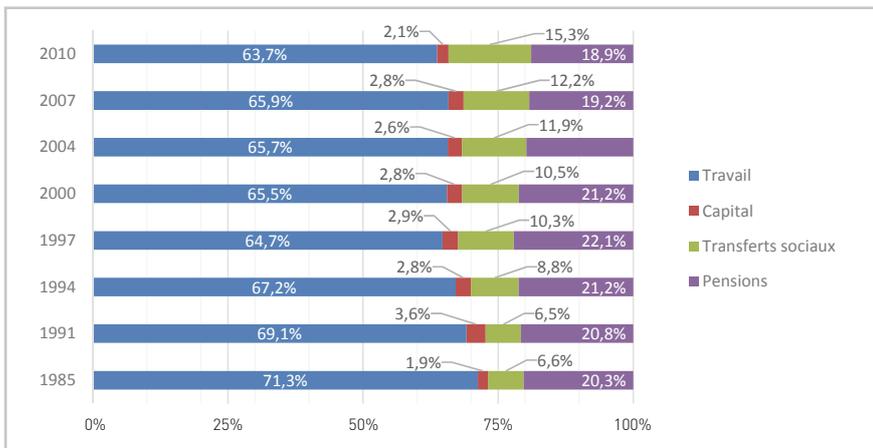
Ainsi, si l'on considère non plus le gain moyen mais le bas de l'échelle salariale (S20, soit le plus haut salaire parmi les 20% de salariés les moins bien rémunérés), l'on constate également que SSM et S20 sont de moins en moins éloignés. En revanche, si l'on considère le haut de l'échelle salariale (S95, soit le plus bas salaire parmi les 5% de salariés les mieux payés) avec ce même SSM, l'on remarque que, sur le long terme, ce rapport a été à la hausse jusqu'en 2007, indiquant un écart de plus en plus grand entre les deux échelons de salaires, alors que pendant les années suivantes cette tendance a été beaucoup plus contrastée.

Au sujet de la qualité du SSM, signalons que si le Grand-Duché a le salaire minimum brut mensuel le plus élevé en comparaison de ses principaux parte-

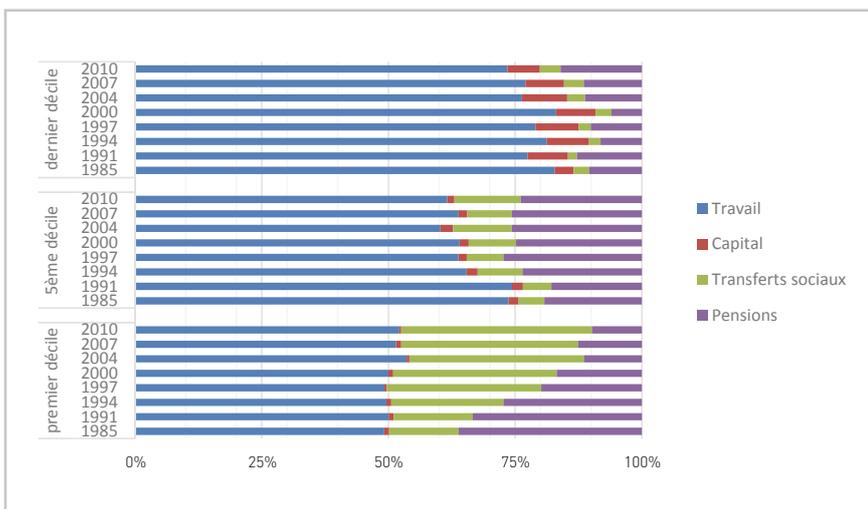
naires commerciaux, il est également le pays où ce salaire minimum se rapproche le plus du seuil de risque de pauvreté. À noter qu'en 2012, l'Allemagne ne disposait pas d'un salaire minimum généralisé.

Avec un salaire minimum brut aussi proche du seuil de pauvreté, le salaire minimum net est inférieur à ce seuil. D'ailleurs, en 2012, un salarié vivant seul, payé au salaire minimum, travaillant pendant 12 mois à temps complet et ne bénéficiant pas d'autres sources de revenu ou de déductions fiscales, aurait dû gagner presque 111% du SSM brut pour échapper au risque de pauvreté monétaire.

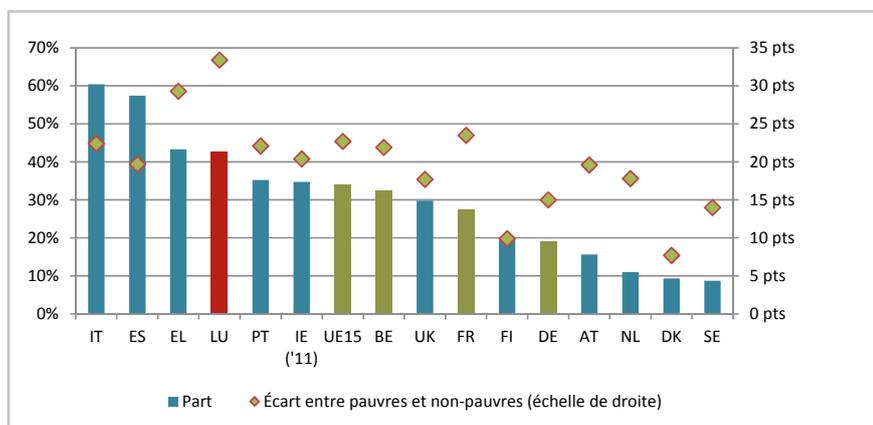
Évolution de la composition du revenu équivalent des ménages, Luxembourg



Évolution de la composition du revenu équivalent des ménage des premier, cinquième et dernier déciles



Part des ménages ayant de lourdes charges financières liées aux frais de logement et écart entre pauvres et non-pauvres (échelle de droite), 2012



Source : Eurostat, LIS ; calculs et graphiques : CSL

Sources de revenus et frais de logement

Si les niveaux de salaire créent et creusent des inégalités, la composition du revenu en fait de même.

La décomposition du revenu disponible des ménages en revenus du travail, revenus du capital, transferts sociaux et pensions permet de mieux comprendre les sources des inégalités de revenus décrites ci-avant. En effet, si l'on retrace l'évolution des différentes composantes du revenu disponible des ménages depuis le milieu des années 1980, on se rend compte que la part des revenus du travail dans le total est en déclin au profit, surtout, des transferts sociaux ; les deux autres composantes restant relativement stables au fil des années.

Si l'on détaille ces résultats selon les déciles de revenu des ménages, il apparaît clairement que le développement de la part des transferts sociaux touche surtout les ménages les plus démunis. En effet, pour ceux-ci, les transferts sociaux passent de 14% du total en 1985

à près de 40% en 2010 ; alors que la proportion des revenus du travail reste quasiment inchangée. Pour ce qui est des 10% de ménages les plus riches, la part des transferts sociaux dans l'ensemble de leurs revenus connaît également une certaine tendance à la hausse depuis la fin des années 1990, mais elle ne représente que 4% du total en 2010.

Pour un ménage, les revenus du capital sont constitués des revenus financiers (intérêts et dividendes) et des revenus immobiliers (loyers). Si la part du revenu du capital est une fonction croissante du niveau de revenu, c'est parce que les plus aisés sont capables de se constituer un patrimoine immobilier qui, à son tour, fait progresser leurs revenus et vient accroître davantage les inégalités.

La charge financière liée au logement représente aussi une forme d'inégalité. En effet, si l'on considère les ménages résidant au Luxembourg ayant un revenu inférieur à 60% du revenu équi-

valent médian⁷ (« pauvres »), la part d'entre eux ayant de lourdes charges dues aux frais de logement est de 70,9% en 2012 contre 37,5% pour ceux ayant un revenu supérieur à 60% du revenu équivalent médian (« non-pauvres »). L'écart de lourdeur de la charge financière due au logement est donc de 33,4 points de pourcentage, ce qui place le Luxembourg à la première place des pays les plus inégalitaires, précédant la Grèce d'un peu plus de quatre points (29,3) et la France de presque dix points (23,5).

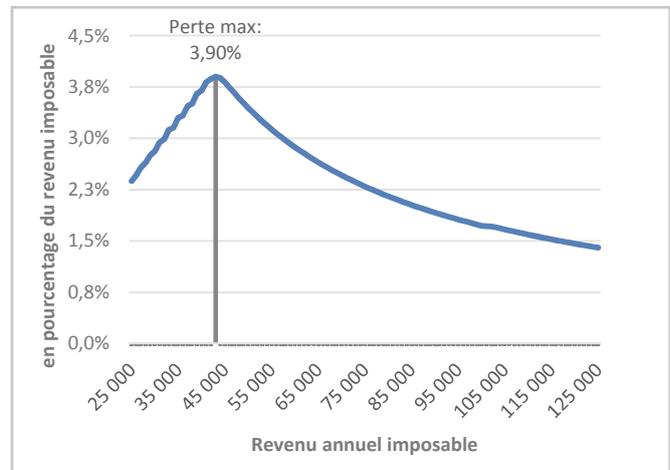
À noter également que le Grand-Duché est en quatrième position en termes de pays ayant la part la plus élevée de ménages connaissant d'importantes charges financières de logement. En outre, si cette part varie peu depuis 2008 dans la plupart des pays de l'UE15, elle est en augmentation sensible dans quatre pays : l'Irlande, la Grèce, le Danemark et le Luxembourg.

⁷ Le revenu médian est celui qui sépare la population en deux parts égales, 50% gagnant plus et 50% moins que la médiane. Pour rappel, on parle de revenu équivalent pour tenir compte de la composition du ménage.

Le phénomène du « Mittelstandsbuckel », Luxembourg

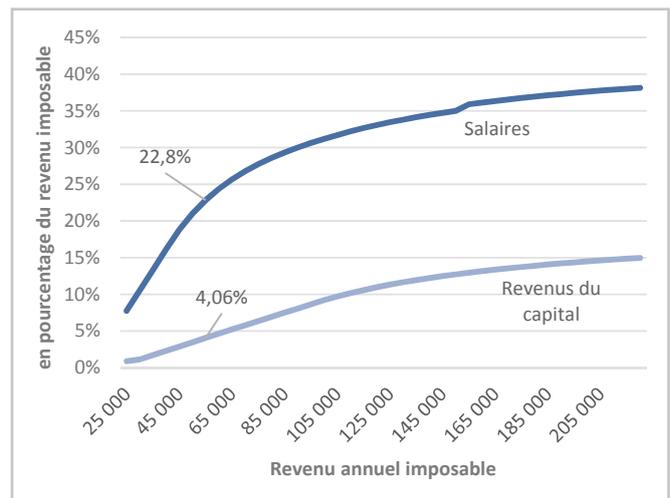
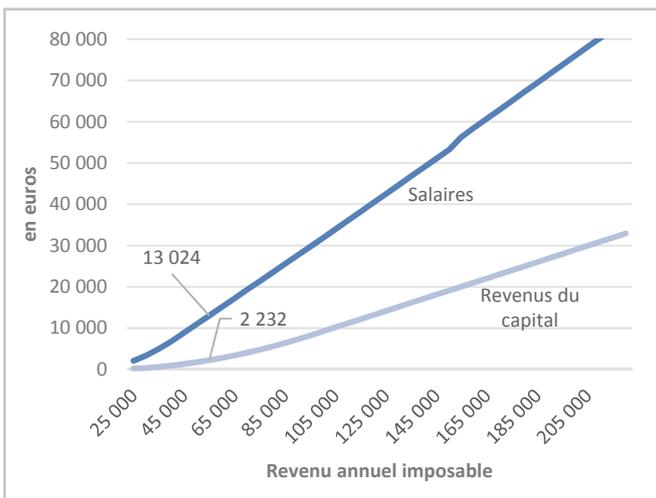
en euros		Revenu imposable		Impôt à payer
		mensuel	annuel	
Cas 1	Revenu A	1.500	18.000	763
	Revenu B	5.000	60.000	15 110
	Rapport B/A	3,33	3,33	19,80
Cas 2	Revenu A	2.500	30.000	3 374
	Revenu B	5.000	60.000	15 110
	Rapport B/A	2,00	2,00	4,48
Cas 3	Revenu A	5.000	60.000	15 110
	Revenu B	10.000	120.000	40 362
	Rapport B/A	2,00	2,00	2,67

Pertes dues à la non-adaptation du barème

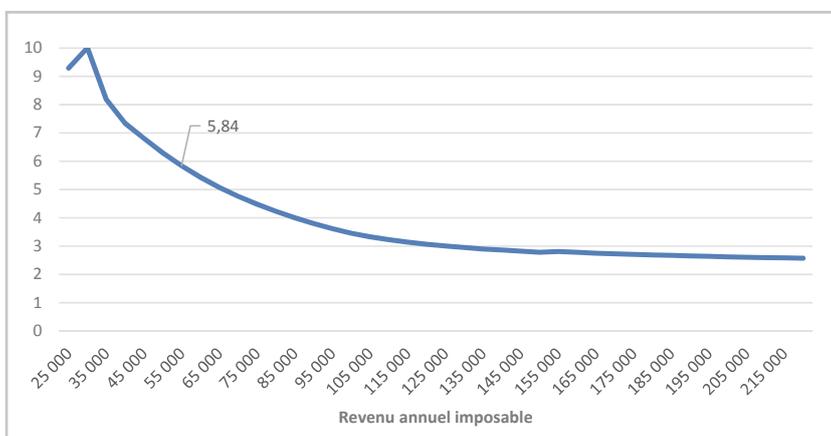


Cumul de 2009 à 2013 ; barèmes d'imposition 2009 à 2013

Montant d'impôts sur le revenu dû selon la provenance des revenus (uniquement salaires ou uniquement revenus du capital composés de 10% d'intérêts et de 90% de dividendes)



Rapport entre les montants d'impôts dus sur le salaire et sur les revenus du capital



Note : tous les calculs se rapportent à la situation d'un contribuable de la classe d'imposition 1 n'ayant aucune déduction supplémentaire pour l'année d'imposition 2013.

Source : calculs et graphiques : CSL

Inégalités fiscales et impact des réformes fiscales

Les inégalités de revenus vues jusqu'ici sont renforcées par l'intervention d'une forme d'inégalité additionnelle : celle induite par la structure et le mode de fonctionnement de la législation fiscale luxembourgeoise.

Si le taux d'imposition marginal maximal intervient à un montant plus élevé qu'auparavant dans le barème pour 2013, force est de constater que ce sont toujours les classes moyennes qui contribuent le plus fortement à l'impôt (en pourcentage du revenu imposable), ce qui est connu sous le nom de « Mittelstandsbuckel ». Par exemple, si le revenu passe du simple au double (voir cas 2 et 3 du tableau ci-contre), les rapports entre impôts à payer se réduisent fortement, passant de 4,48 à 2,67.

Qui plus est, les barèmes d'imposition n'ont, depuis 2009, pas connu d'adaptation à la progression du coût de la vie. L'article afférant de la loi sur l'impôt

sur le revenu⁸ prévoyant une adaptation partielle des barèmes à l'inflation a été abrogé en 2013. Par conséquent, les contribuables luxembourgeois ont connu une ponction de leur pouvoir d'achat en payant davantage d'impôts qu'ils auraient dû autrement. En effet, cette « progression à froid » (ou « effet multiplicateur de l'inflation ») a induit une érosion de leur revenu net d'impôt de l'ordre de 1 à presque 4%, par rapport au revenu imposable, pour les catégories de revenu imposable allant jusqu'à 45.000 euros annuels environ. Pour les revenus imposables plus élevés, cette perte devient dégressive et tend vers 1%.

À ces facteurs se rajoute une forme supplémentaire d'inégalité, celle provenant de la différence de traitement des revenus selon leur source. En effet, les revenus issus du travail sont entièrement imposables, tandis que les revenus provenant du capital ne le sont que partiellement. Pour les revenus issus

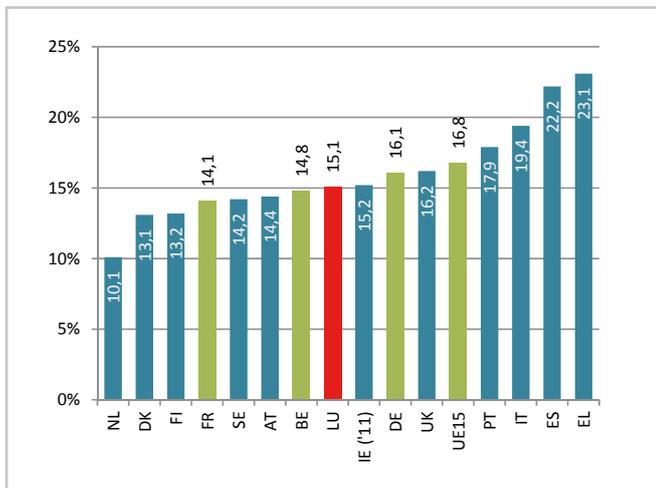
des intérêts, il est procédé à une retenue à la source libératoire de 10% (avec une exonération de 250 euros). En revanche, les dividendes ne sont à déclarer qu'à hauteur de 50% de leur montant total et sont ensuite imposés selon le barème prévu pour les revenus (avec une exonération de 1.500 euros).

Les trois derniers graphiques ci-contre illustrent cette situation à l'aide du cas de deux personnes seules (classe d'imposition 1) : la première retire tous ses revenus d'un travail salarié, tandis que la seconde a pour seuls revenus ceux du capital⁹. En supposant que le revenu annuel imposable s'élève à 55.000 euros, la première personne paierait 5,84 fois plus d'impôts que la seconde, soit 13.024 contre 2.232 euros. De plus, l'imposition des revenus du travail est nettement plus progressive que celle des revenus du capital, notamment pour les salaires annuels imposables inférieurs à 60.000 euros.

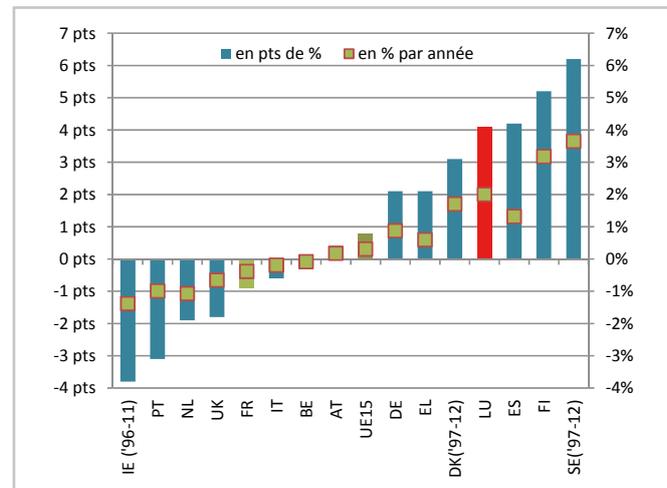
⁸ Article 125 de la loi sur l'imposition des revenus. Dans sa dernière version du 28 décembre 1995, cet article prévoyait une adaptation des barèmes d'imposition si l'indice des prix avait augmenté de plus de 3,5% au cours des six premiers mois de l'année précédente.

⁹ Dans ce second exemple, 10% des revenus du capital sont composés de revenus d'intérêts tandis que les 90% restants proviennent de dividendes.

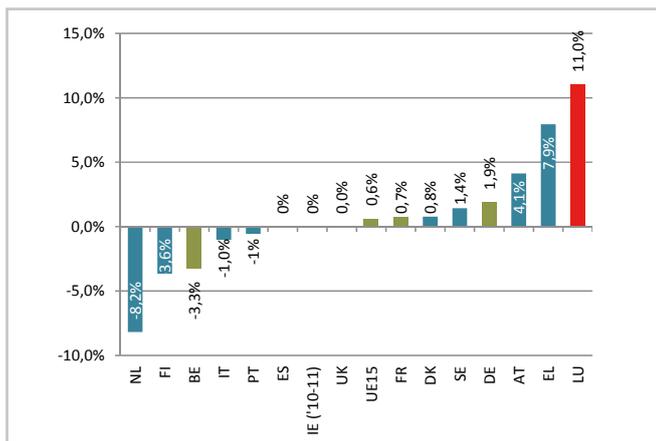
Taux de risque de pauvreté, 2012



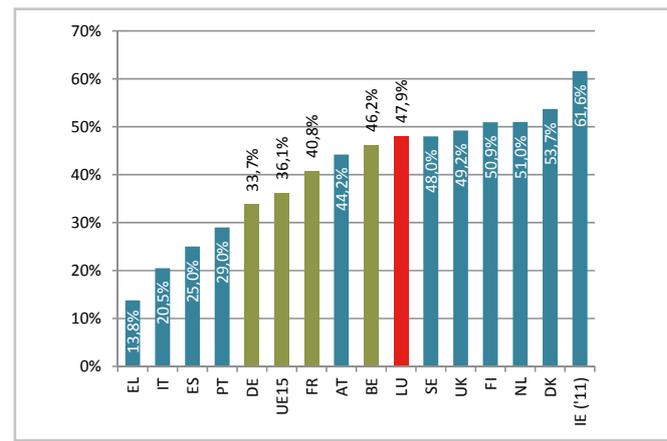
Variation du taux de risque de pauvreté, 1996-2012



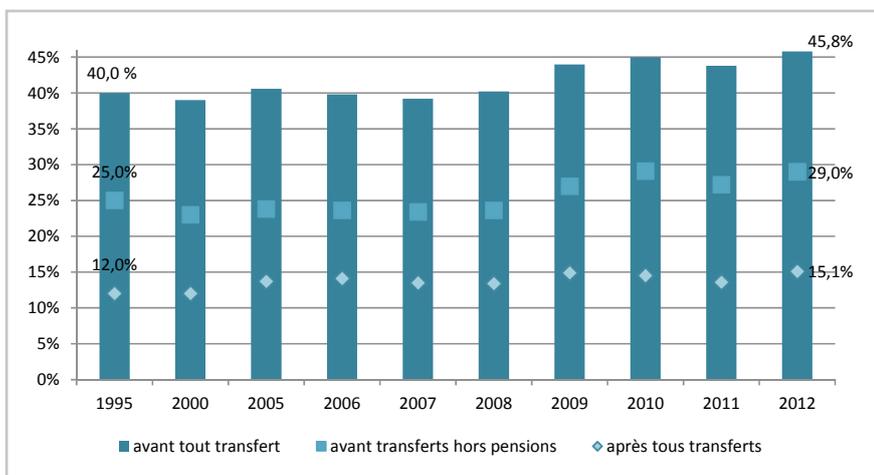
Variation du taux de risque de pauvreté, 2011-2012



Réduction du taux de risque de pauvreté par les transferts sociaux (hors pensions), 2012



Taux de risque de pauvreté, Luxembourg



Source : Eurostat (rupture de série en 2012 pour AT et UK) ; calculs et graphiques : CSL

6

Pauvreté

6.1

Taux de risque de pauvreté et transferts sociaux

Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de personnes disposant d'un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu équivalent médian¹⁰. Au Luxembourg, pour l'année 2012, le revenu équivalent médian était de 32.780 euros par an et le seuil de pauvreté annuel de 19.668 euros.

Le taux de risque de pauvreté luxembourgeois a beaucoup augmenté entre 2011 et 2012. Avec une valeur de 15,1% en 2012, il se rapproche fortement de la moyenne de l'UE15 (16,1%). Le pays devient ainsi celui de l'UE15 qui connaît la plus forte progression de ce taux entre ces deux années. En outre, ce dernier a augmenté de 4,1 points de pourcentage depuis 1996, soit une hausse annuelle de 2,0%.

En 2012 au Grand-Duché, ce sont 78.000 personnes (approximativement 40.000 femmes et 38.000 hommes) qui vivent sous le seuil de pauvreté, soit 10.000 de plus qu'en 2011. L'objectif de la stratégie UE2020 prévoit de diminuer le nombre de personnes en risque de pauvreté en Europe de 25% entre 2010 et 2020, c'est-à-dire une diminution de 2,8% par an en moyenne. Or, entre 2010 et 2012, le taux de risque de pauvreté au Luxembourg a augmenté de 0,6 point (baisse entre 2010 et 2011, suivie d'une augmentation substantielle entre 2011 et 2012).

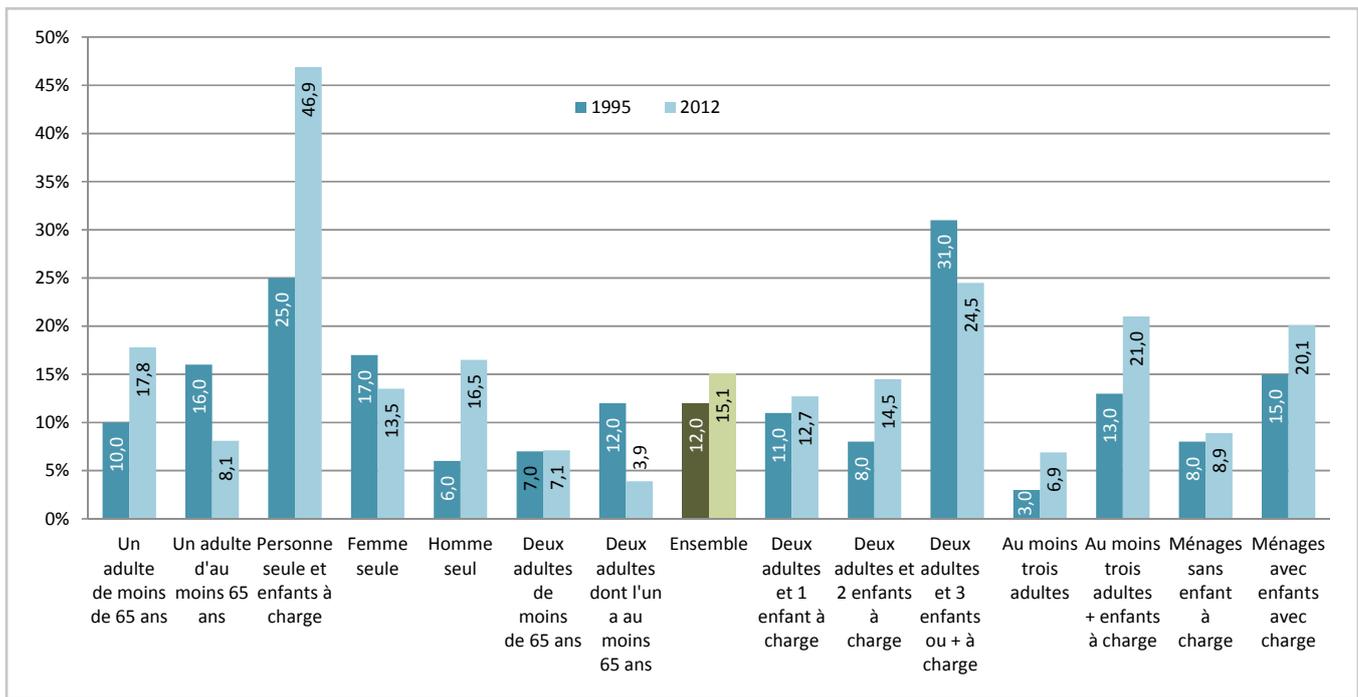
Une telle hausse du taux de risque de pauvreté est possible si, par exemple, les transferts sociaux sont moins efficaces. Cette observation peut être vérifiée en comparant, dans le temps, les taux de

risque de pauvreté avant et après transferts sociaux. Il ressort d'une telle analyse que si les transferts sociaux sont l'un des moyens de lutte contre le risque de pauvreté, leur efficacité diminue au Grand-Duché. Ainsi, en 1995, l'ensemble des transferts sociaux divisait le taux de risque de pauvreté par 3,3. En 2012, le rapport n'est plus que de 3,0.

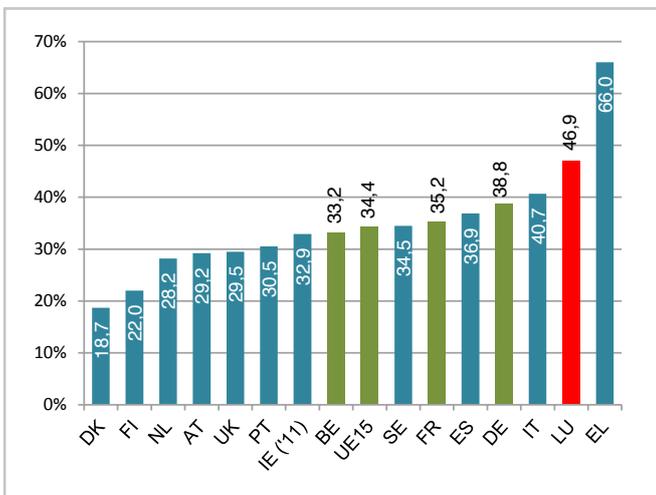
Enfin, soulignons que le taux de risque de pauvreté est une mesure relative puisque le positionnement au-dessus ou en-dessous du seuil de pauvreté se fait par rapport au revenu médian. Une hausse du taux de risque de pauvreté ne signifie donc pas forcément une dégradation de l'ensemble des bas revenus.

¹⁰ Pour rappel : Le revenu équivalent tient compte de la composition du ménage. Le revenu médian partage la population en deux groupes de sorte que 50% des individus gagnent plus que le revenu médian et 50% gagnent moins.

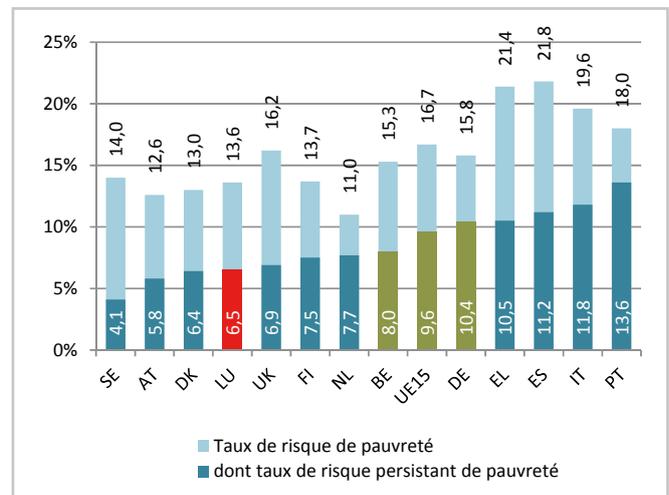
Taux de risque de pauvreté par type de ménage (au seuil de 60% du revenu équivalent médian après transferts sociaux), Luxembourg



Taux de risque de pauvreté, personnes seules avec enfants dépendants, 2012



Taux de risque de pauvreté, 2011



Source : Eurostat (taux de risque persistant de pauvreté non disponible pour FR et IE) ; calculs et graphiques : CSL

Pauvreté

Risque de pauvreté selon le type de ménage

Au Luxembourg, la progression du taux global de pauvreté, entre 1995 et 2012, n'a pas touché tous les types de ménage de manière uniforme. Quatre catégories ont vu leur taux de pauvreté se réduire ; ce sont les ménages composés de deux adultes dont l'un a au moins 65 ans (-8,1 points de pourcentage), d'un adulte d'au moins 65 ans (-7,9 points), de deux adultes avec au moins trois enfants dépendants (-6,5 points), et ceux composés d'une femme seule (-3,5 points). D'autres catégories ont connu des progressions spectaculaires, à l'instar des ménages de parents isolés dont le taux de pauvreté est passé de 25% en 1995 à 46,9% en 2012 (+21,9 points). En d'autres termes, alors que la pauvreté touchait au Grand-Duché une famille monoparentale sur quatre en 1995, aujourd'hui, elle en touche presque une sur deux. Il s'agit d'ailleurs de l'une des plus fortes augmentations de l'UE15 pour cette

catégorie de ménages. De fait, alors que le pays se situait nettement en dessous de la moyenne européenne en 1995, il se positionne en 2012 à l'avant dernière place, devant la Grèce.

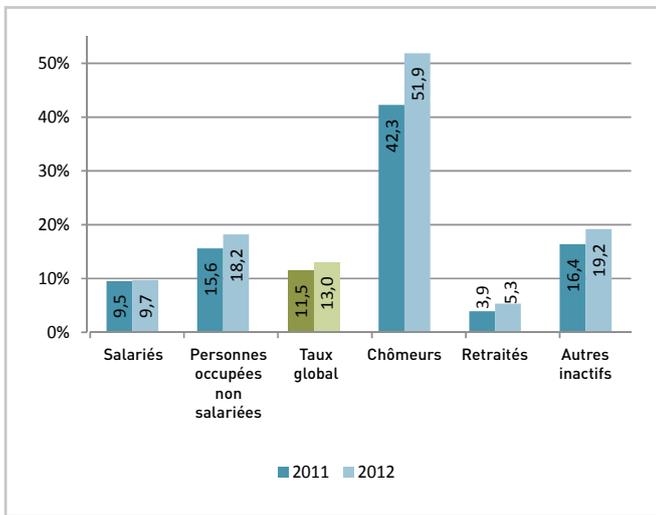
Parmi les autres catégories progressant fortement, on note les ménages composés :

- d'un homme seul, de 6% à 16,5% (+175%) ;
- d'au moins trois adultes, de 3% à 6,9% (+130%) ;
- de deux adultes ayant deux enfants à charge, de 8% à 14,5% (+81%).

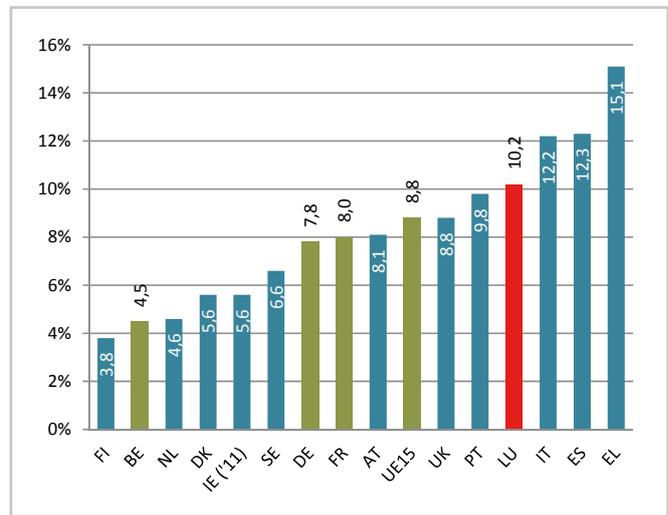
Au-delà de la pauvreté et de son extension, un autre phénomène inquiétant est celui de la persistance de la pauvreté. Le risque de persistance de la pauvreté concerne les personnes dont le revenu s'est situé sous le seuil de pauvreté pen-

dant au moins deux années sur les trois dernières prises en compte. En 2011, ce taux était de 6,5% au Luxembourg, signifiant que 6,5% des personnes ont été considérées comme pauvres durant au moins deux années entre 2009 et 2011. Le positionnement européen du Grand-Duché, plutôt bon en 2010 où seule la Suède avait un taux de risque persistant de pauvreté plus faible, s'est dégradé en 2011. Le Luxembourg se trouve dorénavant à la quatrième place. En outre, compte tenu d'un taux de pauvreté de 13,6% en 2011, cela signifie que près d'une personne sur deux [47,8%] en situation de pauvreté l'est de manière durable. Le pays s'éloigne de plus en plus du meilleur résultat obtenu par la Suède où seuls 29,3% des pauvres le sont de manière persistante.

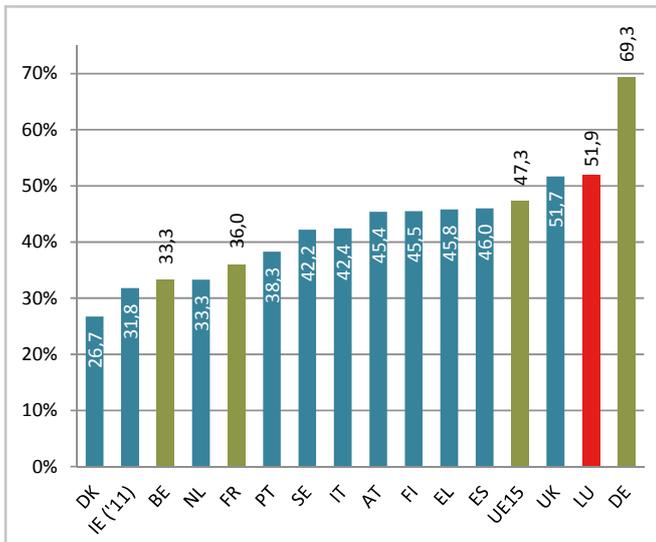
Taux de risque de pauvreté, ensemble des individus d'au moins 18 ans, Luxembourg



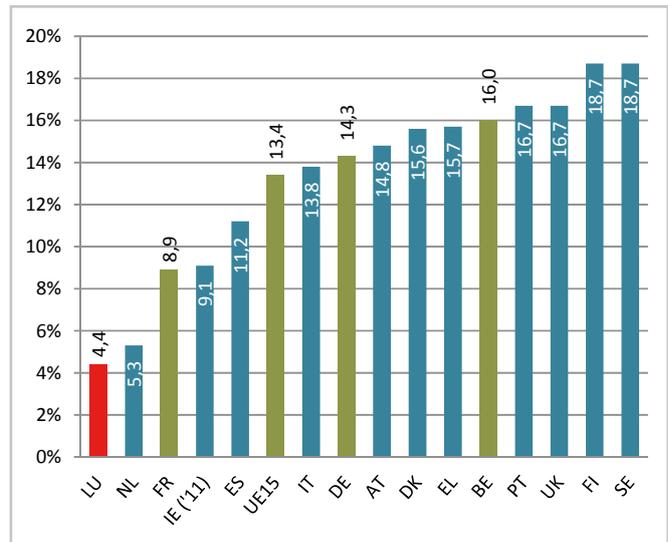
Taux de risque de pauvreté, personnes occupées d'au moins 18 ans, 2012



Taux de risque de pauvreté des chômeurs, 2012



Taux de risque de pauvreté des retraités d'au moins 65 ans, 2012



Source : Eurostat ; graphiques : CSL

6

6.3

Pauvreté

Risque de pauvreté selon l'activité

L'analyse de la pauvreté selon l'activité révèle que ce sont les demandeurs d'emploi qui constituent la catégorie de la population la plus touchée par le risque de pauvreté. En un an, leur taux de pauvreté a augmenté de près de dix points de pourcentage et, en 2012, ils sont plus d'un sur deux (51,6%) à être concerné par le risque de pauvreté. Ce score défavorable laisse une fois de plus le Luxembourg en mauvaise position au niveau européen.

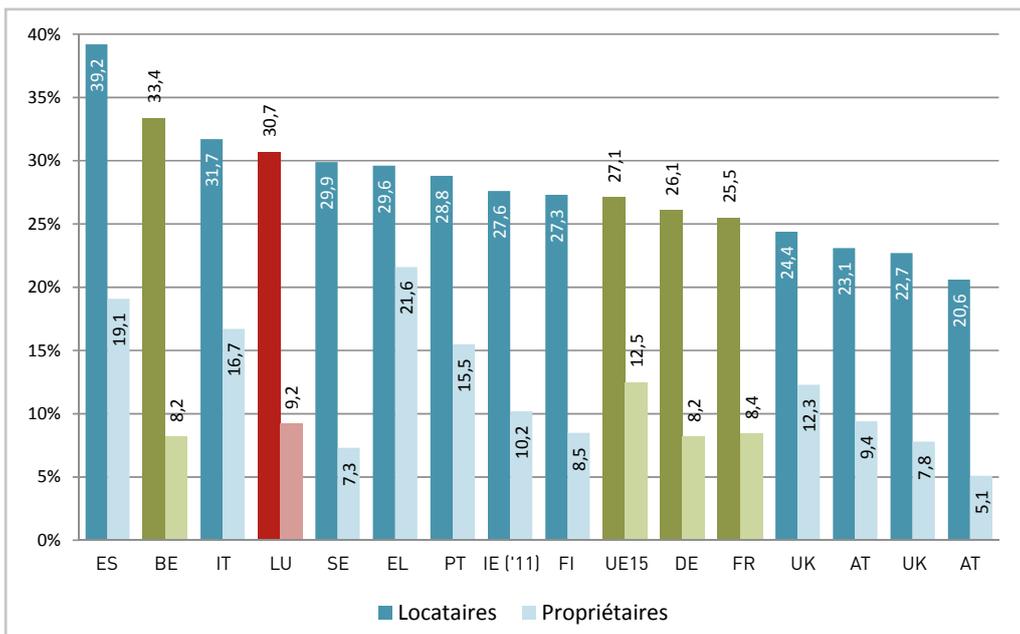
Néanmoins, l'emploi ne préserve pas nécessairement de la pauvreté : avec plus de 10% de travailleurs pauvres, le

Grand-Duché figure, là encore, parmi les taux les plus élevés de l'UE15 et ce sont surtout les non-salariés qui voient leur situation se dégrader.

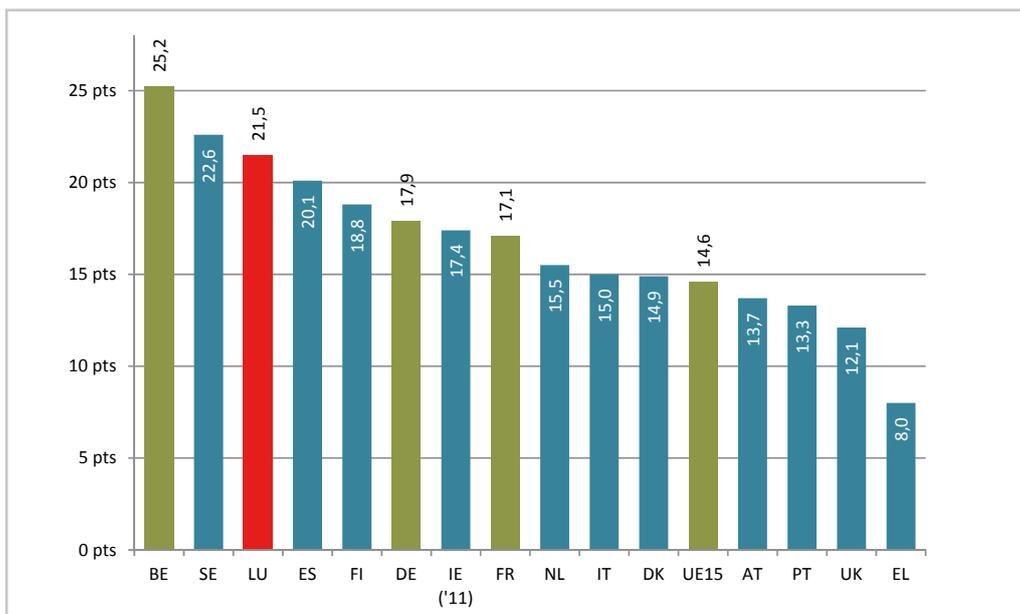
En revanche, les retraités sont relativement peu concernés par le risque de pauvreté et, avec un taux de 4,4 % pour ceux qui ont au moins 65 ans, le pays figure en première place au niveau de l'UE15. Toutefois, comme le taux de pauvreté de l'ensemble des retraités est de 5,3% en 2012, cela signifie que les retraités de moins de 65 ans sont dans une situation nettement moins favorable que celle de leurs aînés.

En termes de progression du taux de risque de pauvreté au travail, la croissance la plus prononcée vient, comme en 2011, de l'Allemagne. En effet, les personnes occupées âgées de 18 à 64 ans voient ce taux augmenter en moyenne de 6,0% par an sur la période 2006-2012, quand le Grand-Duché connaît une variation annuelle moyenne de -0,2% ; ce qui le place parmi les pays où ce risque est en recul, derrière quatre autres États membres où ce risque diminue encore plus fortement.

Taux de risque de pauvreté des locataires et des propriétaires, 2012



Écart du taux de risque de pauvreté entre les locataires et les propriétaires, 2012



Source : Eurostat ; graphiques : CSL

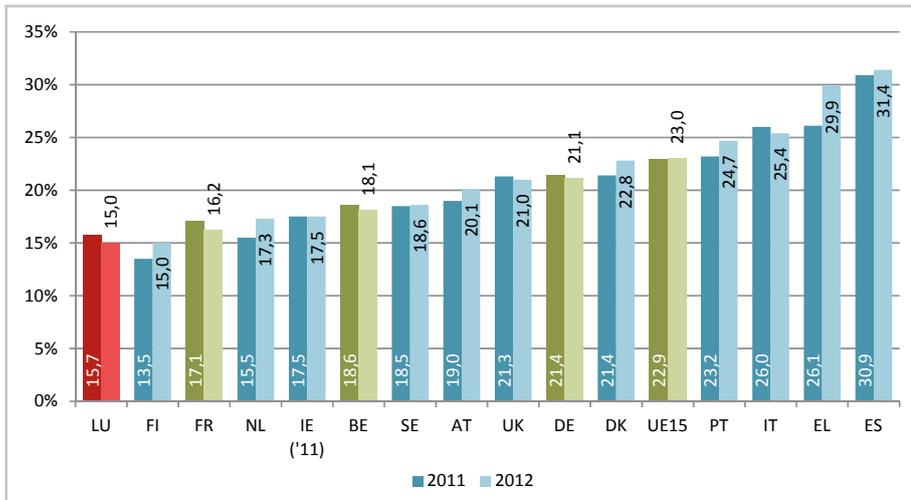
6.4 Logement : risque de pauvreté selon le titre d'occupation

Il est également possible d'analyser le taux de risque de pauvreté selon que le logement est occupé par un propriétaire ou par un locataire.

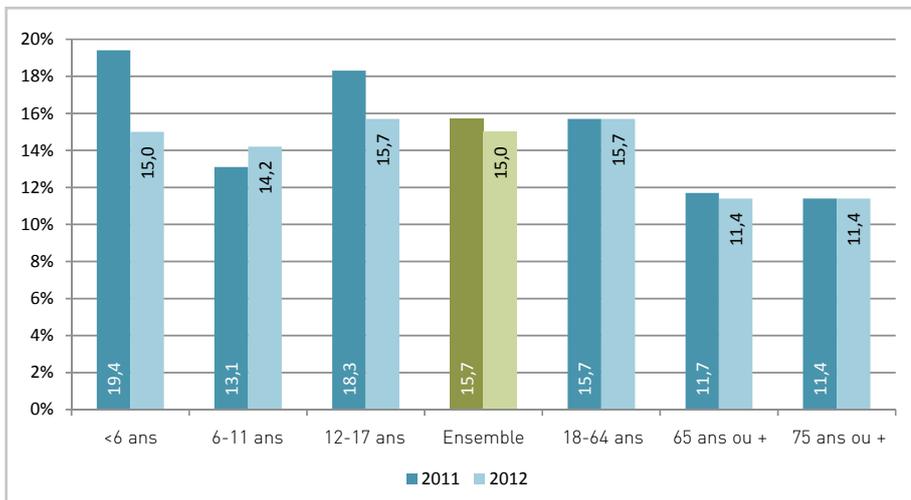
En 2012, comme les années précédentes, les propriétaires au Luxembourg connaissent un taux de risque de pauvreté relativement faible (9,2%), mais celui-ci est en hausse de 1,6 point par rapport à 2011. Pour les locataires, la situation n'est pas aussi satisfaisante : leur taux avoisine les 31% (contre 28% en 2011), ce qui place le Grand-Duché en quatrième position suivant un ordre décroissant de risque (il était en septième position en 2011). Parmi les pays voisins, seule la Belgique fait pire (33,4%). En revanche, la France (avec 25,5%) et l'Allemagne avec (26,1%) sont un peu mieux placées.

L'écart entre les taux des propriétaires et des locataires permet de mieux comparer les deux groupes. Le Grand-Duché détient, en 2012, le troisième plus grand écart. De ce fait, c'est l'un des pays européens où la différence entre propriétaires et locataires est la plus criante (21,5 points de pourcentage en 2012, alors que la moyenne de l'UE15 n'est que de 14,6 points). En France et en Allemagne, cet écart croît à un rythme soutenu entre 2006 et 2012 (respectivement de 13% et 9% par an en moyenne). En Belgique, l'écart est resté plutôt constant jusqu'en 2010 et bondit de 4 points en 2011. Au Luxembourg, l'écart est relativement régulier : son taux de croissance moyen est de 0,2% par an entre 2006 et 2012.

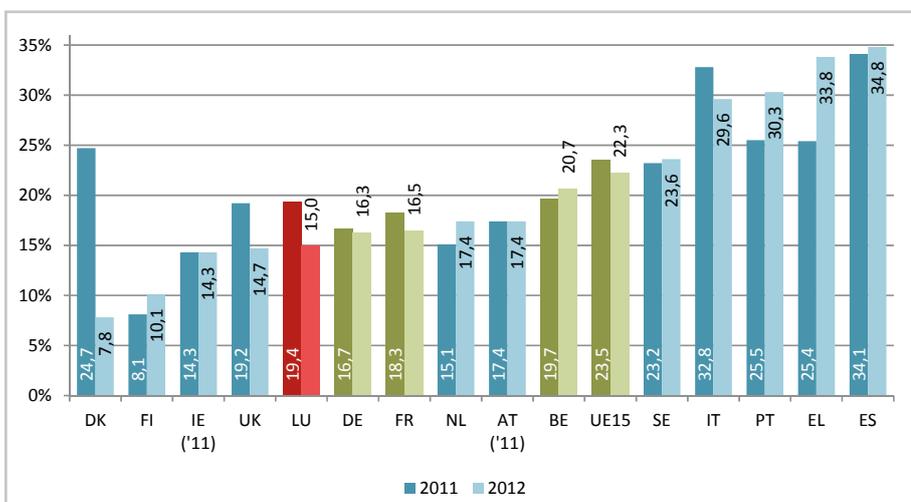
Écart relatif de pauvreté, population totale



Écart relatif de pauvreté selon l'âge, Luxembourg



Écart relatif de pauvreté, enfants de moins de 6 ans



Source : Eurostat (données concernant les enfants de moins de 6 ans peu fiables en 2012 pour DK) ; graphiques : CSL

Pauvreté

Écart relatif de pauvreté selon l'âge

Le taux de risque de pauvreté donne une indication quant au pourcentage de la population disposant d'un revenu équivalent inférieur au seuil de pauvreté. Or, il est aussi intéressant d'évaluer l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire de mesurer le degré de pauvreté des personnes se situant sous le seuil de pauvreté.

C'est ce que fait l'indicateur d'écart médian relatif de pauvreté : il établit la différence entre seuil de pauvreté et revenu médian des personnes pauvres, et rapporte cette différence au seuil de pauvreté. Au Luxembourg, cet écart est de 15,0% en 2012 pour la population totale, ce qui signifie que la moitié des personnes pauvres y dispose d'un revenu

inférieur à 85 % (= 100 - 15) du seuil de pauvreté. En d'autres termes, 50% des personnes pauvres disposent d'un niveau de revenu proche (entre 85% et la totalité) du seuil de pauvreté. Ce résultat place le Grand-Duché à la première place au sein de l'UE15, suivant un ordre croissant de l'écart médian relatif de pauvreté (en 2011, il était à la 4^e place).

Ce classement est à nuancer par rapport aux différentes tranches d'âge de la population. En effet, les personnes de plus de 75 ans ont un écart relatif de pauvreté de 11,4% (donc la moitié des personnes pauvres de cette tranche d'âge ont un revenu inférieur à 88,6% du seuil de pauvreté) et, à l'autre extrême, les

enfants de moins de 6 ans ont un écart relatif de pauvreté de 15,0% (donc la moitié des enfants pauvres de moins de 6 ans ont un revenu inférieur à 85,0% du seuil de pauvreté).

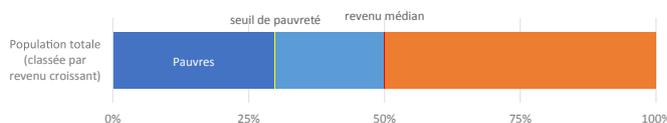
Au sein de l'UE15, en 2012, le Luxembourg obtient la première place pour la population âgée de 18 à 64 ans. En revanche, il est moins bien placé pour la population enfantine de moins de 6 ans (5^e place, Danemark inclus, mais les données y sont peu fiables, 4^e place sinon), pour la population des jeunes de 12 à 17 ans (5^e place) et pour celle âgée de 75 ans ou plus (5^e place, mais les données sont peu fiables).

Calcul de l'écart relatif de pauvreté

Afin de calculer le taux de pauvreté monétaire d'une population, il faut commencer par la classer par ordre croissant de revenu. Le revenu médian est alors le niveau de revenu séparant la population en deux groupes de même taille, les individus du premier groupe (en bleu et en vert dans le graphique ci-dessous) gagnent moins que le revenu médian (barre rouge), tandis que ceux appartenant au deuxième groupe (en orange dans le graphique) ont des revenus supérieurs au revenu médian.

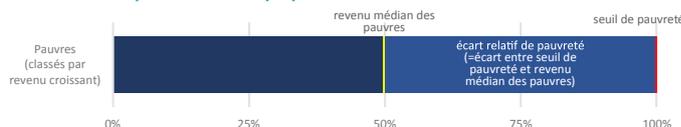
Les personnes pauvres (en bleu foncé dans le graphique) se définissent alors par rapport à un seuil de 60% du revenu médian.

Exemple de répartition de la population totale classée par ordre de revenu croissant



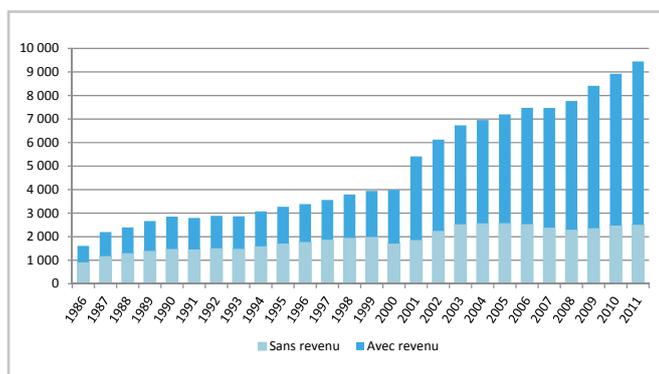
Si l'on ne considère que le groupe des personnes pauvres (cf. graphique ci-dessous qui ne reprend que la partie bleue du graphique précédent), on peut également les répartir en deux groupes de même taille selon le principe présenté ci-dessus pour obtenir le niveau de leur revenu médian.

Zoom sur la partie de la population totale se situant sous le seuil de pauvreté dans l'exemple ci-dessus

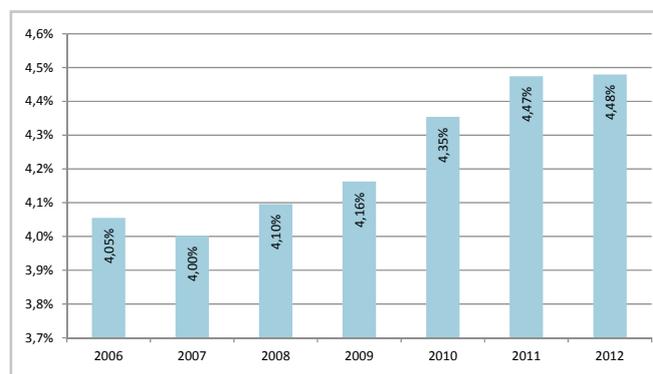


Si l'on compare alors le revenu médian des pauvres au seuil de pauvreté de la population, on obtient l'écart relatif de pauvreté, qui renseigne sur le rapport entre le revenu le plus élevé des 50% de pauvres les moins bien lotis (en bleu clair) et le seuil de revenu en-dessous duquel une personne est considérée comme étant pauvre.

Ménages bénéficiaires du RMG avec et sans revenu, Luxembourg



Part des ménages bénéficiaires du RMG dans l'ensemble des ménages



Répartition des bénéficiaires majeurs du RMG selon leur statut par rapport au marché du travail, 31 décembre, Luxembourg

Statut		2006	2012	variation 2006 - 2012
Actifs	Ouvrier	1.221	2.198	10,3 %
	employé privé, fonctionnaire ou employé statutaire	34	45	4,8 %
	indépendant CPACI et TII	23	32	5,7 %
	agriculteur	0	0	-
	chômeur indemnisé	380	679	10,2 %
	demandeur d'emploi non indemnisé	2.828	4.121	6,5 %
Inactifs	bénéficiaires d'une pension	1.200	1.135	-0,9 %
	- d'invalidité ou d'une rente plénière	403	359	-1,9 %
	- de vieillesse ou d'invalidité	634	656	0,6 %
	- de conjoint survivant	163	120	-5,0 %
	infirmes	420	323	-4,3 %
	handicapés	366	287	-4,0 %
	étudiant	52	71	5,3 %
	personne au foyer	992	860	-2,4 %
	autres inactifs de moins de 60 ans	1.268	2.513	12,1 %
autres inactifs de plus de 60 ans	272	255	-1,1 %	
Ensemble des actifs		4.486	7.075	7,9 %
Ensemble des inactifs		4.570	5.444	3,0 %
Total		9.056	12.519	5,5 %

Sources : Centre commun de la sécurité sociale, Service national de l'action sociale, Eurostat ; graphiques et tableau : CSL.

Le revenu minimum garanti (RMG) est l'un des moyens que se donne le Luxembourg pour lutter contre la pauvreté monétaire. Il s'agit d'un seuil de revenu en-dessous duquel aucun résident n'est censé tomber. Pour les personnes se situant sous ce seuil, le Fonds national de solidarité (FNS) verse des allocations (allocation complémentaire, indemnité d'insertion) qui permettent à leurs bénéficiaires de disposer d'un revenu temporaire devant les aider à retrouver une situation financière stable, normalement par le biais d'une activité rémunérée. De ce fait, la (ré)insertion des bénéficiaires dans le monde du travail revêt un caractère de plus en plus important dans le cadre de cette mesure.

Cette volonté se traduit dans les conditions d'attribution de l'indemnité d'insertion, qui prévoient notamment de signer un contrat d'insertion avec le Service national de l'action sociale (SNAS) ainsi que la participation à des activités d'insertion.

Cependant, cela ne signifie pas que l'activité professionnelle suffit à subvenir aux besoins courants des ménages.

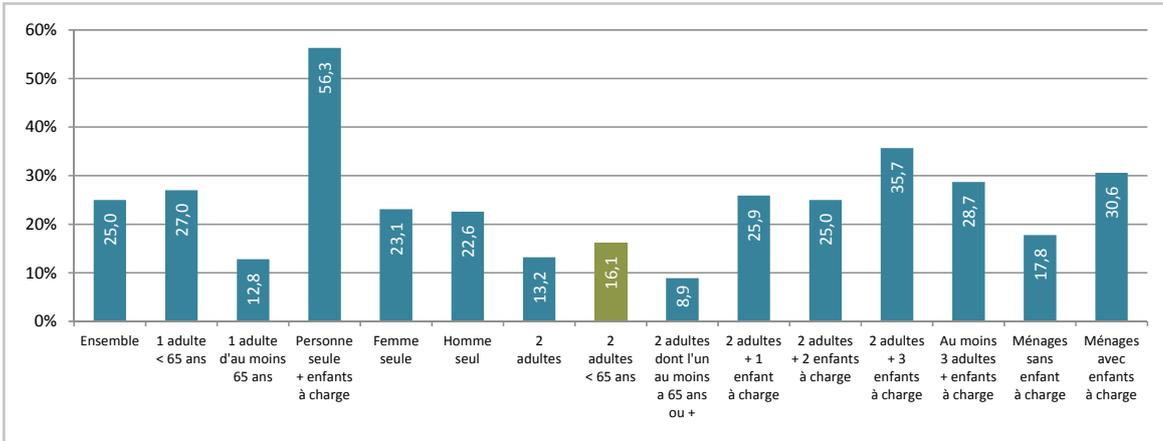
Depuis 1986, la part des bénéficiaires vivant dans des ménages disposant de revenus autres que l'allocation complémentaire ou l'indemnité d'insertion ne cesse de s'accroître. Cette part a connu une explosion à partir de 2001, tandis que le nombre de bénéficiaires ne disposant d'aucun revenu augmente plus lentement ou reste relativement stable. En 2011, 18,5% des bénéficiaires du RMG étaient des actifs poursuivant une activité professionnelle.

Du point de vue de la composition des ménages bénéficiaires, on constate qu'il s'agit dans la majorité des cas de personnes seules sans enfants, constituant 59,71% des bénéficiaires du RMG au 31 décembre 2012, alors que leur part dans l'ensemble des ménages n'est que de 32,67%. De même, les ménages monoparentaux sont surreprésentés puisqu'ils forment 15,86% des bénéficiaires du RMG au 31 décembre 2012, alors même qu'ils ne représentent que 4,57% des ménages luxembourgeois. Les ménages composés de deux adultes avec un ou plusieurs enfants constituent 14,95% des bénéficiaires du RMG au 31 décembre 2012.

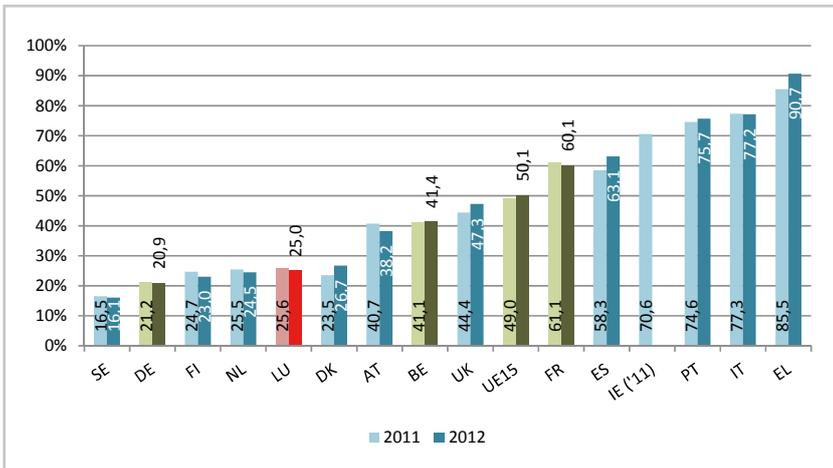
On constate en 2012, au sein des ménages bénéficiaires, une présence de 13,51% de personnes d'âge égal ou supérieur à 60 ans, et surtout une importante présence d'enfants : les personnes de moins de 18 ans représentant 29,37% des bénéficiaires.

Cette situation est inquiétante dans la mesure où le Conseil supérieur de l'action sociale a constaté en 2008 que : « [l]a réussite scolaire dépend largement du statut socio-économique de la famille d'origine. Les enfants de familles défavorisées fréquentent les filières d'enseignement moins exigeantes [et donc moins valorisées] et risquent de quitter le système scolaire sans qualification ». Une telle situation risque dès lors de limiter les chances d'intégration sociale et professionnelle des jeunes concernés, et de venir, à terme, gonfler le nombre de personnes qui seront contraintes de recourir à des aides sociales afin de pouvoir vivre de façon décente (Rapport sur l'état des besoins en matière sociale, Conseil national de l'action sociale, 2008, p. 83).

Part des ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, des difficultés et beaucoup de difficultés, selon le type de ménage, Luxembourg, 2012

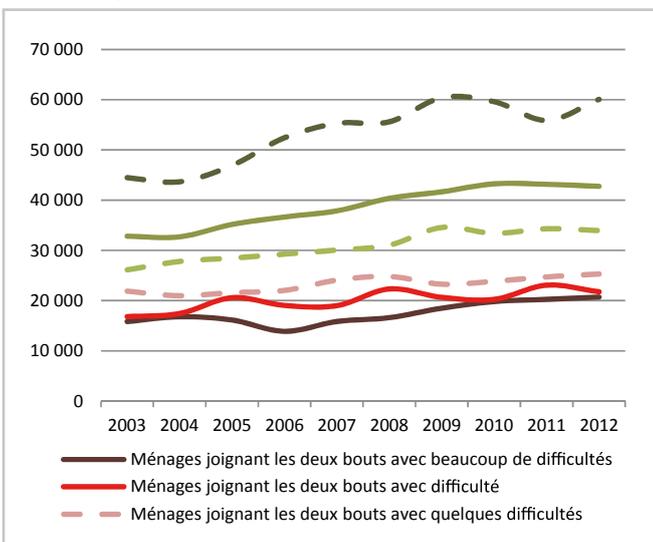


Part des ménages joignant les deux bouts avec quelques difficultés, des difficultés ou beaucoup de difficultés

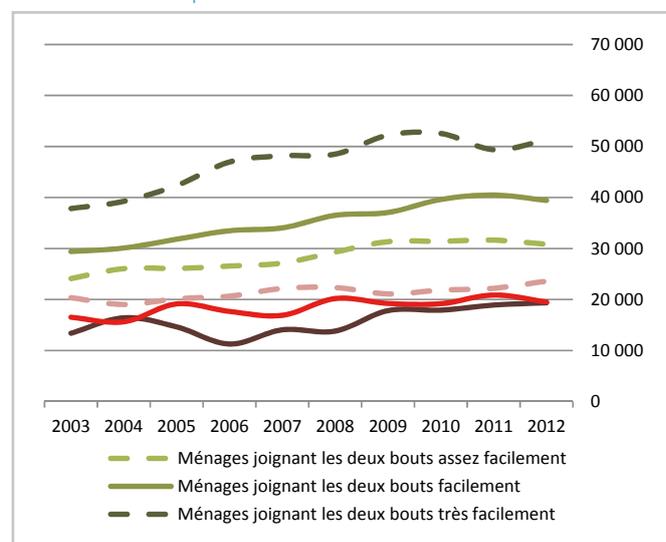


Évolution du revenu équivalent par capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg

Revenu moyen équivalent



Revenu médian équivalent



Source : Eurostat (rupture de série en 2012 pour UK) ; graphiques : CSL

6.7 Difficultés à joindre les deux bouts

Une fois les différents types de ménages classés par ordre croissant de difficultés à joindre les deux bouts, il apparaît que ce sont les personnes seules avec enfants à charge qui éprouvent le plus souvent ce genre de difficultés (tous niveaux de difficultés confondus). Toutefois, entre 2011 et 2012, leur situation s'est un peu améliorée. Si, en 2012, 56,3% de ces personnes connaissent de telles difficultés, en 2011, c'était le cas de presque deux tiers d'entre elles. Elles sont aussi davantage surreprésentées parmi les personnes qui parviennent à joindre les deux bouts avec beaucoup de difficultés : 7,6% d'entre elles sont confrontés à ce niveau de difficultés, contre 3,6% pour la population totale.

Alors qu'en 2003, une personne sur cinq connaissait des difficultés à boucler ses fins de mois, en 2012, comme c'était le cas en 2011, une personne sur quatre est confrontée à de telles difficultés. Entre 2003 et 2012, le type de ménage ayant connu la plus forte augmentation en termes de difficultés est composé de deux adultes avec trois enfants dépendants : 20,6% d'entre eux avaient du mal à joindre les deux bouts en 2003, contre 35,7% en 2012, ce qui revient à une hausse de 6,3% par an. En termes d'augmentation des difficultés, viennent ensuite les ménages composés de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans pour lesquels le taux de croissance moyen est de 4,9% par an.

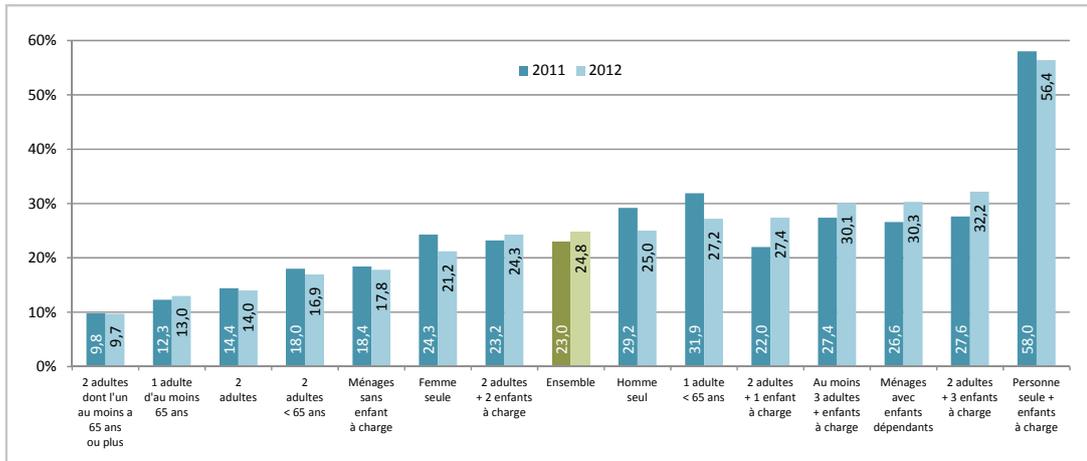
En comparaison européenne, les ménages luxembourgeois joignant difficilement les deux bouts (tous niveaux de difficultés confondus) se classent plutôt bien : ils apparaissent dans le groupe de pays où les taux sont les plus faibles, c'est-à-dire environ à la moitié du taux de l'UE15.

Qui plus est, sur longue période, le revenu des ménages n'ayant pas de difficulté à joindre les deux bouts augmente bien plus que le revenu des ménages connaissant de telles difficultés. Ceci se vérifie aussi bien en termes de revenu moyen équivalent qu'en termes de revenu médian équivalent. En outre, entre 2012 et 2011, le revenu moyen et le revenu médian des personnes ayant des difficultés diminuent (respectivement de 0,5% et 0,7%).

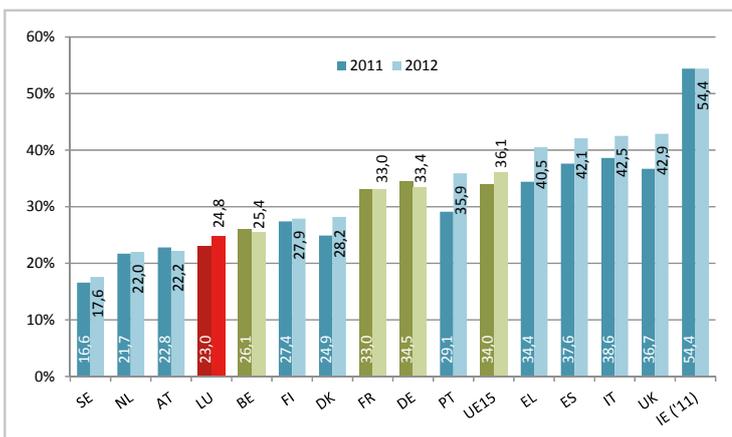
Taux de croissance annuel du revenu équivalent selon la capacité à joindre les deux bouts, Luxembourg

	entre 2003 et 2011		entre 2004 et 2012	
	Revenu moyen	Revenu médian	Revenu moyen	Revenu médian
Ménages joignant les deux bouts avec beaucoup de difficultés, avec difficultés ou avec quelques difficultés	2,22 %	2,02 %	2,32 %	2,35 %
Ménages joignant les deux bouts assez facilement, facilement ou très facilement	3,14 %	3,68 %	2,81 %	2,96 %

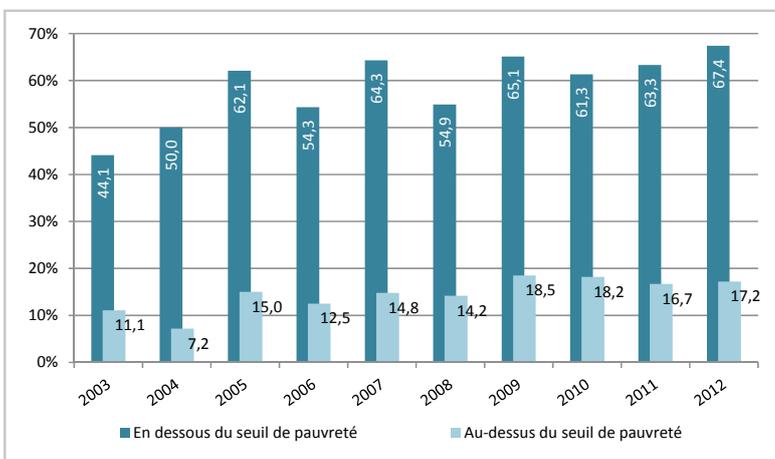
Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon le type de ménage, Luxembourg, 2012



Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues



Part des ménages dans l'incapacité de faire face à des dépenses imprévues, selon la catégorie de revenu



Source : Eurostat (rupture de série en 2012 pour UK) ; graphiques : CSL

6.8 Gestion des dépenses imprévues

En moyenne, au Luxembourg, près d'un ménage sur quatre éprouve en 2012 des difficultés à faire face à des dépenses imprévues. Toutefois une catégorie de ménage est particulièrement concernée par ce type de difficultés ; c'est celle des personnes seules ayant des enfants à charge où plus d'un ménage sur deux (56,4% en 2012) est dans ce cas de figure. Les ménages ayant le moins de difficulté dans la gestion des dépenses imprévues sont composés d'au moins une personne de 65 ans ou plus. Ceci n'est pas étonnant car ils ont aussi un taux de risque de pauvreté faible.

Au sein de l'UE15, les ménages luxembourgeois sont plutôt bien placés : ceux dans l'incapacité de gérer des frais imprévus sont relativement moins nombreux que dans la plupart des autres pays. Cependant, leur proportion est en hausse de 1,8 point entre 2011 et 2012.

Une telle hausse se remarque également dans une grande majorité d'États voisins. L'accroissement le plus important touche le Portugal (+6,8 points). Toutefois, quelques baisses s'observent et concernent notamment des pays voisins du Grand-Duché (Allemagne : -1,1 point ; Belgique : -0,7 point, bien que les données y soient provisoires pour 2012).

Quand on scinde la population du Grand-Duché en deux groupes définis par rapport à leur position relative face au seuil de pauvreté, on constate que la population qui se situe en-dessous de ce seuil a un taux d'accroissement d'incapacité à assumer les imprévus financiers un peu inférieur à celui de la population au-dessus du seuil de pauvreté. Ainsi, entre 2003 et 2012, pour le groupe sous le seuil de pauvreté, la croissance annuelle est de 4,8% alors qu'elle est de 5,0% pour le groupe au-dessus du seuil de

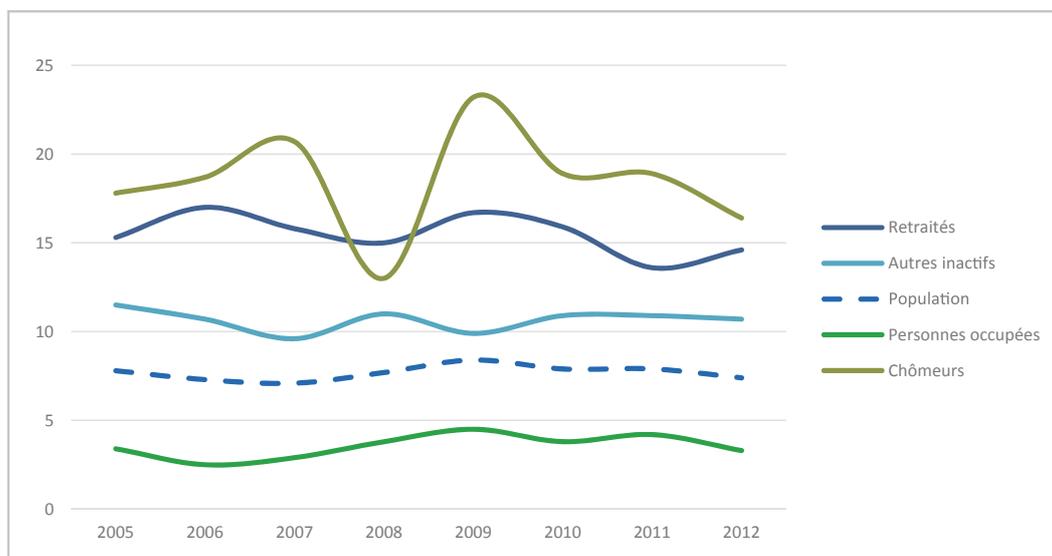
pauvreté. Malgré tout, l'écart entre les deux niveaux d'incapacité évolue tendanciellement à la hausse, signe que, sur le long terme, les deux groupes se distancient de plus en plus en matière de gestion des dépenses imprévues.

Entre 2003 et 2012, toutes les catégories de ménages ont connu une augmentation de leur taux d'incapacité. La hausse la plus forte se retrouve auprès des ménages composés de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus (hausse annuelle de 11,6%), suivis des ménages ayant deux adultes et un seul enfant à charge (hausse de 10,6% par an). Par ailleurs, l'ensemble des ménages avec enfants dépendants a connu une progression du taux d'incapacité supérieur à celui des ménages sans enfants à charge (respectivement +6,6% et +4,3% par an).

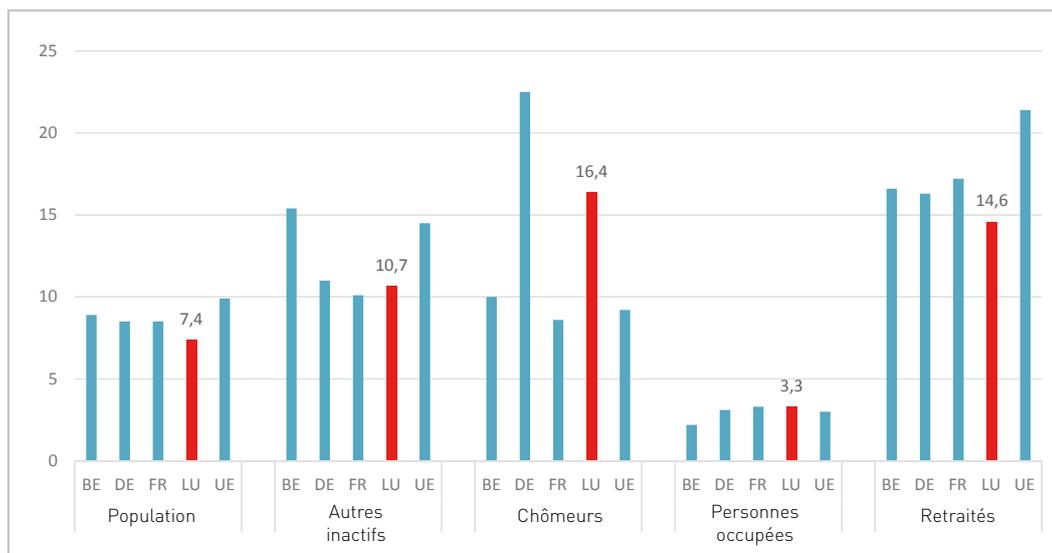
Évolution de l'incapacité à faire face à des dépenses imprévues selon le type de ménage, Luxembourg

Type de ménage	Taux de croissance annuel	
	2003-2011	2003-2012
Deux adultes dont l'un au moins a 65 ans ou plus	13,3%	11,6%
Deux adultes avec un enfant dépendant	8,9%	10,6%
Homme seul	10,8%	7,6%
Personne seule avec enfants dépendants	8,1%	6,8%
Un adulte de moins de 65 ans	9,6%	6,6%
Deux adultes avec trois enfants dépendants ou plus	5,2%	6,4%
Ensemble	5,5%	5,7%
Personne seule	8,4%	5,7%
Trois adultes ou plus avec enfants dépendants	4,8%	5,4%
Deux adultes avec deux enfants dépendants	4,5%	4,5%
Deux adultes	4,9%	4,0%
Femme seule	6,2%	3,9%
Deux adultes de moins de 65 ans	3,3%	2,2%
Trois adultes ou plus	1,5%	2,0%
Un adulte de 65 ans ou plus	1,0%	1,5%
Ménages avec enfants dépendants	5,8%	6,6%
Ménages sans enfants dépendants	5,3%	4,3%

Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé selon le statut vis-à-vis de l'activité, Luxembourg (en %)



Proportion de personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé, 2012 (en %)



Note : Sont considérés comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison de la forte proportion de chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite.

Source : Eurostat-SILC ; graphiques : CSL

Inégalités de santé

7.1 Autoperception de l'état de santé

Pour être plus complète, l'analyse des inégalités doit également se faire dans des domaines autres que les revenus. En effet, l'on observe aussi des inégalités dans le domaine de la santé.

En ce qui concerne l'autoévaluation de l'état de santé au Luxembourg, l'on constate que ce sont les personnes occupées qui pensent se porter le mieux. En effet, en 2012, seulement un peu plus de 3% d'entre elles ont le sentiment d'être en mauvaise santé, tandis que le taux pour l'ensemble de la population est plus du double.

Ceux qui ne travaillent pas – chômeurs, retraités ou autres inactifs – ont une vision nettement plus pessimiste de leur état de santé, avec des proportions de

personnes déclarant être en mauvaise ou très mauvaise santé dépassant les 10%.

Ces quatre dernières années, cette vision pessimiste semble moins présente, évolution qui est probablement à mettre en relation avec une meilleure satisfaction des besoins de santé (voir points suivants).

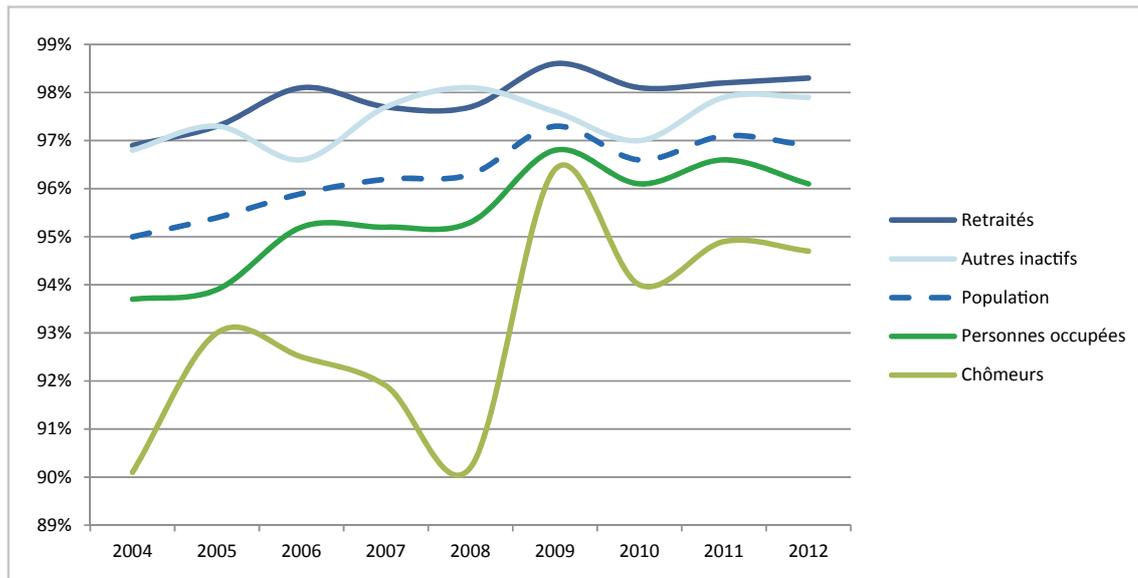
Si l'on compare la situation luxembourgeoise à celle connue dans les pays voisins, force est de constater que les résidents luxembourgeois jugent leur état de santé de façon plus favorable. Seuls les chômeurs luxembourgeois semblent avoir une proportion d'individus en mauvaise santé nettement plus forte par rapport aux pays limitrophes ; le taux

luxembourgeois étant dans ce cas près du double de la moyenne de l'UE27 et des valeurs observées pour deux pays voisins. Une explication peut provenir du fait qu'au Grand-Duché près d'un chômeur sur cinq est handicapé et/ou à capacité de travail réduite. Néanmoins, le taux luxembourgeois est encore loin des valeurs allemandes, où près d'un chômeur sur quatre s'estime être en mauvaise ou très mauvaise santé.

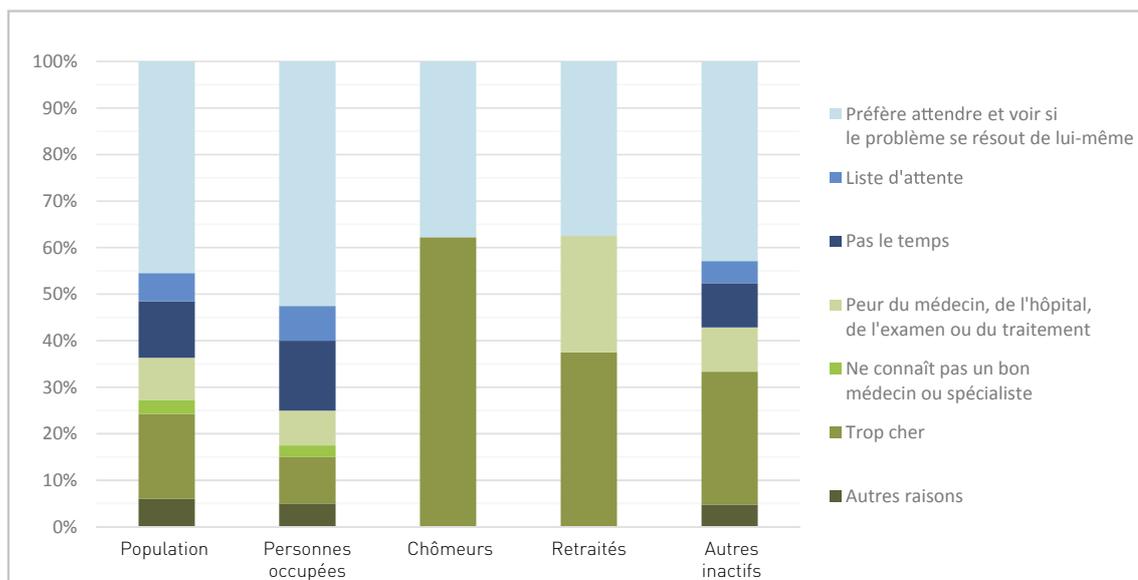
Toutefois, ces résultats basés sur l'auto-perception de l'état de santé sont à relativiser. En effet, selon une étude réalisée en 2013 au Luxembourg, la mise en relation entre l'état de santé ressenti et l'état réel met en évidence que la moitié de ceux qui déclarent être en bonne santé sont en fait en mauvaise santé¹¹.

11 « Baromètre AXA Santé, Perception et comportements des habitants du Luxembourg en matière de santé » du TNS et d'AXA assurances, présenté lors de la conférence de presse du 10 février 2014. L'indice d'état de santé a été évalué sur cinq indicateurs : (1) stress élevé (échelle de Cungi), (2) mauvaise qualité de sommeil, (3) surpoids important ou obésité (IMC), (4) dépression (test Mini), (5) maladie grave ou chronique (déclaration).

Taux de satisfaction des besoins médicaux selon le statut vis-à-vis de l'activité, Luxembourg



Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical selon le type de barrière d'accès aux soins et le statut vis-à-vis de l'activité, Luxembourg, 2012



Note : Sont considérés comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison de la forte proportion de chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite.

Source : Eurostat-SILC ; graphiques : CSL

Inégalités de santé

7.2 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement médical

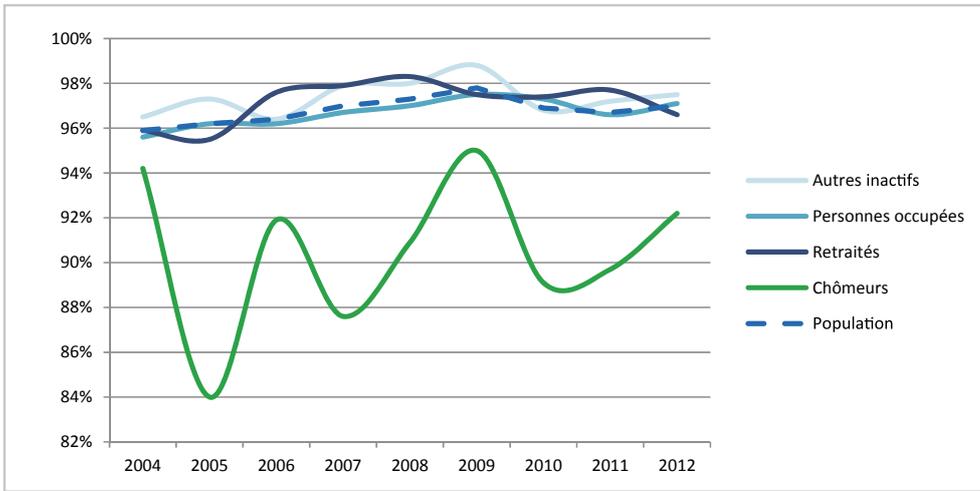
Le taux de satisfaction des besoins médicaux traduit une autre forme potentielle d'inégalités en matière de santé. Au Luxembourg, ce taux a régulièrement augmenté pour l'ensemble de la population jusqu'en 2009, date à partir de laquelle il n'évolue guère. En 2012, il reste environ 3% de personnes avec des besoins médicaux non satisfaits. Cependant, il existe encore des différences assez importantes entre les individus selon leur statut vis-à-vis de l'activité. Les besoins sont beaucoup mieux satisfaits pour les personnes

inactives (retraitées ou non) que pour les actives. Plus encore, au sein de ce dernier groupe, les chômeurs ont de loin le taux de satisfaction le plus faible (94,7%).

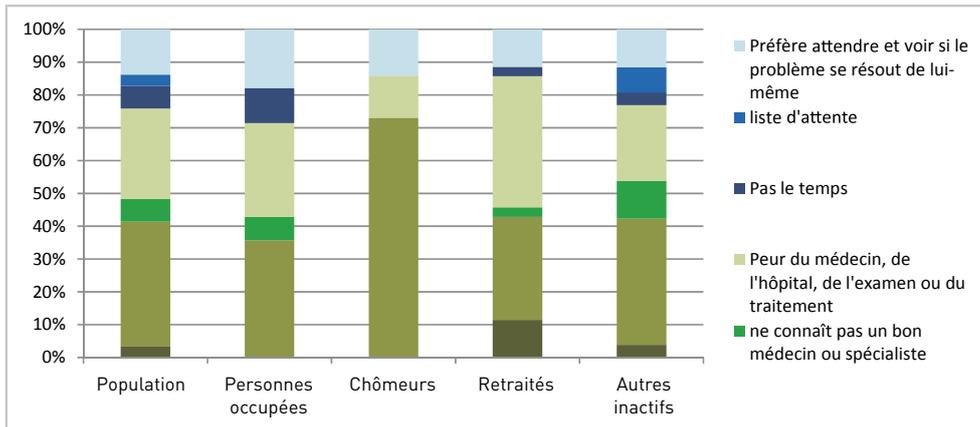
Quant à l'évolution de la satisfaction selon le statut vis-à-vis de l'activité, l'écart entre le taux de satisfaction des retraités et celui des chômeurs était de 6,8 points de pourcentage en 2004. Il n'est plus que de 3,6 points en 2012, mais en légère hausse par rapport à 2011 (où il était de 3,3 points).

Il est possible de comparer les raisons invoquées pour ne pas recourir à certains soins de santé. Quel que soit le statut d'activité, on trouve d'abord l'attente d'une amélioration spontanée, ensuite le coût des soins. L'attente est invoquée dans des proportions identiques par les chômeurs et les retraités, mais privilégiée par les personnes occupées et les autres inactifs. Quant aux coûts, ils sont la principale raison mise en avant par les chômeurs comme motif de renoncement aux soins et sont également fortement cités par les retraités.

Taux de satisfaction des besoins en soins dentaires selon le statut vis-à-vis de l'activité, Luxembourg

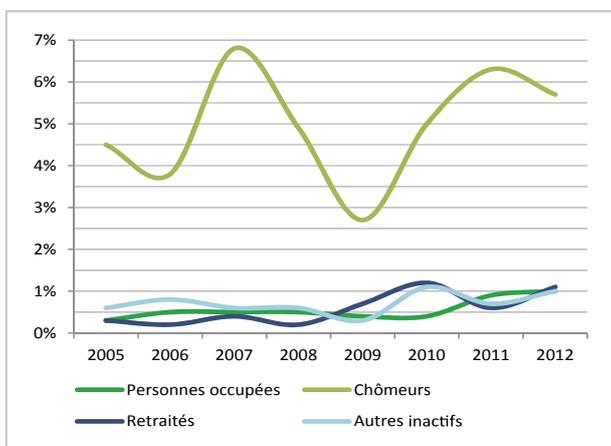


Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire selon le type de barrière d'accès aux soins et le statut vis-à-vis de l'activité, 2012

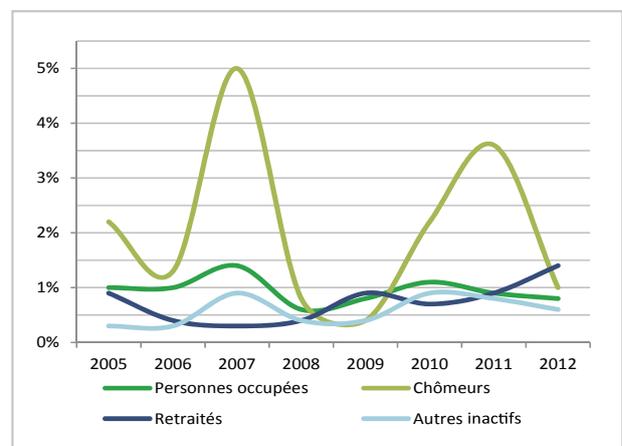


Taux de non satisfaction des besoins en soins dentaires selon le statut vis-à-vis de l'activité et la raison

Pour des raisons économiques



Pour des raisons de peur



Note : Sont considérés comme personnes occupées les salariés (y compris les fonctionnaires) et les travailleurs indépendants. Les données concernant les chômeurs sont à prendre avec précaution en raison de la forte proportion de chômeurs handicapés et/ou à capacité de travail réduite.

Source : Eurostat-SILC ; graphiques : CSL

Inégalités de santé

7.3 Besoins non satisfaits d'examen ou de traitement dentaire

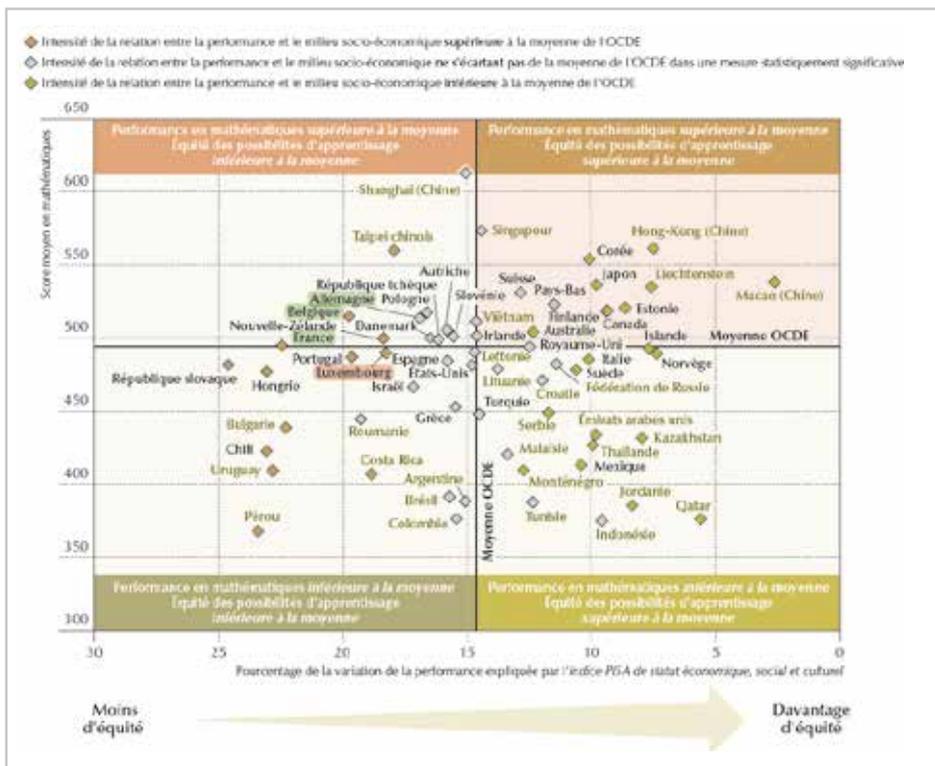
Au Luxembourg, le taux global de satisfaction des besoins en santé dentaire se confond, sur la période considérée, avec celui des personnes ayant un emploi. Avec un niveau évoluant entre 96% et 98%, le taux de satisfaction est relativement stable pour les différents statuts d'activité, sauf pour les chômeurs¹² où il évolue en dents de scie dans une fourchette se situant entre 84% et 94%. Plus encore, pour ces derniers, le taux de satisfaction des besoins est inférieur de 2 points de pourcentage en 2012 par rapport à 2004.

Lorsque l'on s'intéresse aux motifs de renoncement aux soins dentaires de l'ensemble de la population, deux raisons principales apparaissent : le coût économique et de la peur. Ces deux raisons sont diversement présentes selon le statut vis-à-vis de l'activité. Le coût des soins est fortement représenté dans chaque statut vis-à-vis de l'activité, et particulièrement chez les chômeurs. En revanche, pour les retraités c'est la peur qui est à l'origine de l'absence de soins dentaires.

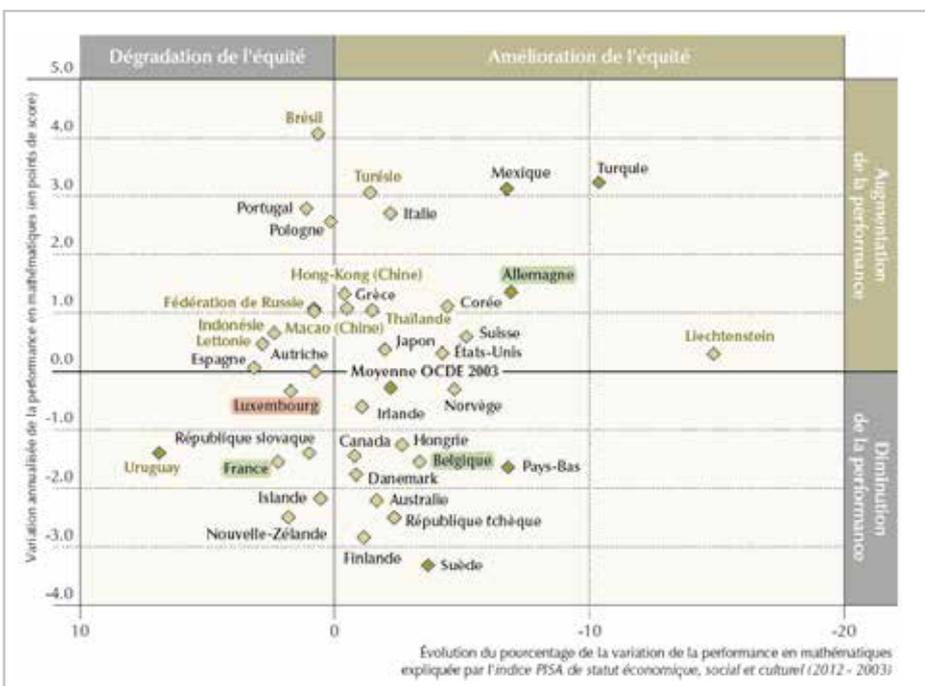
Pour les chômeurs, ces deux barrières d'accès aux soins évoluent de concert. Or, la peur du médecin n'étant a priori pas liée à la situation économique, l'on peut se demander si une partie des chômeurs ne préfère pas évoquer la peur plutôt que d'avouer des difficultés financières.

¹² Les résultats produits ici sont le fruit d'une enquête menée au niveau européen. Le panel de personnes interrogées au Luxembourg est de taille restreinte, ce qui n'est probablement pas sans conséquence sur la volatilité des réponses, notamment auprès des chômeurs.

Intensité de la relation entre la performance scolaire et le milieu socio-économique, 2012



Évolution entre 2003 et 2012 de l'intensité de l'impact du statut socio-économique sur la performance en mathématiques et variation annualisée de la performance en mathématiques



Note : les évolutions de l'équité et de la performance qui sont statistiquement significatives sont indiquées dans une couleur plus foncée. La variation annualisée correspond à l'évolution du score d'un pays/économie entre la première enquête PISA à laquelle il a participé et l'enquête PISA 2012. Elle est calculée compte tenu des scores obtenus à chaque enquête PISA. Par souci de comparabilité dans le temps, les valeurs de l'indice PISA de statut économique, social et culturel de l'enquête PISA 2003 ont été rapportées sur l'échelle de l'indice constituée sur la base des résultats de l'enquête PISA 2012.

Source et graphiques : OCDE, base de données PISA 2012

Inégalités dans l'éducation

Le système éducatif est censé remplir une fonction intégratrice. L'enquête de l'OCDE sur le programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) 2012 étudie notamment l'impact du milieu socioéconomique sur la performance de l'apprentissage.

Les résultats de l'enquête PISA 2012 montrent que la situation socioéconomique des familles est en étroite corrélation avec la performance des élèves et des établissements scolaires. Si le désavantage socioéconomique n'est pas systématiquement à l'origine de mauvaises performances, le milieu socioéconomique des élèves et des établissements influe malgré tout fortement sur les résultats de l'apprentissage. Que ce soit parce que les familles favorisées sont plus à même de tirer profit de l'apprentissage dispensé dans les établissements, que les élèves issus de milieux favorisés fréquentent des établissements de meilleure qualité, ou que les établissements sont tout simplement mieux armés pour aider les jeunes issus de milieux favorisés à évoluer et à s'épanouir.

L'école tend ainsi à reproduire les inégalités sociales, au lieu de favoriser une répartition plus équitable des possibilités d'apprentissage et des résultats de l'apprentissage. Or, le Luxembourg n'est pas épargné par ce phénomène. Le pays allie une performance en mathématiques inférieure à la moyenne de l'OCDE avec une équité des possibilités d'apprentissage inférieure, elle aussi, à la moyenne. Il faut préciser que le Grand-Duché accueille, proportionnellement sur son territoire, une très grande communauté étrangère, dont la langue maternelle n'est pas forcément une des trois langues officielles qui sont utilisées pour l'enseignement ; ce qui complique le processus d'apprentissage. Les États voisins affichent une équité des possibilités d'apprentissage inférieure à la moyenne, mais arrivent à atteindre une performance supérieure en mathématiques. En outre, le Luxembourg, tout comme la Belgique et la France, connaît une intensité de la relation entre la performance et le milieu socioéconomique supérieure à la moyenne, tandis que l'Allemagne ne s'en écarte pas de manière significative.

Dans une perspective de long terme, la situation du Luxembourg s'est détériorée. En effet, l'évolution, entre 2003 et 2012, de l'intensité de l'impact du statut socioéconomique sur la performance en mathématiques et la variation annualisée de la performance en mathématiques nous apprennent que le pays a connu tant une diminution de la performance qu'une dégradation de l'équité ; situation dans laquelle se trouve également la France. La Belgique est dans une situation contrastée avec une diminution de la performance alliée à une amélioration de l'équité. L'Allemagne se distingue, elle, par une importante augmentation de la performance et une notable amélioration de l'équité.

Parmi les solutions mises en place par certains pays pour faire face aux défis éducatifs, on peut citer l'exemple de la Finlande où des mécanismes de détection précoce, notamment des évaluations individualisées régulières des élèves par plusieurs groupes d'enseignants, permettent à ces derniers d'identifier les élèves en difficulté et de leur offrir rapidement le soutien dont ils ont besoin. En Israël et en Allemagne, des programmes proposent plus de possibilités d'apprentissage aux élèves issus de l'immigration et à ceux appartenant à des minorités, que ce soit en allongeant la journée de classe (en Allemagne) ou en encourageant les élèves à travailler en petits groupes (en Israël).

Encadré 1 : L'évolution à long terme des inégalités

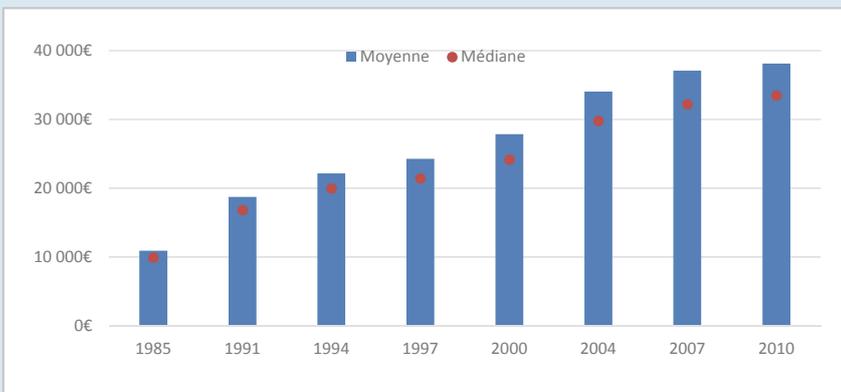
I. Une détérioration de la situation des ménages luxembourgeois depuis trente ans

1. Des revenus orientés à la hausse mais sujets aux aléas conjoncturels

La transition économique qu'a connue le Luxembourg depuis le milieu des années 1980 a provoqué une augmentation substantielle et continue des revenus disponibles des ménages résidents. L'impact des ralentissements conjoncturels du début ainsi que de la fin des années 2000 semble faible si on se base sur l'évolution du revenu disponible.

Afin de donner une image plus fidèle du revenu disponible des ménages, on peut corriger celui-ci par le nombre de personnes vivant dans le ménage. On obtient alors le revenu disponible équivalent du ménage.

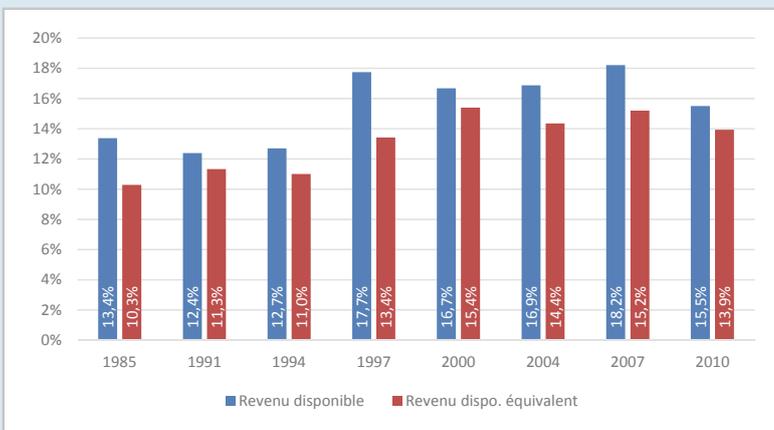
Évolution du revenu disponible équivalent des ménages luxembourgeois



Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

D'emblée, on note que, du fait de la correction par la taille du ménage, le revenu disponible équivalent est nettement plus faible que le revenu disponible. En termes d'évolution, on peut attirer l'attention sur une différence notable dans l'évolution de l'écart entre moyenne et médiane selon que l'on utilise l'un ou l'autre concept.

Écart entre moyenne et médiane du revenu disponible et du revenu disponible équivalent des ménages

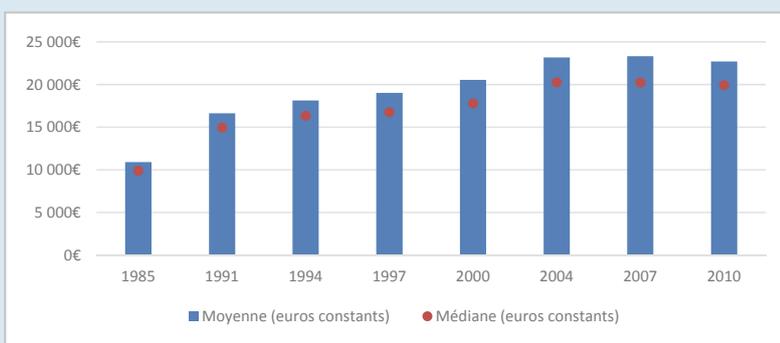


Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

De ce point de vue, on peut distinguer deux périodes : d'une part, la période allant du milieu des années 1980 au milieu des années 1990, avec un écart relativement stable et la période allant de la fin des années 1990 à la fin des années 2000, où cet écart entre moyenne et médiane augmente d'un coup et se stabilise à un niveau plus élevé que celui connu précédemment. Cette évolution est toutefois atténuée si l'on prend en compte l'écart en termes de revenu disponible équivalent. Par ailleurs, l'année 2010 marque une chute de cet écart vers un niveau intermédiaire par rapport aux niveaux des deux périodes distinguées ci-avant.

L'évolution des revenus des ménages peut également être appréhendée en termes de pouvoir d'achat, c'est-à-dire en corrigeant la valeur nominale (en euros courants) des revenus par l'évolution de l'inflation. En effet, l'inflation vient, au cours du temps, diminuer le montant de biens et de services que l'on peut acheter avec un montant donné d'euros.

Évolution du revenu disponible équivalent des ménages en euros constants



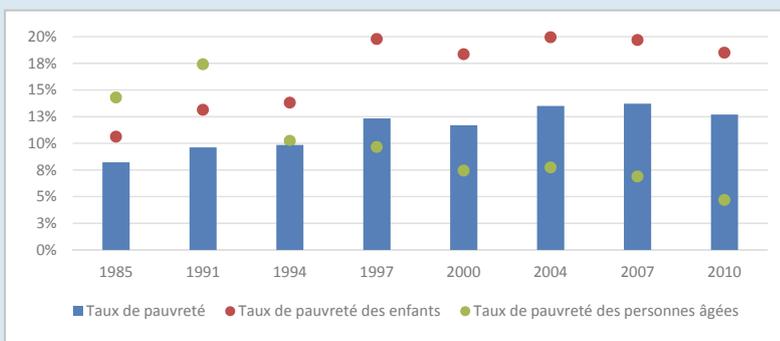
Sources : LIS, Statec (IPCN) ; calculs et graphiques : CSL

Or, les ralentissements conjoncturels, au milieu des années 1990 et fin des années 2000, sont clairement perceptibles. Pendant les années 1990, le Luxembourg connaît un taux de croissance du PIB relativement faible¹³ couplé à un taux d'inflation modéré d'environ 2,8% en moyenne de 1991 à 1994, ce qui vient freiner la progression du pouvoir d'achat des ménages. À partir du milieu des années 2000, les modulations successives de l'index viennent peser sur l'évolution du pouvoir d'achat des ménages. Entre 2004 et 2007, celui-ci a en effet stagné, tant en moyenne qu'en médiane. En 2010, les ménages subissent même une diminution de leur pouvoir d'achat, qui diminue jusqu'à un niveau inférieur à celui de 2004.

2. Des indicateurs de pauvreté et d'inégalité en dégradation

Les fruits de la croissance économique soutenue dont a joui le Luxembourg au cours des trois dernières décennies n'a cependant pas profité à tout le monde de la même façon. Comme en témoigne le graphique ci-dessous, le taux de pauvreté a connu une nette tendance à la hausse à partir du milieu des années 1980 pour, par la suite, se stabiliser à 13%.

Taux de pauvreté pour l'ensemble de la population, les enfants de moins de 17 ans et les personnes âgées



Source : LIS ; calculs et graphiques : CSL

¹³ Entre 1991 et 1996, le PIB en volume luxembourgeois ne croît que de +2,6% en moyenne, contre un peu plus de 7% en moyenne entre 1985 et 1991 et sur la période 1997-2000.

Encadré 1 : L'évolution à long terme des inégalités

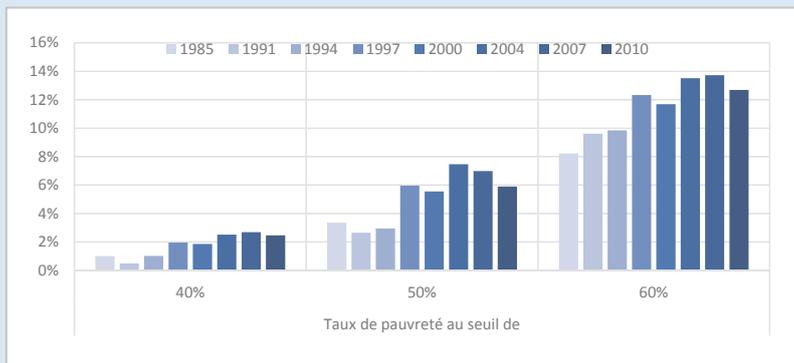
Si l'on détaille ce taux de pauvreté pour rendre compte de la situation de deux couches a priori particulièrement vulnérables de la population – à savoir les enfants de moins de 17 ans et les personnes âgées – les évolutions ne pourraient être plus disparates.

En effet, si on considère la situation des enfants, leur taux de pauvreté est nettement plus important que celui de l'ensemble de la population. Qui plus est, l'écart entre taux de pauvreté des enfants et taux de pauvreté global augmente au fil des années. Ainsi, l'écart entre le taux de pauvreté global et le taux de pauvreté des enfants est passé d'environ 2,5 points de pourcentage en 1985 à presque six points de pourcentage en 2010. Cette année-là, ce serait donc près d'un enfant sur cinq qui serait en risque de pauvreté.

À l'inverse, le taux de pauvreté des personnes âgées est devenu nettement plus faible que celui de l'ensemble de la population au cours des 25 dernières années. Plus en détail, pour cette frange de la population, le risque de pauvreté s'est nettement réduit au fil du temps, avec une chute particulièrement importante entre 1991 et 1994, alors qu'auparavant le taux de pauvreté suivait une tendance haussière. Ce recul considérable observé au milieu des années 1990 peut s'expliquer par la réforme des pensions de 1991 qui a consisté en une réévaluation du niveau des retraites par le biais de différentes adaptations¹⁴.

Par convention, le seuil de pauvreté équivaut à 60% du revenu disponible équivalent médian de la population. Toute personne se situant sous ce niveau de revenu est considérée être en situation de pauvreté monétaire. Toutefois, on peut également calculer d'autres seuils de pauvreté, comme l'illustre le graphique ci-dessous, ce qui a l'avantage de permettre de voir comment se répartissent les individus au sein de la distribution des revenus et d'en tirer des conclusions en ce qui concerne la gravité de la pauvreté.

Évolution du taux de pauvreté à différents seuils



Source : LIS ; calculs et graphiques : CSL

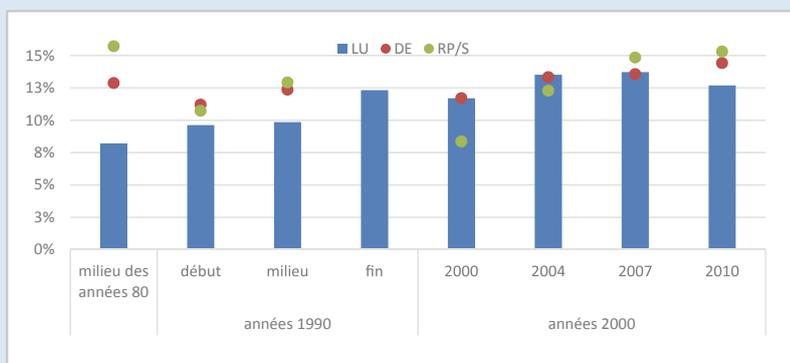
Sous cet angle, on aperçoit que plus le seuil de pauvreté est bas, plus la tendance à l'augmentation du nombre de personnes concernées au fil du temps semble être forte. Pour le seuil de pauvreté fixé à 40% du revenu disponible équivalent médian par exemple, le taux de pauvreté a été multiplié par presque 2,5 entre 1985 et 2010 tandis qu'au niveau du seuil standard (60% du revenu équivalent médian) le taux de pauvreté a été multiplié par environ 1,6 seulement. On note également que malgré la baisse des taux de pauvreté aux seuils de 50% et 60% en 2010, le taux de pauvreté au seuil de 40% du revenu médian ne réagit que très peu.

On assiste, dans une certaine mesure, à une aggravation de la pauvreté : un nombre croissant de personnes se situe plus en plus loin du seuil de pauvreté à 60% du revenu médian (augmentation puis stabilisation du taux de pauvreté au seuil de 40%), ce qui les rend moins susceptibles de sortir par elles-mêmes de cette situation.

Si l'on compare les évolutions du taux de pauvreté luxembourgeois à celles qu'a connues l'Allemagne, on peut globalement distinguer deux périodes.

¹⁴ Il s'agit de la loi du 24 avril 1991 qui prévoit notamment l'augmentation de l'ordre de 10% de toutes les pensions, une augmentation de respectivement 4% et 10% des majorations proportionnelles et forfaitaires et a réduit le retard dans l'ajustement des pensions au niveau réel des salaires.

Évolution du taux de pauvreté au Luxembourg, en Allemagne et en Rhénanie-Palatinat/Sarre



Note : Données non disponibles pour DE et RP/S

Source : LIS ; graphique et calculs : CSL

D'une part, du milieu des années 1980 à la fin des années 1990, le Luxembourg affiche, malgré une détérioration progressive, un taux de pauvreté nettement inférieur au taux allemand. Toutefois, à partir des années 2000, les taux des deux pays se rapprochent et s'égalisent presque. Si pour le Luxembourg le taux de pauvreté reste relativement stable au cours de ces années, il se détériore pour l'Allemagne sous le coup des réformes du marché du travail et des politiques sociales mises en place à partir du milieu des années 2000.

L'analyse de la gravité de la pauvreté à différents seuils du revenu disponible équivalent médian peut être complétée par une analyse plus globale au travers du calcul des ratios interquantiles. Dans ce contexte, deux approches complémentaires sont possibles : d'une part, on peut diviser la population en quantiles et comparer entre elles les valeurs limites de ces quantiles ; d'autre part, on peut, pour chaque quantile, calculer la somme des revenus disponibles équivalents et la comparer à celle d'un autre quantile¹⁵.

Dans la première approche, c'est-à-dire en comparant les valeurs qui séparent les différents quantiles, les résultats pointent à nouveau vers un accroissement des inégalités entre les individus au cours des trente dernières années.

Ratios interquantiles du revenu disponible équivalent

	1985	1991	1994	1997	2000	2004	2007	2010
S95/S5	3,8	3,7	3,8	4,4	4,7	5,2	5,0	4,5
S90/S10	2,8	2,8	2,9	3,1	3,3	3,4	3,3	3,2
S80/S20	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2
S75/S25	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9

Source : LIS ; graphique et calculs : CSL

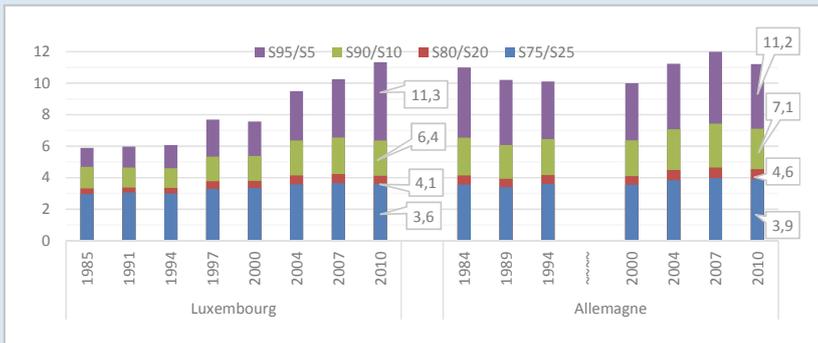
Pour les ratios S95/S5, S90/S10 et S80/S20, l'amélioration en 2010 s'explique par un ralentissement de la croissance du revenu disponible équivalent des ménages les mieux lotis, tandis que pour les ménages les plus pauvres le revenu équivalent ne semble pas être particulièrement affecté par les aléas conjoncturels. Cela s'explique vraisemblablement par le fait que les hauts revenus sont davantage sujets à l'évolution conjoncturelle (gratifications, revenus du capital, etc.) par rapport aux bas revenus qui ont plutôt tendance à être rigides et à n'évoluer qu'au rythme de l'échelle mobile des salaires et des renégociations des conventions collectives. Cette hypothèse permettrait également d'expliquer pourquoi le ratio S75/S25 continue sa progression alors même que les autres ratios partent à la baisse en 2010.

15 Voir également l'explication dans la partie I, section 2.4.

Encadré 1 : L'évolution à long terme des inégalités

Comme il a déjà été mentionné plus haut, une deuxième approche pour présenter les évolutions en termes de ratios interquanti-les consiste à calculer la part de chaque quantile dans le total du revenu disponible équivalent et de comparer ces résultats.

Ratios interquanti-les des parts du revenu disponible équivalent des ménages au Luxembourg et en Allemagne



Note : Données non disponibles pour DE et RP/S

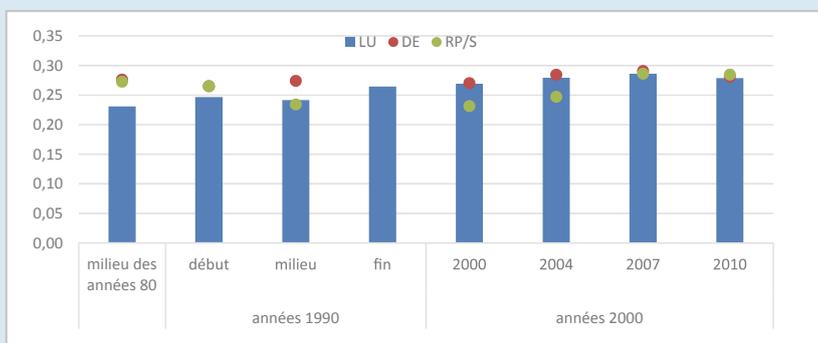
Source : LIS ; calculs et graphiques : CSL

En raisonnant ainsi, on obtient des résultats quelque peu différents de ceux obtenus ci-dessus. En effet, si on observe les parts du revenu disponible équivalent total détenu, les écarts entre les différents quantiles ou groupes d'individus sont exacerbés.

En effet, si les frontières entre les quantiles progressent de façon relativement lente et, malgré tout, similaire, il n'en est pas de même en ce qui concerne les parts du revenu disponible équivalent détenu. Ici, on note qu'il existe un phénomène de concentration des revenus au sein du dernier groupe d'individus, c'est-à-dire auprès des 5% des ménages les mieux lotis. Alors qu'en Allemagne ces inégalités existent déjà depuis le milieu des années 1980, au Luxembourg elles ne se sont développées que récemment, depuis le début des années 2000. Et contrairement à ce qui se vérifie en Allemagne, ce rapport entre les parts du revenu disponible équivalent des 5% les plus riches et des 5% les plus pauvres ne semble pas être particulièrement affecté par les ralentissements conjoncturels, mais continue de progresser à vive allure pour dépasser en 2010 le niveau de l'Allemagne.

Afin de rendre compte des inégalités de distribution des revenus, il est possible d'utiliser des indicateurs plus globaux permettant de résumer la situation de façon aisément comparable entre différents pays. Pour ce faire, on utilise par exemple couramment le coefficient de Gini¹⁶, qui permet de mesurer les inégalités de distribution des revenus au sein d'une population.

Évolution du coefficient de Gini du revenu disponible équivalent des ménages au Luxembourg, en Allemagne et en Rhénanie-Palatinat/Sarre



Note : Données non disponibles pour DE et RP/S

Source : LIS ; calculs et graphiques : CSL

¹⁶ Pour rappel, le coefficient de Gini prend des valeurs situées entre 0 et 1. Un coefficient de Gini de 0 signifie que les revenus sont également distribués, c'est-à-dire que tous les individus ont le même revenu. Par contre, un coefficient de Gini de 1 signifie qu'un seul individu détient l'ensemble des revenus, le reste de la population ayant un revenu nul.

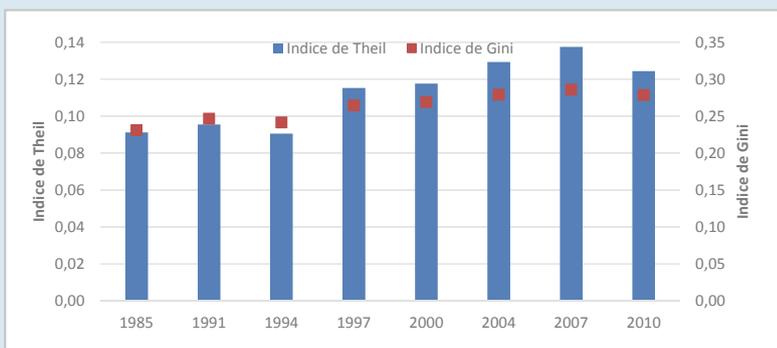
Cette approche permet de mettre en évidence l'augmentation des inégalités au Luxembourg au cours des trente dernières années. En effet, au fil du temps, la tendance est du coefficient de Gini est à la hausse, mettant ainsi en lumière une concentration progressive des revenus auprès d'un nombre restreint d'individus.

Comme il a déjà été relevé ci-dessus en ce qui concerne l'évolution du taux de pauvreté, on assiste à un rapprochement du Luxembourg à la situation allemande. En effet, si le Luxembourg connaissait au milieu des années 1980 un coefficient de Gini nettement inférieur à celui de ses voisins allemands, à partir des années 2000 les situations des deux pays sont quasiment équivalentes.

Si le coefficient de Gini permet d'obtenir une information globale sur le niveau des inégalités de revenus à un moment donné, il présente toutefois certains défauts. En particulier, le coefficient de Gini n'est pas désagrégable, c'est-à-dire qu'il ne permet pas de rendre compte de comment différents groupes d'individus peuvent contribuer aux inégalités de revenus. Afin de pallier à cet inconvénient, on peut recourir à l'utilisation de l'indice de Theil¹⁷.

Pour une distribution de revenus donnée, l'indice de Theil suit globalement les mêmes tendances que le coefficient de Gini.

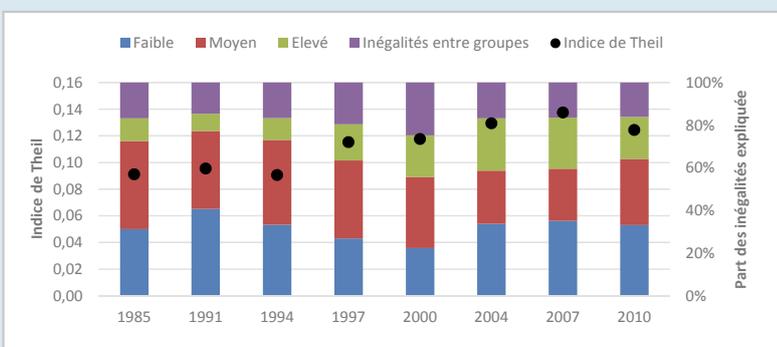
Comparaison entre l'évolution pour le Luxembourg de l'indice de Theil (échelle de gauche) et du coefficient de Gini (échelle de droite)



Source : LIS ; calculs et graphiques : CSL

Contrairement au coefficient de Gini, l'indice de Theil est aisément décomposable, c'est-à-dire qu'il permet de rendre compte de la façon dont des groupes d'individus avec des caractéristiques différentes contribuent aux inégalités dans l'ensemble de la population. Le graphique ci-dessous offre une illustration de cette approche en détaillant la contribution des différents niveaux d'éducation du chef de ménage aux inégalités du revenu disponible équivalent des ménages.

Comparaison entre l'évolution pour le Luxembourg de l'indice de Theil (échelle de gauche) et du coefficient de Gini (échelle de droite)



Source : LIS ; calculs et graphiques : CSL

17 Pour plus d'informations concernant l'indice de Theil et son calcul, voir en annexe.

Encadré 1 : L'évolution à long terme des inégalités

Dans le graphique plusieurs informations sont présentées. D'une part, on représente sur l'échelle de gauche le niveau de l'indice de Theil pour chaque année. D'autre part, sur l'échelle de droite, on voit à quel point un facteur contribue au niveau d'inégalités global tel que mesuré par l'indice de Theil. Ainsi, les inégalités entre les personnes ayant un niveau d'éducation faible expliquent environ un tiers de l'indice de Theil. Par contre, les inégalités entre les groupes d'individus ayant différents niveaux d'éducation n'expliquent qu'environ 16% de l'indice de Theil. On peut donc en conclure que c'est surtout au sein des groupes que se forment les inégalités, et que les différences entre les groupes ne contribuent que relativement peu aux inégalités.

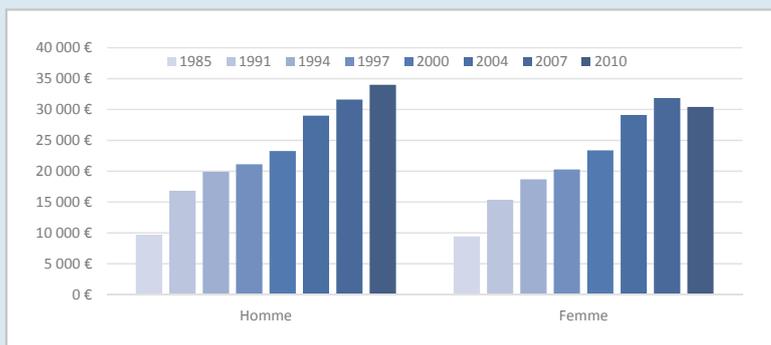
II. L'évolution de la situation des ménages selon leurs caractéristiques

Dans la présente partie, on procèdera à l'analyse des revenus disponibles équivalents en distinguant selon différentes caractéristiques des individus ou des ménages. Lorsqu'il s'agit de caractéristiques individuelles (niveau d'éducation, âge, etc.) nous n'avons retenu que la personne de référence du ménage dans les calculs afin de maintenir la pleine comparabilité entre les résultats issus de ces calculs et ceux issus des calculs selon des caractéristiques des ménages.

1. Selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage

a. Selon le genre de la personne de référence du ménage

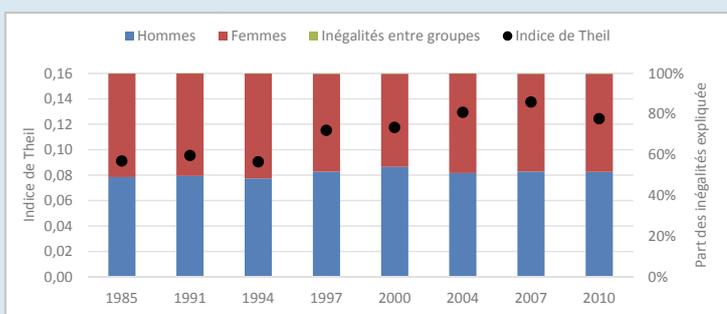
Évolution de la médiane du revenu disponible équivalent selon le genre de la personne de référence du ménage



Source : LIS ; calculs et graphiques : CSL

Si pendant longtemps le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence est une femme était relativement proche (quoique toujours inférieur) des ménages dont la personne de référence est un homme, on note pour l'année 2010 un net décrochage de cette valeur. En effet, pour la dernière année de la période d'analyse, l'écart entre hommes et femmes se creuse et atteint un peu plus de 3.500 euros.

Évolution de la médiane du revenu disponible équivalent selon le genre de la personne de référence du ménage



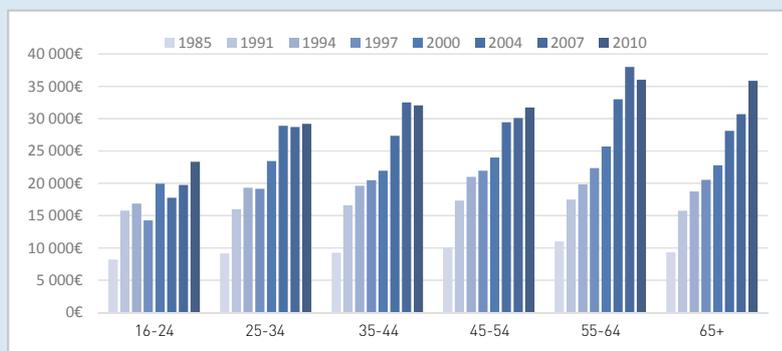
Source : LIS ; calculs et graphiques : CSL

Malgré cette détérioration du niveau de vie des ménages à personne de référence féminine, l'indice de Theil ne fait pas apparaître d'inégalités majeures entre les deux groupes de ménages. En effet, dans l'indice de Theil décomposé, la composante intergroupes est quasiment nulle sur toute la période d'analyse. Par ailleurs, on constate que les indices de Theil de chacun des groupes sont très proches l'un de l'autre, ce qui pointe une situation où la distribution des revenus des uns est un multiple de la distribution des revenus des autres¹⁸.

Les résultats présentés ci-dessous ne signifient pourtant pas que les deux types de ménage connaissent une convergence en ce qui concerne leur niveau de vie comme on peut le voir à l'aide du graphique retraçant les évolutions des revenus disponibles équivalents des hommes et des femmes.

b. Selon l'âge de la personne de référence du ménage

Évolution de la médiane du revenu disponible équivalent selon l'âge de la personne de référence du ménage



Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

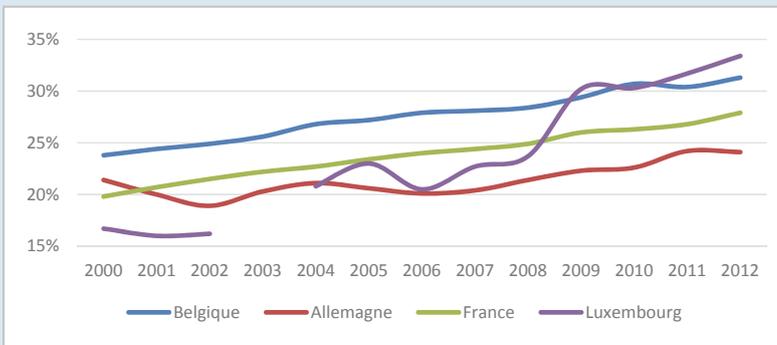
Les évolutions du revenu disponible équivalent sont assez disparates si l'on détaille les données selon l'âge de la personne de référence du ménage. En effet, le niveau de vie médian des 16-24 ans connaît des fluctuations considérables au fil du temps tandis que les 25-34 semblent atteindre un plateau au cours des années 2000. Ainsi, on constate qu'il y a, à partir du début des années 2000, un décrochage du revenu disponible équivalent médian des ménages les plus jeunes par rapport aux ménages dont le chef de famille est plus âgé.

Ces évolutions du niveau de vie médian des ménages jeunes peuvent en partie s'expliquer par une taille d'échantillon relativement faible, qui vient rendre les résultats obtenus plus volatils. D'autre part, un nombre croissant de jeunes suit une formation universitaire (majoritairement à l'étranger) avant de démarrer la vie active au Luxembourg. Il ne subsiste donc dans l'échantillon que les jeunes résidents qui poursuivent leurs études au Luxembourg (et qui forment leur propre ménage) ou ceux qui ont rejoint le marché du travail tout en ayant un niveau de formation relativement faible, ce qui implique des emplois moins rémunérateurs. Ces hypothèses semblent se confirmer au vu des résultats issus de l'indice de Theil, présentés ci-dessous.

¹⁸ Autrement dit, si l'on classe les individus de l'un et de l'autre groupe selon un niveau de revenu croissant, les deux distributions de revenu auront une forme très similaire. (voir l'annexe, exemple 2)

Encadré 1 : L'évolution à long terme des inégalités

Part des 16-64 ans ayant des études supérieures

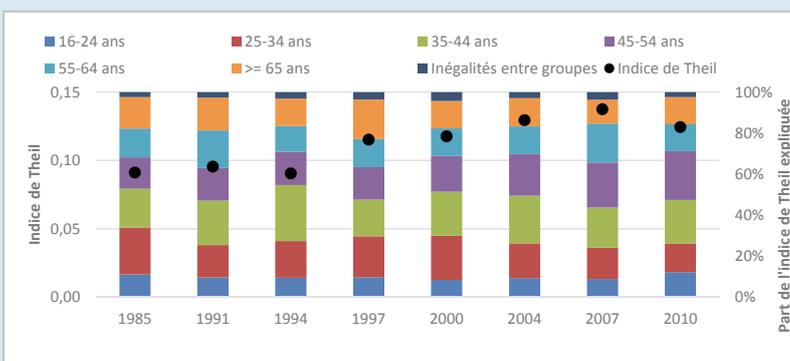


Source : Eurostat ; graphique : CSL

Les jeunes ne sont pas la seule catégorie d'âge à avoir enregistré une fluctuation de leur revenu disponible équivalent au cours des 25 dernières années. En effet, pour les classes d'âge intermédiaires (35-44, 45-54 et 55-64 ans), les évolutions n'ont pas été très favorables au cours des années 2000, les 35-44 et 55-64 ans ayant même subi une diminution de leur niveau de vie médian. Ces résultats sont vraisemblablement à imputer à la difficulté qu'éprouvent les plus âgés à conserver leur emploi et surtout à retrouver un emploi une fois devenus chômeurs. Actuellement, un chômeur sur cinq inscrit auprès de l'ADEM est âgé de plus de 50 ans, phénomène auquel se rajoute un allongement progressif des épisodes de chômage des personnes âgées au cours des dernières années, ce qui fait qu'actuellement un chômeur de plus de 50 ans sur deux l'est depuis plus d'un an (voir partie II, section 2.4)

Quant aux ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans (majoritairement des ménages composés uniquement de personnes retraitées), le revenu disponible équivalent médian ne cesse d'augmenter au fil des ans.

Évolution de l'indice de Theil du revenu disponible équivalent décomposé par classes d'âge



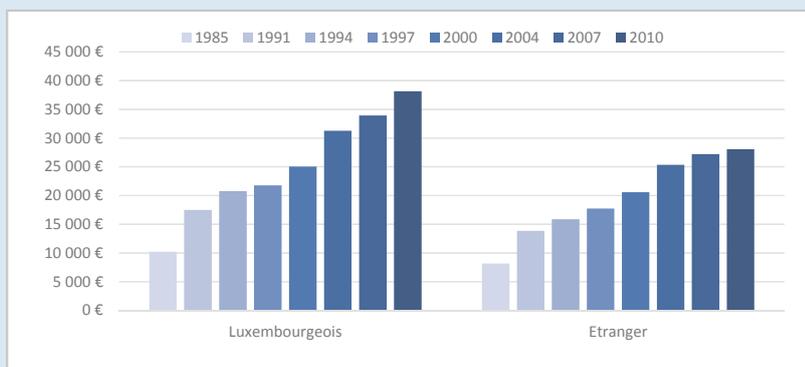
Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Si la décomposition de l'indice de Theil fait apparaître une faible contribution des groupes de ménages les plus jeunes, cela n'implique pas que ceux-ci soient mieux lotis que les autres. De fait, comme décrit ci-avant, le niveau de vie des jeunes connaît un net décrochage au cours des années 2000, ce qui n'est pas incompatible avec un niveau d'inégalités faible.

Comme un nombre croissant de jeunes poursuit des études supérieures, seule une minorité d'entre eux dispose d'un revenu du travail. Les jeunes sont donc tous plus ou moins égaux dans le sens où ils disposent pour la plupart d'un niveau de revenu très faible, voire quasi inexistant si l'on ne considère que les revenus du travail.

c. Selon la nationalité de la personne de référence du ménage

Évolution du revenu disponible équivalent médian selon la nationalité de la personne de référence du ménage

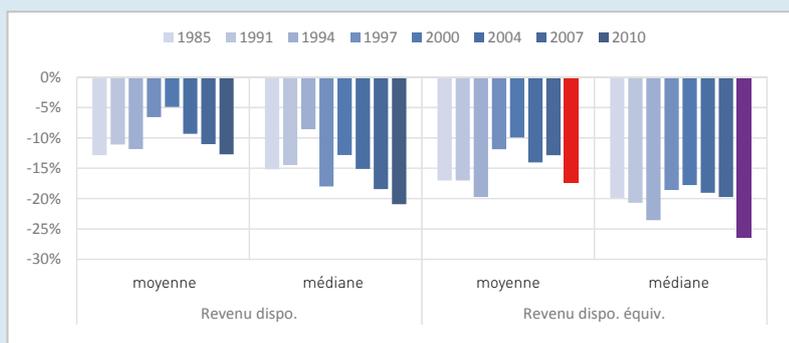


Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Depuis 2007, le revenu disponible équivalent médian des ménages dont la personne de référence est un expatrié installé au Luxembourg n'a guère évolué. De façon plus générale, on constate que le niveau de vie médian des ménages dont le chef de ménage est luxembourgeois évolue à un rythme plus élevé, ce qui creuse l'écart entre les deux catégories de ménage. En effet, si en 1985 l'écart de revenu entre les ménages dont la personne de référence est de nationalité luxembourgeoise et les autres ménages était d'environ 2.000 euros, cet écart a augmenté jusqu'à plus de 10.000 euros en 2010 (ou près de 6.000 euros si l'on raisonne en euros constants de 1985).

Ce constat est valable pour toutes les années pour lesquelles nous disposons de données, tant en termes de revenu disponible que de revenu disponible équivalent, que ce soit tant pour la médiane que pour la moyenne :

Évolution de l'écart entre le revenu disponible (équivalent) des ménages de Luxembourgeois et les ménages d'immigrés



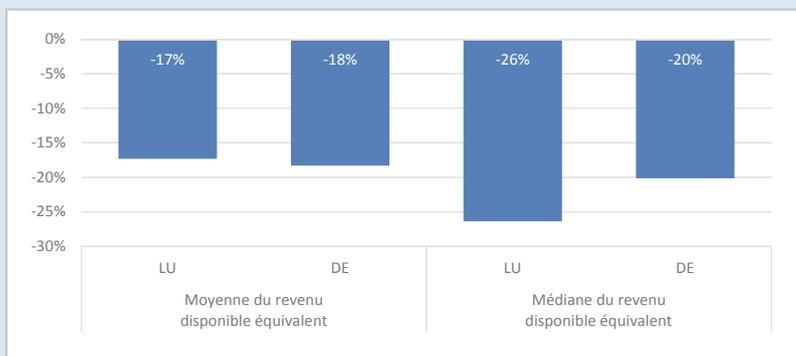
Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Plus concrètement, cela signifie qu'en 2010 le revenu disponible équivalent moyen d'un ménage dont la personne de référence est un étranger était presque 20% moins élevé que celui de son équivalent luxembourgeois (barre rouge dans le graphique). Pour ce qui est du niveau de vie médian, l'écart s'élevait à un peu plus de 25% (barre violette).

Si l'on compare cette situation à celle de plus en plus inégalitaire connue en Allemagne, le Luxembourg est en passe de rattraper les fortes inégalités connues entre ménages nationaux et ménages immigrés. Alors que l'Allemagne affichait jusqu'au début des années 2000 des écarts plus importants que le Luxembourg, ce dernier présente actuellement des écarts proches de ceux de son voisin. D'ailleurs, en termes de niveau de vie médian, l'écart est désormais même plus important au Luxembourg qu'en Allemagne.

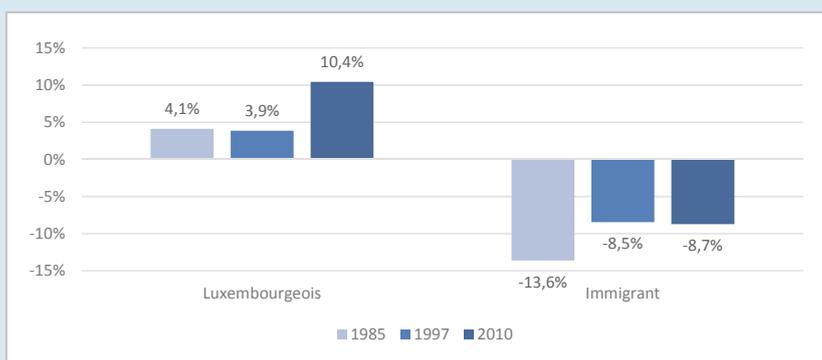
Encadré 1 : L'évolution à long terme des inégalités

Écart entre revenu disponible équivalent des ménages de ressortissants nationaux et de ceux de migrants, en Allemagne et au Luxembourg, en 2010



Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

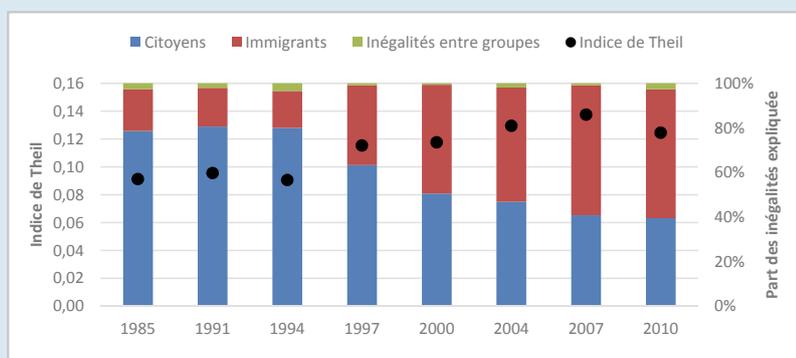
Écarts par rapport à la moyenne de la population des revenus disponibles équivalents moyens de chaque groupe



Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Si l'on compare les écarts entre le niveau de vie moyen de chaque groupe et la moyenne pour la population totale, la situation se présente sous une forme quelque peu différente. En effet, on constate que les écarts par rapport à la moyenne générale se sont accrus pour les ménages dont la personne de référence est de nationalité luxembourgeoise qui en 2010 avaient un niveau de vie moyen 10% plus élevé que celui de la population prise dans son entièreté. Par contre, pour ce qui est des ménages dont le chef de famille est de nationalité étrangère, la situation s'est légèrement améliorée par rapport à 1985, il ne semble pas y avoir eu de véritable amélioration par rapport à la fin des années 1990. Dès lors, les ménages dont la personne de référence n'est pas de nationalité luxembourgeoise ont un revenu qui est presque 9% moins élevé que celui de la moyenne de la population.

Évolution de l'indice de Theil décomposé selon le statut d'immigration de la personne de référence du ménage



Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Si l'on analyse l'évolution de l'indice de Theil décomposé, il ressort clairement que les différences observées ci-dessus en ce qui concerne les revenus des deux types de ménage ne sont pas dues à des différences entre les deux groupes, mais surtout à des différences à l'intérieur des groupes, et plus particulièrement à des différences en termes de niveau de vie des ménages dont la personne de référence n'est pas de nationalité luxembourgeoise.

En effet, tandis que les inégalités au sein du groupe des ménages de luxembourgeois expliquent la majorité des inégalités observées jusqu'à la fin des années 1990, on assiste au cours des années suivantes à un revirement de la situation. Cette évolution peut s'expliquer, au moins en partie, par le fait qu'une proportion croissante des immigrés ont un niveau d'études élevé et occupent des postes rémunérateurs, tandis qu'une bonne partie des immigrés établis depuis plus longtemps dans le pays ont un niveau d'études plus faible et donc des postes de travail nettement moins rémunérateurs.

Proportion d'immigrés par niveau d'éducation et durée de séjour

Niveau d'éducation le plus élevé	Durée du séjour			
	0 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 20 ans	21 ans et plus
Primaire	12,4%	17,6%	21,8%	34,1%
Secondaire inférieur	11,9%	14,9%	15,0%	13,6%
Secondaire supérieur	21,7%	24,5%	29,2%	28,2%
Supérieur	51,7%	40,8%	31,3%	20,2%
Autre	2,3%	2,2%	2,7%	4,0%

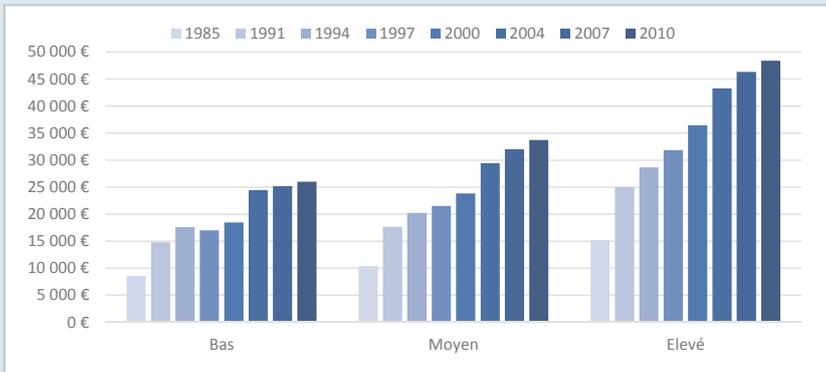
Source : Statec, Recensement 2011 ; tableau : CSL

De toute évidence, les immigrés ayant rejoint le Luxembourg depuis le début des années 2000 ont un niveau de formation qui, de plus en plus souvent, est de niveau universitaire.

Encadré 1 : L'évolution à long terme des inégalités

d. Selon le niveau d'éducation de la personne de référence du ménage

Évolution du revenu disponible équivalent médian des ménages selon le niveau d'éducation¹⁹ de la personne de référence



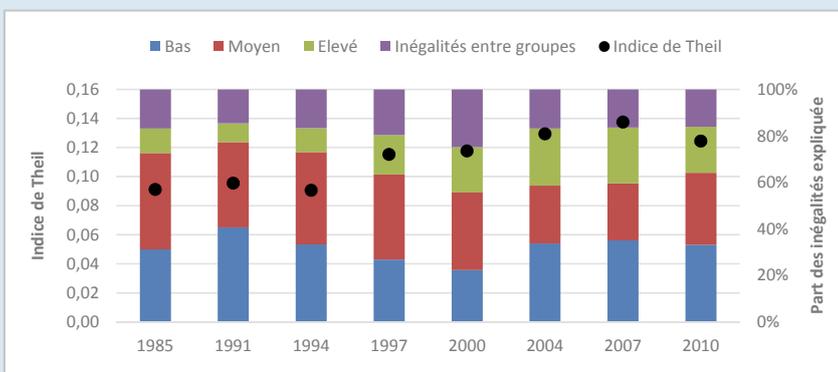
Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

En ce qui concerne le niveau de vie médian selon le niveau d'éducation des personnes de référence des ménages, on constate que ceux avec un niveau d'éducation élevé se démarquent clairement par rapport aux deux autres niveaux d'éducation. Il semblerait donc que le niveau d'éducation n'ait pas d'impact en termes de revenu que dès lors qu'il ne dépasse pas le niveau d'enseignement secondaire.

Par ailleurs, au fil du temps, il s'avère que le revenu disponible équivalent médian des ménages dont le chef de famille a un niveau d'éducation élevé évolue à un rythme plus élevé que celui des autres types de ménage. Plus particulièrement, au cours des années 1990, le niveau de vie médian des ménages dont la personne de référence a un niveau d'enseignement bas ou moyen stagne et n'évolue guère, tandis que pour les ménages dont la personne de référence dispose d'un niveau d'éducation élevé connaissent une augmentation de leur niveau de vie médian à un rythme stable et élevé.

Si l'on revient sur la situation des ménages dont la personne de référence est issue de l'immigration, dont nous avons parlé dans la section précédente, ces évolutions en termes de niveau d'éducation expliquent la hausse considérable des inégalités telles que mesurées par l'indice de Theil.

Évolution de l'indice de Theil décomposé selon le niveau d'éducation de la personne de référence du ménage

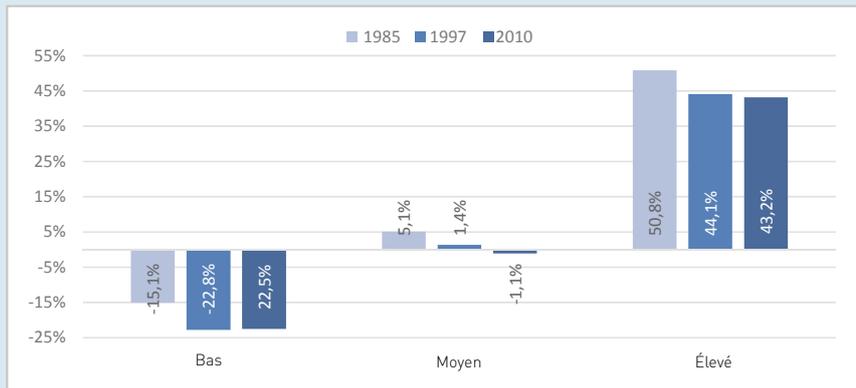


Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

¹⁹ Bas = niveau enseignement primaire ou inférieur ; moyen = niveau secondaire ; élevé = niveau supérieur ou universitaire

Selon les résultats de l'indice de Theil, les inégalités au sein des groupes sont d'autant plus fortes que le niveau d'éducation est faible. Toutefois, une bonne part des inégalités telles que mesurées par l'indice de Theil proviennent également des inégalités existant entre les groupes. Au vu de l'évolution des niveaux de vie décrite ci-dessus, cela s'explique vraisemblablement par l'écart croissant qui existe entre le groupe de ménages dont la personne de référence dispose d'un niveau d'éducation élevé et les deux autres groupes.

Écarts du revenu disponible équivalent moyen de chaque groupe par rapport à la moyenne de la population



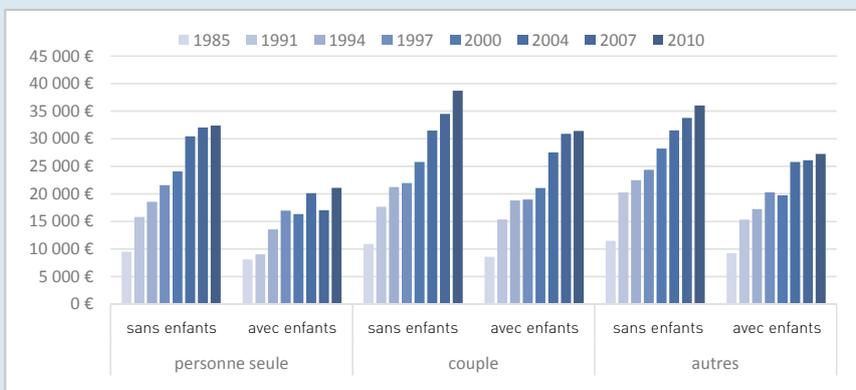
Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Si le niveau de vie moyen des ménages dont la personne de référence a un niveau d'éducation équivalent à l'enseignement secondaire se situe aux alentours de la moyenne vérifiée pour l'ensemble de population. De ce point de vue, c'est au niveau des extrêmes qu'on observe des évolutions plus remarquables. En effet, pour ce qui est des ménages dont le chef de famille a un niveau d'études correspondant à l'enseignement primaire uniquement, l'écart par rapport au niveau de vie moyen de la population s'accroît au fil du temps. Ces ménages connaissent en 2010 un revenu un quart moins élevé que la moyenne. À l'autre extrême, pour les ménages dont la personne de référence dispose d'un diplôme post-secondaire, le niveau de vie moyen est 43% plus élevé que celui de l'ensemble de la population. Toutefois, on constate également que cet écart s'est légèrement résorbé au cours des trente dernières années.

2. Selon les caractéristiques du ménage

a. Selon la composition du ménage

Évolution du revenu disponible équivalent médian selon la composition du ménage



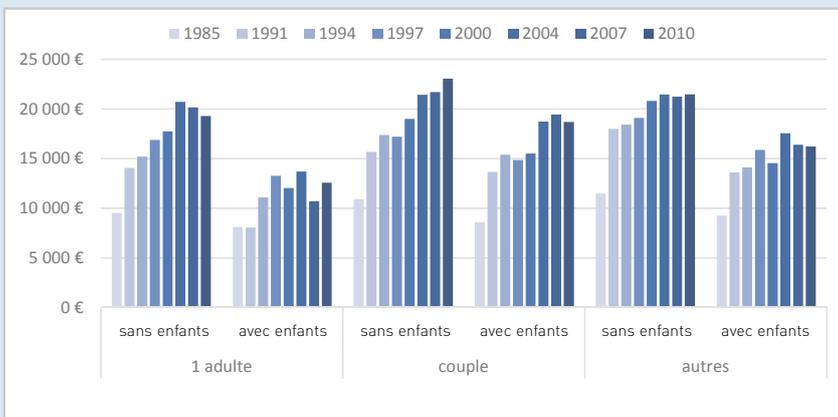
Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Encadré 1 : L'évolution à long terme des inégalités

Si l'on considère les principaux types de ménage, force est de constater que ce sont les personnes seules avec enfants qui disposent du niveau de vie médian le plus faible, suivi par les autres types de ménage (composés de trois adultes ou plus) avec enfants. Qui plus est, on constate également que pour les ménages monoparentaux le niveau de vie n'évolue pas de la même façon que pour les autres ménages, ces premiers ayant en effet connu une nette diminution de la médiane du revenu disponible équivalent en 2007 avant que celui-ci ne se rétablisse en 2010 à un niveau à peine supérieur à celui de 2004. Les ménages de couples sans enfants sont ceux qui disposent du niveau de vie médian le plus élevé.

Depuis le milieu des années 2000, tous les ménages avec enfants, ainsi que les ménages de personnes isolées avec ou sans enfants, ont connu une quasi-stagnation de leur niveau de vie médian. Au mieux, cela signifie que la situation des 50% des ménages les moins bien lotis de chacun de ces groupes ne s'est pas améliorée au fil du temps.

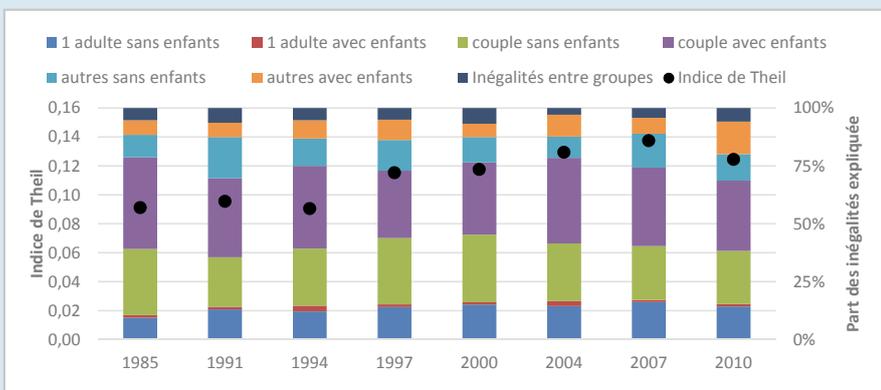
Évolution du revenu disponible équivalent médian réel (en euros de 1985) selon la composition du ménage



Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Si l'on prend en compte les effets de l'inflation, la situation de tous les ménages, sauf celle des couples avec enfants, s'est nettement dégradée au fil des années. En particulier, la situation des ménages monoparentaux est, en 2010, à peine meilleure que celle connue à la fin des années 1990.

Évolution de l'indice de Theil décomposé selon la composition du ménage

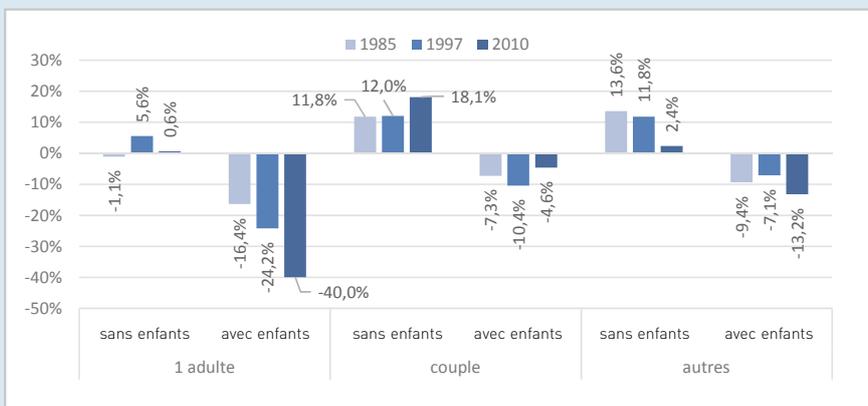


Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

En ce qui concerne la contribution aux inégalités, on constate que ce sont surtout les couples avec ou sans enfants qui ont la plus grande influence. Ces ménages ne contribuent que faiblement aux inégalités en termes de revenu disponible équivalent. On note tout particulièrement que les ménages monoparentaux expliquent une part quasi inexistante des inégalités. Comme on l'a déjà noté dans la section précédente pour le groupe des jeunes, cela ne signifie nullement que leur situation est favorable.

Cette faible contribution des ménages monoparentaux s'explique essentiellement par deux éléments. D'une part, ceux-ci ne forment qu'une très petite part de la population. Les contributions à l'indice de Theil étant pondérées par la part dans la population totale de chaque groupe, il est normal que les plus petits groupes ne puissent que très peu contribuer aux inégalités. S'y rajoute le fait que le revenu médian des ménages monoparentaux est très faible par rapport aux autres groupes. Ces deux éléments impliquent que la dispersion des revenus au sein du groupe des personnes seules avec enfants ne peut pas être aussi importante que pour des groupes de taille plus grande et avec des revenus plus élevés.

Écarts du revenu disponible équivalent moyen de chaque groupe par rapport à la moyenne de la population



Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

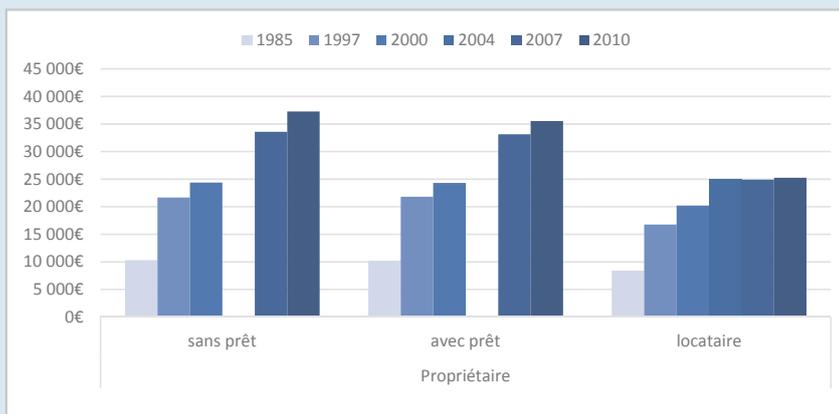
Si l'on raisonne en termes d'écart entre le niveau de vie moyen de chaque groupe et celui de la population totale, on constate que pour la plupart des types de ménages distingués cet écart reste relativement stable au cours des années. Toutefois, pour ce qui est des ménages monoparentaux, on note une nette baisse au fil du temps, dégradation que nous avons déjà observée plus haut lors de l'analyse de la situation en termes de niveau de vie médian. De manière générale, on constate que les ménages avec enfants ont tous un niveau de vie moyen inférieur à celui de la population prise dans son entièreté.

Encadré 1 : L'évolution à long terme des inégalités

b. Selon le titre d'occupation du logement

Pour cette caractéristique des ménages, les informations ne sont que partiellement disponibles. En effet, on ne dispose d'aucune information concernant le titre de propriété du logement pour les années 1991 et 1994, et on ne dispose pas de données concernant la répartition entre propriétaires non endettés et ceux ayant un prêt immobilier à rembourser pour l'année 2004.

Évolution du revenu disponible équivalent médian selon le titre d'occupation du logement

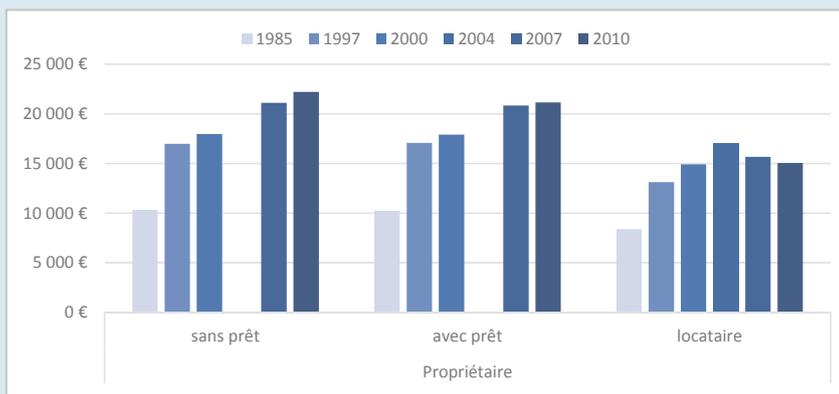


Note : pour 2004, nous ne disposons pas de données concernant la proportion de propriétaires ayant ou non un prêt à rembourser pour l'acquisition de leur logement.

Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Si l'on distingue par titre d'occupation du logement, il semble évident que ce sont les ménages locataires qui sont les moins bien lotis. En effet, pour ceux-ci, le revenu disponible équivalent médian est nettement inférieur à celui des propriétaires, que ces derniers aient un emprunt à rembourser ou non. Qui plus est, on constate que depuis le milieu des années 2000 le niveau de vie médian des ménages locataires stagne à un niveau relativement faible.

Évolution du revenu disponible équivalent médian réel (en euros de 1985) selon le titre d'occupation du logement

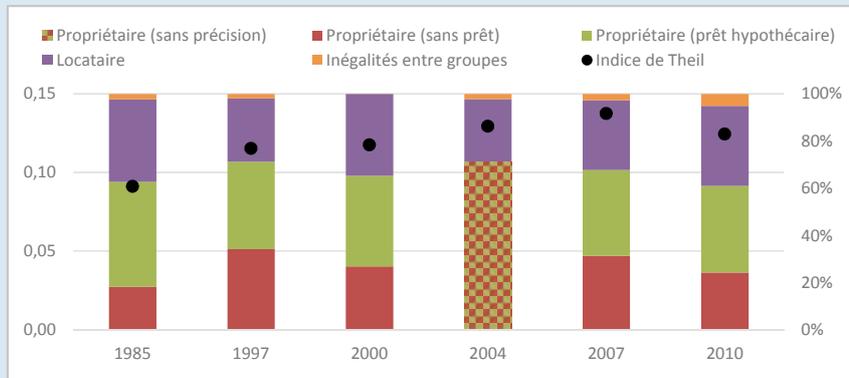


Note : pour 2004, nous ne disposons pas de données concernant la proportion de propriétaires ayant ou non un prêt à rembourser pour l'acquisition de leur logement.

Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Si l'on raisonne en termes d'évolution du pouvoir d'achat, le constat est similaire. Si les ménages propriétaires connaissent une augmentation de leur pouvoir d'achat médian, cela n'est pas le cas pour ceux qui sont locataires. En effet, leur pouvoir d'achat diminue de près de 12% entre le pic de 2004 et 2010.

Indice de Theil décomposé selon le titre d'occupation du logement



Note : pour 2004, nous ne disposons pas de données concernant la proportion de propriétaires ayant ou non un prêt à rembourser pour l'acquisition de leur logement.

Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Les inégalités sont assez également réparties au sein des différents groupes de ménages. De fait, le groupe des propriétaires sans prêt connaissent, au cours des années 2000, un niveau d'inégalités plus faible que les deux autres groupes.

Par contre, il semble y avoir un développement des inégalités entre les groupes au cours des années. Cet accroissement des inégalités a lieu sur la période au cours de laquelle le niveau de vie des ménages locataires a connu une stagnation, alors même que le niveau de vie des ménages propriétaires s'améliore, et est donc probablement imputable à cette inertie dans l'évolution du revenu disponible équivalent.

3. Les proportions des différentes sources de revenu dans le revenu disponible des ménages

Dans cette section, il s'agit de décomposer le revenu disponible des ménages selon ses provenances. En effet, quand on parle de revenus, on peut en distinguer trois grands types :

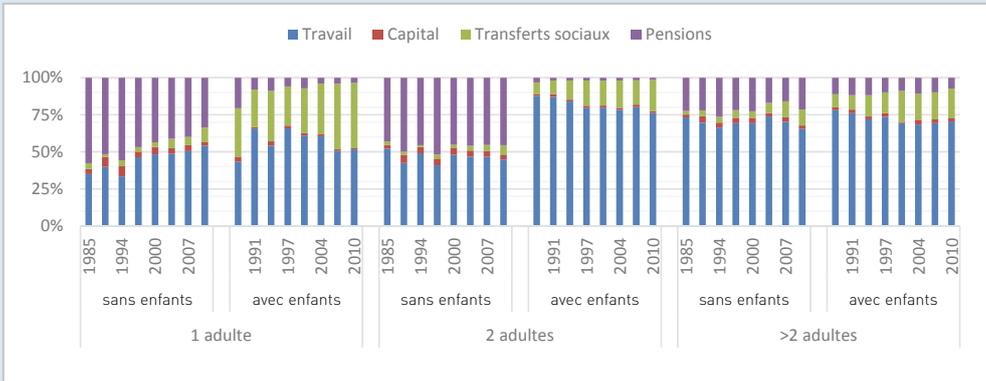
1. les revenus du travail, qui peuvent soit provenir d'une activité en tant que salarié, soit d'une activité en tant que travailleur indépendant ;
2. les revenus du capital qui correspondent à des revenus de la propriété (loyers, intérêts sur épargne, etc.) ;
3. et les transferts sociaux qui sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques tels que le chômage, la vieillesse, la santé, etc.

Afin de mieux pouvoir interpréter les résultats obtenus, nous distinguerons par la suite les pensions des autres transferts sociaux.

Encadré 1 : L'évolution à long terme des inégalités

a. Selon la composition du ménage

Évolution de la part des différentes sources de revenu selon la composition des ménages



Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

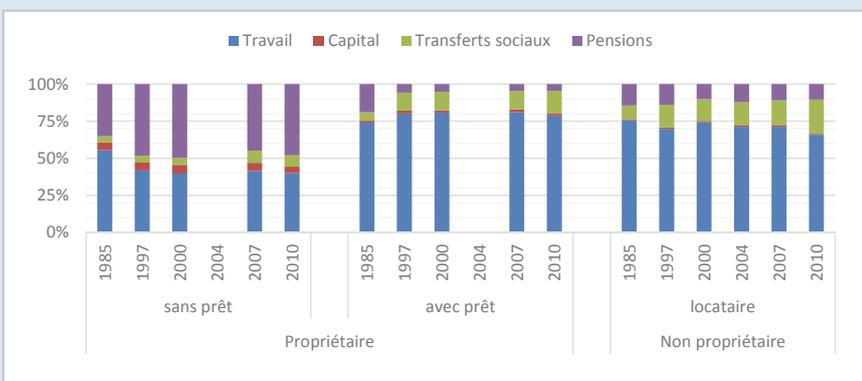
L'analyse des sources de revenu selon la composition des ménages fait apparaître deux faits notables.

D'une part, on constate que les ménages sans enfants présentent, de manière générale, une part nettement plus importante de pensions dans le total des revenus que les ménages avec enfants. On peut donc en déduire que les ménages de retraités sont fortement représentés dans ces types de ménage. Dès lors, il n'est pas étonnant de constater que c'est également pour les ménages sans enfants que la part des revenus du capital est la plus élevée. En effet, si ceux-ci sont, pour une bonne partie, des ménages de retraités et également d'individus plus aisés (cf. partie précédente), les individus ont eu toute une vie pour accumuler du capital (biens immobiliers, comptes en banque, etc.) qui leur permettent d'obtenir des revenus du capital supérieurs à la moyenne.

A contrario, pour ce qui est des ménages avec enfants, on constate que les revenus proviennent essentiellement d'une activité professionnelle, représentant environ les trois quarts des revenus totaux pour les ménages de couples avec enfants ainsi que les autres types de ménages avec enfants. Seuls les ménages monoparentaux dérogent à la règle puisque pour ceux-ci les transferts sociaux représentent, quelle que soit année, en moyenne près de la moitié des revenus du ménage.

b. Selon le titre de propriété du logement

Évolution de la part des différentes sources de revenu selon le titre de propriété des ménages



Source : LIS ; calculs et graphique : CSL

Du point de vue de l'analyse des provenances des revenus selon le titre de propriété du logement, ce sont les ménages propriétaires qui n'ont plus de prêt à rembourser pour leur logement qui se démarquent clairement des deux autres types de ménage. En effet, on constate que ceux-ci présentent une proportion de pensions dans le total des revenus nettement plus importante que pour les ménages de propriétaires avec un prêt logement à rembourser ainsi que les ménages de locataires.

Les locataires, quant à eux, présentent en moyenne la plus forte proportion de transferts sociaux dans le total de leurs revenus. Ceci s'explique probablement par le fait que ce sont les ménages les plus pauvres qui sont contraints à recourir à la location, leurs revenus (voir ci-dessus) n'étant pas suffisants pour pouvoir se porter acquéreur d'un logement en raison des prix de l'immobilier très élevés au Luxembourg. De fait, en 2010, le revenu disponible équivalent moyen des ménages de locataires s'élevait à un peu plus de 2.500 euros, ce qui rend quasiment impossible la conclusion d'un prêt immobilier même aux taux d'intérêts très bas en vigueur actuellement.

III. Conclusion

Comme on l'a vu tout au long de cet encadré, le Luxembourg a connu, au cours des trente dernières années, un développement des inégalités de revenus. Si le niveau d'inégalités luxembourgeois reste pour le moment encore relativement faible en comparaison internationale, il convient de continuer à surveiller ces évolutions.

En effet, l'écart entre les revenus des ménages les plus pauvres et les ménages les plus aisés a tendance à s'agrandir au cours des années : l'écart entre les parts du revenu équivalent total des 10% de ménages les plus défavorisés et les 10% de ménages les plus riches a augmenté de plus de 30% entre 1985 et 2010. Qui plus est, ces évolutions ne touchent pas tous les ménages de la même façon. Pour certains types de ménages, les revenus ont pu augmenter de façon nettement plus dynamique que la moyenne, tandis que pour d'autres, le niveau de vie s'est nettement détérioré par rapport au reste de la population, à tel point qu'un nombre croissant de ménages connaît maintenant, malgré un développement généralisé du niveau de vie, une situation relativement plus difficile qu'il y a 30 ans et se trouve confronté au risque de pauvreté.

D'après les résultats obtenus, il semblerait que ce soient les ménages dont la personne de référence est une femme, les ménages monoparentaux, les ménages locataires de leur logement ainsi que ceux dont la personne de référence dispose d'un niveau d'éducation faible ou est immigrante qui sont les plus éloignés du niveau de vie médian de la population résidente.

Pour certains de ces ménages, notamment les ménages monoparentaux, les transferts sociaux (hors pensions) forment une part considérable et croissante du revenu disponible, sans que l'on parvienne toutefois à enrayer le développement du taux de pauvreté, et a fortiori le nombre de personnes qui se situent sous le seuil de pauvreté.

Il faut toutefois prendre en compte que ces résultats proviennent d'analyses univariées, c'est-à-dire où l'on analyse la situation de la population selon un seul paramètre (le genre, la composition du ménage, etc.) Si cela permet d'avoir un premier aperçu de la situation et de faire apparaître les grandes tendances, cela n'est pas suffisant pour appréhender les interactions qui peuvent exister entre les variables. Par exemple, on sait que les femmes sont surreprésentées au sein des ménages monoparentaux, ce qui explique peut-être en partie un taux de pauvreté des femmes plus élevé que celui des hommes. Dès lors, la prochaine étape consistera en une analyse qui tentera de déterminer comment les interactions entre différentes caractéristiques des individus et des ménages viennent déterminer leur situation en termes d'inégalités de revenus et de pauvreté.

II.

Chômage et emploi

Chômage et emploi

Les grandes tendances

Avec un taux de chômage de 5,9% en 2013 selon Eurostat, le Luxembourg est l'un des pays dont le marché du travail se porte le mieux au niveau européen. En effet, il est de ce point de vue le deuxième pays le plus performant de l'Union européenne. Si l'on se réfère au taux de chômage de longue durée, à la création d'emplois ou à l'évolution de la population active, le Luxembourg fait également figure de bon élève, voire de premier de la classe.

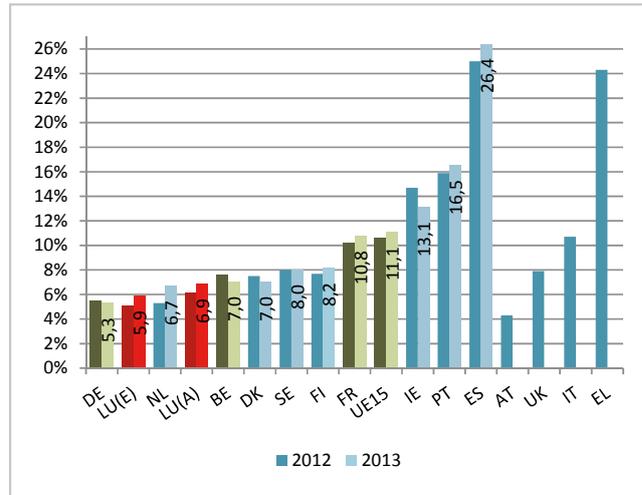
Toutefois, la focalisation sur les indicateurs mentionnés ci-dessus masque une réalité qui est bien moins favorable. En termes d'évolution, le chômage a connu une progression rapide au cours

des dernières années : fin 2013, le taux de chômage luxembourgeois est, selon que l'on se réfère aux données d'Eurostat ou de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), deux à trois fois plus élevé qu'au début des années 2000. Qui plus est, les périodes de chômage s'allongent progressivement et le chômage de longue durée (plus de douze mois) se développe également. Ces évolutions font que depuis la fin de l'année 2007, et à l'exclusion d'une partie de 2009, moins de la moitié des chômeurs bénéficie d'une indemnité de chômage. En conséquence, c'est également un chômeur sur deux qui est en risque de pauvreté, soit un taux 3,5 fois plus élevé que pour l'ensemble de la population.

À ces facteurs viennent s'en rajouter d'autres qui font craindre qu'à l'avenir le chômage continue sa progression. Ainsi, le nombre de personnes bénéficiant de mesures pour l'emploi est en recul depuis la fin de 2012. En outre, la formation professionnelle a connu un déclin au cours des dernières années. Après un pic au milieu des années 2000, le nombre de participants à ce type de mesures est maintenant inférieur à celui constaté en 2002. Cela est d'autant plus inquiétant quand on sait que près de la moitié des chômeurs a un faible niveau de qualification.

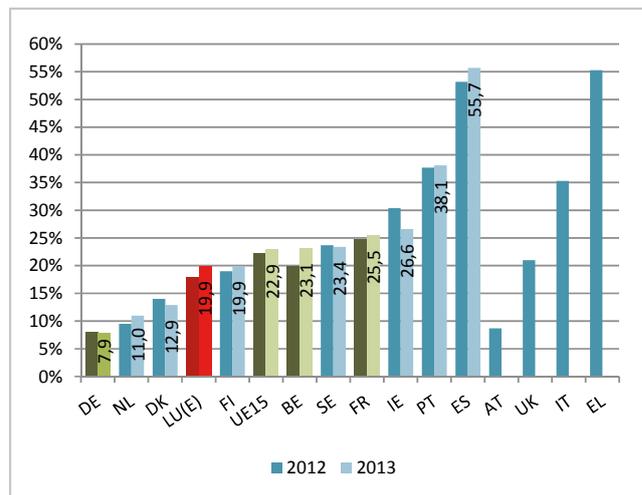
Taux de chômage total (15-64 ans, moyennes annuelles)

Pays	1995	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
AT	3,9	3,6	4,8	4,4	3,8	4,8	4,4	4,2	4,3	n.d.
BE	9,7	6,9	8,3	7,5	7,0	7,9	8,3	7,2	7,6	7,0
DE	8,3	8,0	10,3	8,7	7,5	7,8	7,1	5,9	5,5	5,3
DK	6,7	4,3	3,9	3,8	3,5	6,0	7,5	7,6	7,5	7,0
EL	n.d.	11,2	8,9	8,3	7,7	9,5	12,6	17,7	24,3	n.d.
ES	20,0	11,7	8,5	8,3	11,3	18,0	20,1	21,7	25,0	26,4
FI	15,4	9,8	7,7	6,9	6,4	8,2	8,4	7,8	7,7	8,2
FR	10,5	9,0	9,2	8,4	7,8	9,5	9,7	9,6	10,2	10,8
IE	12,3	4,2	4,5	4,7	6,4	12,0	13,9	14,7	14,7	13,1
IT	11,2	10,0	6,8	6,1	6,7	7,8	8,4	8,4	10,7	n.d.
LU(E)	2,9	2,2	4,6	4,2	4,9	5,1	4,6	4,8	5,1	5,9
LU(A)	n.d.	2,5	4,4	4,4	4,4	5,7	6,0	5,9	6,1	6,9
NL	7,1	3,1	4,4	3,6	3,1	3,7	4,5	4,4	5,3	6,7
PT	7,2	4,5	8,6	8,9	8,5	10,6	12,0	12,9	15,9	16,5
SE	8,8	5,6	7,1	6,1	6,2	8,3	8,6	7,8	8,0	8,0
UE15	10,2	7,9	7,8	7,1	7,2	9,2	9,6	9,7	10,6	11,1
UK	8,5	5,4	5,4	5,3	5,6	7,6	7,8	8,0	7,9	n.d.



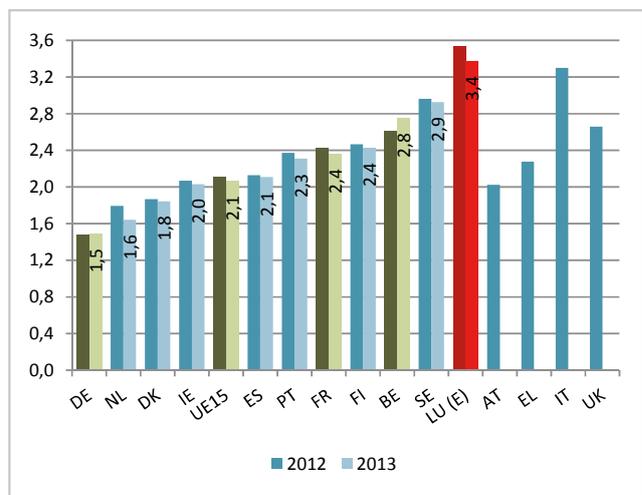
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans, moyennes annuelles)

Pays	1995	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
AT	5,6	5,3	9,1	8,7	8,0	10,0	8,8	8,3	8,7	n.d.
BE	22,9	16,7	20,5	18,8	18,0	21,9	22,4	18,7	19,8	23,1
DE	8,9	8,7	13,8	11,9	10,6	11,2	9,9	8,6	8,1	7,9
DK	9,6	6,2	7,7	7,3	8,1	11,8	13,9	14,3	14,0	12,9
EL	n.d.	29,1	25,2	22,9	22,1	25,8	32,9	44,4	55,3	n.d.
ES	39,6	22,9	17,9	18,2	24,6	37,8	41,6	46,4	53,2	55,7
FI	29,7	21,4	18,7	16,5	16,5	21,5	21,4	20,1	19,0	19,9
FR	21,3	19,6	22,4	19,8	19,3	24,0	23,7	22,9	24,7	25,5
IE	19,5	6,7	8,7	9,1	13,3	24,0	27,6	29,1	30,4	26,6
IT	29,9	26,2	21,6	20,3	21,3	25,4	27,8	29,1	35,3	n.d.
LU(E)	7,2	6,6	15,5	15,6	17,3	16,5	15,8	16,4	18,0	19,9
NL	12,8	6,1	7,5	7,0	6,3	7,7	8,7	7,6	9,5	11,0
PT	16,1	10,5	20,1	20,4	20,2	24,8	27,7	30,1	37,7	38,1
SE	19,1	10,5	21,5	19,2	20,2	25,0	24,8	22,8	23,7	23,4
UE15	19,8	15,2	16,2	15,2	15,7	19,9	20,4	20,7	22,3	22,9
UK	15,3	12,2	14,0	14,3	15,0	19,1	19,6	21,1	21,0	n.d.



Ratio taux de chômage des jeunes / taux de chômage total

Pays	1995	2000	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
AT	1,4	1,5	1,9	2,0	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	n.d.
BE	2,4	2,4	2,5	2,5	2,6	2,8	2,7	2,6	2,6	2,8
DE	1,1	1,1	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
DK	1,4	1,4	2,0	1,9	2,3	2,0	1,9	1,9	1,9	1,8
EL	n.d.	2,6	2,8	2,8	2,9	2,7	2,6	2,5	2,3	n.d.
ES	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
FI	1,9	2,2	2,4	2,4	2,6	2,6	2,5	2,6	2,5	2,4
FR	2,0	2,2	2,4	2,4	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4
IE	1,6	1,6	1,9	1,9	2,1	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0
IT	2,7	2,6	3,2	3,3	3,2	3,3	3,3	3,5	3,3	n.d.
LU(E)	2,5	3,0	3,4	3,7	3,5	3,2	3,4	3,4	3,5	3,4
NL	1,8	2,0	1,7	1,9	2,0	2,1	1,9	1,7	1,8	1,6
PT	2,2	2,3	2,3	2,3	2,4	2,3	2,3	2,3	2,4	2,3
SE	2,2	1,9	3,0	3,1	3,3	3,0	2,9	2,9	3,0	2,9
UE15	1,9	1,9	2,1	2,1	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1
UK	1,8	2,3	2,6	2,7	2,7	2,5	2,5	2,6	2,7	n.d.



Notes : n.d. : non disponible ; LU (E) : données Eurostat ; LU (A) : données ADEM
Sources : Eurostat, ADEM ; calculs et graphiques : CSL

1

1.1

Chômage

Chômage total et chômage des jeunes

Par rapport aux autres pays de l'UE15, le Luxembourg semble être dans une position assez favorable en matière de taux de chômage, et il en est ainsi depuis de nombreuses années quand on utilise la définition harmonisée d'Eurostat. En revanche, la définition nationale publiée par l'ADEM aboutit depuis 2009 à un taux de chômage plus élevé. Ainsi pour l'année 2013, le taux de chômage est de 1 point plus élevé avec cette dernière définition. Pire encore, le taux de chômage ADEM s'établit en 2013 à près de 7%, atteignant ainsi un niveau près de trois fois plus élevé que celui vérifié au début des années 2000.

Le Grand-Duché se place également en bonne position par rapport aux pays autres de l'UE15 en ce qui concerne plus particulièrement le taux de chômage des jeunes (15-24 ans). Seuls trois pays ont des meilleurs résultats.

Si on rapporte le taux de chômage des jeunes au taux de chômage global, le Luxembourg passe en avant-dernière position des pays de l'UE15 ; le taux de chômage des jeunes est, depuis de nombreuses années, plus de trois fois plus élevé que le taux de chômage de l'ensemble de la population.

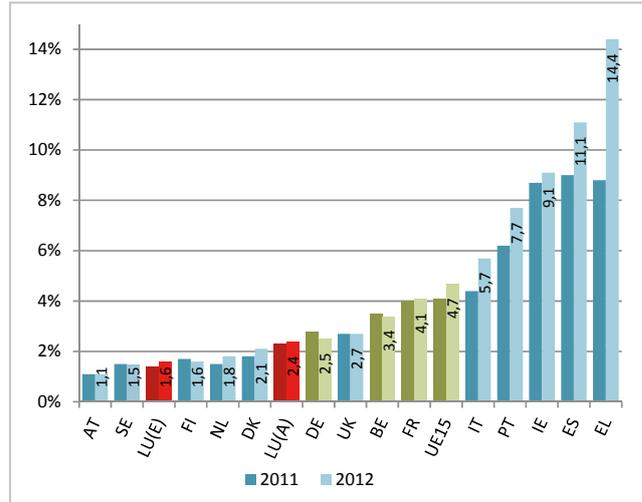
Note : divergences entre les taux de chômage Eurostat et ADEM

Le taux de chômage harmonisé publié par Eurostat repose sur l'Enquête sur les forces de travail (Labour Force Survey) menée au niveau européen auprès des ménages des différents pays. Selon la définition Eurostat, un chômeur est une personne qui n'a pas travaillé au cours de la semaine de référence, est disponible pour un emploi dans les deux semaines suivantes (ou a déjà trouvé un emploi commençant dans les trois mois à venir) et a activement recherché un emploi au cours des quatre semaines précédentes. La définition retenue par Eurostat s'articule donc autour de la disponibilité du chômeur pour un emploi.

Le taux de chômage ADEM repose, quant à lui, sur une définition purement administrative, c'est-à-dire sur le nombre de personnes qui se sont inscrites auprès de l'ADEM en tant que demandeur d'emploi, sans que celles-ci soient forcément immédiatement disponibles pour un nouvel emploi.

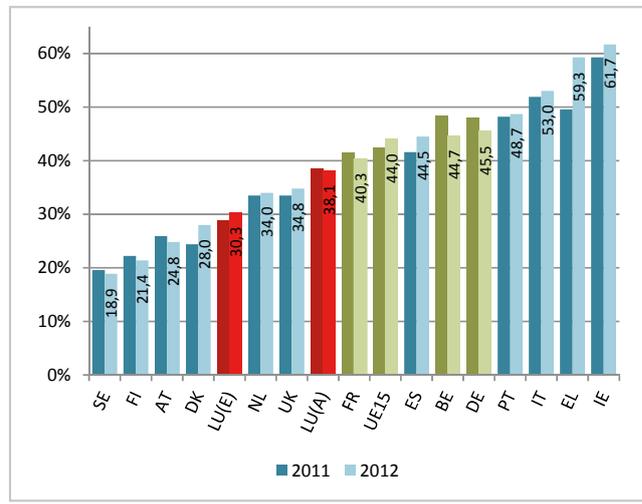
Taux de chômage de longue durée

En %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AT	1,0	1,0	1,3	1,3	1,2	0,9	1,0	1,1	1,1	1,1
BE	5,8	3,7	4,4	4,2	3,8	3,3	3,5	4,1	3,5	3,4
DE	4,0	4,1	6,0	5,8	4,9	4,0	3,5	3,4	2,8	2,5
DK	2,0	0,9	1,1	0,8	0,6	0,5	0,6	1,5	1,8	2,1
EL	4,6	6,2	5,1	4,8	4,1	3,6	3,9	5,7	8,8	14,4
ES	11,2	4,9	2,2	1,8	1,7	2,0	4,3	7,3	9,0	11,1
FI	n.d.	2,8	2,2	1,9	1,6	1,2	1,4	2,0	1,7	1,6
FR	4,2	3,5	3,8	3,9	3,4	2,9	3,4	3,9	4,0	4,1
IE	7,6	1,6	1,5	1,4	1,4	1,7	3,5	6,8	8,7	9,1
IT	7,1	6,2	3,9	3,4	2,9	3,1	3,5	4,1	4,4	5,7
LU(E)	0,7	0,5	1,2	1,4	1,2	1,6	1,2	1,3	1,4	1,6
LU(A)	n.d.	n.d.	1,3	1,3	1,4	1,4	1,7	2,2	2,3	2,4
NL	3,4	0,8	2,1	1,9	1,4	1,1	0,9	1,2	1,5	1,8
PT	3,1	1,9	4,1	4,3	4,2	4,0	4,7	6,3	6,2	7,7
SE	2,3	1,4	1,0	1,0	0,9	0,8	1,1	1,6	1,5	1,5
UE15	5,0	3,5	3,4	3,3	2,9	2,6	3,0	3,8	4,1	4,7
UK	3,5	1,4	1,0	1,2	1,3	1,4	1,9	2,5	2,7	2,7



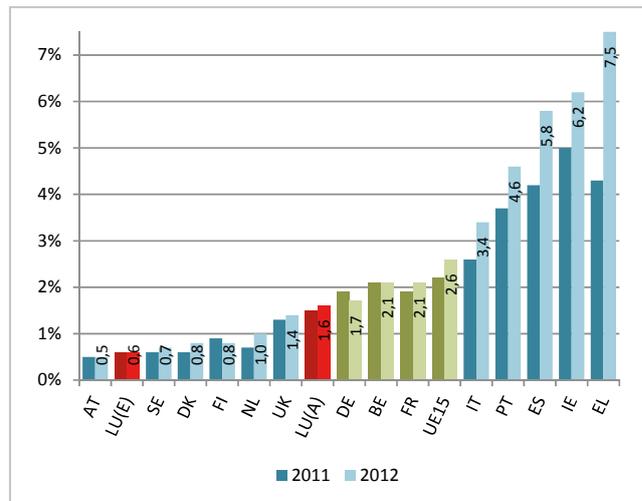
Pourcentage de personnes au chômage depuis plus de 12 mois en pourcentage du chômage total

En %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AT	26,8	27,7	25,3	27,4	26,8	24,3	21,3	25,2	25,9	24,8
BE	60,1	54,2	51,7	51,2	50,4	47,6	44,2	48,8	48,3	44,7
DE	48,2	51,2	53,0	56,4	56,6	52,5	45,5	47,3	48,0	45,5
DK	29,3	21,7	23,4	20,8	16,1	13,5	9,5	20,2	24,4	28,0
EL	50,7	54,7	52,2	54,3	50,0	47,5	40,8	45,0	49,6	59,3
ES	55,9	41,7	24,5	21,7	20,4	17,9	23,7	36,6	41,6	44,5
FI	n.d.	28,2	25,8	25,2	22,9	18,4	16,8	24,0	22,2	21,4
FR	39,4	38,8	41,1	41,9	40,2	37,5	35,2	40,2	41,5	40,3
IE	61,9	37,3	33,4	31,6	29,5	27,1	29,1	49,1	59,3	61,7
IT	63,4	61,8	49,9	49,6	47,4	45,7	44,4	48,5	51,9	53,0
LU(E)	24,6	24,0	26,4	29,5	28,7	32,4	23,1	29,3	28,8	30,3
LU(A)	n.d.	23,3	28,8	29,5	33,4	30,7	31,8	37,3	38,4	38,1
NL	47,4	26,5	40,2	43,0	39,4	34,8	24,8	27,6	33,5	34,0
PT	43,3	42,3	48,2	50,2	47,1	47,4	44,2	52,3	48,2	48,7
SE	25,9	25,0	13,1	14,7	13,8	12,6	13,3	18,6	19,6	18,9
UE15	48,9	44,7	41,5	41,8	40,2	36,0	33,1	39,9	42,3	44,0
UK	41,9	26,7	21,1	22,3	23,8	24,1	24,5	32,7	33,5	34,8



Chômage de très longue durée (deux ans ou plus) en pourcentage de la population active

En %	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AT	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
BE	3,8	2,7	2,9	2,9	2,5	2,2	2,3	2,5	2,1	2,1
DE	2,3	2,7	3,9	3,9	3,5	2,9	2,5	2,2	1,9	1,7
DK	0,8	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,6	0,8
EL	2,6	3,6	3,0	2,7	2,4	2,1	2,1	2,8	4,3	7,5
ES	7,4	3,1	1,1	0,9	0,8	0,9	1,4	2,6	4,2	5,8
FI	n.d.	1,4	1,0	1,0	0,8	0,6	0,6	0,8	0,9	0,8
FR	2,2	2,0	1,9	2,0	1,8	1,5	1,6	1,8	1,9	2,1
IE	5,3	1,0	0,8	0,8	0,7	0,9	1,3	2,8	5,0	6,2
IT	4,8	4,5	2,4	2,1	1,8	1,9	2,0	2,2	2,6	3,4
LU(E)	0,3	0,2	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6
LU(A)	n.d.	n.d.	n.d.	0,6	0,7	0,8	1,0	1,3	1,5	1,6
NL	2,2	0,4	1,1	1,0	0,9	0,6	0,5	0,6	0,7	1,0
PT	1,5	1,1	2,2	2,5	2,4	2,3	2,8	3,4	3,7	4,6
SE	n.d.	n.d.	n.d.	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	0,7
UE15	3,0	2,2	2,0	1,9	1,7	1,6	1,6	1,9	2,2	2,6
UK	2,3	0,8	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	1,0	1,3	1,4



Notes : n.d. : non disponible ; LU (E) : données Eurostat ; LU (A) : données ADEM
 Sources : Eurostat, ADEM ; calculs et graphiques : CSL

Chômage

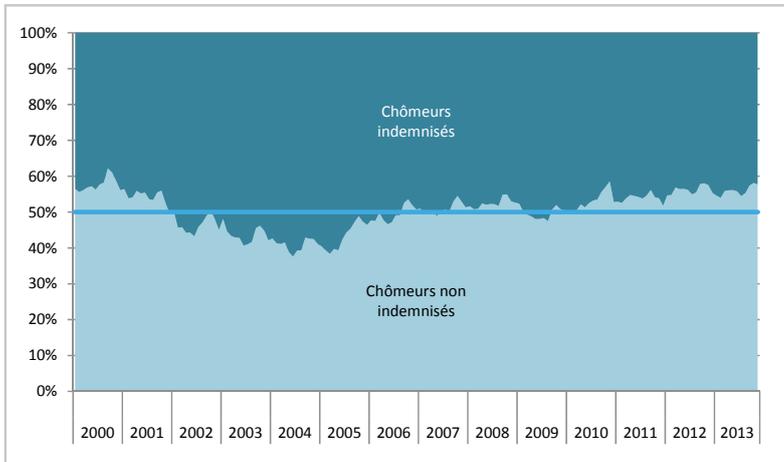
Chômage de longue durée

Au Luxembourg, le taux de chômage de longue durée (c'est-à-dire de plus de 12 mois) est en hausse régulière. Cependant, il reste à un niveau assez faible et le pays se classe en 2012, avec un taux de 1,6%, au 3^e rang de l'UE15, derrière l'Autriche (1,1%) et la Suède (1,5%). La position du Luxembourg dans ce classement reste donc stable par rapport à l'année dernière.

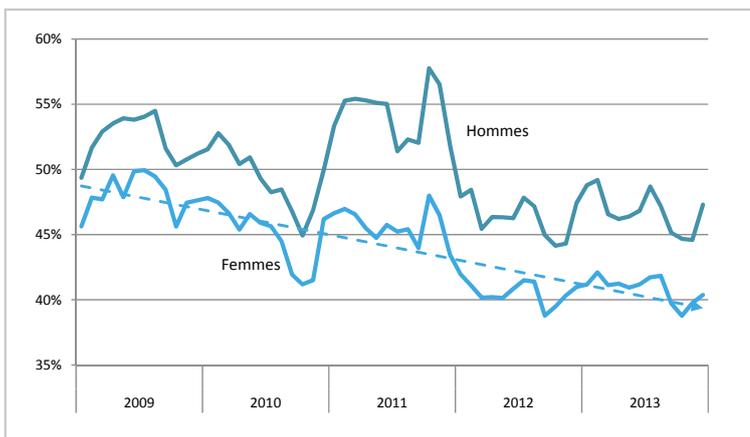
La part des chômeurs de longue durée dans le chômage continue d'augmenter avec la définition harmonisée d'Eurostat, alors qu'elle diminue légèrement avec la définition de l'ADEM. Ainsi, fin 2012, selon la définition harmonisée, 30,3% des chômeurs le sont depuis au moins un an et cette proportion est en hausse de 1,5 point par rapport à 2011. En revanche, avec les données de l'ADEM, 38,1% des chômeurs sont des chômeurs de longue durée, taux en baisse de 0,3 point par rapport à 2011. Depuis la fin 2012 et tout au long de l'année 2013, le nombre de chômeurs de longue durée répertoriés par l'ADEM semble continuer sa progression et leur part dans le nombre de chômeurs atteint désormais les 40%.

Le chômage de très longue durée (au moins 24 mois), tel que défini par Eurostat, est, avec 0,6%, quasiment inexistant au Luxembourg. Au sein de l'UE15, seule l'Autriche fait légèrement mieux que le Grand-Duché. En revanche, les données nationales montrent un chômage de très longue durée nettement supérieur au niveau précédent (près de trois fois plus). La moitié du taux de chômage de très longue durée ADEM s'explique par la présence de chômeurs ayant le statut de salarié handicapé ou à capacité de travail réduite en recherche d'emploi depuis au moins deux ans. Pour ces demandeurs d'emploi, près de deux tiers d'entre eux sont au chômage depuis plus de 24 mois.

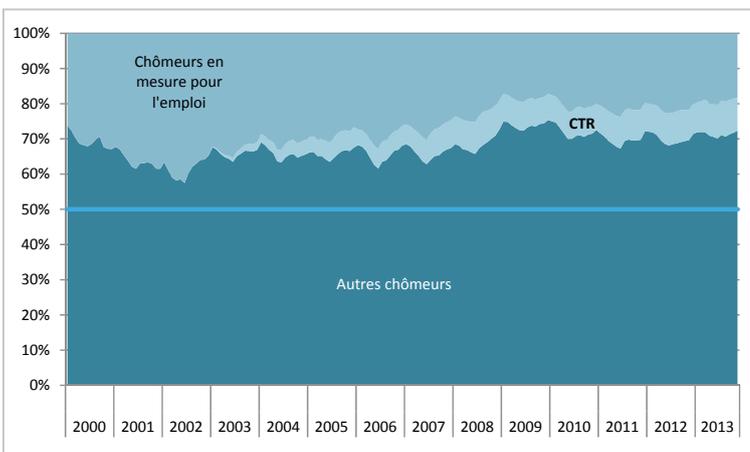
Parts des chômeurs indemnisés et non indemnisés



Proportion de chômeurs indemnisés selon le genre



Chômeurs en mesure pour l'emploi et travailleurs à capacité de travail réduite dans le chômage total



Source : ADEM ; calculs et graphiques : CSL

2

2.1

**Chômage :
zoom sur le Luxembourg****Chômage indemnisé,
non indemnisé et
mesures pour l'emploi**

Jusqu'au milieu de l'année 2005, la part des chômeurs indemnisés a connu une hausse régulière, signe d'une absorption rapide des chômeurs par le marché du travail : ceux-ci n'étaient, sans doute, pas assez longtemps au chômage pour arriver en fin de droits.

Toutefois, cette situation s'est inversée et, depuis 2010, la part des chômeurs non indemnisés ne descend plus sous la barre des 50%. L'augmentation de la durée moyenne du chômage (cf. ci-après) en est une explication.

Par ailleurs, la situation des femmes est plus préoccupante que celle des hommes. Quand elles sont au chômage, les femmes sont nettement moins souvent indemnisées.

Le chômage des personnes qui ne sont ni en mesure pour l'emploi ni CTR (à capacité de travail réduite²⁰) stagne depuis 2010 aux alentours de 70%.

En revanche, la part des CTR a connu, au détriment des mesures pour l'emploi, une montée en puissance rapide depuis la création du statut jusqu'en 2008, et oscille depuis lors autour de 9% du nombre de chômeurs au sens large²¹, atteignant un maximum historique de 10% au cours du mois d'août 2013.

Suite à ces évolutions, la part des personnes en mesure pour l'emploi évolue à contrario de la part des personnes à capacité de travail réduite ; depuis 2002 la part des chômeurs en mesure a tendance à diminuer. Qui plus est, pour la première fois depuis 2000, la part des personnes en mesure pour l'emploi est restée sous la barre des 20% tout au long de l'année 2013.

²⁰ Ce sont des personnes bénéficiaires d'une décision de reclassement externe prise par la commission mixte de reclassement des salariés incapables d'exercer leur dernier poste de travail en application des dispositions L.551-1 et suivantes du Code du travail.

²¹ C'est-à-dire des demandeurs d'emploi inscrits auprès l'ADEM auxquels on rajoute les personnes à capacité de travail réduite ainsi que les chômeurs en mesure pour l'emploi

Répartition des chômeurs (moyennes annuelles) par niveau de formation

Année	Total DENS	Niveau de formation			
		Inf.	Moy.	Sup.	N.P.
2000	4.782	53,8%	35,4%	10,4%	0,4%
2001	4.549	49,4%	36,6%	13,6%	0,4%
2002	5.209	43,9%	38,3%	17,5%	0,3%
2003	7.003	45,1%	36,5%	18,1%	0,3%
2004	7.983	47,4%	36,3%	15,7%	0,6%
2005	8.948	50,2%	35,4%	13,6%	0,8%
2006	8.965	50,0%	36,2%	12,7%	1,1%
2007	9.057	51,2%	35,4%	11,8%	1,5%
2008	9.263	51,5%	34,5%	12,2%	1,9%
2009	12.462	48,3%	34,6%	15,0%	2,1%
2010	13.535	47,9%	34,2%	15,4%	2,5%
2011	13.494	47,7%	33,8%	14,9%	3,6%
2012	14.966	46,1%	33,8%	15,2%	4,9%
2013	17.213	44,6%	34,4%	15,8%	5,2%

Les différents niveaux de formation retenus par l'ADEM

Niveau Inférieur : 9 années d'études au plus

Niveau Moyen : 10^e à 14^e de l'enseignement secondaire technique
4^e à 1^{ère} de l'enseignement secondaire général

Niveau Supérieur : Enseignement post-secondaire

(sans indication pour les diplômes éventuellement acquis)

Durée du chômage selon le niveau de formation au 31 décembre 2013 et écarts par rapport à la situation au 31 décembre 2012

		%	< 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	12-24 mois	24 mois et plus	Ensemble
Niveau	Inférieur	7,7% [-1,3p.p.]	14,4% [-1p.p.]	13,6% [-0,5p.p.]	7,6% [+0,5p.p.]	6,8% [-0,5p.p.]	17,2% [+0,8p.p.]	32,7% [+2,1p.p.]	8.649 [+814]	
	Moyen	8,1% [-2,5p.p.]	19,4% [-1,4p.p.]	18,6% [-0,4p.p.]	10,7% [+1,8p.p.]	8,5% [+1,6p.p.]	15,2% [+1,3p.p.]	19,5% [-0,4p.p.]	6.578 [+929]	
	Supérieur	8% [-2,6p.p.]	19,8% [-3,8p.p.]	21,8% [+0,6p.p.]	12,7% [+0,5p.p.]	10,5% [+1,5p.p.]	16,6% [+2,7p.p.]	10,5% [+1,2p.p.]	2.943 [+399]	
	Non précisé	13% [-1,5p.p.]	14,4% [-1,8p.p.]	17,6% [-1,5p.p.]	9,1% [-1,1p.p.]	8,5% [-2,4p.p.]	22,8% [+5,3p.p.]	14,5% [+3,1p.p.]	1.117 [+182]	
	Ensemble	8,2% [-1,9p.p.]	16,9% [-1,5p.p.]	16,8% [-0,3p.p.]	9,6% [+0,9p.p.]	8% [+0,4p.p.]	16,8% [+1,5p.p.]	23,8% [+0,9p.p.]	19.287 [+2.324]	

Répartition par durée d'inscription des chômeurs

Année	Total DENS	Durée d'inscription (en mois)						
		< 1	1-3	3-6	6-9	9-12	> 12	dont > 24
2000	4.782	19,1%	21,0%	17,5%	11,1%	7,9%	23,3%	n.d.
2001	4.549	20,8%	22,4%	17,0%	9,9%	6,9%	22,9%	n.d.
2002	5.209	20,4%	23,6%	18,7%	11,5%	7,6%	18,1%	n.d.
2003	7.003	18,1%	21,7%	19,3%	12,5%	8,8%	19,6%	n.d.
2004	7.983	15,9%	20,4%	18,4%	12,4%	9,3%	23,6%	n.d.
2005	8.948	14,3%	19,3%	17,8%	12,1%	9,1%	27,4%	n.d.
2006	8.965	14,9%	19,2%	16,6%	11,0%	8,1%	30,1%	12,5%
2007	9.057	13,8%	18,3%	16,1%	10,5%	8,3%	33,0%	15,7%
2008	9.263	14,1%	18,8%	16,1%	9,9%	7,2%	33,9%	17,9%
2009	12.462	12,4%	18,7%	18,2%	11,8%	8,1%	30,8%	16,7%
2010	13.535	11,1%	16,3%	16,2%	11,1%	8,5%	36,9%	19,6%
2011	13.494	11,4%	15,5%	15,0%	10,1%	7,5%	40,5%	24,4%
2012	14.966	10,7%	16,1%	15,6%	10,5%	7,5%	39,5%	24,3%
2013	17.213	8,7%	16,0%	16,1%	11,0%	7,9%	40,3%	24,3%

Notes : DENS : demandes d'emploi non satisfaites ; n.d. : données non disponibles

Source : ADEM ; calculs : CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription

L'analyse des données de l'ADEM concernant les caractéristiques personnelles des chômeurs au Luxembourg est riche d'enseignements.

En effet, près d'un chômeur sur deux (44,6%) a un niveau de formation faible, alors même que les chômeurs les plus qualifiés ne représentent que près d'un chômeur sur six. Le risque de se retrouver en situation de chômage est alors d'autant plus important que le niveau de formation est faible. De plus, les personnes les moins qualifiées sont davantage exposées au chômage de longue durée, voire de très longue durée : la moitié d'entre elles sont au chômage depuis au moins 12 mois (près d'un tiers des chômeurs faiblement qualifiés sont même au chômage depuis plus de deux ans). Le lien entre niveau de formation et chômage se vérifie donc : ce dernier diminue au fur et à mesure que le niveau de formation augmente.

Par ailleurs, depuis 2000, les durées moyennes d'inscription auprès de l'ADEM ont beaucoup changé : la proportion de chômeurs de très courte durée (moins d'un mois) a été divisée par plus que deux, tandis que celle des chômeurs de longue durée (12 mois et plus) a été multipliée par 1,4.

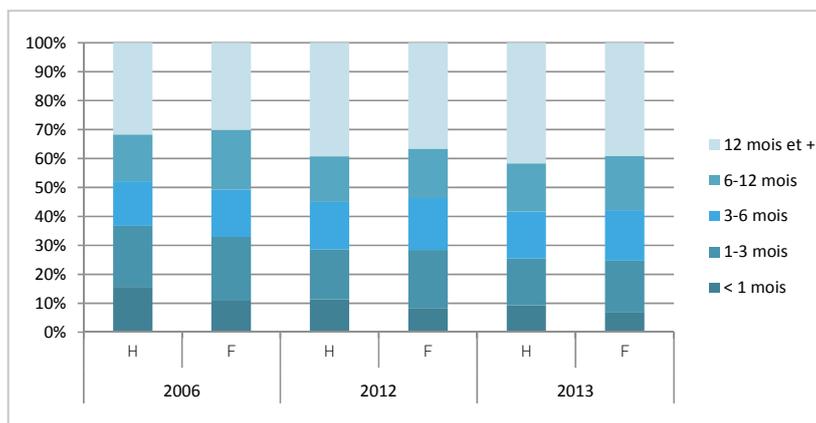
Cette part importante de chômeurs de longue durée, quoique suivant une tendance à la baisse depuis le pic à 40,5% de 2011, traduit une difficulté accrue pour certains chômeurs à retrouver du travail, phénomène qui s'explique partiellement par leur faible niveau de formation.

D'autres paramètres viennent s'y rajouter pour expliquer la plus grande difficulté à retrouver un emploi, comme par exemple l'âge des personnes concernées, mais aussi et surtout la conjoncture : la durée des épisodes de chômage semble en effet connaître une tendance à la hausse quel que soit le niveau de formation.

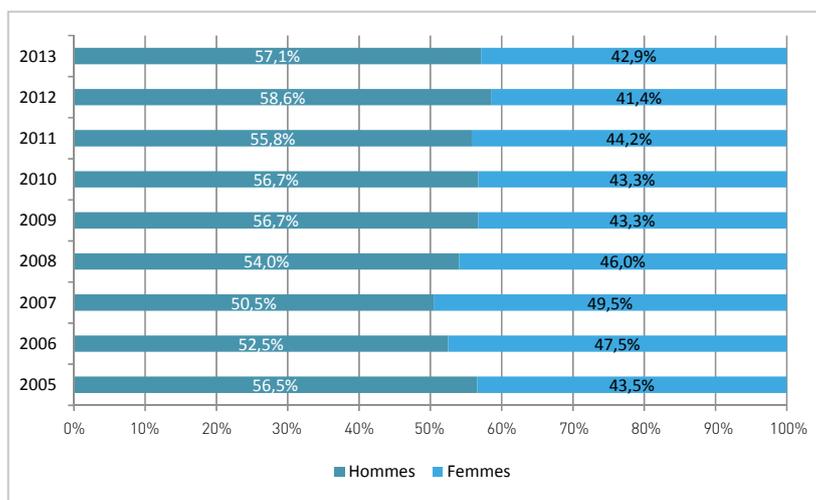
Évolution de la durée du chômage (en mois) selon le genre, Luxembourg

Mois	2005			2007			2009			2011			2013		
	H	F	Total												
< 1 mois	13,1%	10,9%	12,1%	12,7%	9,6%	11,2%	12,3%	9,1%	10,9%	10,5%	7,7%	9,3%	9,3%	6,8%	8,2%
1-3 mois	20,3%	21,3%	20,8%	21,9%	22,1%	22,0%	18,6%	19,7%	19,1%	16,9%	17,7%	17,2%	16,1%	17,9%	16,9%
3-6 mois	15,9%	18,4%	17,0%	15,2%	16,1%	15,6%	17,5%	17,6%	17,5%	18,1%	16,8%	17,5%	16,3%	17,4%	16,8%
6-12 mois	18,9%	19,8%	19,3%	16,1%	16,6%	16,3%	18,6%	19,8%	19,1%	15,3%	17,0%	16,0%	16,7%	18,8%	17,6%
12 mois et +	31,7%	29,6%	30,8%	34,1%	35,5%	34,8%	33,1%	33,8%	33,4%	39,3%	40,8%	39,9%	41,6%	39,1%	40,5%
	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Répartition de la durée du chômage (en mois) selon le genre, Luxembourg 2006 et 2013



Évolution du chômage de longue durée (douze mois ou plus) selon le genre (situation au 31 décembre)



Source : ADEM ; calculs et graphiques : CSL

2

2.3

**Chômage :
zoom sur le Luxembourg****Chômage selon le genre et
selon la durée d'inscription**

Depuis 2005, la structure du chômage a sensiblement évolué suite à l'accroissement de la durée d'inscription. Quel que soit le genre, on observe une forte diminution (de 3 à 4 points de pourcentage) de la proportion de personnes concernées par le chômage de très courte durée (moins de un mois). A contrario, sur la même période, le chômage de longue durée (douze mois et plus) prend de l'ampleur avec un passage de 31,7% à 41,6% pour les hommes et de 29,6% à 39,1%

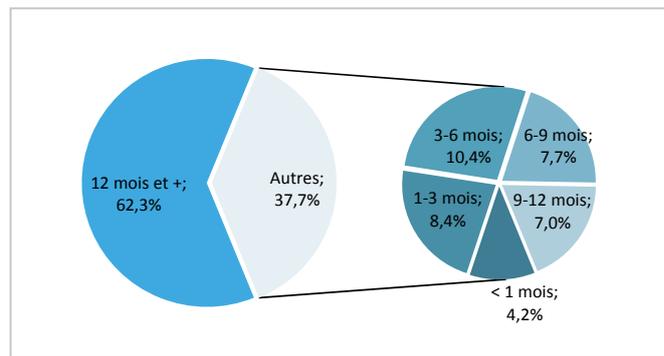
pour les femmes, soit des augmentations d'environ dix points de pourcentage au cours des huit dernières années.

Globalement, les femmes se retrouvent plutôt dans des épisodes de chômage de durée intermédiaire alors que les hommes sont surreprésentés aux deux extrêmes avec soit des très courtes durées de chômage de moins d'un mois, soit avec des périodes de chômage dépassant un an.

Chômage au Luxembourg selon l'âge (moyenne annuelle)

	DENS	< 25 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	≥ 60 ans
2000	4.782	18,9%	12,2%	30,4%	25,4%	12,5%	0,5%
2002	5.209	22,3%	14,4%	28,5%	21,3%	12,8%	0,8%
2004	7.983	21,3%	13,8%	27,2%	22,5%	14,4%	0,8%
2005	8.948	20,6%	13,5%	26,0%	23,3%	15,7%	0,8%
2006	9.487	20,2%	12,4%	25,0%	24,4%	16,9%	1,0%
2007	9.623	19,1%	11,7%	23,5%	25,3%	19,3%	1,0%
2008	9.787	17,6%	11,3%	24,1%	26,6%	20,4%	1,2%
2009	13.228	17,2%	12,0%	25,0%	25,8%	18,6%	1,3%
2010	14.420	16,4%	11,5%	24,4%	26,7%	19,6%	1,6%
2011	13.494	13,5%	11,2%	23,7%	27,1%	21,8%	2,7%
2012	14.966	13,4%	11,2%	24,0%	26,8%	21,7%	2,8%
2013	17.213	12,7%	11,4%	24,0%	26,9%	21,9%	2,9%

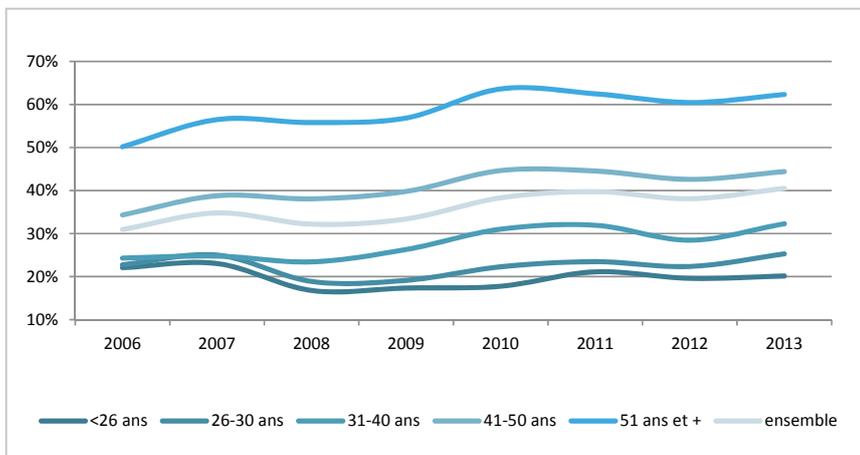
Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans selon la durée du chômage (au 31 décembre 2013)



Demandeurs d'emploi selon l'âge et la durée du chômage (au 31 décembre)

	2006		2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total	> 12 mois	Total
<26 ans	22,1%	2.120	23,0%	1.780	16,8%	2.003	17,4%	2.582	17,8%	2.685	21,1%	2.515	19,6%	2.277	20,1%	2.472
26-30 ans	22,8%	1.283	25,0%	1.112	18,9%	1.314	19,1%	1.788	22,3%	1.732	23,5%	1.738	22,4%	1.883	25,3%	2.239
31-40 ans	24,3%	2.461	24,8%	2.321	23,4%	2.838	26,3%	3.680	31,0%	3.781	31,9%	3.880	28,5%	4.135	32,3%	4.634
41-50 ans	34,3%	2.517	38,8%	2.531	38,1%	3.010	39,8%	3.843	44,6%	4.193	44,5%	4.520	42,6%	4.599	44,4%	5.261
≥51 ans	50,2%	1.929	56,5%	2.071	55,8%	2.346	56,9%	2.923	63,6%	3.313	62,5%	3.684	60,5%	4.069	62,3%	4.681
Total	30,9%	10.310	34,8%	9.815	32,2%	11.511	33,4%	14.816	38,3%	15.704	39,7%	16.337	38,1%	16.963	40,5%	19.287

Proportion de chômeurs de longue durée selon l'âge



Source : ADEM ; calculs et graphiques : CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

Chômage de longue durée selon l'âge

Parmi les chômeurs résidant au Luxembourg, la part des personnes de plus de 50 ans a, en moyenne annuelle, presque doublé depuis une dizaine d'années : de 13,6% en 2002 à 24,9% en 2013, la progression annuelle s'établissant ainsi à près de 1 point de pourcentage. Dans le même temps, la part des personnes de moins de 40 ans au chômage a globalement diminué d'un peu plus d'un tiers, passant de 65,2% à 48,2%.

En outre, à partir de 50 ans, les demandeurs d'emploi subissent en très grande majorité (presque deux tiers) un chômage de longue durée, c'est-à-dire pour une période de douze mois ou plus.

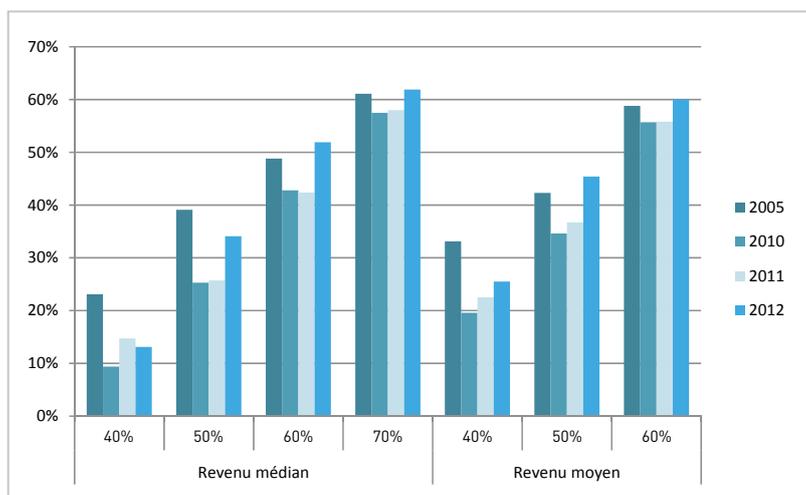
Ces quelques chiffres montrent bien les récentes mutations du marché du travail et la situation particulièrement vulnérable des salariés âgés. Non seulement représentent-ils une part croissante des demandeurs d'emploi, mais, lorsqu'ils sont au chômage, ils ont tendance à y rester pour des périodes de plus en plus longues.

À noter que la situation vis-à-vis de l'emploi des personnes de 40 à 49 ans (qui dans quelques années entreront dans la catégorie des personnes âgées) se dégrade également. Depuis 2002, leur part parmi les chômeurs s'est accrue d'environ un demi-point de pourcentage par an.

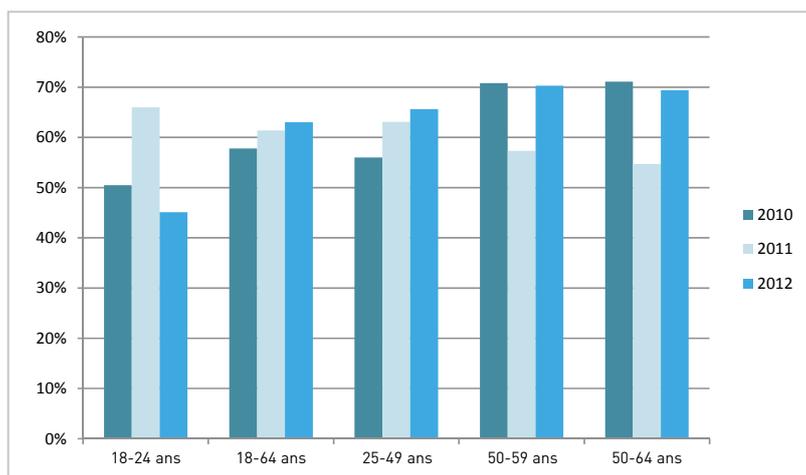
Par ailleurs, on a pu constater que l'ancienneté d'inscription auprès de l'ADEM est d'autant plus importante que le niveau de formation est faible. Cela se vérifie encore davantage pour le chômage de longue durée : près d'un chômeur sur deux ayant un niveau d'éducation faible est affecté par ce type de chômage. Ceci met en évidence la plus grande vulnérabilité des personnes les moins formées et leur plus grande difficulté à retrouver un emploi et ce même dans les secteurs qui traditionnellement avaient recours à ce type de main-d'œuvre.

Cependant, l'éducation à elle seule n'est plus un rempart suffisant contre le risque de chômage, et les durées du chômage entre deux emplois s'allongent pour tous les niveaux de formation (voir tableau à la section 2.2 ci-avant).

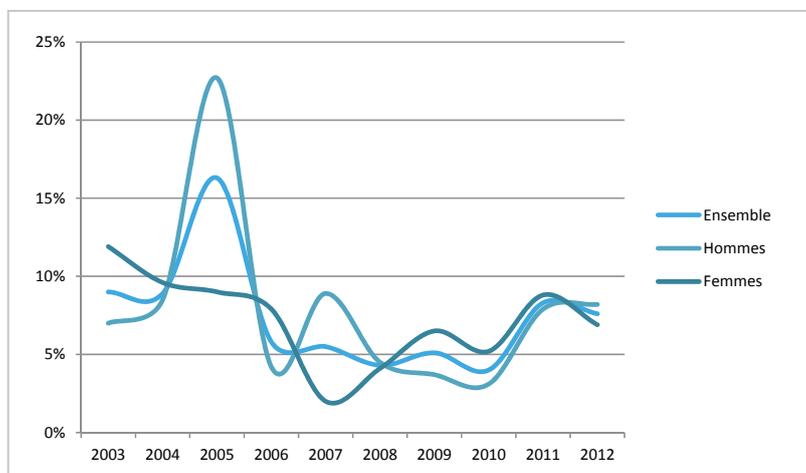
Taux de risque de pauvreté des chômeurs par seuil de pauvreté



Chômeurs en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'âge



Taux de privation matérielle sévère des chômeurs selon le genre



Source : Eurostat ; graphiques : CSL

2

2.5

Chômage : zoom sur le Luxembourg

Chômage et pauvreté

Le taux de risque de pauvreté de l'ensemble des résidents luxembourgeois à 60% du revenu médian se situe, en 2012, à un niveau record (15,1%), en hausse sensible par rapport à 2011 où ce taux était de 13,6%.

Comparativement, la situation des chômeurs est plus dramatique. Entre 2011 et 2012, elle s'aggrave pour atteindre une situation jamais égalée depuis que l'indicateur existe²². Qui plus est, avec un taux de risque de pauvreté supérieur fixé

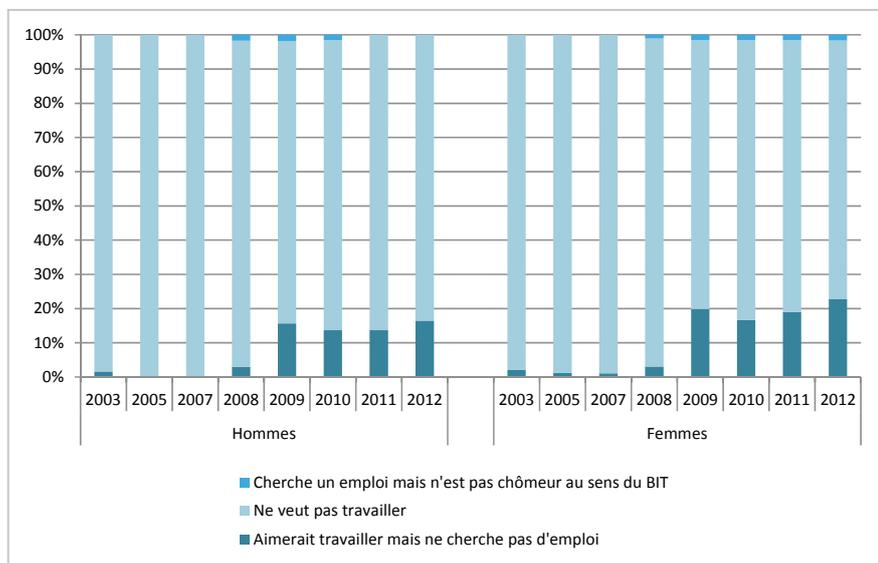
à 60% du revenu médian, les chômeurs ont presque 3,5 fois plus de risque d'être pauvres que l'ensemble de la population.

Toutefois, l'aggravation du risque de pauvreté ne concerne pas tous les chômeurs de la même façon. Ainsi, avec un taux de risque de pauvreté qui chute de plus de 20 points, la situation des jeunes s'améliore fortement. En revanche celle de leurs aînés empire et ce d'autant plus qu'ils sont plus âgés.

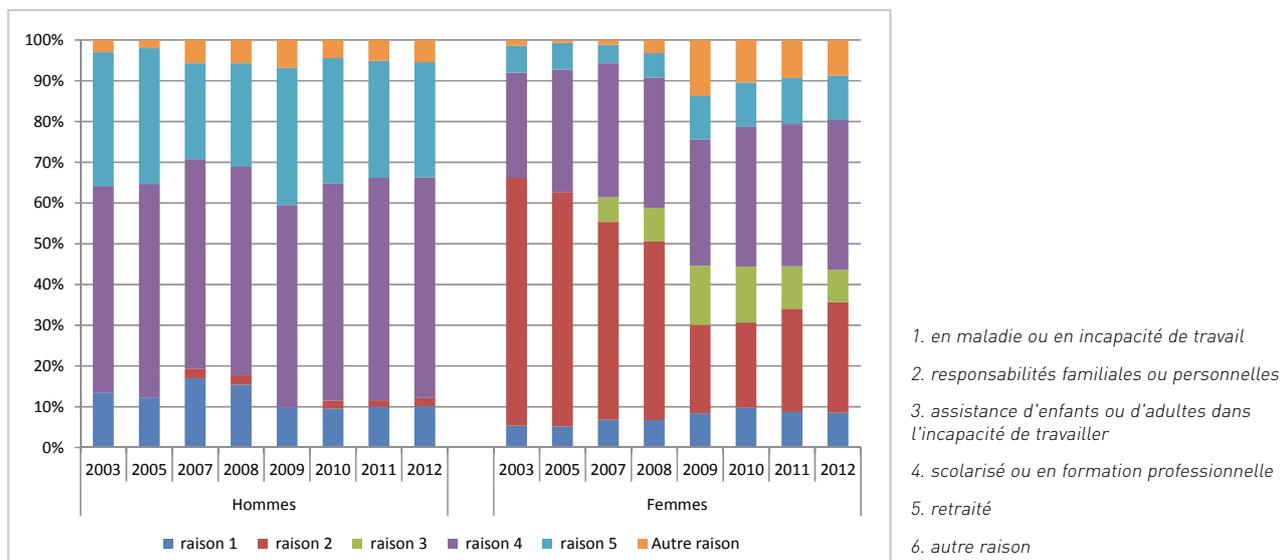
Enfin, les chômeurs doivent bien plus souvent que l'ensemble de la population se priver d'éléments essentiels de vie. En effet, alors que le taux de privation matérielle sévère de l'ensemble de la population se situe à 1,3% en 2012, il est près de six fois plus élevé pour les personnes à la recherche d'un emploi, sans qu'il y ait de différences notables entre les hommes et les femmes.

²² À l'exception de l'année 2008, où le taux de risque de pauvreté des chômeurs est légèrement supérieur à celui de l'année 2012.

Disposition à travailler au sein de la population inactive de 15 à 64 ans, Luxembourg



Raison principale pour ne pas rechercher d'emploi parmi les inactifs de 15 à 64 ans, Luxembourg



Source : Eurostat ; graphiques : CSL

Chômage : zoom sur le Luxembourg

Raison du non emploi et disposition à travailler

Jusqu'en 2008, la quasi-totalité de la population inactive de 15 à 64 ans ne cherchait pas d'emploi et ce, quel que soit le genre. En 2009, un changement profond s'opère, à savoir que certains inactifs déclarent souhaiter travailler mais ne cherchent pas activement d'emploi, alors que d'autres recherchent un emploi sans être considérés comme chômeurs au sens de la définition d'Eurostat, et ceci souvent en raison de leur indisponibilité (partielle) pour le marché du travail. Toutefois, la grande majorité d'inactifs ne désire toujours pas travailler sur la période étudiée. En 2012, au Grand-Duché, c'est le cas pour près de 80% des

inactifs en âge de travailler. Cette part est plus élevée chez les hommes (84%) que chez les femmes (76%).

Si l'objectif européen à atteindre dans le cadre de la stratégie Europe 2020²³ est de diminuer le taux d'inactivité des personnes en âge de travailler, il faut alors s'interroger sur les incitations à mettre en place afin d'attirer ces personnes sur le marché du travail : des salaires plus attractifs, des politiques de formation (continue) accessibles aux inactifs et aux chômeurs, des conditions de travail permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle...

Mais il faut surtout tenir compte des raisons, autres que le fait d'être à la retraite, qui incitent les individus à ne pas travailler. Ainsi pour les hommes, trois motifs sont essentiellement invoqués : pour plus de la moitié, ils sont scolarisés ou en formation, pour près de 30%, ils sont retraités, et, pour 10%, ils sont en maladie ou en incapacité de travail. Pour les femmes, les raisons du non-emploi sont plus diverses et ont fortement évolué au cours du temps : ainsi, en 2003, pour six femmes sur dix ce sont les responsabilités familiales ou personnelles alors qu'en 2012, ce motif n'est évoqué que par une femme sur trois.

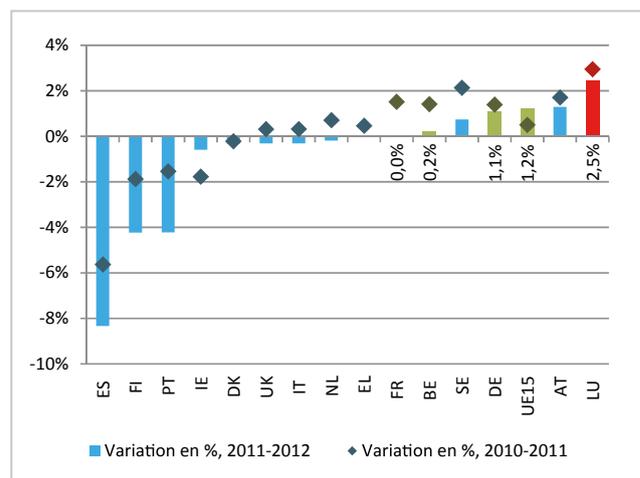
²³ Voir http://ec.europa.eu/europe2020/europe-2020-in-a-nutshell/targets/index_fr.htm

Évolution de l'emploi intérieur total (1995 = 100)

	1996	1998	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (e)
AT	100,4	102,1	104,7	105,4	105,3	106,0	106,7	107,9	109,7	111,7	113,9	113,1	114,0	116,0	117,5	118,1
BE	100,3	102,7	106,2	107,7	107,5	107,4	108,5	110,1	111,3	113,2	115,2	115,0	115,7	117,4	117,6	117,1
DE	99,9	100,9	104,2	104,5	103,8	103,0	103,3	103,1	103,7	105,4	106,7	106,8	107,4	108,9	110,1	110,7
DK	100,9	103,8	105,2	106,1	106,2	105,0	104,4	105,4	107,7	110,6	112,5	108,7	106,0	105,8	105,4	105,5
EL	99,6	102,0	102,9	103,0	105,3	106,6	109,1	112,4	114,6	116,2	117,6	116,9	113,9	107,5	98,5	95,1
ES	101,7	110,0	120,9	124,9	127,9	132,0	136,8	142,5	148,2	152,6	152,5	142,6	139,4	136,8	131,0	126,5
FI	101,4	106,8	111,7	113,2	114,3	114,4	114,8	116,4	118,5	121,1	124,2	121,0	120,9	122,7	122,8	122,0
FR	100,6	103,0	108,1	109,7	110,2	110,4	110,5	111,3	112,5	114,0	114,6	113,1	113,0	113,6	113,5	113,3
IE	103,6	118,7	132,0	136,1	138,3	140,8	145,6	152,7	159,8	166,8	165,7	152,7	146,5	144,0	143,1	144,8
IT	100,6	101,9	105,0	107,1	108,9	110,6	111,1	111,7	113,9	115,3	115,6	113,7	112,9	113,3	112,9	111,0
LU	102,6	110,4	122,4	129,2	133,4	135,8	138,8	142,8	147,9	154,5	162,3	163,7	166,7	171,6	175,8	178,8
NL	102,2	108,2	113,4	115,8	116,3	115,8	114,8	115,3	117,3	120,3	122,1	121,2	120,7	121,6	121,3	120,4
PT	101,7	107,3	111,0	113,0	113,7	113,0	112,9	112,6	113,1	113,1	113,6	110,7	109,0	107,3	102,8	98,8
SE	99,2	99,6	104,2	106,4	106,4	105,8	105,0	105,3	107,1	109,6	110,6	107,9	108,9	111,3	112,1	113,0
UE15	100,6	103,5	107,7	109,2	110,0	110,5	111,3	112,4	114,1	116,0	116,9	114,8	114,4	114,8	114,4	113,8
UK	100,9	103,8	106,4	107,3	108,1	109,2	110,3	111,4	112,4	113,2	114,0	112,2	112,4	113,0	114,3	115,2

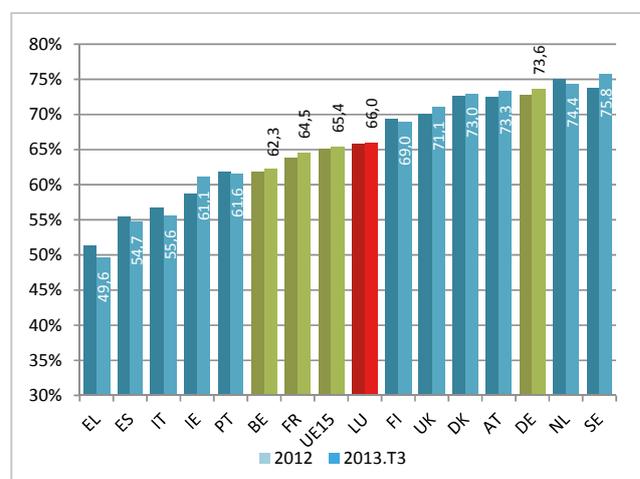
Évolution de l'emploi intérieur total par rapport à l'année précédente

en %	1996	2004	2010	2011	2012	2013e
AT	0,4%	0,6%	0,8%	1,7%	1,3%	0,5%
BE	0,3%	1,0%	0,7%	1,4%	0,2%	-0,5%
DE	-0,1%	0,3%	0,5%	1,4%	1,1%	0,5%
DK	0,9%	-0,6%	-2,5%	-0,2%	-0,3%	0,0%
EL	0,6%	0,1%	-0,1%	0,5%	0,0%	-0,2%
ES	-0,4%	2,4%	-2,6%	-5,6%	-8,3%	-3,5%
FI	1,7%	3,6%	-2,2%	-1,9%	-4,2%	-3,4%
FR	1,4%	0,4%	-0,1%	1,5%	0,0%	-0,6%
IE	3,6%	3,4%	-4,1%	-1,8%	-0,6%	1,2%
IT	0,6%	0,4%	-0,7%	0,3%	-0,3%	-1,7%
LU	2,6%	2,2%	1,8%	3,0%	2,5%	1,7%
NL	2,2%	-0,9%	-0,4%	0,7%	-0,2%	-0,8%
PT	1,7%	-0,1%	-1,5%	-1,5%	-4,2%	-3,9%
SE	-0,8%	-0,7%	1,0%	2,1%	0,7%	0,8%
UE15	0,9%	1,1%	0,2%	0,5%	1,2%	0,7%
UK	0,6%	0,8%	-0,3%	0,3%	-0,3%	-0,5%



Taux d'emploi (15-64 ans)

en %	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013.T3
AT	68,8	68,5	68,6	72,1	71,6	71,7	72,1	72,5	73,3
BE	56,1	60,5	61,1	62,4	61,6	62,0	61,9	61,8	62,3
DE	64,6	65,6	65,5	70,1	70,3	71,1	72,5	72,8	73,6
DK	73,4	76,3	75,9	77,9	75,3	73,3	73,1	72,6	73,0
EL	54,7	56,5	60,1	61,9	61,2	59,6	55,6	51,3	49,6
ES	46,9	56,3	63,3	64,3	59,8	58,6	57,7	55,4	54,7
FI	61,6	67,2	68,4	71,1	68,7	68,1	69,0	69,4	69,0
FR	59,5	62,1	63,7	64,8	64,0	63,9	63,9	63,9	64,5
IE	54,4	65,2	67,6	67,6	61,9	59,6	58,9	58,8	61,1
IT	51	53,7	57,6	58,7	57,5	56,9	56,9	56,8	55,6
LU	58,7	62,7	63,6	63,4	65,2	65,2	64,6	65,8	66,0
NL	64,7	72,9	73,2	77,2	77,0	74,7	74,9	75,1	74,4
PT	63,7	68,4	67,5	68,2	66,3	65,6	64,2	61,8	61,6
SE	70,9	73,0	72,5	74,3	72,2	72,1	73,6	73,8	75,8
UE15	68,5	71,2	71,7	71,5	69,9	69,5	69,5	70,1	71,1
UK	60,1	63,4	65,3	67,1	65,8	65,4	65,5	65,2	65,4



Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

3.1 Création d'emplois et taux d'emploi

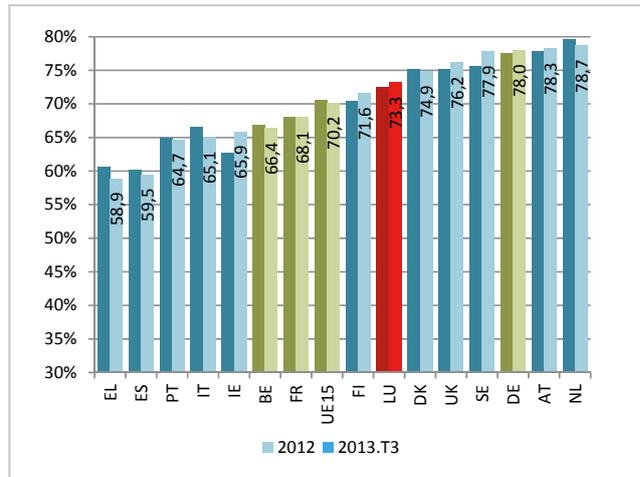
Malgré la crise, l'économie luxembourgeoise a continué à créer des emplois au cours des dernières années. Si l'emploi intérieur a augmenté d'environ +3,3% par an en moyenne entre 2007 et 2012, sur la même période l'emploi dans l'UE15 a régressé de près de -0,3% par an en moyenne. Bien que l'Irlande ait connu un dynamisme de son marché du travail similaire à celui du Luxembourg entre 1995 et 2008, la récente crise économique en a eu raison, et l'emploi en Irlande stagne depuis quelques années aux alentours de son niveau de 2004. Les prévisions du Statec et d'Eurostat concernant l'année 2013 pointent vers une poursuite de la croissance de l'emploi, mais à un rythme ralenti de +1,7% tandis que la progression de l'emploi a atteint +3% entre 2010 et 2011 et 2,5% entre 2011 et 2012.

Une telle évolution de l'emploi au Grand-Duché est pour le moins paradoxale puisque, parallèlement au dynamisme inégalé de l'emploi, on observe une augmentation du chômage qui atteint des niveaux historiquement élevés.

Par ailleurs, le taux d'emploi des 15-64 ans a augmenté de plus de 7 points de pourcentage entre 1995 et 2012, faisant passer les performances du marché du travail luxembourgeois au-dessus de la moyenne de la zone euro (+5,1 points). Enfin, suite à sa forte croissance, le taux d'emploi luxembourgeois dépasse, avec 65,8% en 2012, celui de l'UE15 (65,2%). Cette évolution est principalement due à la forte hausse du taux d'emploi des femmes, qui passe de 42,2% en 1995 à 59% en 2012, alors que le taux d'emploi des hommes reste relativement stable à un niveau élevé en comparaison européenne (voir section suivante.)

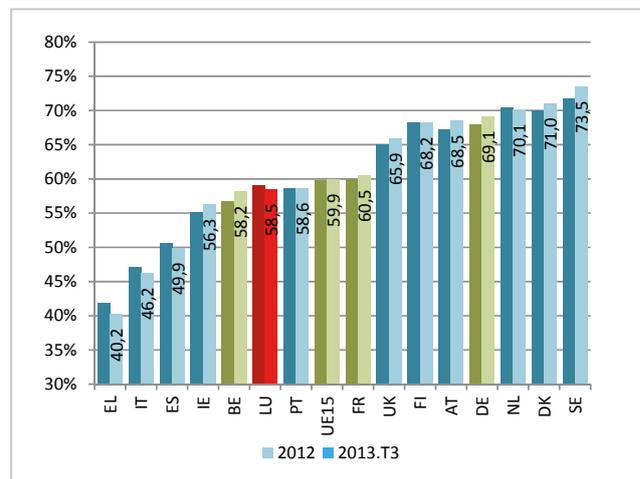
Taux d'emploi des hommes (15-64 ans)

en %	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013.T3
AT	77,6	76,2	75,4	78,5	76,9	77,1	77,8	77,8	78,3
BE	66,9	69,8	68,3	68,6	67,2	67,4	67,1	66,9	66,4
DE	73,9	72,7	71,3	75,8	75,4	76,0	77,3	77,6	78,0
DK	80,7	80,7	79,8	81,6	78,0	75,6	75,9	75,2	74,9
EL	72,2	71,7	74,2	75,0	73,5	70,9	65,9	60,6	58,9
ES	62,0	71,0	75,2	73,5	66,6	64,7	63,2	60,2	59,5
FI	61,4	71,1	70,3	73,1	69,5	69,4	70,6	70,5	71,6
FR	67,4	68,8	69,2	69,5	68,3	68,2	68,2	68,0	68,1*
IE	66,7	75,7	76,9	74,9	66,5	63,5	62,6	62,7	65,9
IT	66,4	67,6	69,9	70,3	68,6	67,7	67,5	66,5	65,1
LU	74,3	75,0	73,3	71,5	73,2	73,1	72,1	72,5	73,3
NL	75,0	82,1	79,9	83,2	82,4	80,0	79,8	79,7	78,7*
PT	71,2	76,2	73,4	74,0	71,1	70,1	68,1	64,9	64,7
SE	71,6	72,6	74,4	76,7	74,2	74,6	75,8	75,6	77,9
UE15	70,3	72,5	73,0	74,1	71,9	71,3	71,2	70,6	70,2*
UK	74,8	77,7	77,7	77,3	74,8	74,5	74,5	75,2	76,2



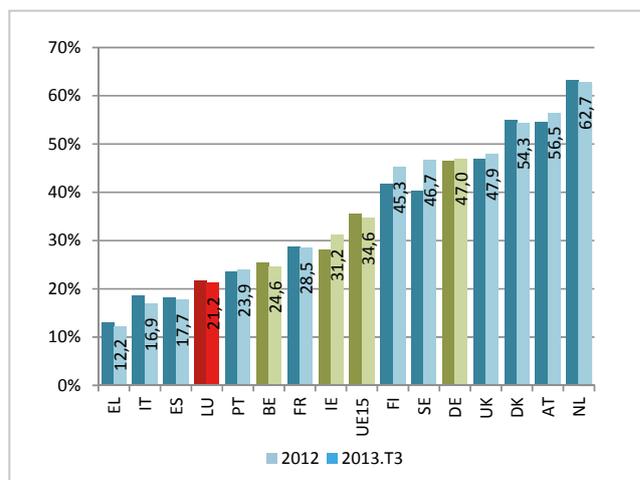
Taux d'emploi des femmes (15-64 ans)

en %	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013.T3
AT	59,2	59,7	62,0	64,3	65,2	66,4	66,5	67,3	68,5
BE	45,4	51,9	53,8	47,2	46,4	56,5	56,7	56,8	58,2
DE	55,3	57,8	59,6	60,2	57,4	66,1	67,7	68,0	69,1
DK	67,0	72,1	71,9	54,9	52,8	71,1	70,4	70,0	71,0
EL	38,0	41,8	46,1	62,5	61,6	48,1	45,1	41,9	40,2
ES	31,7	41,2	51,2	55,1	57,0	52,3	52,0	50,6	49,9
FI	58,1	65,2	66,5	74,1	72,7	66,9	67,4	68,2	68,2
FR	52,1	54,8	58,4	60,1	59,6	59,7	59,7	60,0	60,5*
IE	41,3	53,2	58,3	56,2	56,0	55,8	55,1	55,1	56,3
IT	35,5	39,3	45,3	60,2	59,8	46,1	46,5	47,1	46,2
LU	42,2	50,0	53,7	65,8	65,0	57,2	56,9	59,0	58,5
NL	53,2	63,4	66,4	65,8	66,4	69,3	69,9	70,4	70,1*
PT	54,3	60,5	61,7	69,0	67,9	61,1	60,4	58,7	58,6
SE	69,8	69,7	70,4	71,1	71,5	69,6	71,3	71,8	73,5
UE15	49,6	53,9	57,6	48,7	48,9	59,4	59,7	59,8	59,9*
UK	61,4	64,5	65,8	71,8	70,2	64,6	64,5	65,1	65,9



Taux d'emploi des jeunes (15-24 ans)

en %	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013.T3
AT	58,1	52,5	53,1	55,9	54,5	53,6	54,9	54,6	56,5
BE	26,6	30,3	27,5	27,4	25,3	25,2	26,0	25,3	24,6
DE	48,0	46,1	41,9	46,6	46,0	46,2	47,9	46,6	47,0
DK	65,9	67,1	62,3	66,4	62,5	58,1	57,5	55,0	54,3
EL	26,5	27,4	25,0	23,5	22,9	20,4	16,3	13,1	12,2
ES	24,2	32,2	38,3	36,0	28,0	24,9	21,9	18,2	17,7
FI	29,2	45,4	40,5	44,7	39,6	38,8	40,4	41,8	45,3*
FR	25,9	28,2	30,2	31,3	30,4	30,2	29,9	28,8	28,5
IE	36,4	48,1	48,7	45,9	36,9	31,5	29,5	28,2	31,2
IT	25,8	26,1	25,7	24,4	21,7	20,5	19,4	18,6	16,9
LU	38,2	31,8	24,9	23,8	26,7	21,2	20,7	21,7	21,2
NL	54,5	68,4	65,2	69,3	68,0	63,0	63,5	63,3	62,7*
PT	36,2	41,1	36,1	34,7	31,3	28,5	27,2	23,6	23,9
SE	36,5	36,9	38,7	42,2	38,3	38,8	40,9	40,2	46,7
UE15	37,2	39,9	39,9	40,8	38,0	36,9	36,6	35,5	34,6*
UK	53,8	55,8	54,4	52,4	48,4	47,6	46,4	46,9	47,9



* = 2013.T2

Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

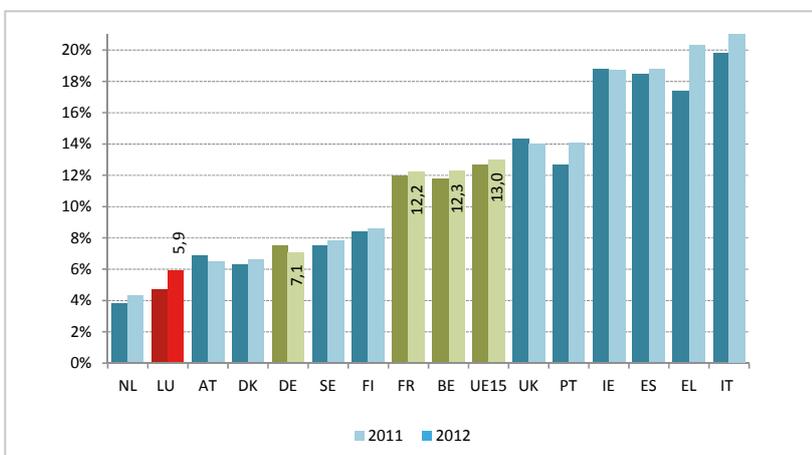
Le taux d'emploi par genre révèle dans l'ensemble des pays européens de fortes disparités quant à l'intégration des hommes et des femmes sur le marché du travail et le Luxembourg n'échappe pas à ce constat. Cependant, au Grand-Duché, si le taux d'emploi des hommes reste relativement stable à un niveau élevé depuis 1995, celui des femmes augmente fortement passant de 42,2% en 1995 à 59,0% en 2012 (58,5 % au 3^e trimestre 2013). Force est de constater que si le taux d'emploi des hommes résidant au Luxembourg est historiquement supérieur à la moyenne de l'UE15, celui des femmes reste encore loin des performances atteintes par les pays scandinaves par exemple.

Toutefois, le taux d'emploi des femmes a, comme dans plus de la moitié des pays, augmenté au cours des dernières années, et ce malgré un léger repli en 2011. Les neuf premiers mois de 2013 affichent une continuité dans la progression du taux d'emploi des femmes au Luxembourg avec une modeste hausse de +0,5% par rapport à la même période de 2012.

En revanche, au Grand-Duché, comme dans la plupart des pays de l'UE15, le taux d'emploi des jeunes a tendance à baisser. Au Luxembourg, ce taux est divisé par 2 entre 1995 et 2013. Seuls quatre pays de l'UE15 voient le taux d'emploi des jeunes augmenter sur la période.

Néanmoins, la faiblesse du taux d'emploi des jeunes au Luxembourg est à relativiser. En effet, au Luxembourg, environ 40% des jeunes de moins de 24 ans poursuivent toujours leurs études. Par ailleurs, si l'on considère le taux des jeunes qui sont sans emploi et ne participent ni à l'éducation ni à la formation (taux NEET), la situation du pays est beaucoup plus favorable : le pays se place alors deuxième après les Pays-Bas, signifiant qu'au Grand-Duché la quasi-totalité des jeunes participe soit au marché du travail soit aux systèmes d'éducation et/ou de formation.

Taux NEET (not in employment, education or training) des 15-24 ans



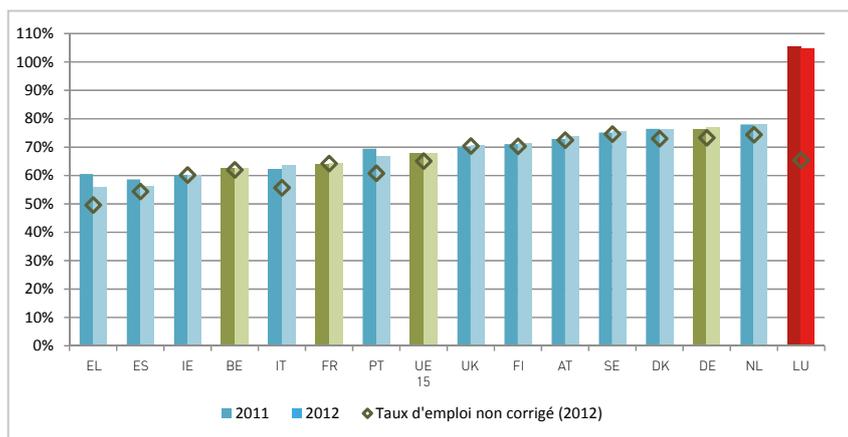
Source : Eurostat, calculs et graphiques : CSL

Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)

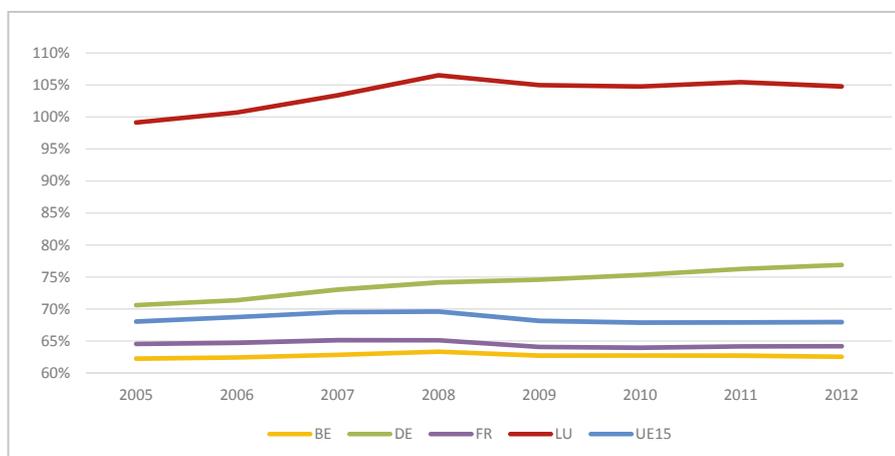
	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
AT	67,0%	69,2%	69,1%	70,1%	71,3%	72,4%	71,5%	72,1%	72,8%	73,8%	72,5%
BE	57,7%	61,2%	62,2%	62,4%	62,8%	63,3%	62,7%	62,7%	62,7%	62,5%	62,0%
DE	67,9%	70,4%	70,6%	71,4%	73,0%	74,1%	74,6%	75,3%	76,3%	76,9%	73,3%
DK	74,6%	77,6%	77,3%	78,7%	80,7%	81,7%	78,6%	76,6%	76,4%	76,3%	73,0%
EL	n.d.	57,4%	62,7%	63,8%	64,6%	65,1%	64,8%	63,4%	60,5%	55,8%	49,6%
ES	n.d.	59,9%	64,7%	66,3%	67,1%	65,7%	60,9%	59,6%	58,6%	56,2%	54,4%
FI	60,3%	66,3%	68,4%	69,4%	70,9%	72,2%	70,1%	69,9%	71,0%	71,3%	70,3%
FR	61,1%	64,9%	64,5%	64,7%	65,1%	65,1%	64,1%	63,9%	64,1%	64,2%	64,2%
IE	n.d.	67,2%	70,0%	71,2%	71,6%	69,4%	64,8%	62,6%	60,2%	60,3%	60,2%
IT	55,9%	59,6%	62,8%	64,0%	64,6%	64,3%	62,8%	62,2%	62,1%	63,7%	55,7%
LU	78,4%	91,1%	99,1%	100,7%	103,4%	106,5%	105,0%	104,8%	105,4%	104,8%	65,4%
NL	67,8%	75,4%	75,0%	76,2%	78,0%	79,0%	78,2%	77,6%	78,0%	78,1%	74,4%
PT	67,3%	72,7%	72,7%	73,0%	72,9%	73,1%	71,3%	70,3%	69,4%	66,9%	60,8%
SE	73,6%	75,6%	74,0%	74,7%	75,6%	75,7%	73,4%	73,7%	75,1%	75,7%	74,6%
UE15	n.d.	66,8%	68,0%	68,7%	69,5%	69,6%	68,2%	67,9%	67,9%	67,9%	65,1%
UK	68,9%	71,9%	72,5%	72,4%	72,2%	72,1%	70,5%	70,2%	70,1%	70,8%	70,4%

n.d. = données non disponibles

Taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



Évolution du taux d'emploi corrigé (15-64 ans)



Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

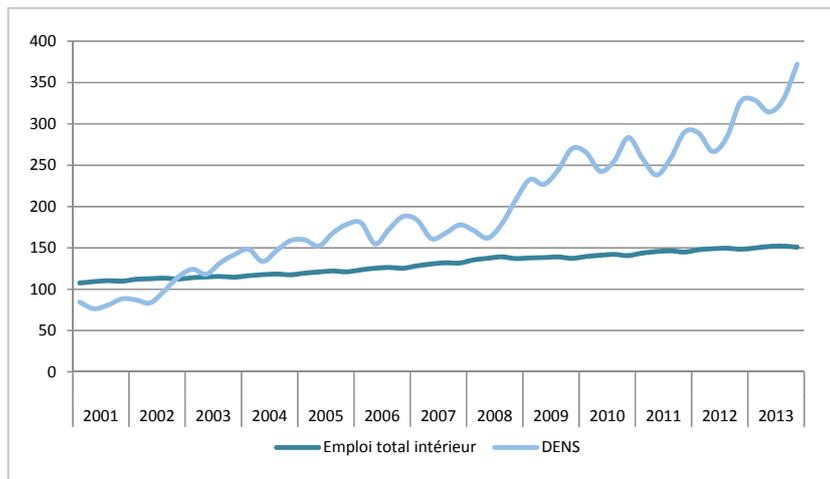
Au lieu de mesurer le taux d'emploi en rapportant le nombre de travailleurs ayant un emploi dans un pays à la population en âge de travailler, il est possible de le calculer pour rendre compte du nombre d'emplois occupés par rapport aux personnes en âge de travailler ; on obtient ainsi le taux d'emploi corrigé. En procédant de la sorte, le taux d'emploi des 15-64 ans est supérieur à l'unité au Luxembourg : pour chaque résident luxembourgeois, il existe a priori plus d'un poste de travail.

Cette situation inégalée en Europe s'explique par le fort recours du marché du travail luxembourgeois aux viviers de main-d'œuvre des régions frontalières qui, pour certaines, sont caractérisées par un marché du travail morose, des rémunérations nettement plus faibles et des taux de chômage élevés.

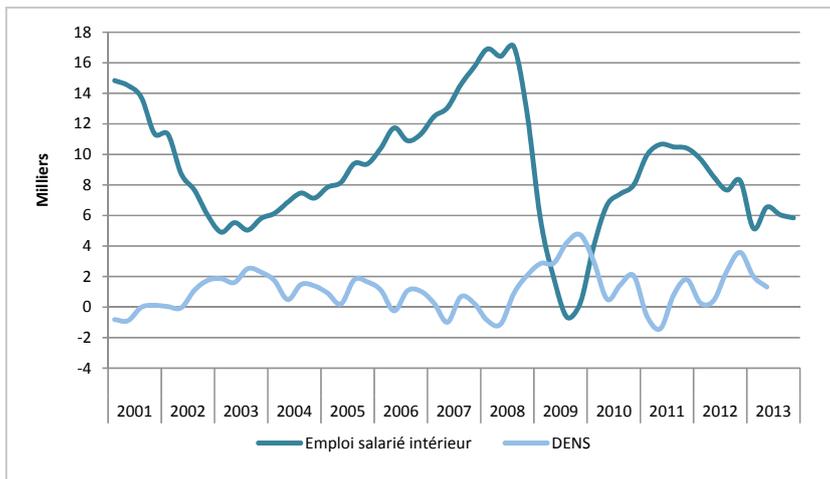
Toutefois, dans la plupart des pays, le taux d'emploi corrigé a tendance à diminuer depuis l'amorce de la crise en 2008. L'Allemagne est une exception

notable puisque le taux d'emploi, qu'il soit corrigé ou non, n'a cessé de croître dans ce pays. La baisse des taux d'emplois dans les pays de l'UE peut être un indice soit d'une perte d'emplois ou d'un accroissement de la population en âge de travailler. Pour le Luxembourg, c'est cette deuxième hypothèse qui prévaut.

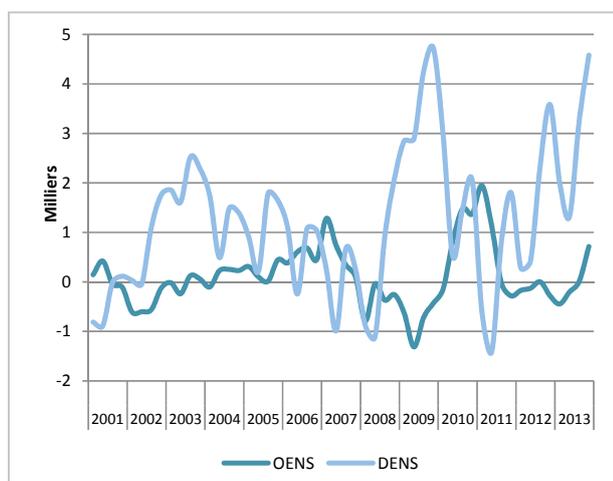
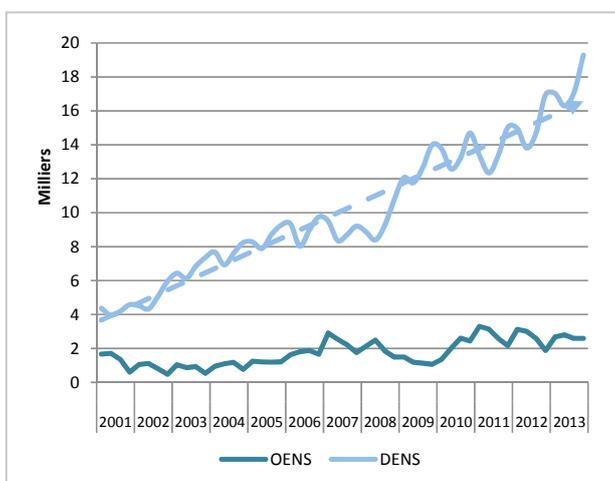
Indices de l'emploi intérieur total et du nombre de demandeurs d'emploi ADEM (janvier 2000 = 100)



Progression sur un an de l'emploi salarié intérieur et du nombre de demandeurs d'emploi ADEM



Évolution des offres d'emploi et des demandes d'emploi non satisfaites et leurs variations annuelles



* DENS = demandes d'emploi non satisfaites ; OENS = offres d'emploi non satisfaites

Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

4

**Emploi :
zoom sur le Luxembourg**

4.1

Emploi et chômage

Depuis le début des années 2000, l'emploi intérieur a augmenté de façon très régulière, avec toutefois un léger ralentissement sur la période récente, c'est-à-dire à partir de 2011. En revanche, le chômage s'est accéléré entre 2008 et 2009, pour atteindre un taux de croissance relativement stable au cours des trois dernières années. La fin de l'année 2013 a été marquée par une accélération du nombre de demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM.

Cette évolution est plus nette si l'on considère les progressions annuelles du chômage et des d'emplois intérieurs. Après un ralentissement au cours de l'année 2003, la création d'emplois est repartie à la hausse pour s'arrêter net début 2009 pour reprendre au cours des années suivantes une progression plus modérée.

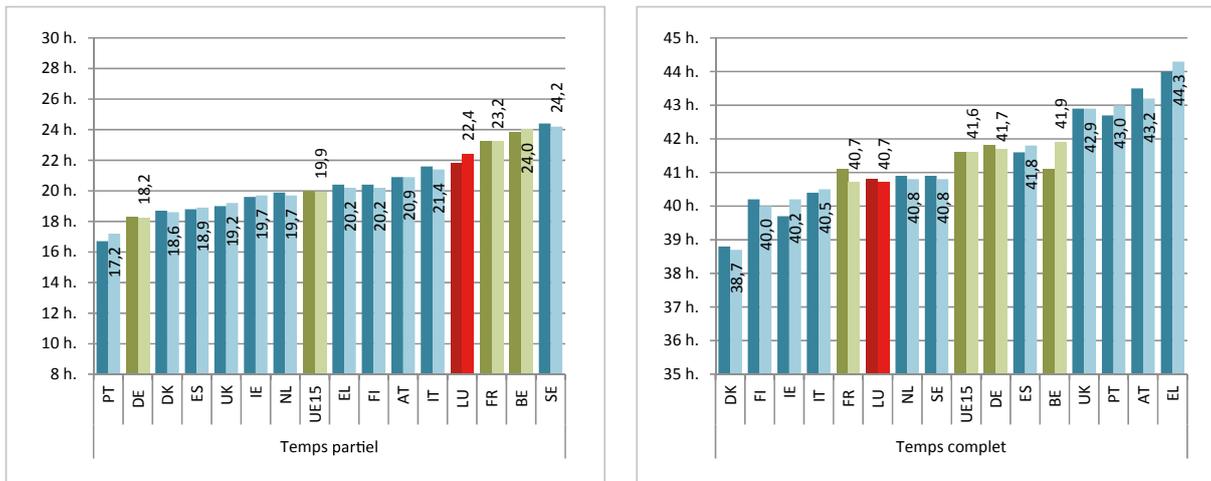
La création d'emploi salarié a ensuite progressé jusqu'en fin 2011 ; si cette croissance ne se dément pas en 2012 et en 2013, sa progression est néanmoins nettement ralentie.

Quant au chômage, il augmente fortement au cours de l'année 2009 ; sa progression continue ensuite, mais à un rythme plus faible ; en 2013, il ne semble toujours pas montrer de signes de diminution, et semble même connaître une nouvelle accélération en 2013, pour atteindre un taux de chômage de 7,1% en décembre de cette même année. Globalement, il semble que depuis 2001 le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM augmente par paliers à la suite de ralentissements conjoncturels.

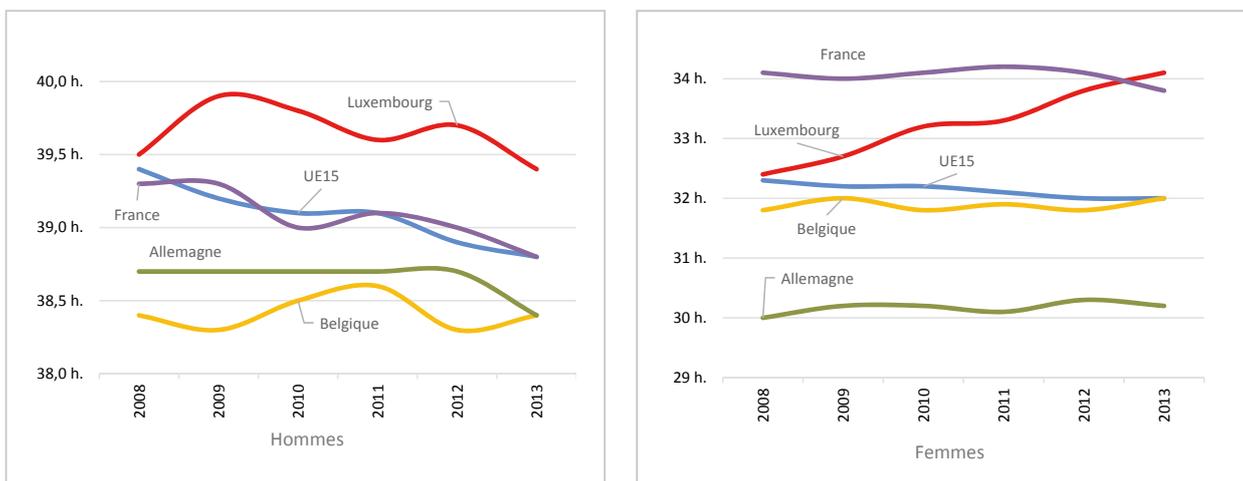
Par ailleurs, il existe toujours un certain nombre d'offres d'emploi non satisfaites ; en 2011, 2012 et début 2013, les offres d'emploi sont en recul par rapport à leur niveau de l'année précédente. Encore une fois, on constate cependant que la fin de l'année 2013 est marquée par une inversion de tendance, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites connaissant à nouveau une augmentation par rapport à l'année précédente.

Fin 2013, on se trouve toujours dans une situation dans laquelle les entreprises veulent embaucher (OENS) mais ne trouvent pas rapidement auprès de l'ADEM des personnes susceptibles d'occuper ces postes.

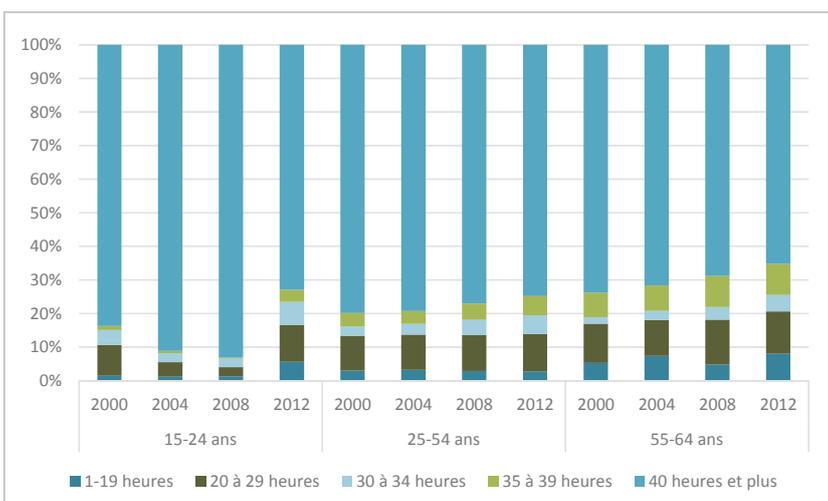
Durée hebdomadaire moyenne du travail au 3^{ème} trimestre 2013



Durée hebdomadaire moyenne du travail salarié selon le genre au 3^{ème} trimestre 2013 (temps complet et temps partiel)



Durée hebdomadaire du travail selon l'âge, Luxembourg



Source : OCDE à partir de l'Enquête sur les forces de travail, Eurostat ; graphiques : CSL

Emploi : zoom sur le Luxembourg

4.2

Durée du travail

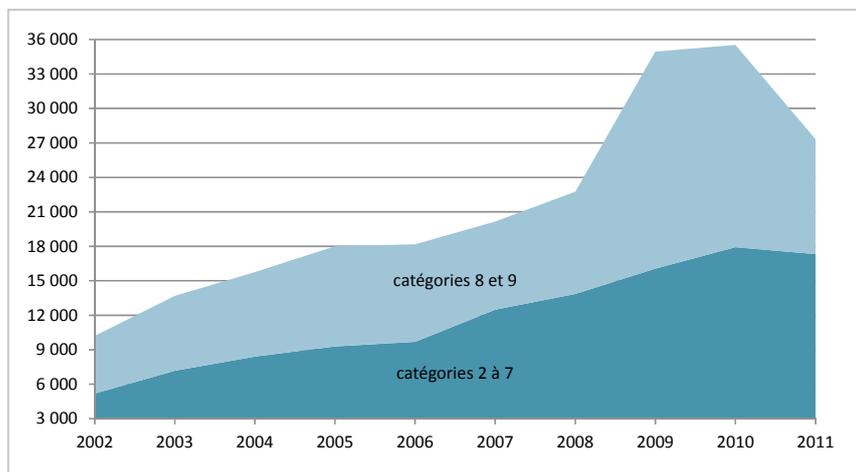
Le Grand-Duché n'est pas le pays européen où la durée hebdomadaire moyenne du travail est la plus longue en 2013. Comme pour plus de la moitié des pays de l'UE15, la durée moyenne du temps de travail diminue très légèrement par rapport à son niveau de 2012. Ce phénomène ne concerne toutefois que le travail à temps complet. Le durée moyenne du temps de travail à temps partiel augmente quant à elle, et le Luxembourg fait état de la plus forte hausse après le Portugal en la matière. Ainsi, les salariés à temps partiel ont travaillé en moyenne une heure de plus au troisième trimestre 2013 par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Les hommes enregistrent une durée moyenne du travail (temps complet et partiel confondus) plus élevée que les femmes. Pour les salariés à temps complet, elle ne varie pas énormément entre le Grand-Duché et ses voisins. Toutefois, le Luxembourg présente la durée de travail la plus élevée des quatre régions. Sur les années récentes, elle oscille entre 39,5 et 40,0 heures en moyenne pour un temps complet. A contrario, en Belgique, elle ne dépasse les 38,5 heures qu'en 2011. Pour les femmes, les situations se différencient plus nettement selon les pays avec une fourchette se situant entre 30 heures (à l'exemple de l'Allemagne) et 34 heures (cas de la France). Ces

dernières années, la situation luxembourgeoise tendait à se rapprocher de celle de la France, mais en 2013 les femmes luxembourgeoises ont finalement dépassé le temps de travail global des salariées françaises.

Quel que soit l'âge, la proportion de travailleurs à temps complet (au-delà de 39 h par semaine) a tendance à se réduire au fil du temps. Ce phénomène touche toutes les tranches d'âge puisqu'on vérifie chez chacune d'entre elles, sauf chez les jeunes où l'évolution est assez abrupte, une tendance à la hausse de la proportion de personnes travaillant à temps partiel, et plus particulièrement moins de 30 heures par semaine.

Évolution du nombre de participants aux mesures pour l'emploi selon le type de mesure

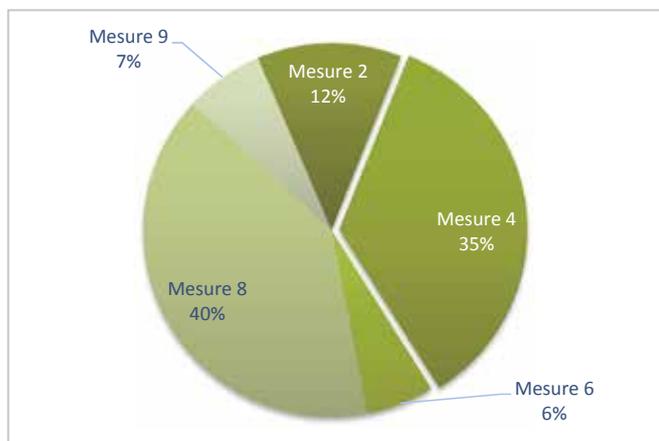


Catégories 2 à 7 : Mesures qui fournissent des aides temporaires à des personnes au chômage ou menacées de chômage

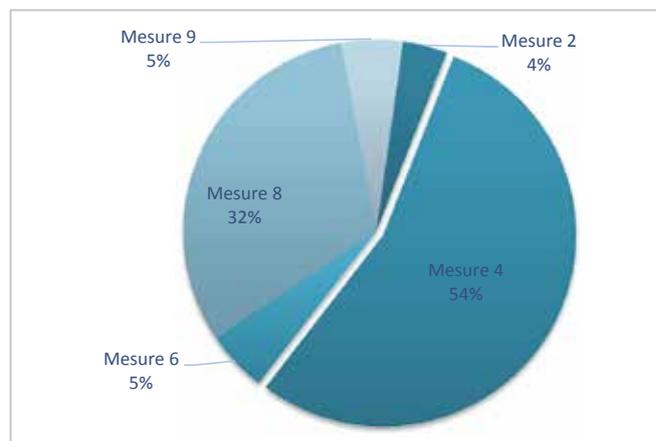
Catégories 8 et 9 : Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi pour chômage ou préretraite

Participants aux mesures pour l'emploi

En 2006



En 2011



Mesure 1 : Services relatifs au marché du travail

Mesure 2 : Formation professionnelle

Mesure 3 : Rotation dans l'emploi et partage de l'emploi

Mesure 4 : Incitations à l'emploi

Mesure 4 : Emploi protégé et réadaptation

Mesure 5 : Création directe d'emplois

Mesure 6 : Aide à la création d'entreprise

Mesure 7 : Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi

Mesure 8 : Préretraites

Les mesures 1, 3, 5 et 7 n'ont pas été utilisées au Luxembourg en 2006 et les mesures 1, 3, et 7 en 2011. Seules 22 personnes ont bénéficié de la mesure 5 en 2011 (sur près de 28.000 mesures recensées).

Source : Eurostat ; graphiques : CSL

Emploi : zoom sur le Luxembourg

4.3

Mesures pour l'emploi

Les mesures pour l'emploi sont des subventions, accordées par le Fonds pour l'emploi, aux entreprises qui embauchent des personnes ayant des caractéristiques particulières : jeunes, personnes de sexe sous-représenté dans la profession...

Moyen de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ces mesures ont pour vocation première d'être un tremplin permettant aux individus ayant des difficultés d'insertion sur le marché du travail d'augmenter leur potentiel ainsi que leurs revenus.

La formation professionnelle en est un exemple. Cependant, alors qu'en 2006, cette mesure représente 12% de l'ensemble des mesures, cette part est en 2011 trois fois plus faible (4%). Selon l'INFPC²⁴, ce sont les entreprises d'au moins 50 salariés qui ont notablement réduit leur effort de formation, alors même que le nombre de participants augmente dans les autres entreprises.

Les mises en préretraite tendent aussi à diminuer au fil du temps. Les raisons peuvent être multiples : volonté de prolonger la durée de la vie active pour acquérir un niveau de pension plus élevé, diminution des travailleurs remplissant les conditions d'accès, etc.

Certaines mesures ne sont pas mises en œuvre au Grand-Duché comme la mesure 3. Celle-ci vise à développer la rotation dans l'emploi et le partage d'emploi en transformant des emplois à temps plein en plusieurs emplois à temps partiel. Si cette mesure remplit son rôle d'insertion dans l'emploi des personnes qui en sont éloignées, elle est néanmoins à prendre avec précaution car elle peut aussi faire tomber dans la précarité, voire la pauvreté, des individus qui travaillent à temps plein et qui se voient obligés de travailler à temps partiel. Fort heureusement, le Luxembourg échappe encore à ces contraintes (voir partie III, section 1.3).

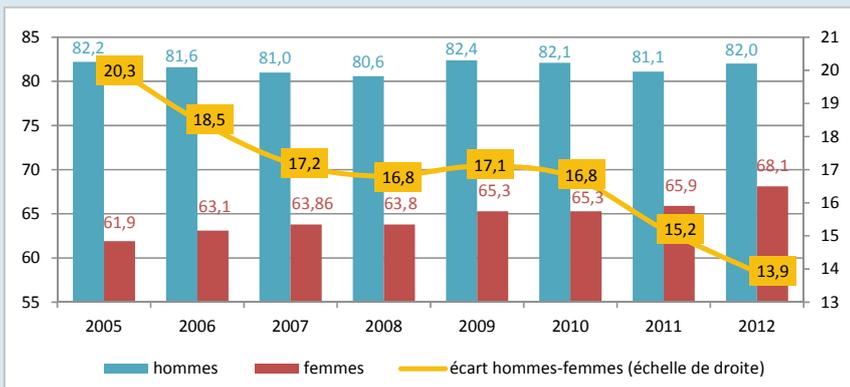
Type de mesures	Nombre de participants		en %	
Mesure 2 : Formation professionnelle (y compris stage)	1.019		3,7%	
Contrat appui emploi		286		28,1%
Stage de réinsertion professionnelle		443		43,5%
Apprentissage pour adultes		290		28,5%
Mesure 4 : Incitations à l'emploi	14.869		54,4%	
Mesures d'intégration et de réintégration professionnelles des travailleurs handicapés		1.553		10,4%
Aide au réemploi		3.078		20,7%
Aides à l'embauche de chômeurs âgés et de chômeurs de longue durée		3.610		24,3%
Bonification d'impôt pour l'embauche de chômeurs		2.796		18,8%
Indemnité compensatoire		2.532		17,0%
Autres mesures		1.300		8,7%
Mesure 6 : Création directe d'emplois	1.420		5,2%	
Mise au travail des chômeurs		272		19,2%
Affectation temporaire indemnisée		1.002		70,6%
Autres mesures		146		10,3%
Mesure 8 : Maintien et soutien du revenu en cas d'absence d'emploi	8.593		31,4%	
Indemnité chômage complet		6.222		72,4%
Indemnisation de chômage partiel		1.313		15,3%
Autres mesures		1.058		12,3%
Mesure 9 : Préretraite	1.402	1.402	5,1%	100%
Autres catégories de mesures	22	22	0,1%	100%
Ensemble	27.325	27.325	100%	

24 Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

I. L'emploi

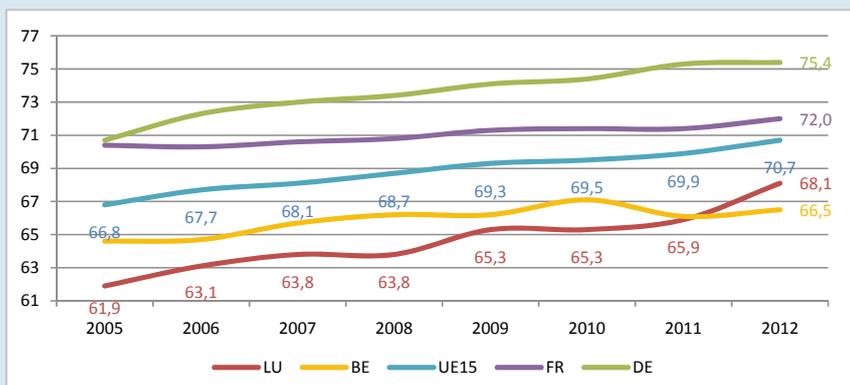
Taux d'activité des 20-64 ans par genre, Luxembourg (moyenne annuelle en %)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

Le taux d'activité global a progressé au Luxembourg : passant de 72,1% en 2005 à 75,2% en 2012 (non représenté). Bien que les femmes aient un taux d'activité inférieur à celui des hommes, c'est l'augmentation du taux d'activité féminin qui explique cette progression du taux d'activité global au cours des sept dernières années. Le taux d'activité des hommes a, en effet, quant à lui, oscillé autour d'une moyenne de 81,6% au cours de la période sous revue. Il résulte de ces évolutions que l'écart entre les taux d'activité féminin et masculin s'est très significativement réduit depuis 2005 (20,3 points de pourcentage en 2005 contre 13,9 points en 2011).

Taux d'activité des femmes de 20 à 64 ans (moyenne annuelle en %)

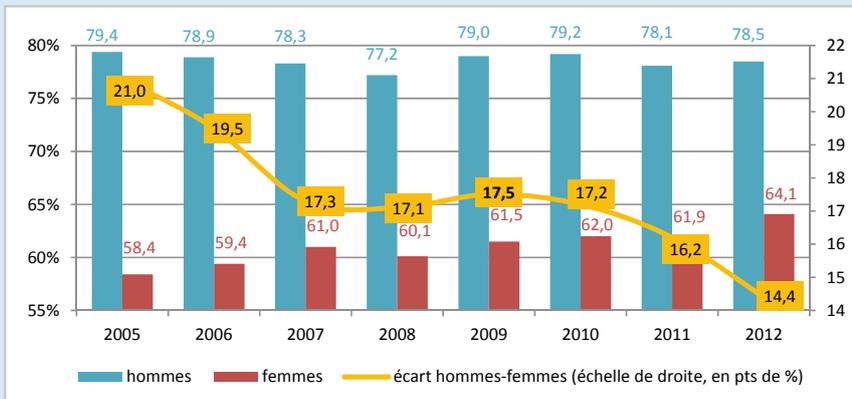


Source : Eurostat ; graphique : CSL

Bien que le taux d'activité²⁵ des femmes au Luxembourg soit inférieur à celui observé dans les économies limitrophes, exception faite de l'année 2012 où il est supérieur à celui de la Belgique, c'est au Grand-Duché que l'on observe la progression la plus substantielle au cours des 7 dernières années. De fait, le taux d'activité des femmes au Luxembourg a progressé de 6,2 points de pourcentage entre 2005 et 2012, et s'approche désormais, avec un taux de 68,1%, du taux d'activité moyen observé au sein de l'UE15 (70,7%).

²⁵ Le taux d'activité rapporte le nombre de personnes disponibles pour le marché du travail, c'est-à-dire occupées (salariées ou indépendantes) ou non (chômeurs), à l'ensemble de la population.

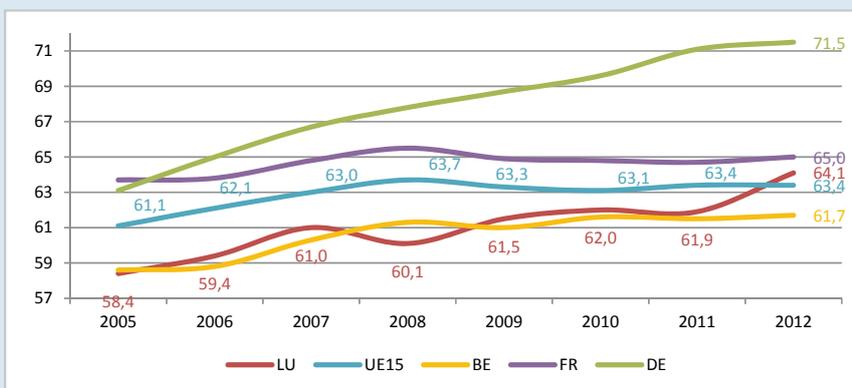
Taux d'emploi des 20-64 ans par genre, Luxembourg (moyenne annuelle)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

À l'exception de l'année 2008, le taux d'emploi²⁶ des femmes suit une tendance croissante en gagnant 5,7 points de pourcentage entre 2005 et 2012. Celui des hommes connaît une diminution de 0,9 point sur la même période. Ainsi, l'écart entre les deux taux ne cesse de se réduire (excepté entre 2008 et 2009) : de 21 points en 2005, il est passé à 14,4 points en 2011.

Taux d'emploi des femmes entre 20 et 64 ans (moyenne annuelle en %)



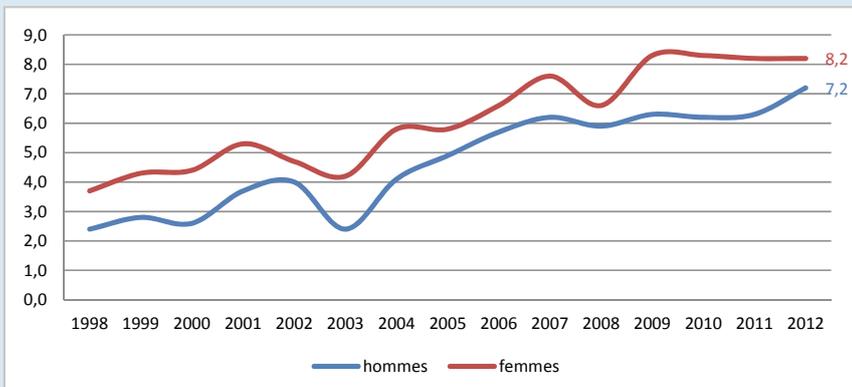
Source : Eurostat ; graphique : CSL

Alors que le taux d'emploi des femmes au Luxembourg se situe en dessous de la moyenne de l'UE15 entre 2005 et 2011, il le dépasse celui-ci en 2012 et se rapproche de celui de la France. Si par le passé les taux luxembourgeois et belge ont été relativement proches, cela n'est plus le cas en 2012. Le taux allemand est, quant à lui, de loin supérieur à celui de ses voisins. Malgré son ascension au cours des dernières années, le taux d'emploi des femmes au Luxembourg reste inférieur à celui des pays voisins, à l'exception de la Belgique.

26 Le taux d'emploi rapporte le nombre de personnes occupées (qu'elles soient salariées ou non) à la population en âge de travailler.

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

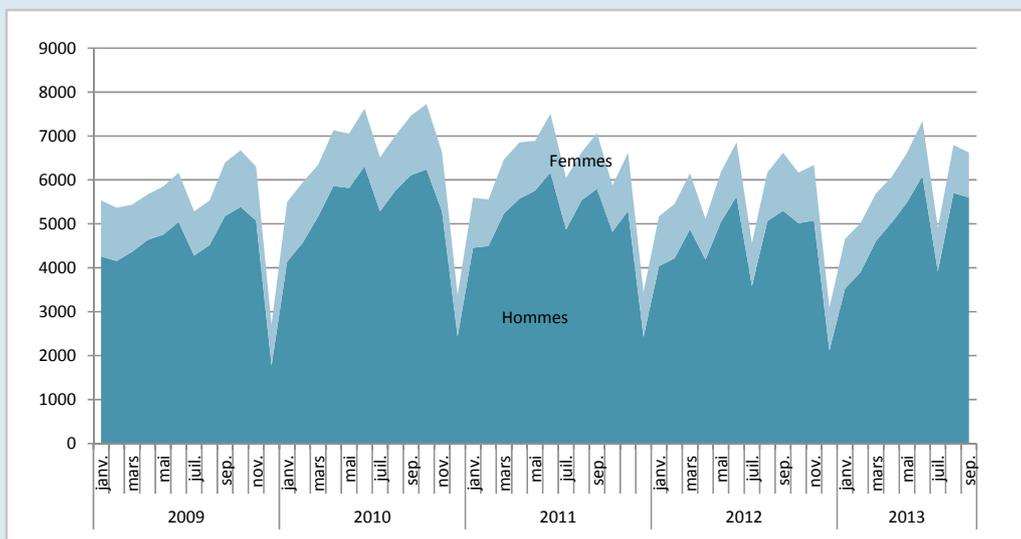
Salariés en emploi temporaire en % de l'emploi salarié total, selon le genre, Luxembourg



Source : Eurostat ; graphique : CSL

La proportion de femmes ayant un emploi temporaire²⁷ est supérieure à celle des hommes tout au long de la période étudiée. La part des femmes dans cette forme d'emploi précaire a crû d'environ 6% par an en moyenne, entre 1998 et 2012. Si 2008 a donné un coup de frein à la montée de l'emploi temporaire chez les femmes (avec une chute de 13 %), 2009 a annulé cette évolution avec une augmentation de 26% de ce type d'emploi. Le taux féminin s'est ensuite stabilisé aux alentours des 8%. Après avoir oscillé autour des 6% entre 2007 et 2011, la part des hommes ayant un emploi temporaire a connu une hausse importante en 2012 pour atteindre 7,2%. À noter que cette hausse ne s'est pas produite pour l'autre sexe.

Salariés en intérim selon le genre, en nombre, Luxembourg (données non désaisonnalisées)

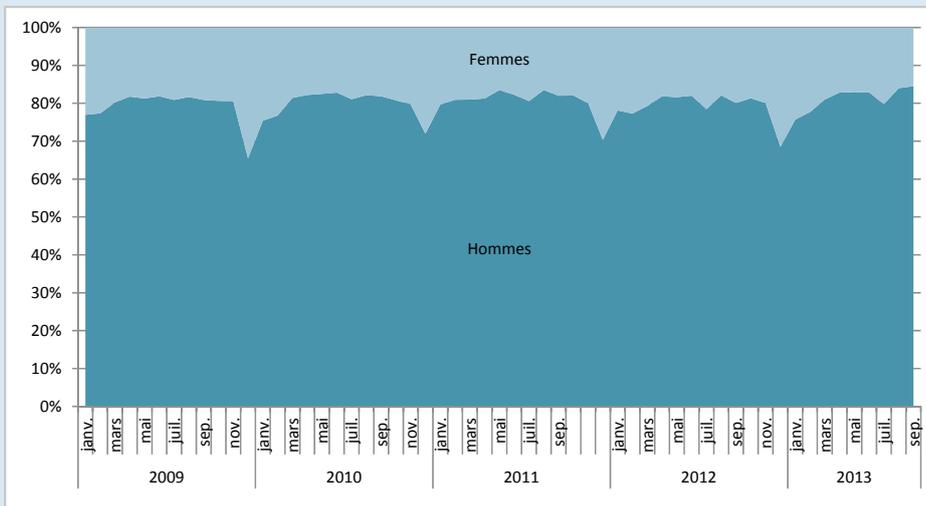


Source : IGSS/CCSS, graphique : CSL

Au Luxembourg, il y a davantage d'hommes que de femmes en intérim. Leurs évolutions respectives sont toutefois relativement semblables au fil du temps. Sur la période observée, la moyenne annuelle pour les hommes oscille entre 4.400 et 5.200 effectifs environ. Pour les femmes, elles sont en moyenne 1.200 environ à être en intérim.

²⁷ Selon Eurostat, les travailleurs en emploi temporaire sont ceux ayant un contrat de travail à durée déterminée ou un emploi prenant fin au moment de l'accomplissement de certains critères objectifs, comme l'achèvement d'une mission d'intérim ou le retour de la personne temporairement remplacée.

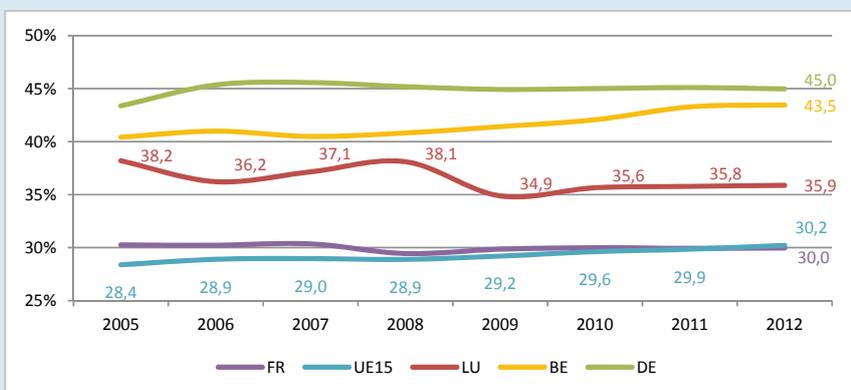
Salariés en intérim selon le genre, en %, Luxembourg



Source : IGSS/CCSS, graphique : CSL

En proportion, les femmes représentent en moyenne 20% environ du total des salariés en intérim au Grand-Duché. Les effectifs féminins (c'est-à-dire leur nombre absolu) étant relativement stables au cours de l'année.

Part des salariées en temps partiel, en % des salariées

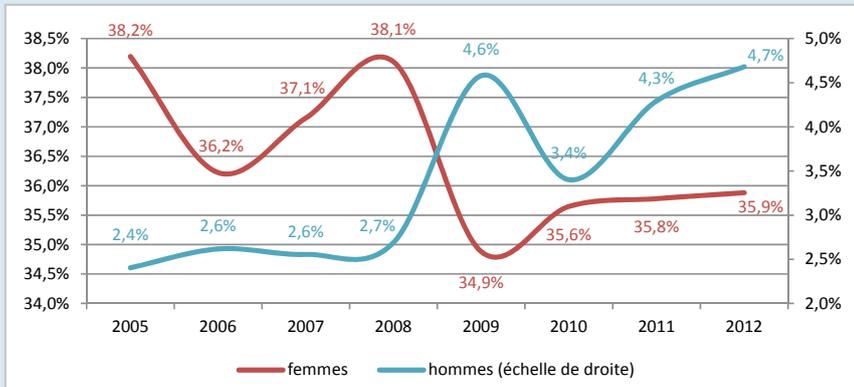


Source : Eurostat ; graphique : CSL

Le Luxembourg connaît une part de salariées en temps partiel parmi les salariées résidentes (passée de 38,2% en 2005 à 35,9% en 2012) qui se situe nettement au-dessus de ceux de la France et de l'UE15 (environ 30%). La Belgique et particulièrement l'Allemagne ont des taux plus élevés que le Luxembourg, respectivement 43,5 et 45,0% en 2012.

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

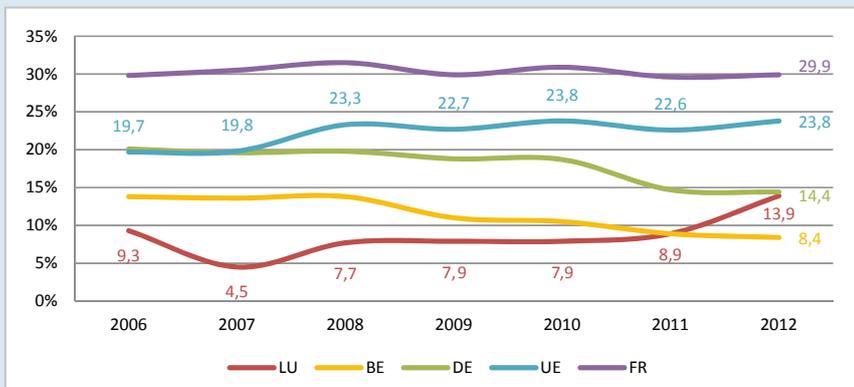
Part des salariés en temps partiel selon le genre, en % de l'emploi total du genre, Luxembourg



Source : Eurostat ; graphique : CSL

La part de salariés en temps partiel parmi les salariés résidents luxembourgeois (non représentée) tourne autour des 18% sur la période allant de 2005 à 2012. Selon le genre, cette part diffère fortement. Si les hommes ne sont pas plus de 5% à travailler à temps partiel, plus du tiers des femmes sont dans ce cas entre 2005 et 2012. Le passage de l'année 2008 à 2009 a connu de grandes variations : une hausse de presque 2 points du taux de salariés à temps partiel pour les hommes, tandis que pour les femmes on assiste à une baisse de plus de 3 points. Sur la période, la part des hommes en temps partiel tend à augmenter tandis que celle des femmes tend à décroître.

Emploi à temps partiel involontaire en % de l'emploi à temps partiel total féminin

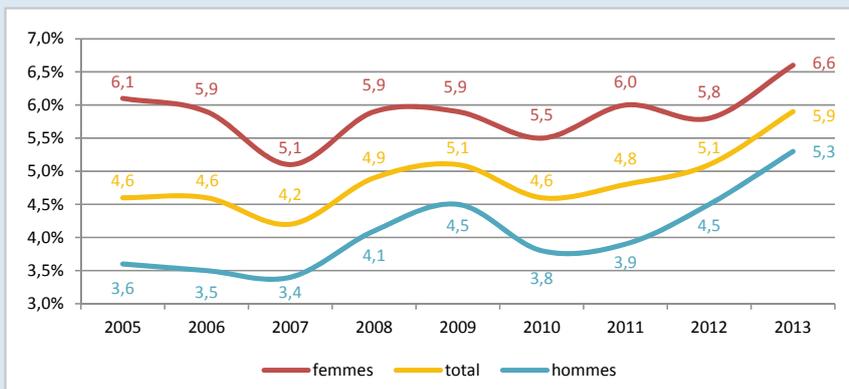


Source : Eurostat ; graphique : CSL

Pour les femmes, l'emploi à temps partiel involontaire en pourcentage de l'emploi à temps partiel total est resté relativement faible au Luxembourg, du moins jusqu'en 2011. En effet, en 2012, ce taux a connu une augmentation considérable pour atteindre 13,9%. Il a ainsi largement dépassé celui de la Belgique, qui connaît une tendance à la baisse, et presque rattrapé celui de l'Allemagne, qui connaît également un trend descendant en la matière.

II. Le chômage

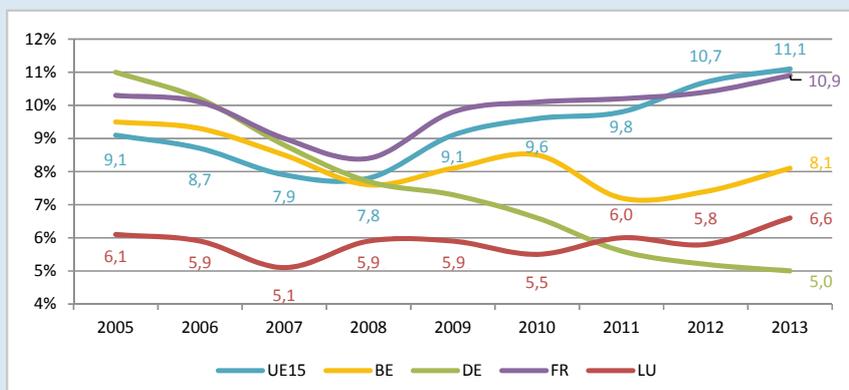
Taux de chômage selon le genre, Luxembourg (moyennes annuelles)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

Au Luxembourg, les femmes sont proportionnellement plus frappées que les hommes par le chômage. Si les taux de chômage pour les deux genres ont évolué globalement dans le même sens, ils ont affichés des évolutions divergentes entre 2005 et 2007 (avec une baisse de 1 point pour les femmes et de seulement 0,2 point pour les hommes) et ont même connu une évolution contraire entre 2011 et 2012 (une légère baisse de 0,2 point pour les femmes et une hausse de 0,6 point pour les hommes). Depuis 2011, il semble que les taux de chômage des hommes et des femmes aient tendance à converger.

Taux de chômage féminin



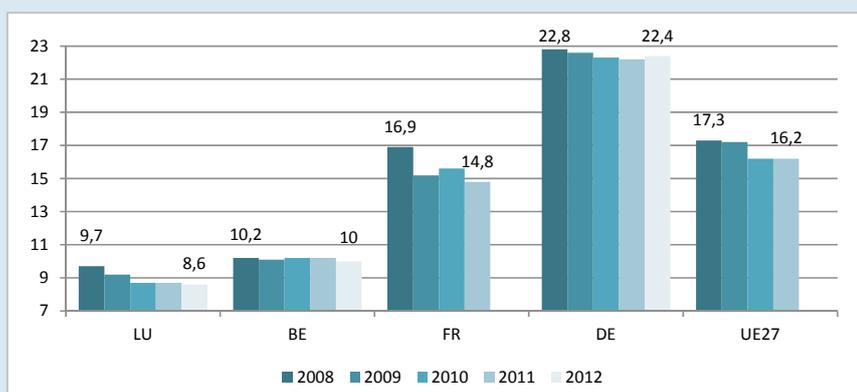
Source : Eurostat ; graphique : CSL

Le taux de chômage féminin au Luxembourg est relativement peu élevé par rapport aux pays voisins et à la moyenne de l'UE15 ; seule l'Allemagne connaît un taux inférieur à partir de 2011 (5,0% contre 6,6% en 2013). Cependant, comme l'indique le graphique sur le temps partiel féminin (voir ci-avant), ce dernier est de 35,9% au Luxembourg alors qu'il est de 45,0% en Allemagne. Les Allemandes sont moins touchées par le chômage que les Luxembourgeoises, mais elles travaillent aussi plus fréquemment en temps partiel.

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

III. Les conditions salariales

Écart de rémunération entre hommes et femmes (en %) ²⁸

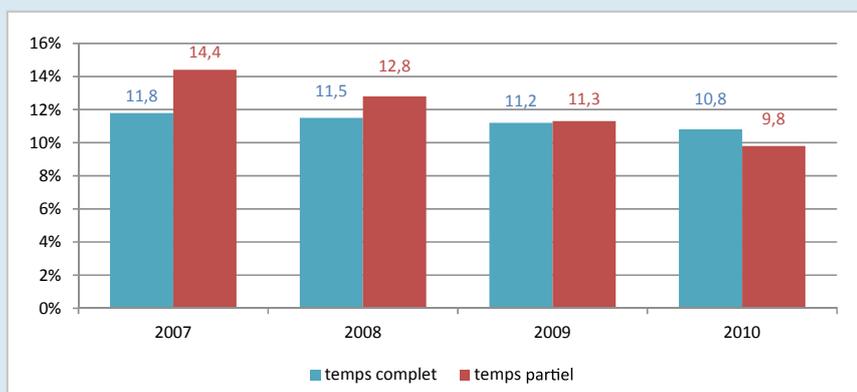


Note : données indisponibles pour l'UE15

Source : Eurostat ; graphique : CSL

Au Luxembourg, l'écart global de rémunération entre les hommes et les femmes atteint 8,6% en 2012. Toutefois, cet écart s'est réduit de plus d'un point depuis 2008. En comparaison européenne, le Luxembourg enregistre un écart qui est presque moitié moindre de celui de l'UE27 et qui se situe également en dessous de celui des pays voisins (légèrement inférieur à celui de la Belgique, un peu plus de la moitié de l'écart français et environ 40% de celui de l'Allemagne). À noter qu'en 2012, l'écart le plus important se trouve en Estonie (30,0%) tandis que c'est en Slovénie qu'il est le plus faible (2,5%).

Écart de rémunération entre hommes et femmes selon le temps de travail, Luxembourg



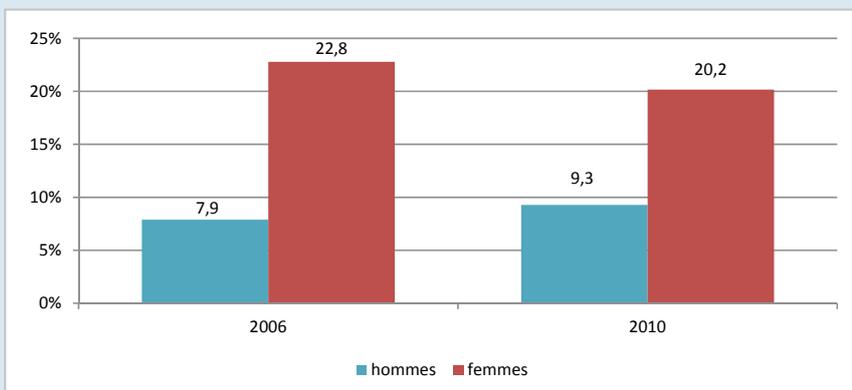
Source : Eurostat ; graphique : CSL

²⁸ Industrie, construction et services (sauf l'administration publique, la défense et la sécurité sociale obligatoire).

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est exprimé en pourcentage de la rémunération des hommes afin d'illustrer la différence moyenne de rémunération horaire brute entre les travailleurs de sexe féminin et masculin. La rémunération brute se compose des salaires versés directement à un travailleur avant toute déduction d'impôt sur le revenu et toute cotisation sociale. L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est officiellement appelé par Eurostat « écart non ajusté de rémunération entre les femmes et les hommes », étant donné qu'il ne prend pas en considération les facteurs ayant une incidence sur cet écart, tels que les différences de niveau d'études, l'expérience sur le marché du travail, les heures effectuées, le type d'emploi, etc.

Au Grand-Duché, entre 2007 et 2010, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes a légèrement diminué pour les travailleurs à temps complet (de 11,8 à 10,8%). Pour ceux à temps partiel, l'écart a fortement baissé (de 14,4 à 9,8%). Fait marquant, en 2010, l'écart de rémunération pour les contrats à temps partiel est légèrement moindre que celui pour les contrats à temps complet. Sur la période analysée, on semble connaître une certaine tendance à la baisse de l'écart de rémunération, qui est toutefois plus marquée pour les contrats à temps partiel que pour les contrats à temps complet. Rappelons qu'il y a plus d'hommes que de femmes sur le marché du travail et que ces dernières sont plus souvent à temps partiel que leurs collègues masculins. Ces pondérations pourraient expliquer le fait que l'écart sans distinction du temps de travail affiche 8,7% en 2010, chiffre qui est inférieur aux données constatées la même année pour les temps partiels et les temps complets.

Proportion des travailleurs à bas salaires selon le genre, Luxembourg

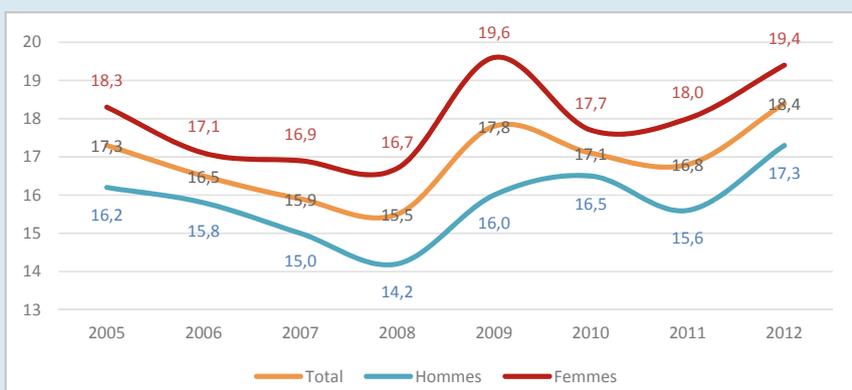


Source : Eurostat ; graphique : CSL

Au Luxembourg, en 2010, les femmes sont proportionnellement deux fois plus nombreuses que les hommes à avoir un bas salaire²⁹. Cet écart entre les genres s'est toutefois réduit par rapport à 2006 : la part des hommes touchant un bas salaire a augmenté (1,4 point), celle des femmes a diminué (2,6 points).

IV. Les femmes face au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon le genre, Luxembourg (en %)



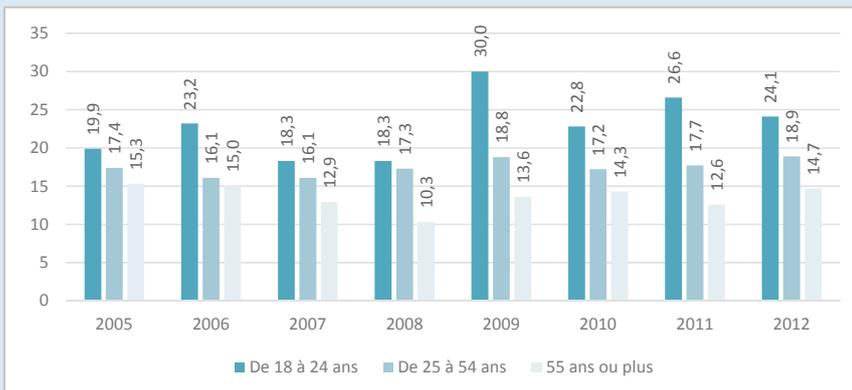
Source : Eurostat ; graphique : CSL

²⁹ Un bas salaire se définit comme un salaire inférieur ou égal aux deux tiers du salaire horaire brut médian. Le salaire médian est tel que la moitié des personnes gagne plus et l'autre moitié gagne moins. Le salaire horaire brut médian au Luxembourg était de 17,83 euros en 2010.

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale³⁰ a présenté, pour l'ensemble de la population au Luxembourg, un pic en 2009, dans le sillage du retournement conjoncturel. Ce taux affiche une baisse régulière entre 2005 et 2008. Bien qu'il recule en 2009, il présente une trajectoire à la hausse, tant pour les femmes que pour les hommes. Une constante : chaque année, le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale des femmes est nettement supérieur à celui des hommes.

Femmes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'âge, Luxembourg (en %)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

Au Luxembourg, le risque pour les femmes de se retrouver en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale est fortement lié à l'âge. En effet, plus les femmes sont jeunes, plus elles sont susceptibles d'être en difficulté. Ce phénomène s'est d'ailleurs accentué après le début de la crise. Entre 2008 et 2009, le taux de ce risque est passé de 18,3 à 30% (+11,7 points) pour les femmes de 18 à 24 ans. Sur la même période, il a augmenté de 1,5 point pour les femmes de 25 à 54 ans, et de 3,3 points pour les femmes de 54 ans et plus. Les années 2010 et 2011 ont connu des taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale relativement élevés, tout en affichant un écart important entre classes d'âge. Ces chiffres doivent toutefois être relativisés. En effet, beaucoup de femmes entre 18 et 24 ans sont encore scolarisées ou suivent des études supérieures. Un certain nombre ne sont pas encore entrées sur le marché du travail et sont à la charge de leurs parents. Qui plus est, ce taux semble être relativement volatile sur les dernières années disponibles.

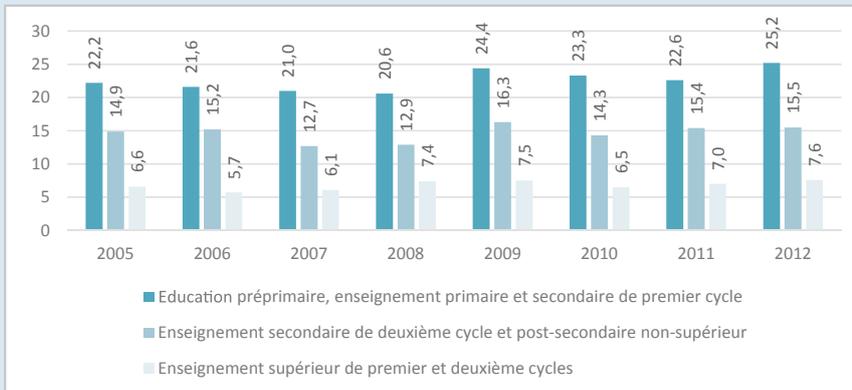
Hommes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon l'âge, Luxembourg (en %)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

³⁰ L'indicateur d'Eurostat « personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale » résume le nombre de personnes qui sont confrontées au risque de pauvreté et/ou vivent en situation de privation matérielle sévère (voir plus loin pour la définition) et/ou vivent dans des ménages à très faible intensité de travail (dans des ménages où les adultes ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total de travail au cours de l'année passée). Les interactions entre les indicateurs sont exclues.

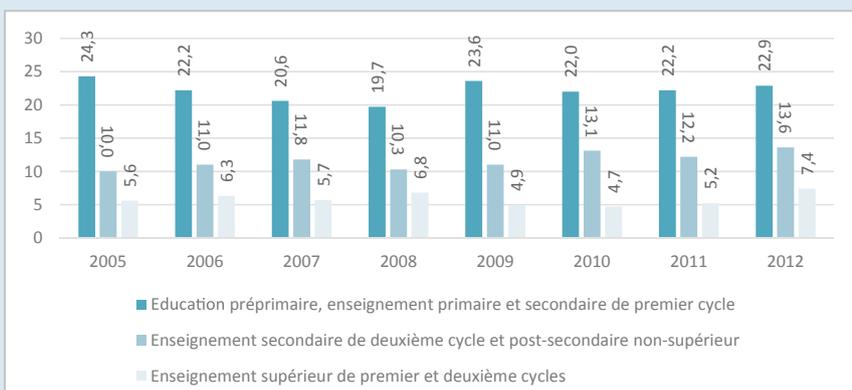
Femmes de plus de 18 ans en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon le niveau d'éducation, Luxembourg (en %)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

Comme l'illustrent les graphiques, plus le niveau d'éducation est élevé, plus le risque de se retrouver en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale diminue pour les femmes au Luxembourg. Il est toutefois intéressant de relever que la crise a bien eu un effet sur ce type de risque ; effet qui est légèrement différent selon le niveau d'éducation. Les femmes disposant du niveau d'éducation le plus élevé ont connu une augmentation du risque de se retrouver en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale dès 2008. Pour les deux autres catégories de femmes, la hausse significative de ce risque n'est intervenue qu'en 2009. En général, sur toute la période, les variations (à la hausse ou la baisse) de ce risque sont plus importantes pour les femmes disposant des deux niveaux d'éducation les moins élevés.

Hommes de plus de 18 ans en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon le niveau d'éducation, Luxembourg (en %)

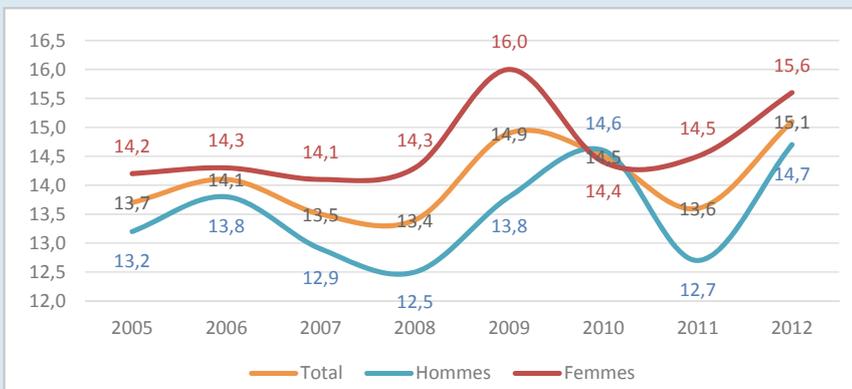


Source : Eurostat ; graphique : CSL

Les hommes n'ayant pas dépassé le niveau secondaire premier cycle sont plus en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale que les femmes dans la même situation. En revanche, le phénomène inverse se produit pour les autres niveaux d'éducation.

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

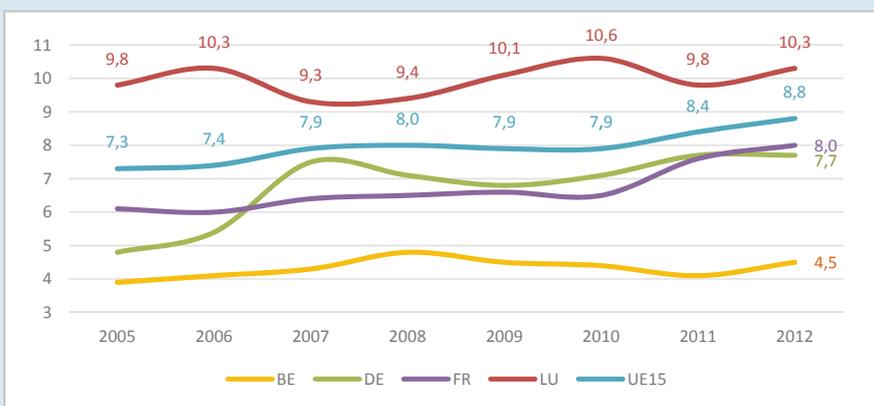
Personnes en risque de pauvreté selon le genre, Luxembourg (en %)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

Si l'on isole le taux de risque de pauvreté du risque d'exclusion sociale, l'année 2009 a également constitué un pic pour l'ensemble de la population au Luxembourg. Cependant, ce taux a continué de grimper en 2010 pour la population masculine, ce qui a abouti à placer les femmes dans une position légèrement moins désavantageuse que celle des hommes. Mais cette situation s'est inversée en 2011, les hommes bénéficiant d'une spectaculaire baisse de leur taux de pauvreté alors que celui des femmes a légèrement augmenté. En 2012, le taux de risque de pauvreté repart à la hausse, cette dernière étant toutefois moins prononcée pour les femmes que pour les hommes.

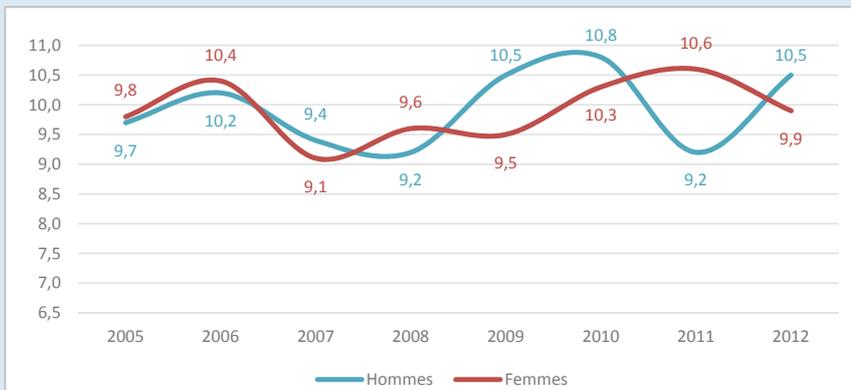
Personnes occupées en risque de pauvreté (par rapport à l'ensemble des personnes occupées), Luxembourg (%)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

Sur la période, le Grand-Duché a un taux de travailleurs pauvres résidents supérieur à celui de l'UE15 et des pays mitoyens. Le taux luxembourgeois a connu des hausses et des baisses successives : en 2012, il est revenu à un niveau (10,3) identique à 2006.

Travailleurs pauvres selon le genre, Luxembourg (%)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

La distinction selon le genre montre une évolution presque identique des deux taux de de risque de pauvreté au travail de 2005 à 2007. À partir de 2007, des divergences apparaissent. Les hommes ont connu entre 2008 et 2011 une hausse suivie d'une baisse de même ampleur, puis une nouvelle hausse en 2012 pour atteindre un taux de 10,5%. Les femmes, sur la même période, subissent, en tendance, une augmentation de leur taux de pauvreté laborieuse. Toutefois, en 2012, la situation des femmes s'améliore légèrement, avec un taux de 9,9%, tandis que celle des hommes connaît une détérioration.

Travailleurs pauvres selon le type de contrat, Luxembourg (%)

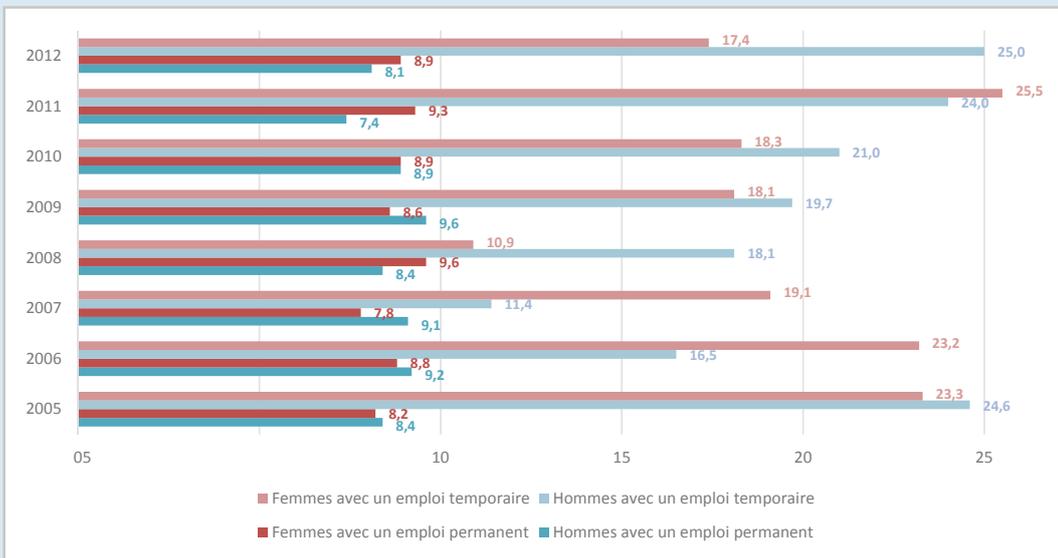


Source : Eurostat ; graphique : CSL

Au Luxembourg, la proportion de travailleurs résidents en risque de pauvreté est nettement supérieure pour les personnes avec un emploi temporaire que pour celles ayant un emploi permanent. Au fil du temps, ce taux n'a pas beaucoup varié pour les emplois permanents (entre 8,2 et 9,2%). En revanche, il a connu de fortes variations pour les emplois temporaires sur la même période. S'il a réussi à baisser de presque 40% entre 2005 et 2007, il est reparti ensuite à la hausse pour rattraper cet écart et atteindre, en 2011, le même niveau qu'en 2005 (à 0,4 point près) et enfin connaître à nouveau une baisse en 2012, tout en restant à un niveau élevé.

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

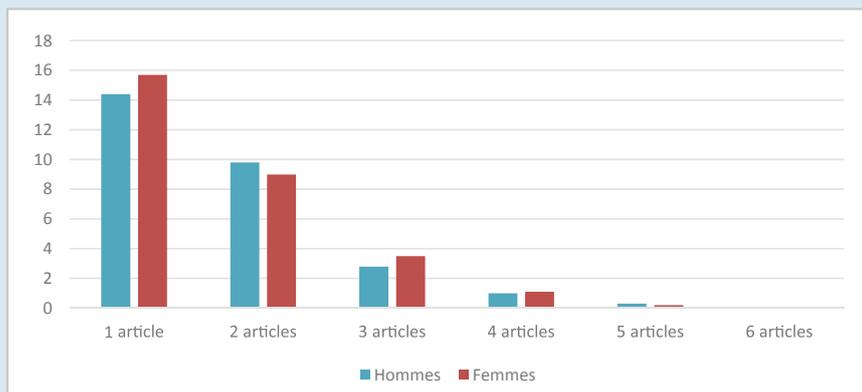
Travailleurs pauvres selon le type de contrat et le genre, Luxembourg (%)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

La distinction selon le genre révèle un écart assez faible du taux de risque de pauvreté au travail pour les personnes ayant un emploi permanent. Pour les travailleurs disposant d'un emploi temporaire, la situation est plus diversifiée. En effet, entre 2008 et 2011, les femmes ont vu leur taux augmenter de façon spectaculaire (hausse de plus de 14 points), tandis que pour les hommes, ce taux n'a augmenté que d'un peu plus de 10 points. En 2012, si le taux de pauvreté laborieuse reste très élevé pour les hommes, la situation se détend nettement pour les femmes : leur taux chute de près de 8 points par rapport à l'année précédente.

Taux de privation matérielle en % de la population totale selon le genre, Luxembourg (2012)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

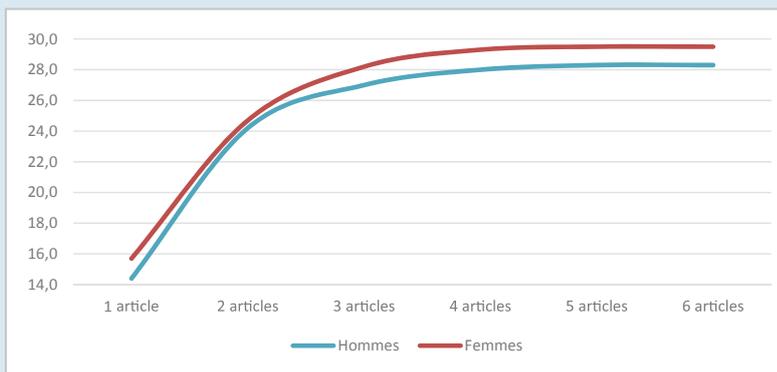
Le taux de privation matérielle sévère, se définit au niveau européen comme l'incapacité de posséder les biens et services et/ou de se livrer à des activités qui sont considérés comme des nécessités. Les personnes en situation de privation matérielle sévère sont les personnes se trouvant dans au moins quatre des neuf situations suivantes, c'est-à-dire dans l'impossibilité :

- art. 1) de payer le loyer ou les factures de consommation courante ;
- art. 2) de chauffer convenablement leur habitation ;

- art. 3) de faire face à des dépenses imprévues ;
- art. 4) de consommer de la viande, du poisson ou un aliment équivalent protéiné tous les deux jours ;
- art. 5) de prendre une semaine de vacances hors du domicile une fois par an ;
- art. 6) d'acheter une voiture ;
- art. 7) d'acheter une machine à laver ;
- art. 8) d'acheter un téléviseur couleur ;
- art. 9) d'acheter un téléphone.

Bien qu'en comparaison européenne le taux de risque de pauvreté au Grand-Duché soit relativement important (15% environ en 2012), les habitants ne souffrent quasiment pas de privation matérielle sévère. Cependant, les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à subir des privations matérielles.

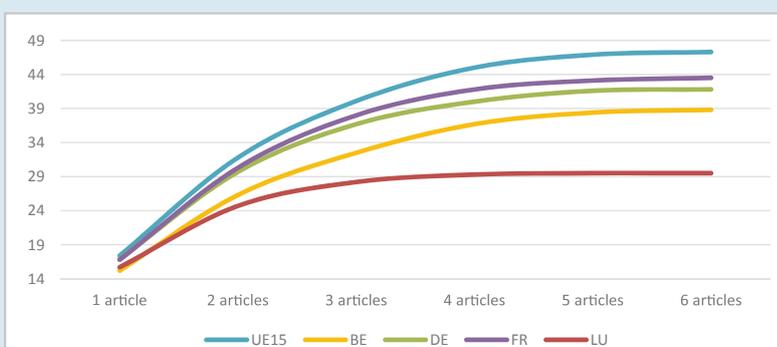
Cumul du taux de privation matérielle en % de la population totale selon le genre, Luxembourg (2012)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

Si on cumule les taux de privation matérielle, 29,3% des femmes et 28,0% des hommes résidant au Luxembourg se voient obligés de renoncer entre 1 et 4 articles.

Cumul du taux de privation matérielle de la population féminine en % de la population totale, Luxembourg (2011)

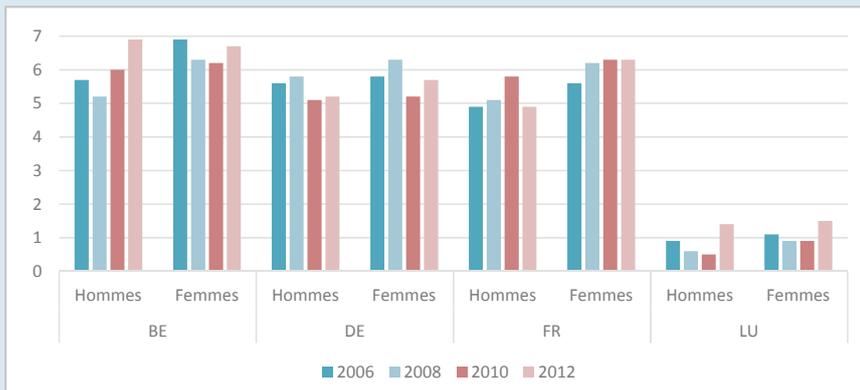


Source : Eurostat ; graphique : CSL

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

Le taux de privation matérielle de la population féminine est un peu moins élevé au Luxembourg que dans les pays voisins. Cependant, quel que soient les pays considérés, on trouve peu de personnes se privant de plus de 5 articles ; l'essentiel se situant entre dessous de 4 articles.

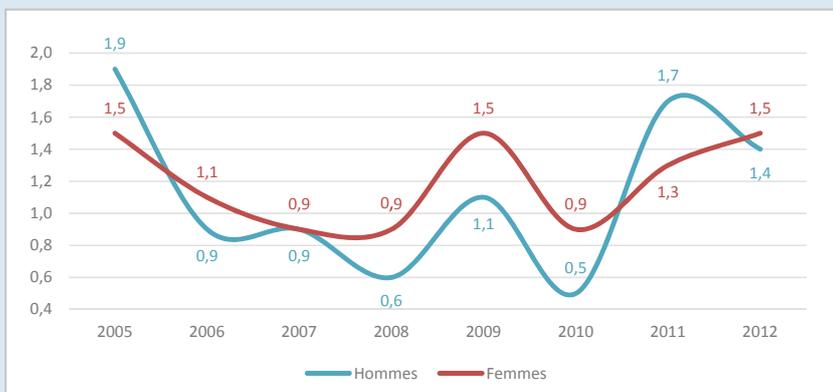
Taux de privation matérielle sévère (15-64 ans)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

Comme évoqué précédemment, la proportion de personnes se privant d'au moins 4 articles, i.e. connaissant un taux de privation matérielle sévère, est faible au Luxembourg. C'est aussi le cas de la population en âge d'être active. C'est loin d'être la même situation dans les pays voisins.

Taux de privation matérielle sévère (15-64 ans), Luxembourg

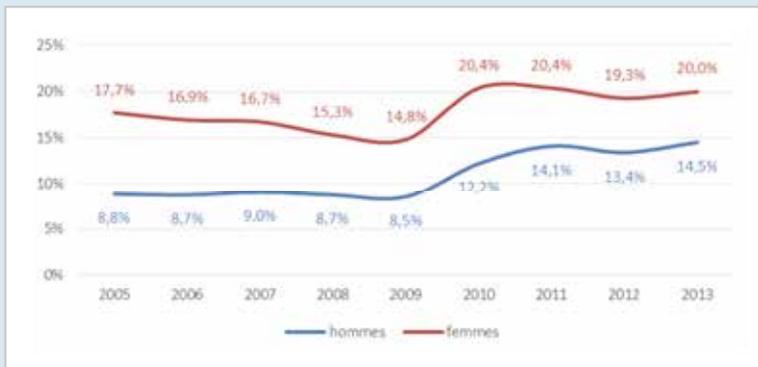


Source : Eurostat ; graphique : CSL

Les femmes semblent avoir été un peu plus affectées par la crise que les hommes (hausse constatée en 2009 suivie en 2010 d'un retour au niveau 2008). Depuis 2010, la situation des femmes se dégrade toutefois de façon lente mais continue, tandis que pour les hommes, l'évolution semble être plus cyclique, quoique marquée par une tendance à la hausse également.

V. Les femmes et le salaire social minimum

Part de salariés (fonctionnaires exclus) rémunérés au voisinage du salaire social minimum (SSM), Luxembourg, (au 31 mars)



Note: rupture de série à partir de 2009 due à un changement de méthodologie rendu nécessaire par les modifications apportées aux fichiers de la sécurité sociale suite à l'introduction du statut unique le 1^{er} janvier.

Source : IGSS ; graphique : CSL

Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être rémunérées au voisinage du salaire social minimum (SSM). Cependant, l'écart entre les genres s'est réduit, passant de 8,9 points en 2005 à 5,9 points en 2012 et 5,5 points en 2013.

Nombre et proportion de femmes (fonctionnaires exclus) rémunérées au voisinage du SSM selon le secteur d'activité, Luxembourg

Au 31 mars 2013 Secteur	Femmes		
	Nombre	Proportion	Part des temps pleins
Agriculture, sylviculture et pêche	95	40,9%	76%
Industrie	1.569	29,3%	90%
Energie et eau	45	12,4%	58%
Construction	567	17,6%	73%
Commerce, réparation automobile	6.944	35,0%	80%
Transport et entreposage	418	14,2%	79%
Hébergement et restauration	5.320	61,6%	72%
Information et communication	298	7,7%	79%
Activités financières et d'assurance	383	2,0%	78%
Activités immobilières	188	17,5%	76%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1.013	8,0%	79%
Activités de services administratifs et de soutien	3.566	32,3%	54%
Administration publique - Enseignement	1.370	11,8%	64%
Santé humaine et action sociale	2.511	10,5%	87%
Arts, spectacles et activités récréatives	109	13,9%	71%
Autres activités de services	1.491	36,8%	82%
Activités des ménages en tant qu'employeur	931	17,5%	45%
Autres	111	16,3%	57%
Total	26.929	20,0%	74%

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

Au 31 mars 2005	Femmes		
	Secteur	Nombre	Proportion
Agriculture, sylviculture et pêche	77	32,1%	53%
Industrie	1.032	16,9%	86%
Energie et eau	1	0,8%	100%
Construction	271	13,7%	64%
Commerce, réparation automobile	4.566	26,8%	80%
Hôtels et restaurants	2.822	44,5%	74%
Transports et communications	348	9,2%	71%
Intermédiation financière	114	0,8%	74%
Immobilier, location, services aux entreprises	4.224	25,9%	50%
Services collectifs sociaux et personnels	1.081	25,7%	79%
Autres services	3.262	11,0%	65%
Total	17.798	17,7%	69%

Source : IGSS

Le secteur de l'hôtellerie et restauration arrive en tête parmi les secteurs d'activité les moins rémunérateurs pour les femmes, suivi par celui de l'agriculture.

Nombre et proportion d'hommes (fonctionnaires exclus) rémunérés au voisinage du SSM selon le secteur d'activité, Luxembourg

Au 31 mars 2013	Hommes		
	Secteur	Nombre	Proportion
Agriculture, sylviculture et pêche	413	44,5%	88%
Industrie	3.020	11,6%	92%
Energie et eau	129	5,7%	95%
Construction	5.812	16,4%	92%
Commerce, réparation automobile	5.698	23,0%	93%
Transport et entreposage	2.318	12,0%	90%
Hébergement et restauration	3.133	40,5%	84%
Information et communication	581	5,4%	85%
Activités financières et d'assurance	537	2,3%	85%
Activités immobilières	224	18,6%	83%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	863	5,3%	85%
Activités de services administratifs et de soutien	2.433	20,9%	82%
Administration publique - Enseignement	1.732	16,2%	84%
Santé humaine et action sociale	1.647	22,4%	97%
Arts, spectacles et activités récréatives	151	14,4%	78%
Autres activités de services	320	21,6%	86%
Activités des ménages en tant qu'employeur	54	30,2%	44%
Autres	109	13,0%	78%
Total	29.174	14,5%	89%

Secteur	Hommes		
	Nombre	Proportion	Part des temps pleins
Agriculture, sylviculture et pêche	265	26,2%	80%
Industrie	1.249	4,4%	95%
Energie et eau	6	0,7%	100%
Construction	3.032	10,4%	91%
Commerce, réparation automobile	2.434	11,8%	91%
Hôtels et restauration	1.461	25,1%	83%
Transports et communications	1.291	7,5%	85%
Intermédiation financière	131	0,7%	83%
Immobilier, location, services aux entreprises	1.732	7,1%	81%
Services collectifs sociaux et personnels	263	9,0%	84%
Autres services	2.531	17,5%	90%
Total	14.395	8,8%	88%

Source : IGSS

Pour les hommes, c'est l'inverse. Le secteur le moins rémunérateur est celui de l'agriculture, celui de l'hôtellerie et restauration n'arrivant qu'en deuxième position.

Des femmes moins souvent à temps plein que les hommes

L'écrasante majorité des salariés au SSM travaille à temps plein (82%)³¹. Néanmoins, les femmes sont proportionnellement moins nombreuses (74%) que les hommes (89%) dans ce type d'emplois.

Proportion de salariés au SSM à plein temps

	Femmes		Hommes	
	Branches	Part de temps pleins	Branches	Part de temps pleins
	Total	74%	Total	89%
Taux supérieurs*	Industrie	90%	Santé humaine et action sociale	97%
	Santé humaine et action sociale	87%	Énergie et eau	95%
Taux inférieurs*	Activités des ménages en tant qu'employeur	45%	Activités des ménages en tant qu'employeur	44%
	Activités de services administratifs et de soutien	54%	Arts, spectacles et activités récréatives	78%

* Il s'agit des deux taux les plus élevés et les plus bas chez les hommes et les femmes.

Source : IGSS

Il apparaît du coup que le taux global de salariés au SSM à temps partiel (18%) est plus élevé que celui des autres salariés (15,6%). Si pratiquement un cinquième des femmes salariées perçoivent le salaire minimum, ce sont à peu près un vingtième d'entre toutes les salariées qui sont à la fois au SSM et à temps partiel. Chez les hommes, ce ratio tourne autour d'un pour 60 seulement.

31 Ce qui, dans la définition retenue, représente une tâche effectuée sur une durée mensuelle supérieure à 120 heures, bien qu'en moyenne la durée légale soit de 173 heures pour une tâche à 40 heures/semaine.

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

Répartition des salariés selon le temps de travail en 2013

en %	temps partiel	temps plein	temps partiel		temps plein	
			femmes	hommes	femmes	hommes
Salariés au voisinage du SSM	18,0%	82,0%	26,0%	11,0%	74,0%	89,0%
Reste des salariés	15,6%	84,4%	30,2%	6,4%	69,8%	93,6%
Total	15,9%	84,1%	28,2%	7,6%	71,8%	92,4%

Source : IGSS ; calculs : CSL

Si 26% des salariées rémunérées au SSM sont donc à temps partiel, contre 11% des hommes, il est à constater que ces travailleuses ne semblent toutefois pas être surreprésentées par rapport au reste des femmes en emploi : leur taux de temps partiel au SSM est inférieur de près de 4 points au taux des autres salariées (c'est-à-dire hors salariées au SSM) à temps partiel.

En revanche, les hommes travaillant à temps partiel et qui touchent le SSM sont quant à eux davantage représentés dans la population au SSM que dans le reste de l'emploi salarié masculin.

On observera aussi que, parmi les secteurs qui connaissent les plus fortes proportions de salariés au SSM, l'activité des ménages surpasse toutes les autres branches en termes de durée du travail réduite et que l'Horeca se place dans le « top 5 » avec l'administration publique et l'enseignement. Pour ce qui concerne les autres branches globalement très intensives en emplois au SSM (agriculture, santé, commerce, autres services ou encore, pour les femmes, l'industrie), elles tendent à compter davantage de contrats à temps plein que les autres branches.

Pourcentage de salariés au SSM (h/f) à temps partiel et des autres salariés à temps partiel, selon la branche (2012)

Branches	SSM	Autres
Activités des ménages en tant qu'employeur	61%	-
Arts, spectacles et activités récréatives	29%	-
Autres	28%	-
Hébergement et restauration	26%	16%
Administration publique - Enseignement	25%	20%
Activités immobilières	23%	-
Activités de services administratifs et de soutien	23%	19%
Information et communication	21%	11%
Activités financières et d'assurance	19%	16%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19%	14%
Autres activités de services	18%	24%
Énergie et eau	16%	
Commerce, réparation automobile	16%	13%
Transport et entreposage	14%	6%
Santé humaine et action sociale	14%	44%
Agriculture, sylviculture et pêche	13%	-
Construction	9%	2%
Industrie	7%	5%
Total	18%	14%

Sources : IGSS, Statec, Eurostat ; calculs : CSL

En outre, seules, parmi les branches observables, celles des « autres services » et de la « santé » connaissent une proportion de salariés au SSM à temps partiel inférieure à celle du reste des salariés (taux grisés). Ainsi y a-t-il seulement 18% des salariés émergeant au SSM qui sont à temps partiel dans la branche « autres activités de services » contre 24% des autres salariés qui y sont actifs. Autrement dit, généralement, les salariés au SSM sont davantage à temps partiel que dans le reste de la population salariée.

Pour rappel, globalement, le phénomène du temps partiel est marginal chez les hommes qui affichent un taux de 7,6%, contre 28% chez les femmes. Le tableau suivant se focalise cette fois sur la répartition féminine des temps partiels, à la fois ceux payés au SSM et les autres ; il confirme que, si le phénomène du SSM affecte davantage les femmes, celui du temps partiel à ce niveau de rémunération les touche également plus relativement aux hommes, mais il est tout de même moins important que chez les autres salariées.

Pourcentage de femmes salariées au SSM à temps partiel et des autres femmes salariées à temps partiel, selon la branche (2012)

Branches	SSM	Autres
Activités des ménages en tant qu'employeur	61%	-
Energie et eau	46%	-
Administration publique - Enseignement	37%	36%
Autres	36%	-
Arts, spectacles et activités récréatives	33%	-
Construction	32%	36%
Hébergement et restauration	30%	35%
Activités immobilières	28%	-
Transport et entreposage	27%	27%
Information et communication	26%	39%
Activités de services administratifs et de soutien	26%	48%
Commerce, réparation automobile	22%	32%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	22%	26%
Activités financières et d'assurance	21%	30%
Agriculture, sylviculture et pêche	19%	-
Santé humaine et action sociale	19%	52%
Autres activités de services	18%	39%
Industrie	10%	29%
Total	25%	37%

Source : IGSS, Statec, Eurostat ; calculs : CSL

Dans toutes les branches, les parts de salariées à temps partiel rémunérées au SSM sont inférieures (taux grisés) à celles du reste de la population féminine en emploi. Particulièrement frappant ici est le cas de la branche « santé » (dont la main-d'œuvre comprend 77% de femmes) où seules 19% de celles qui sont rétribuées au voisinage du minimum légal sont à temps partiel, contre 52% pour les autres salariées de la même branche.

Par ailleurs, la branche économique de la « santé », dominante en termes d'emploi féminin (17% des femmes occupant un emploi en 2012), compte seulement 7% des femmes payées au SSM qui sont à temps partiel, alors qu'elle comptabilise pourtant pratiquement un quart de toutes les femmes à temps partiel.

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

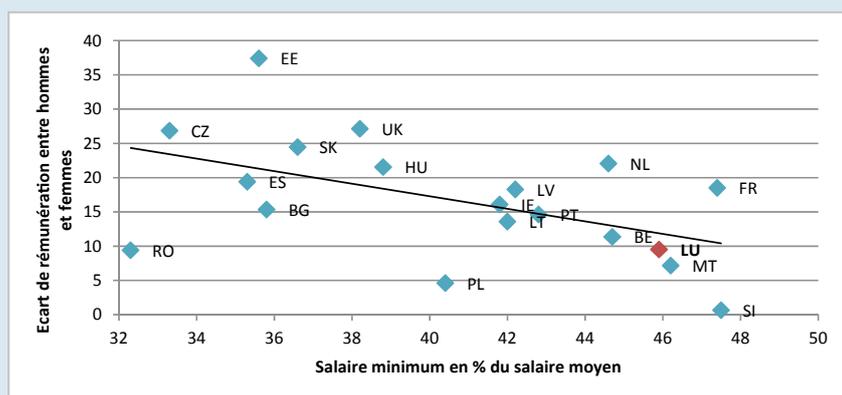
Branches	Pourcent des femmes		
	ensemble	à temps partiel	au SSM et à temps partiel
Santé humain et action sociale	17,0	23,9	6,8
Commerce; réparation d'automobiles	15,0	12,0	26,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	9,1	6,8	3,2
Administration publique - Enseignement	8,5	8,8	7,5
Activités des services administratifs	8,2	10,6	5,6
Hébergement et restauration	6,4	5,9	25,2
Industrie	4,1	2,7	2,6
Activités des ménages	3,9	-	8,0
Autres activités de services	3,0	2,7	4,4
Information et communication	2,9	3,2	1,2
Construction	2,4	2,4	3,0
Transports et entreposage	2,3	1,8	2,0
Activités immobilières	0,7	-	0,8
Arts, spectacles et activités récréatives	0,6	-	0,7
Agriculture, sylviculture et pêche	0,3	-	0,6
Énergie et eau	0,3	-	0,3

Note : le % du total des femmes à temps partiel porte sur l'année 2010, contrairement aux deux autres colonnes portant sur 2012.

Source : IGSS, Statec ; calculs : CSL

À l'inverse, la branche du commerce (15% des salariées) réunit moins de salariées à temps partiel (12%) que de salaires minima à temps partiel (27%). C'est également le cas dans l'Horeca qui rassemble un quart de toutes les salariées au SSM à temps partiel, bien que cette branche ne réunisse que 6% des emplois à temps partiel féminin. Autrement dit, 60% des emplois féminins à temps partiel dans cette branche (31% dans le commerce) sont rémunérés au voisinage du SSM, pour seulement 4% dans la santé³².

Corrélation négative entre l'écart de rémunération selon le genre et le salaire minimum, 2010

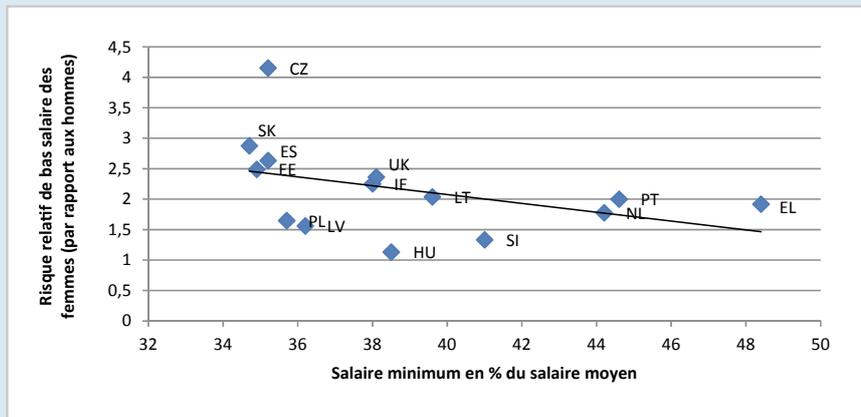


Source : Commission européenne, *Employment and social developments 2012*

Les États avec un salaire minimum élevé par rapport au salaire moyen, à l'instar du Luxembourg, sont moins enclins à connaître un écart de rémunération élevé selon le genre.

32 Il s'agit ici d'établir des ordres de grandeur indicatifs, ces résultats découlant de données de sources différentes sur deux années différentes.

Relation entre le salaire minimum et le risque pour les femmes (comparativement aux hommes) d'avoir un bas salaire, 2008

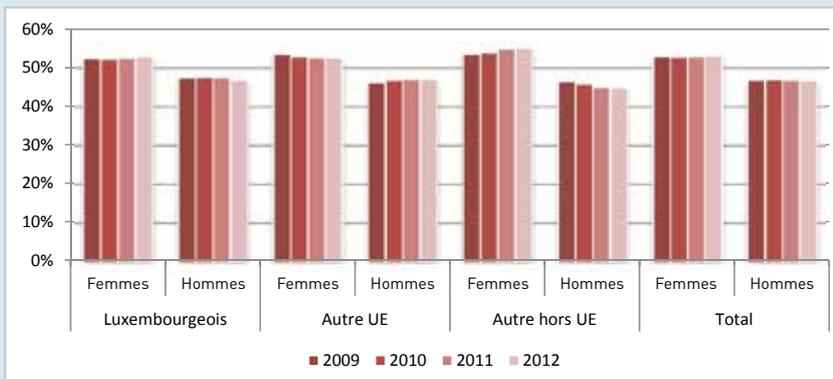


Source : Commission européenne, *Employment and social developments 2012*

Si pour les pays considérés les femmes ont plus de probabilité que les hommes d'avoir un bas salaire, cette probabilité décroît avec la hausse relative du montant du salaire minimum par rapport au salaire moyen.

VI. Les femmes et le revenu minimum garanti

Bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG) selon la nationalité et le genre, Luxembourg

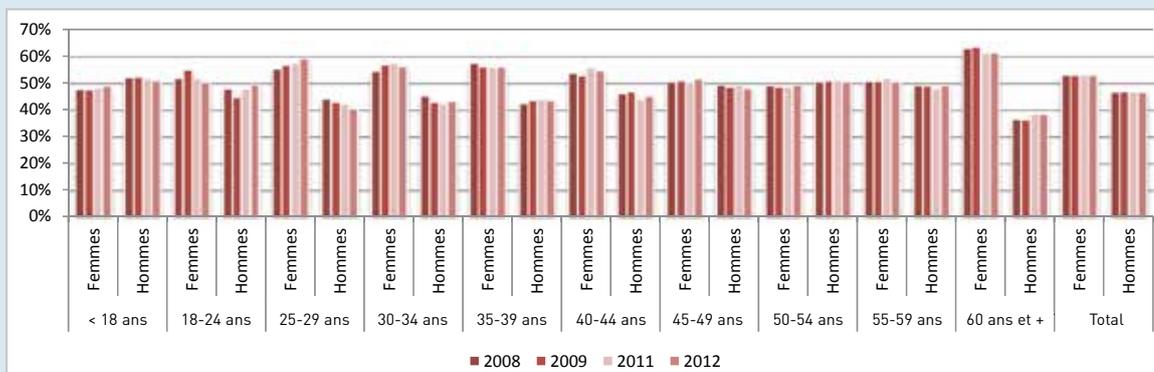


Source : Service national d'action sociale (SNAS) ; graphique : CSL

En 2012, tout comme les trois années précédentes, les femmes sont davantage bénéficiaires (53,2%) du revenu minimum garanti (RMG) que les hommes pour toutes les catégories de nationalités considérées. Plus en détails, si on observe uniquement la population féminine, on constate que ce sont les femmes originaires d'un pays de l'UE autre que le Luxembourg qui représentent le contingent le plus important avec 4.627 bénéficiaires en 2012, juste devant les femmes de nationalité luxembourgeoise (4.149 femmes) et celles originaires des autres pays de l'UE27 (1.759 femmes).

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

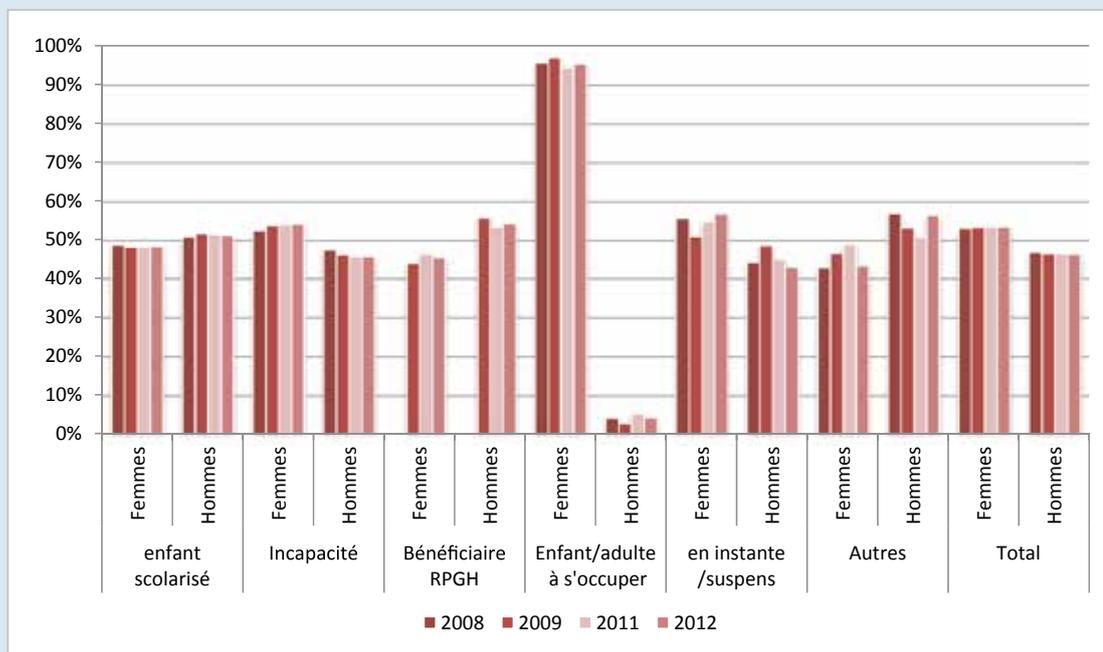
Bénéficiaires du RMG selon l'âge et le genre



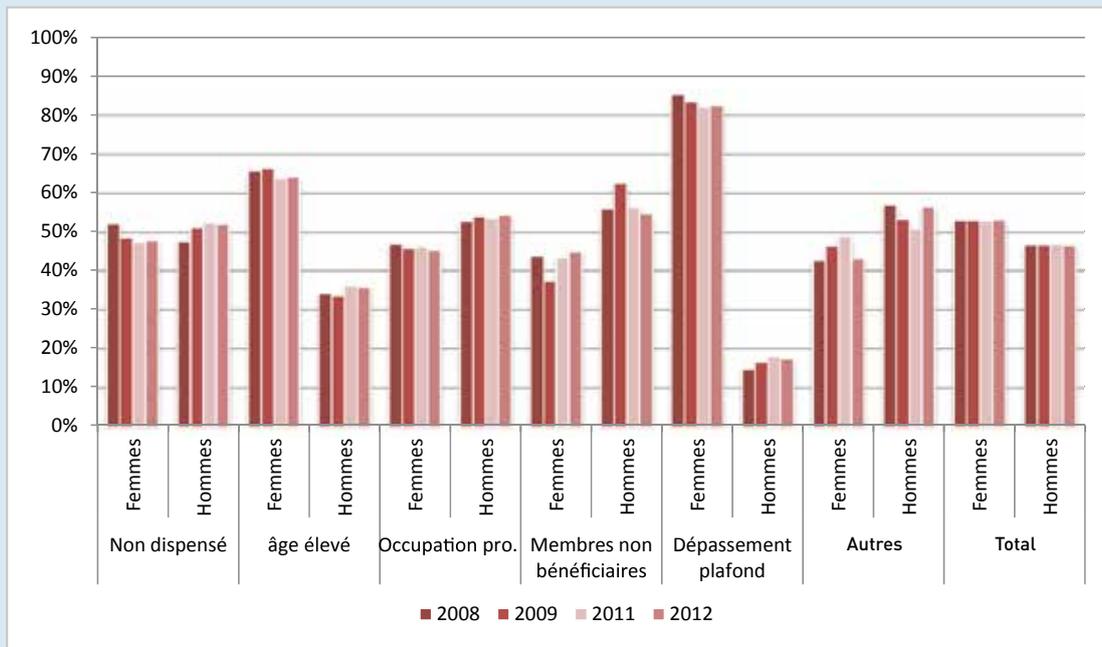
Source : SNAS ; graphique : CSL

Pour tous les groupes d'âges, les femmes sont davantage bénéficiaires du RMG que les hommes ; les femmes de moins de 18 ans et celles de 50 à 54 dérogeant toutefois à cette règle. Pourtant, si l'on se concentre sur le nombre de femmes bénéficiaires en 2012, c'est la catégorie des femmes de moins de 18 ans qui est la classe d'âge qui concentre le plus de bénéficiaires avec 2.853 jeunes femmes (soit 27% des femmes bénéficiaires) devant celle des femmes de plus de 60 ans (1.649 femmes ou une bénéficiaire sur 6).

Bénéficiaires du RMG par dispense ADEM selon le genre (1/2)



Source : SNAS ; graphique : CSL

Bénéficiaires du RMG par dispense ADEM selon le genre (2/2)³³

Source : SNAS ; graphique : CSL

Les deux graphiques ci-avant décrivent la disponibilité ou le motif d'indisponibilité des bénéficiaires vis-à-vis de l'ADEM, c'est-à-dire du marché de l'emploi. En effet, les personnes capables de travailler ou d'exercer un emploi et qui sont éligibles pour le RMG bénéficient d'une indemnité d'insertion³⁴ qui est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de suivre une des trois activités d'insertion proposées par le SNAS³⁵.

Globalement, on observe que proportionnellement plus de femmes que d'hommes bénéficient d'une dispense d'inscription à ADEM de 2008 à 2012. De fait, 53,5% des personnes dispensées sont des femmes au cours de la période sous revue. Plus en détails, les femmes sont proportionnellement plus dispensées que les hommes pour des raisons familiales à savoir la garde d'un enfant ou d'un adulte atteint d'une infirmité grave ou nécessitant l'aide constante d'une tierce personne. Une analyse plus approfondie des caractéristiques des ménages de ces femmes fait ressortir un pourcentage élevé de femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s).

En outre, les femmes sont aussi proportionnellement plus dispensées que leurs homologues masculins en raison de « l'âge avancé » ou d'une incapacité physique, ce qui n'est guère surprenant sachant qu'une femme bénéficiaire sur cinq est âgée de plus de 55 ans. Il existe aussi une nette différence entre les genres dans la catégorie « dépassement plafond »³⁶ étant donné que plus de huit personnes sur dix de cette catégorie sont des femmes.

33 Occupation pro : occupation professionnelle

34 Les trois types d'insertions professionnelles proposées sont les suivantes :

1. préparation et recherche assistées d'une activité professionnelle rémunérée ;
2. affectation temporaire à des travaux d'utilité collective auprès de l'État, des communes, des établissements publics, des établissements d'utilité publique, ou tout autre organisme ou association d'utilité publique poursuivant un but non lucratif ;
3. stage en entreprise.

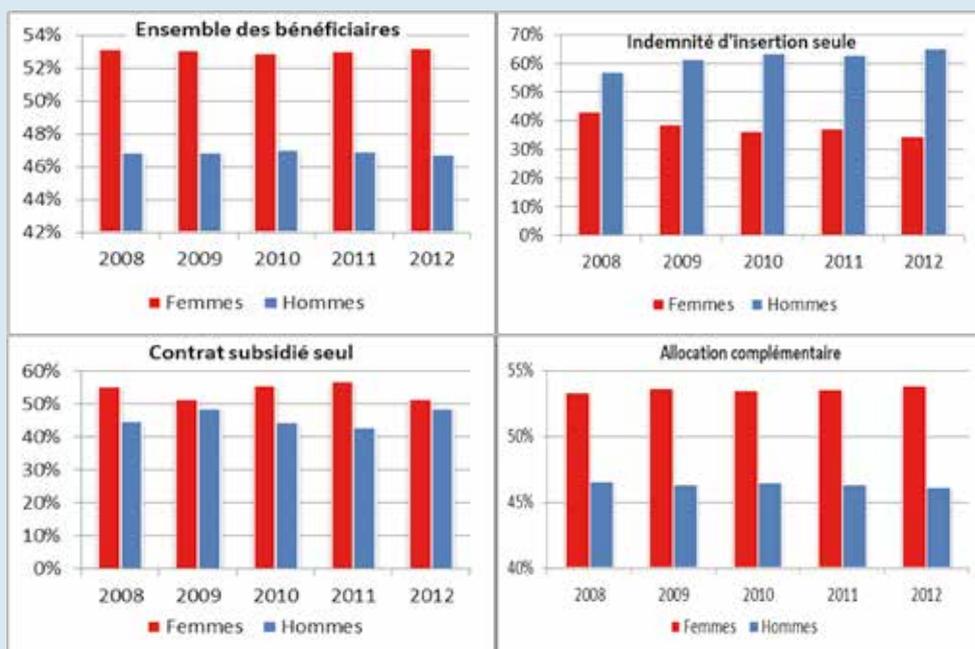
Soulignons que si la personne n'est pas disponible pour le marché de l'emploi, elle ne peut pas bénéficier de ces mesures de réinsertion mais elle bénéficie alors d'une allocation complémentaire.

35 SNAS : Service national d'action sociale.

36 La catégorie « dépassement plafond » correspond aux bénéficiaires dispensés en raison du fait qu'un membre de leur ménage a déjà une activité d'insertion professionnelle ou un contrat de travail à plein temps et, qui, avec une activité supplémentaire, dépasseraient le plafond des taux RMG prévus.

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

Par ailleurs, en observant le nombre total de personnes dispensées, à savoir au total 18.324 personnes en 2012 (c'est-à-dire 92,6% des bénéficiaires du RMG), il apparaît que la catégorie de femmes dispensées la plus importante en termes d'effectifs est celle des jeunes femmes encore scolarisées avec 3.103 bénéficiaires soit près d'un tiers des femmes dispensées d'une inscription à l'ADEM (31,6%), suivie de la catégorie des femmes présentant une incapacité (1.734 femmes ou plus d'une femme dispensée sur six).

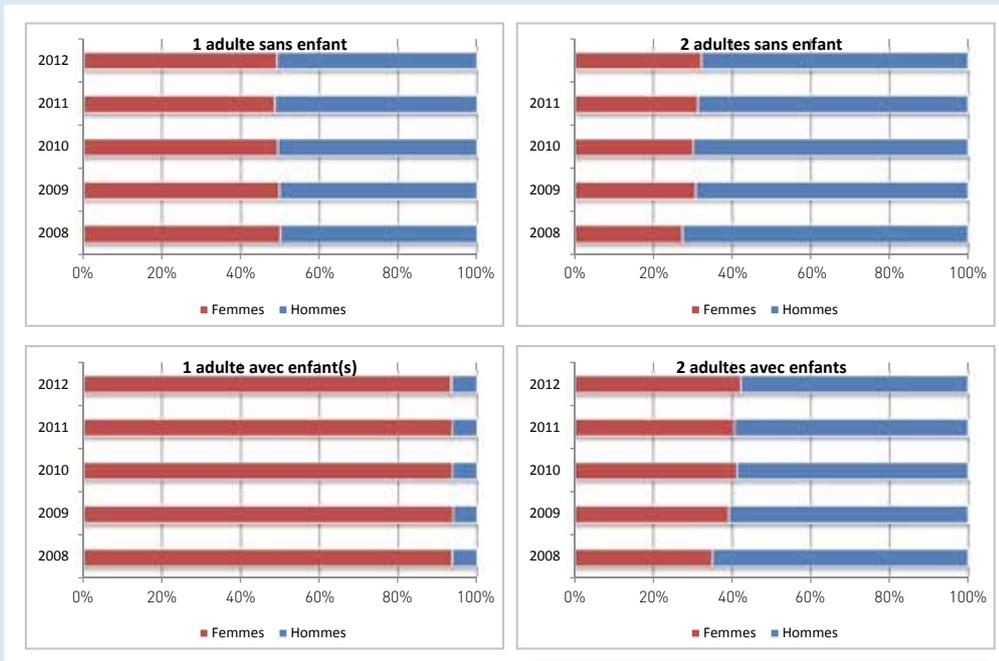


Source : SNAS ; graphique : CSL

De 2008 à 2012, en moyenne plus d'hommes que de femmes touchent l'indemnité d'insertion seule (62,5%) alors que l'inverse s'observe en ce qui concerne le contrat subsidié seul (seulement 45,8% d'hommes) ainsi que l'allocation complémentaire où ce sont les femmes qui sont surreprésentées (à hauteur de 53,6% en moyenne).

Les résultats concernant la décomposition des différents types de ménages bénéficiaires du RMG sont demeurés stables au cours des cinq années sous revue. Globalement, on observe toujours une prépondérance des ménages composés d'une seule personne (en moyenne 56,2% des bénéficiaires) suivis des familles monoparentales (17,6%) et des couples avec enfants (16,8%) et enfin des couples sans enfants (9,4%).

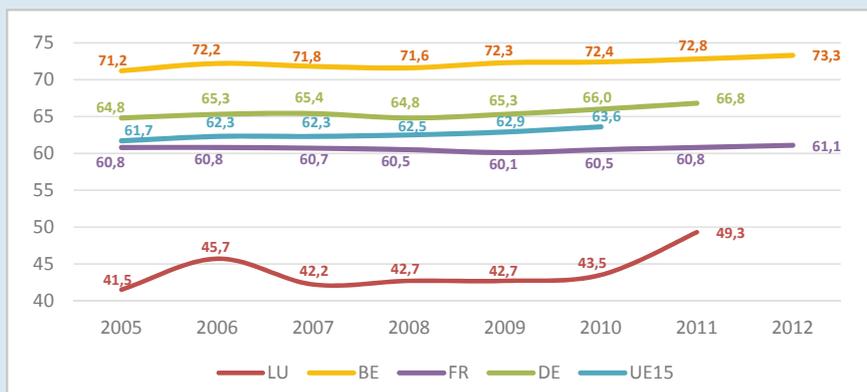
Plus en détails, parmi les ménages composés d'un seul adulte, la proportion entre hommes et femmes est égalitaire alors que parmi les ménages composés de deux adultes avec ou sans enfant, le bénéficiaire du RMG est dans la grande majorité des cas l'homme du ménage. Enfin, dans l'écrasante majorité des cas, les familles monoparentales sont composées d'une femme avec un ou plusieurs enfant(s) (93,7% des familles monoparentales en moyenne de 2008 à 2012).



Source : SNAS ; graphique : CSL

VII. Les femmes, l'éducation et la formation

Taux de poursuite des études des femmes de 15 à 24 ans

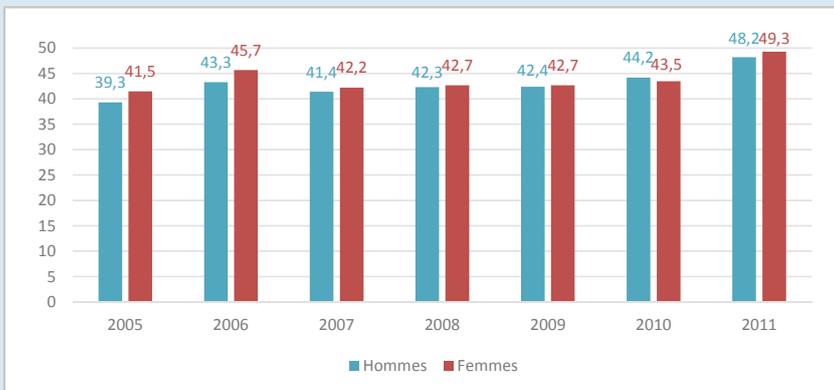


Source : Eurostat ; graphique : CSL

Les jeunes femmes au Luxembourg poursuivent moins souvent leurs études que celles des pays voisins. Soulignons que contrairement aux pays limitrophes qui ont observé une augmentation marginale de la proportion des jeunes femmes en études au cours des 7 années sous revue, on observe au Luxembourg une progression substantielle de 5,8 points de la part des jeunes femmes qui poursuivent leurs études. Ainsi, en 2011 au Luxembourg, près de la moitié des jeunes femmes poursuivaient encore des études alors que seulement deux jeunes femmes sur cinq étaient encore en études 7 années auparavant.

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

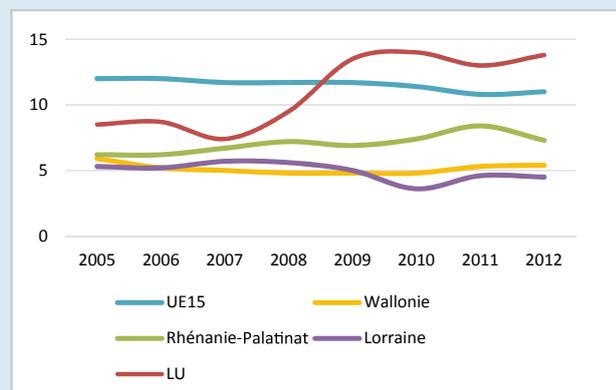
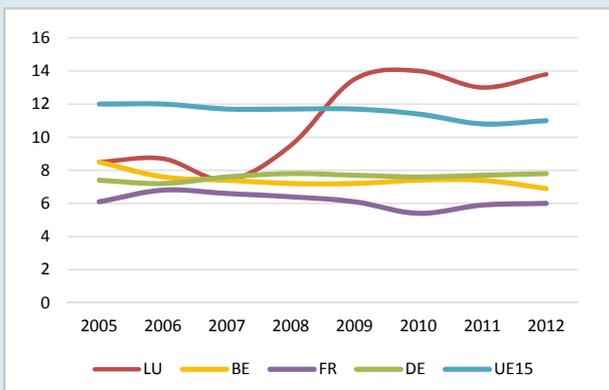
Taux de poursuite des études de 15 à 24 ans, Luxembourg (en % de la population d'âge correspondant)



Source : Eurostat ; graphique : CSL

Au Luxembourg, la proportion de jeunes femmes de 15 à 24 ans qui poursuivent leurs études est plus importante que celle des jeunes hommes depuis 2005, exception faite de l'année 2010.

Participation à l'éducation et à la formation des femmes de 25 à 64 ans (en %)

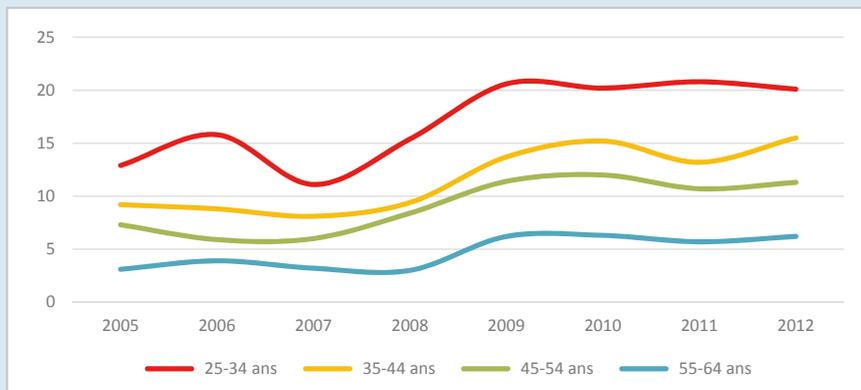


Source : Eurostat ; graphiques : CSL

Les femmes au Luxembourg se forment davantage que celles des pays voisins.

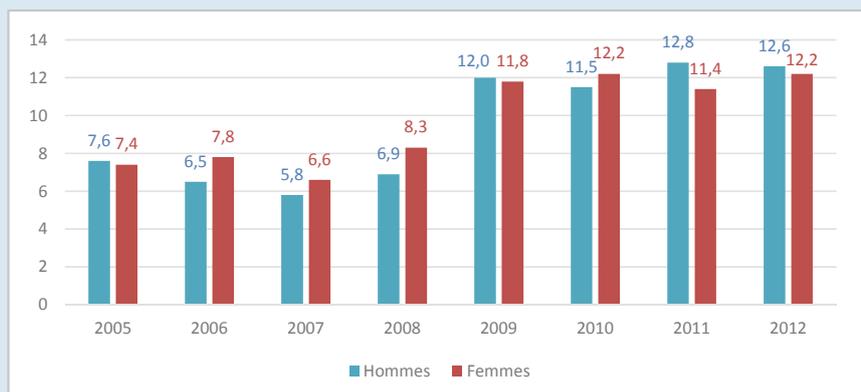
Alors que la crise a laissé indifférentes les femmes des pays voisins, celles du Luxembourg ont participé activement à l'accroissement de leur capital humain : leur taux de participation à l'éducation/formation est multiplié par 1,9 entre 2007 et 2012. Cependant, ce sont surtout les femmes les plus jeunes qui ont cherché à améliorer leurs compétences, et l'investissement dans la formation tout au long de la vie diminue rapidement avec l'âge.

Participation à l'éducation et à la formation des femmes selon l'âge, Luxembourg (en %)



Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

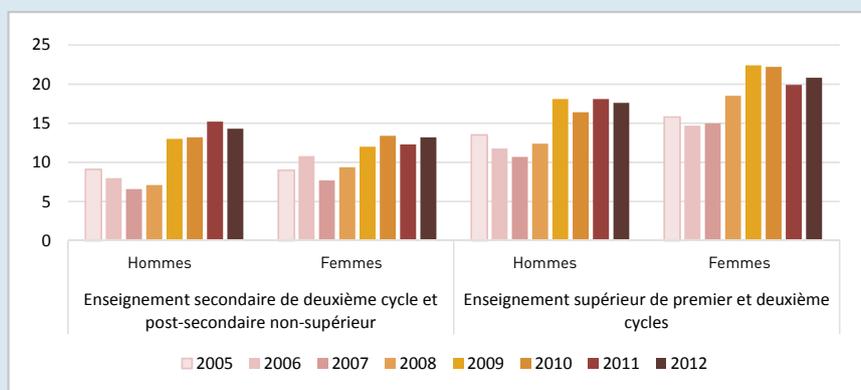
Participation à l'éducation et à la formation selon le genre, Luxembourg (en %)



Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

Par ailleurs, si, entre 2005 et 2010, la proportion de femmes est, pour la plupart des années, supérieure à celles des hommes, l'année 2011 voit un retournement de tendance qui s'est confirmé en 2012.

Participation à l'éducation et à la formation selon le niveau d'instruction (en %)

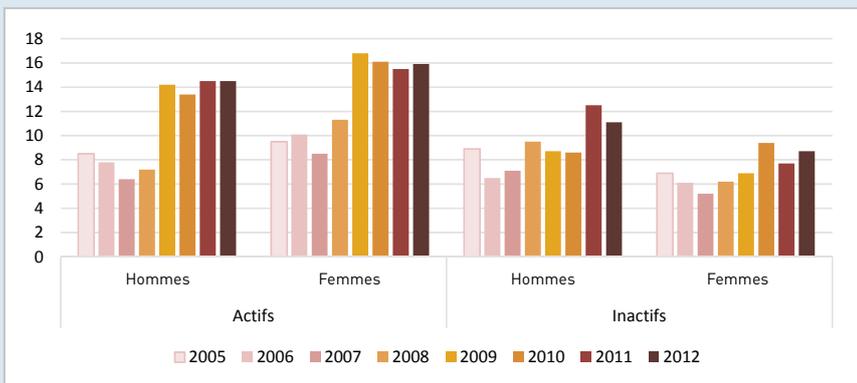


Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

Encadré 2 : La situation économique et sociale des femmes

Alors qu'avant la crise, les hommes et les femmes ont globalement réduit leurs participations à la formation, ils ont chacun redoublé d'efforts depuis la survenue de la crise et ils continuent de se former à des taux relativement élevés par rapport aux périodes d'avant crise. À noter que depuis la crise, les femmes diplômées de l'enseignement supérieur ont relevé leur participation à la formation bien plus significativement que les hommes, ce qui met en lumière leurs efforts pour maintenir et accroître leur capital humain en vue de rester compétitives sur le marché de l'emploi. La crainte de la survenue du chômage et de sa persistance a donc conduit les femmes diplômées à adopter ce comportement préventif face à la montée du chômage.

Participation à l'éducation et à la formation selon le statut vis-à-vis de l'activité (en %)

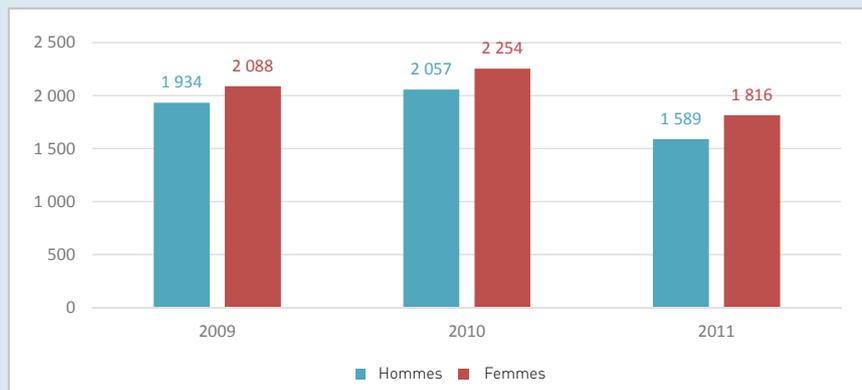


Source : Eurostat, calculs et graphiques : CSL

Comme l'illustre le graphique ci-dessus, les personnes actives se forment davantage que les personnes inactives. Parmi la population inactive on observe que les hommes se forment en moyenne davantage que les femmes, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'une proportion non négligeable de femmes est inactive par choix en vue de s'occuper des enfants et, donc, abandonne toute idée de se former pour un jour réintégrer une activité professionnelle. Du côté des personnes actives on observe une hausse de la participation à la fois des hommes et des femmes depuis la survenue de la crise ainsi qu'un maintien de leur participation à un niveau élevé depuis lors. Les femmes actives ont présenté des taux de participation à l'éducation et à la formation supérieurs à ceux des hommes, ce qui peut s'expliquer par leur plus grande détermination à demeurer actives en dépit du risque grandissant de chômage et d'inactivité qui pourrait en découler à terme.

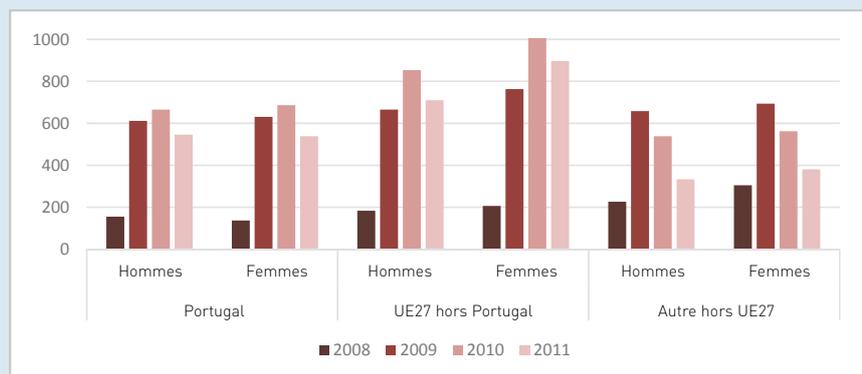
VIII. Les femmes dans la société

Davantage de femmes que d'hommes à acquérir la nationalité luxembourgeoise



Sources : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

Issues des nationalités de l'Union européenne, et plus particulièrement du Portugal



Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

En moyenne au cours des 3 dernières années sous revue, près d'un tiers des personnes (29,5%) qui ont acquis la nationalité luxembourgeoise détenaient précédemment la nationalité portugaise. Plus précisément, la part des personnes d'origine portugaise à acquérir la nationalité luxembourgeoise a suivi une trajectoire ascendante passant de 24,1% en 2008 à 31,9% en 2011. En termes absolus, on observe que plus de femmes que d'hommes d'origine portugaise ont acquis la nationalité luxembourgeoise en moyenne entre 2008 et 2011. Par ailleurs, parmi les citoyens de l'UE et les autres étrangers qui ont acquis la nationalité luxembourgeoise au cours des quatre années sous revue, on observe une prédominance de femmes.

III.

Conditions et qualité d'emploi

Conditions et qualité d'emploi

Les grandes tendances

Le travail temporaire, à temps partiel involontaire, le soir ou la nuit sont autant d'éléments qui viennent détériorer les conditions de travail et de vie des travailleurs au Luxembourg.

De ce point de vue, il est regrettable que certaines de ces formes de travail, plus ou moins précaires, soient en augmentation depuis de nombreuses années, évolution qui est particulièrement notable en ce qui concerne le nombre de personnes ayant des contrats de travail temporaires. En effet, la proportion de travailleurs touchés par ces formes atypiques d'emploi est en hausse par rapport au tableau dressé dans le Panorama social 2013. Seul point positif : on assiste, par rapport à 2011, à un léger recul de la part des personnes sujettes au travail de nuit et au travail posté.

Néanmoins, le développement des formes atypiques d'emploi ne reste pas sans effet en termes de pauvreté des personnes actives. Les travailleurs luxembourgeois comptent parmi les plus exposés au risque de pauvreté au sein de l'Union européenne, seuls les travailleurs des pays ayant connu ces dernières

années de graves crises économiques font face à une situation plus difficile. La pauvreté laborieuse reste donc un problème persistant au Luxembourg.

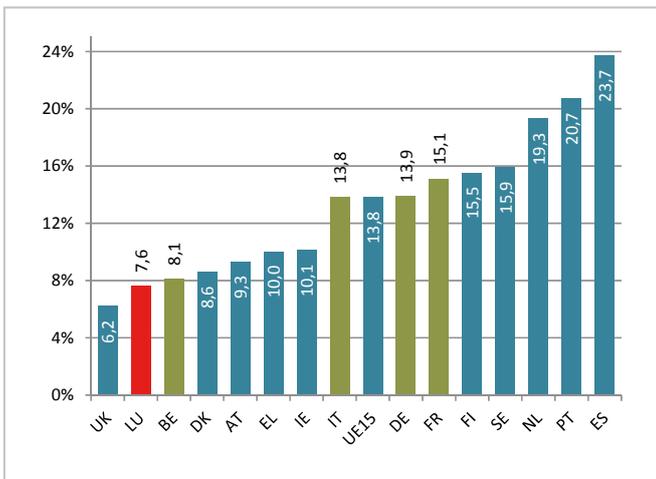
En ce qui concerne les accidents du travail, ceux-ci poursuivent la tendance à la baisse entamée depuis plusieurs années. Toutefois, le décrochage entre accidents déclarés et reconnus est de plus en plus marqué et peut soulever des inquiétudes. Par ailleurs, on constate également au cours des dernières années une véritable explosion du nombre de déclarations de maladies professionnelles (doublement entre 2009 et 2012) alors même que le nombre de maladies professionnelles reconnues a plutôt tendance à stagner.

Le *Quality of Work - Index*, développé en collaboration avec l'Université du Luxembourg, permet d'évaluer la qualité du travail et l'état du bien-être des travailleurs au Luxembourg. Il ressort des résultats de cette enquête que les travailleurs du Grand-Duché sont plutôt satisfaits de leur situation. Toutefois, pour certains d'entre eux, dans les secteurs de la construction, de l'Horeca ou du nettoyage et gardiennage par

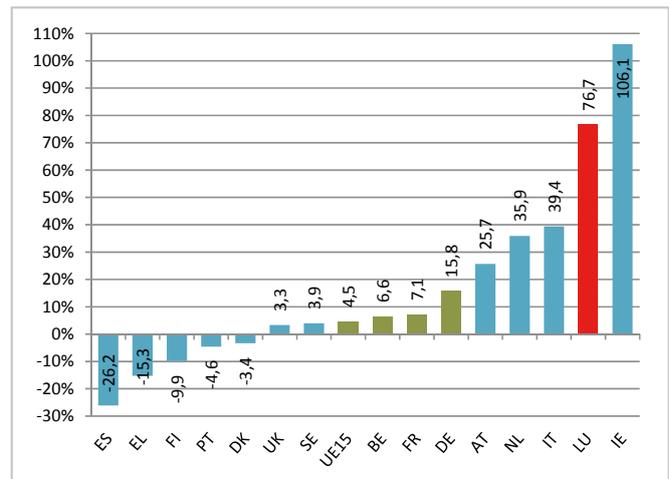
exemple, les conditions de travail, l'intensité et la complexité des tâches ainsi que la pénibilité physique et psychique du travail pourraient encore connaître de nettes améliorations. Par ailleurs, les problèmes de santé, qu'ils soient ou non directement liés à l'activité professionnelle, semblent relativement fréquents, surtout dans les secteurs cités ci-dessus, ce qui n'est pas surprenant sachant que 40% des personnes enquêtées déclarent avoir un travail physiquement exigeant.

Du coup, il n'est pas étonnant que les résultats de l'enquête *Quality of Work - Index* concernant les perspectives d'avenir du pays et de ses secteurs d'activité soient plutôt mitigés. Si, dans l'ensemble, 75% des personnes interrogées au Luxembourg sont très optimistes quant à l'avenir de leur secteur d'activité, ce nombre chute à moins de 2 sur 3 dans l'industrie et la finance. Pour ce qui est de l'avenir du pays, ils sont encore plus pessimistes : seule une personne enquêtée sur deux se montre très optimiste quant au développement futur du Luxembourg.

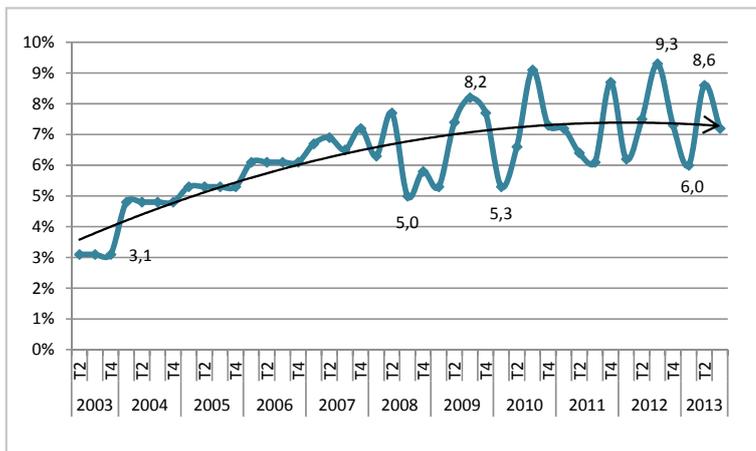
Salariés en emploi temporaire en pourcentage des salariés de 15 à 64 ans (2012)



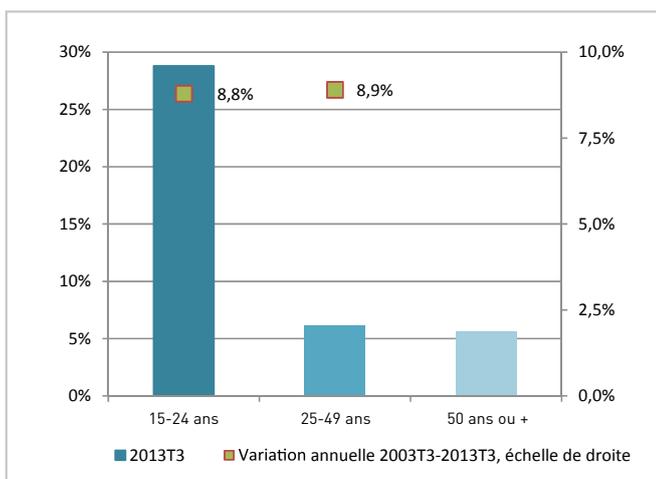
Variation annuelle moyenne de la part des salariés en emploi temporaire (2002-2012)



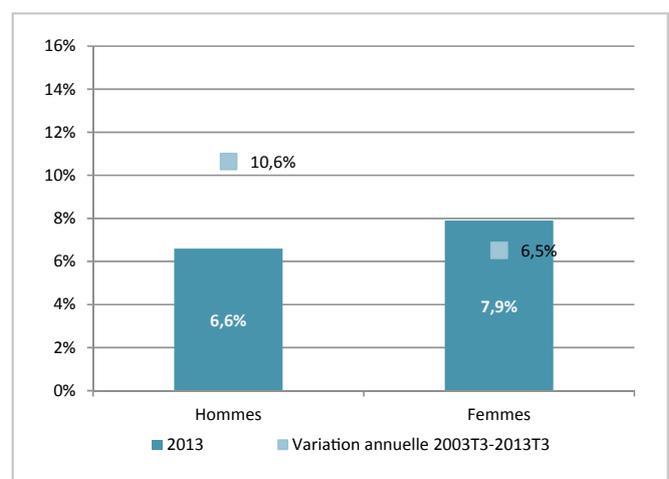
Salariés en emploi temporaire en pourcentage de l'emploi salarié, Luxembourg



Salariés en emploi temporaire en pourcentage de l'emploi salarié total, selon l'âge, 3^e trimestre



Salariés en emploi temporaire en pourcentage de l'emploi salarié total, selon le genre, 3^e trimestre



Données 2003T3 non disponibles pour les 50 ans ou +

Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

Emploi atypique et/ou asocial

Emploi temporaire

Eurostat définit les travailleurs en emploi temporaire comme ceux ayant un contrat de travail à durée déterminée ou un emploi prenant fin au moment de l'accomplissement de certains critères objectifs, comme l'achèvement d'une mission d'intérim ou le retour de la personne temporairement remplacée.³⁷

L'emploi temporaire est utilisé comme réponse tant aux exigences de flexibilité de l'appareil productif qu'aux politiques de gestion du chômage. Il reste encore limité au Luxembourg, toujours sous les 10% de salariés. L'emploi en CDI reste donc la norme parmi les salariés résidents, avec une part de plus de 90% d'entre eux.

Mais le Luxembourg semble en phase de rattrapage par rapport aux autres pays européens dont les marchés de l'emploi sont déjà bien plus « flexibi-

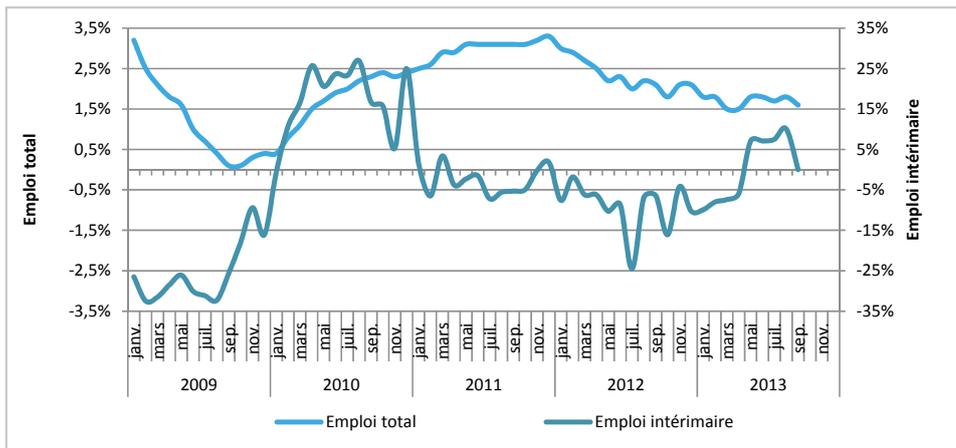
lisés ». Entre 2003 et 2008, le travail temporaire a connu un développement rapide : +20,0% par année. Cependant, depuis 2008, l'évolution de la proportion de travailleurs temporaires s'est fortement ralentie (+2,2% par an). Or, l'emploi temporaire est une forme de précarité et toute augmentation de la précarité conduit à intensifier les flux d'entrée et de sortie du chômage et, en conséquence, à sous-estimer le stock de chômeurs à un moment donné.

Par ailleurs, les jeunes (15-24 ans), sont particulièrement concernés par ce type de contrats de travail : au troisième trimestre 2013, près de 30% ont un contrat à durée déterminée, une part qui a été multipliée par 2,3 en dix ans. En outre, l'évolution des emplois temporaires est aussi frappante chez les 25-49 ans, avec une multiplication d'environ 2,3 également sur la même période.

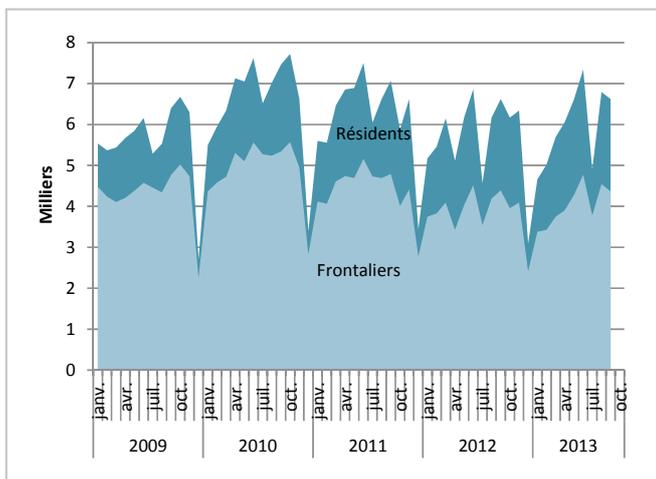
Les femmes sont nettement plus touchées que les hommes par cette précarisation (près de 8% contre 6,6%). De surcroît, elles peuvent être considérées comme les plus précaires car exerçant davantage des petits boulots ou enchaînant des missions de courte durée, notamment comme « personnel de service direct aux particuliers ». Toutefois, leur part progresse plus lentement que celle des hommes, ce qui s'explique notamment par une très forte augmentation du nombre d'hommes en emploi temporaire au troisième trimestre 2012 (passage de 4,6% au 3^e trimestre 2011 à 9,9%) pour par la suite revenir à un niveau légèrement plus élevé que la moyenne historique (6,6% contre environ 5,8% sur la période 2003-2013).

³⁷ Les salariés durant la période d'essai d'un contrat à durée indéterminée ne sont pas considérés comme étant en emploi temporaire. Par ailleurs, les statistiques relatives à l'emploi, tirées des enquêtes sur les forces de travail (EFT), ne concernent que les résidents. La prise en compte des travailleurs frontaliers pourrait très bien exercer une forte distorsion sur les résultats globaux, à l'exemple du travail intérimaire. En effet, au 31.07.2013, l'intérim frontalier représentait 2,4% de l'emploi frontalier, alors qu'au même moment l'emploi intérimaire hors frontaliers ne pesait que 0,5% dans l'emploi résident. Dès lors, le total de l'intérim dans l'emploi salarié intérieur s'élève à 1,4%. Ce phénomène pourrait donc aussi concerner de manière plus ou moins spectaculaire les autres formes d'emploi évaluées par les EFT.

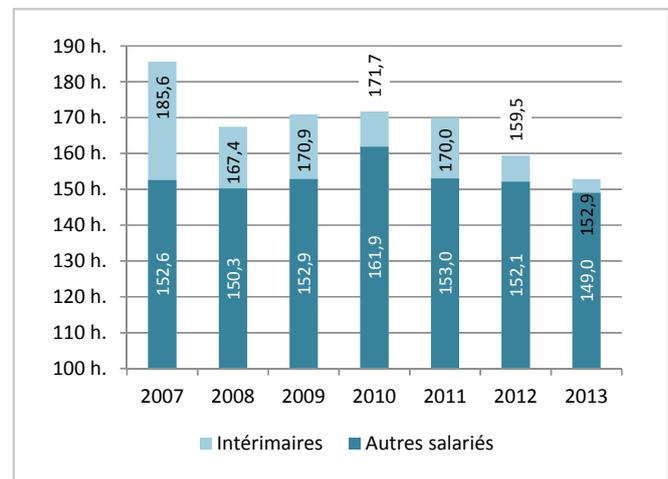
Emploi intérimaire et emploi salarié privé par rapport au même mois de l'année précédente, Luxembourg



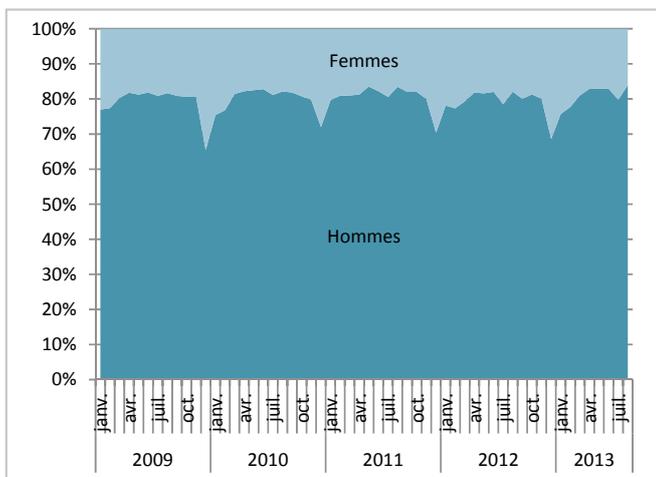
Nombre cumulé de salariés en emploi intérimaire selon la résidence



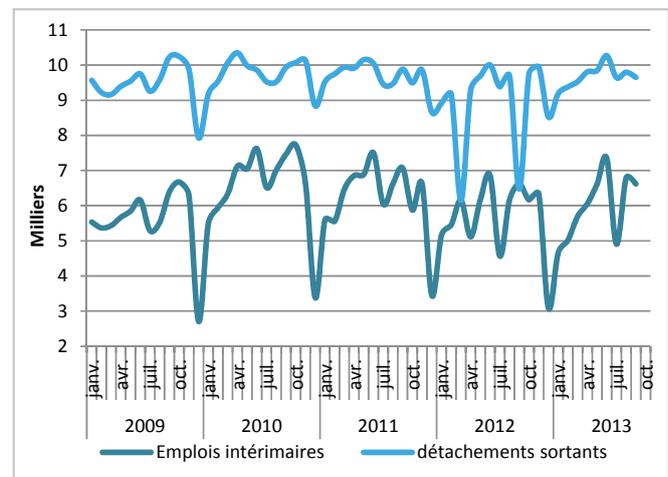
Heures travaillées en moyenne par personne en mars de l'année



Proportion de femmes et d'hommes dans l'emploi intérimaire



Salariés en emplois intérimaires et en détachement, Luxembourg



Note : Les données présentées ci-dessus ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Source : IGSS ; calculs et graphiques : CSL

1.2 Emploi intérimaire et détachement

Les fluctuations de l'emploi intérimaire sont liées à la conjoncture³⁸.

Malgré les fluctuations conjoncturelles, on ne peut nier le recours à ce type d'emploi. À noter, les intérimaires ont un temps de travail par personne supérieur aux autres salariés.

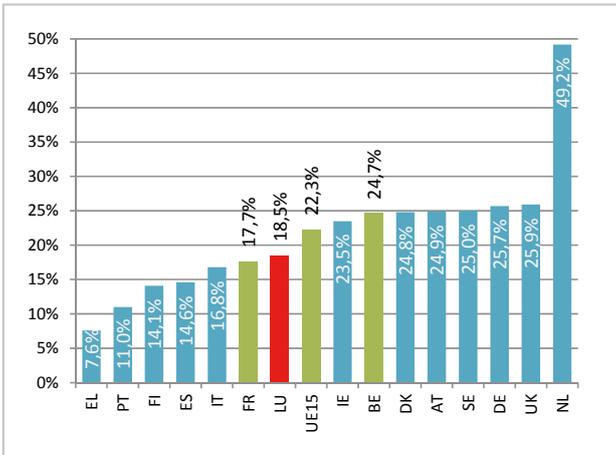
Par ailleurs, le travail intérimaire est surtout le fait des hommes (à hauteur de 80% environ), le taux de participation des femmes oscillant autour de 20% seulement.

Le nombre de salariés en détachement³⁹ connaît une évolution semblable à celle des salariés en intérim ; chaque fin d'année est marquée par une forte chute de l'emploi et une reprise dès le début de l'année suivante. Cependant, malgré un fléchissement, inégalé par le passé, du recours aux détachements en mars et septembre 2012, le nombre de travailleurs concernés retrouve en juin 2013 son niveau d'avril 2010, dépassant les 10.000.

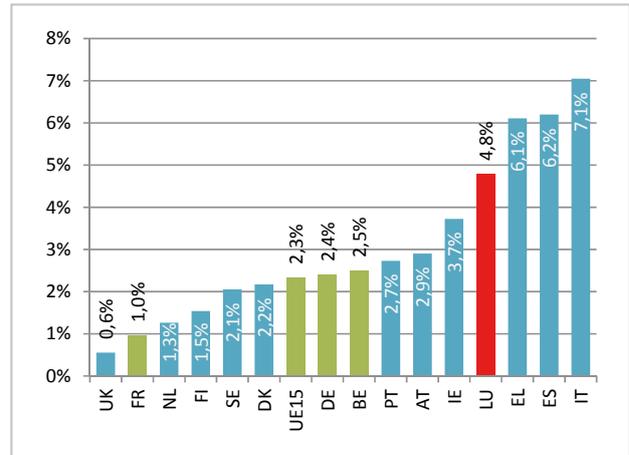
³⁸ Seuls les intérimaires présents au dernier jour ouvré sont dénombrés. De ce fait, si le dernier jour ouvré d'un mois donné tombe un jour précédant un jour férié, un certain nombre de contrats intérimaires ne débute que le mois suivant, ce qui conduit mécaniquement à une évolution défavorable de l'emploi intérimaire le mois considéré.

³⁹ Un salarié en détachement a un contrat de travail avec un employeur établi Luxembourg. Il y travaille habituellement, mais il exécute son travail hors du Grand-Duché, pendant une durée limitée déterminée par le contrat de prestations de services.

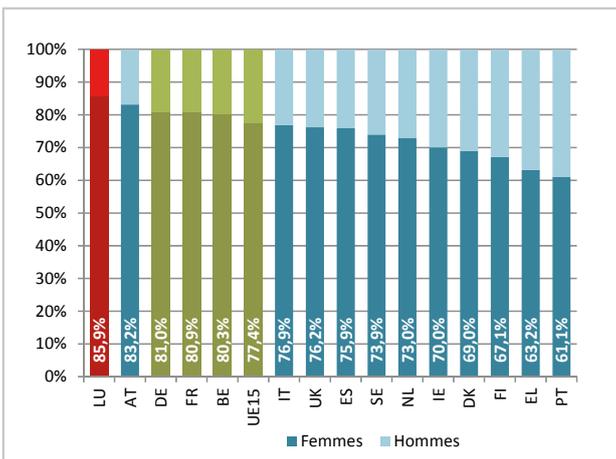
Emploi à temps partiel en pourcentage de l'emploi national total, 2012



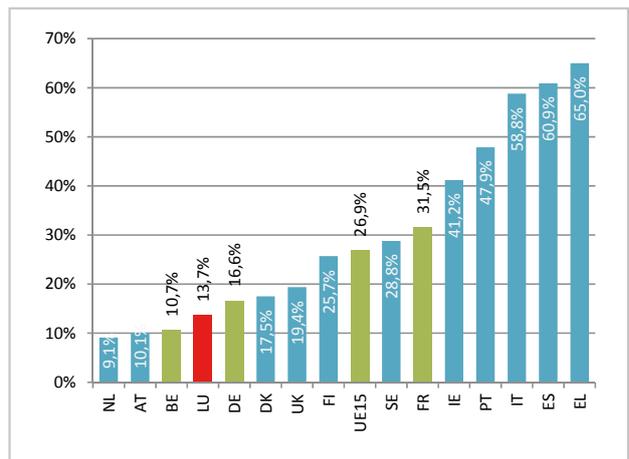
Variation annuelle moyenne de la part de l'emploi à temps partiel, 2002-2012



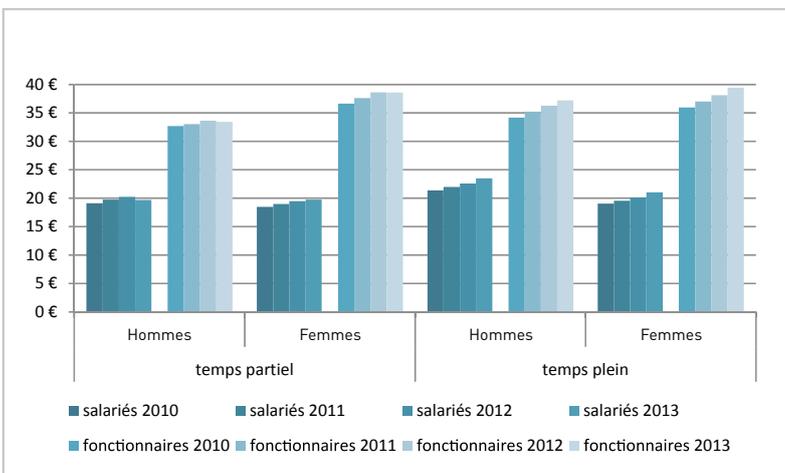
Emploi à temps partiel selon le genre, 2012



Emploi à temps partiel involontaire en pourcentage de l'emploi à temps partiel total, 2012



Salaires horaires moyens selon le statut, le genre et le temps de travail, Luxembourg



Sources : Eurostat ; IGSS ; calculs et graphiques : CSL

Emploi atypique et/ou asocial

Emploi à temps partiel

Dynamisme tout aussi remarqué pour le temps partiel⁴⁰ : bien qu'occupant une place intermédiaire dans le classement en 2012 des pays de l'UE15, le Luxembourg a connu une augmentation moyenne de la part de personnes travaillant à temps partiel de 4,8% sur les dix dernières années alors qu'il ne progressait que de 2,3% dans l'UE15.

Près de la moitié de la croissance de l'emploi national est due, sur cette même période, à l'augmentation du nombre de personnes ayant des contrats à temps partiel. À nouveau, le Grand-Duché est en phase de rattrapage : plus substantielle que celle du travail temporaire, la part de l'emploi à temps partiel occupe plus d'un travailleur résidant sur cinq en 2012 (18,5% de l'emploi).

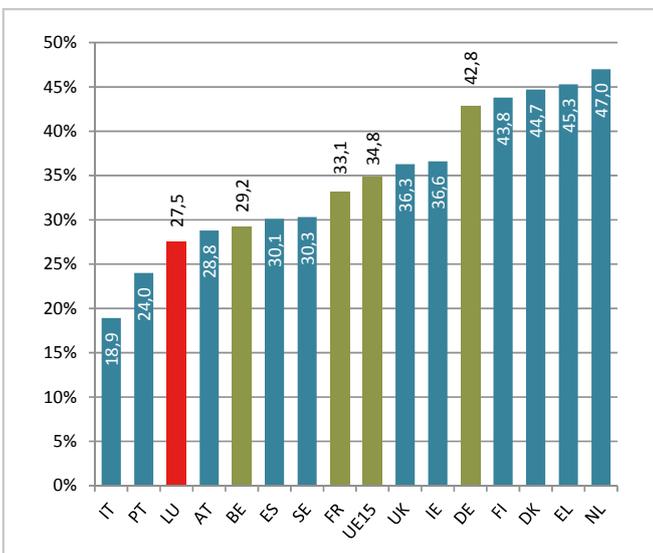
En 2012, bien qu'en nette diminution par rapport à 2002, la part des femmes à temps partiel est toujours plus importante au Grand-Duché que dans le reste de l'UE15 : en 2012, l'emploi à temps partiel féminin représente 85,9% de l'emploi à temps partiel, soit 8,5 points de plus que la moyenne européenne. C'est au Luxembourg que l'on rencontre le plus fort écart entre genres. Pour les personnes travaillant à temps partiel, la raison principale invoquée pour ce choix découle d'une responsabilité familiale au sens large, avec, en 2012, 64,3% des temps partiels liés à une telle responsabilité.

Évoluant jusqu'en 2010 autour de 8,5%, le temps partiel involontaire a brusquement progressé en 2012 pour atteindre 13,7% (9,9% en 2011). Toutefois, en comparaison internationale, le Grand-Duché est placé parmi les pays où ce taux reste faible. En outre, on assiste à un développement du sous-emploi. En effet, sur les cinq dernières années ce dernier a progressé de 6,2 points correspondant à une évolution de 12,5% par an.

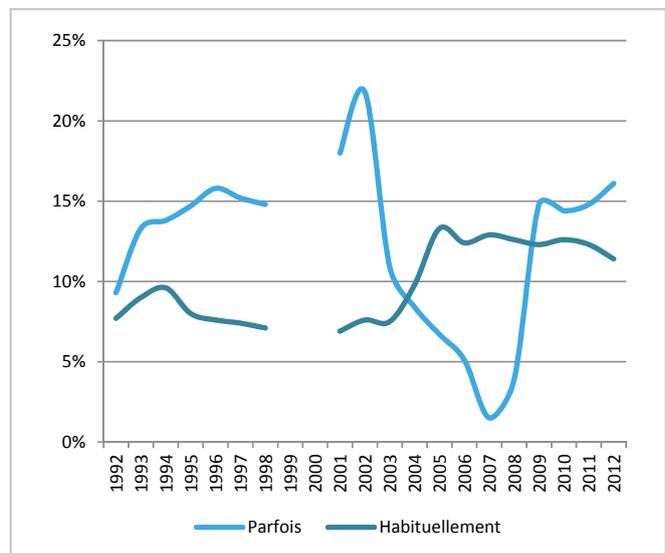
Enfin, le salaire horaire moyen évolue de façon plus dynamique pour les salariés à temps plein, alors que pour l'ensemble des salariés à temps partiel il semble stagner. Pour ce qui du détail par genre, pour les salariées à temps partiel le salaire horaire moyen est très légèrement supérieur à celui des hommes, mais l'écart est relativement prononcé entre hommes et femmes travaillant à temps plein (respectivement de -0,2% et de 11,7%).

40 Qu'il soit volontaire ou involontaire.

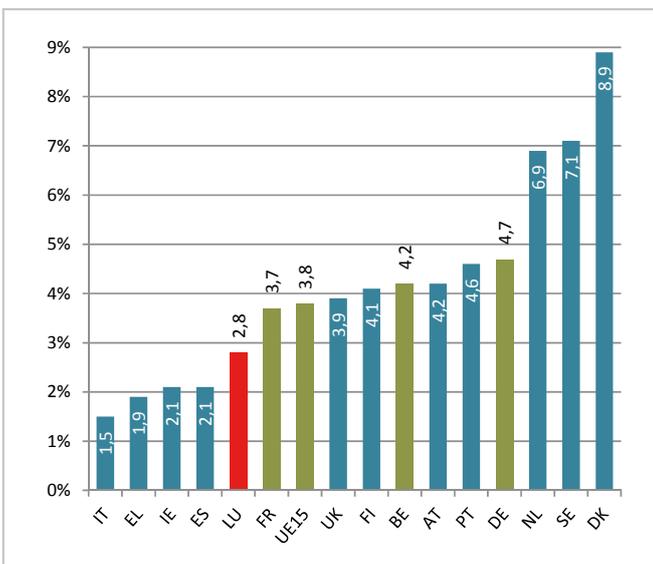
Emploi salarié le soir en pourcentage de l'emploi total, 2012



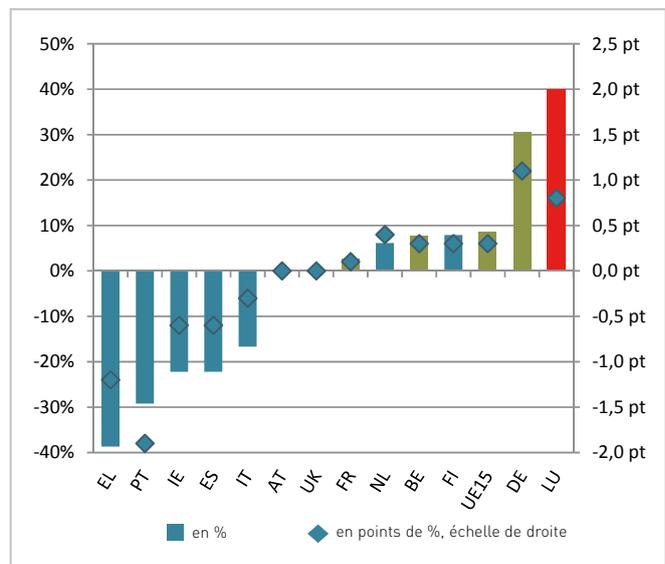
Évolution de l'emploi salarié le soir selon la fréquence, Luxembourg



Part de la population ayant un deuxième emploi, 2012



Variation de la part de la population ayant un deuxième emploi, 2007-2012



Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

**Emploi atypique
et/ou asocial****1.4****Emploi salarié le soir et
population ayant deux emplois**

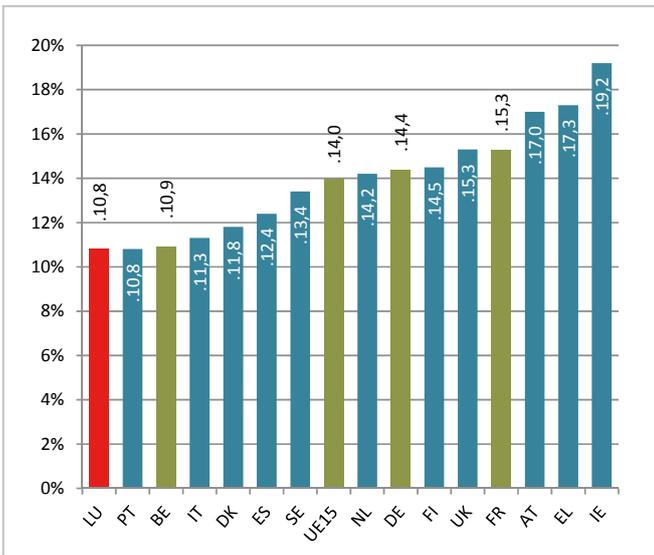
Eurostat définit les travailleurs du soir comme ceux exerçant leur activité professionnelle pendant les heures habituelles de sommeil et ayant en conséquence des périodes de sommeil inusuelles. Cet indicateur concerne les personnes dont l'activité se fait le soir au moins la moitié du temps de travail.

En 2012 comme en 2010, plus du quart des salariés du Grand-Duché (27,5%) travaillent en soirée, que ce soit de façon occasionnelle ou habituelle. Le pays se place ainsi dans un groupe de pays où ce type de travail est peu répandu.

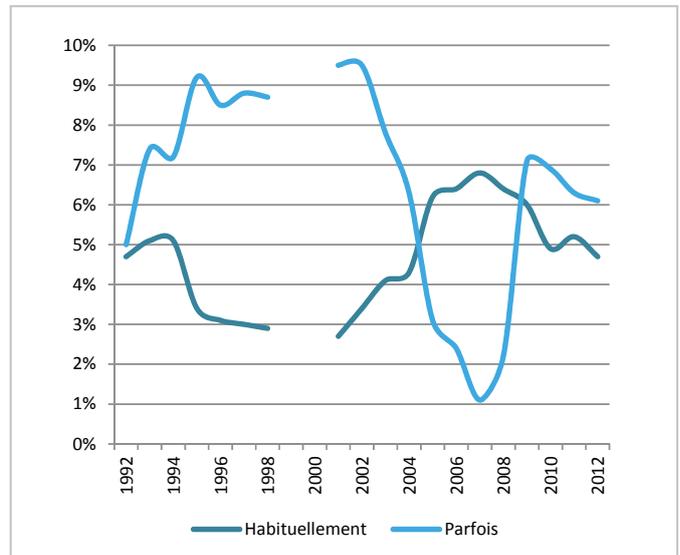
Toutefois, la proportion de salariés travaillant habituellement le soir augmente assez clairement jusqu'en 2005 et tend à décliner ensuite pour atteindre 11,4% en 2012. En revanche, la part des salariés travaillant le soir de façon occasionnelle est plus volatile. Après avoir augmenté brutalement au début des années 2000 et entre 2007 et 2009, elle tend, depuis, à fluctuer aux alentours de 15%.

En 2012, 2,8% de la population occupée cumulent deux emplois. Le Luxembourg fait ainsi partie des pays où cette situation est plutôt inhabituelle. Cependant, en termes d'évolution sur la période 2007-2012, le phénomène est beaucoup plus remarquable. En effet, la proportion de personnes ayant deux emplois s'est accrue de 40% en cinq ans (soit 0,8 points de pourcentage et le pays a ainsi connu la plus forte hausse au sein de l'UE15 en la matière.

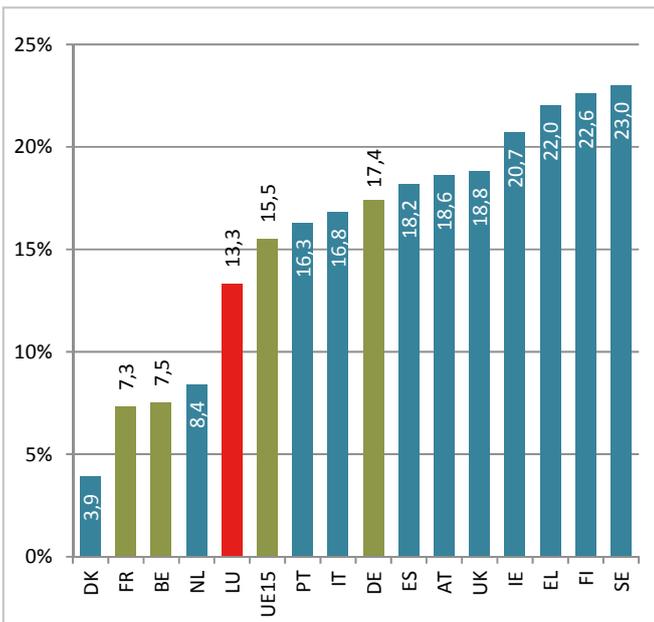
Emploi salarié de nuit en pourcentage de l'emploi, 2012



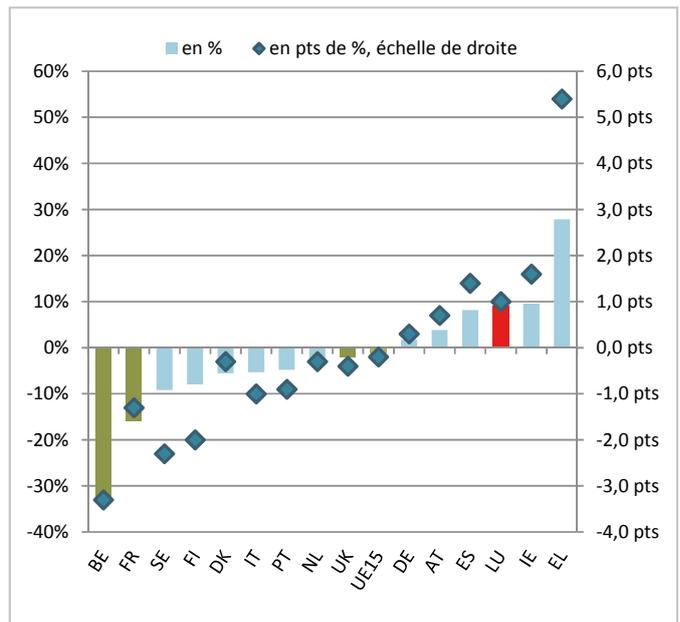
Évolution du travail de nuit selon la fréquence, Luxembourg



Travail posté en pourcentage des salariés, 2012



Variation de la part du travail posté, 2007-2012



Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

1

1.5

Emploi atypique et/ou asocial

Emploi salarié de nuit et travail posté

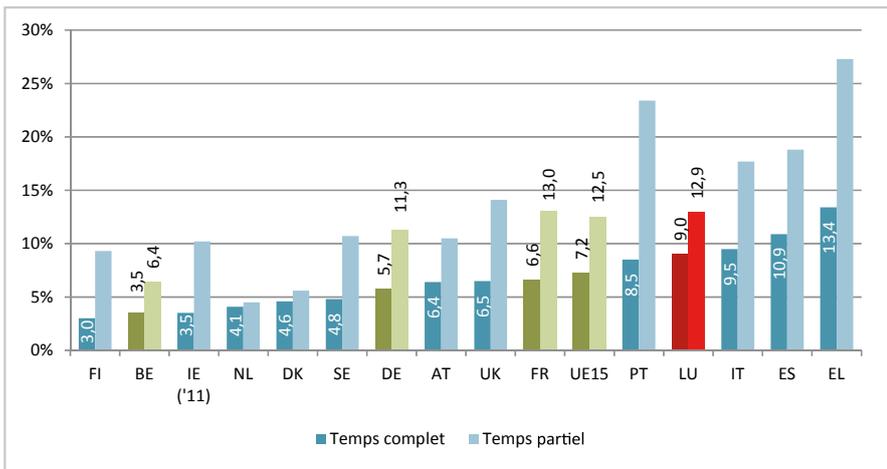
Le travail de nuit⁴¹ (habituel et occasionnel) touche près de 11% de la population occupée au Luxembourg en 2012, ce qui place le Grand-Duché parmi les pays de l'UE15 où le travail nocturne reste un phénomène relativement marginal. Entre 2007 et 2012, la part du travail nocturne diminue fortement dans l'UE15 et le Portugal est le pays où elle diminue le plus (-37,9% en cinq ans). Toutefois, tous les pays ne sont pas concernés par cette baisse et il existe des exceptions notables. Ainsi le Luxembourg est le pays

où la part du travail de nuit augmente le plus (+35,0% sur la période), suivi par l'Irlande et l'Espagne. Il convient cependant de noter qu'au Luxembourg, l'évolution du travail de nuit occasionnel est, tout comme celle du travail salarié le soir, relativement volatile, avec une forte diminution observée en période de bonne conjoncture. À l'opposé, le travail nocturne effectué de façon habituelle est sujet à une moindre volatilité, évoluant entre 4,7% et 6,8% de l'emploi salarié total.

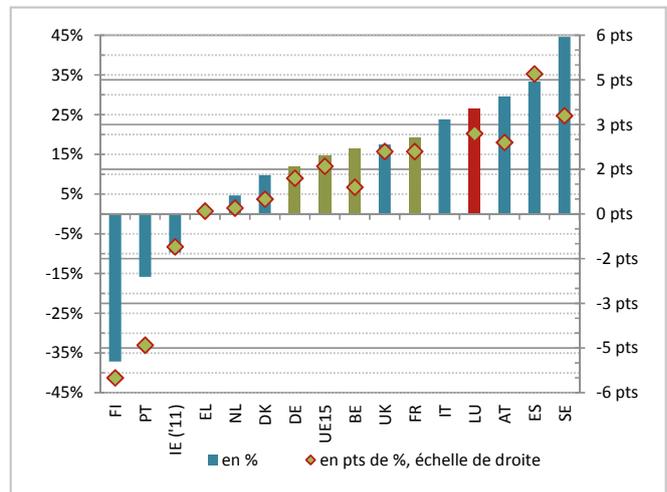
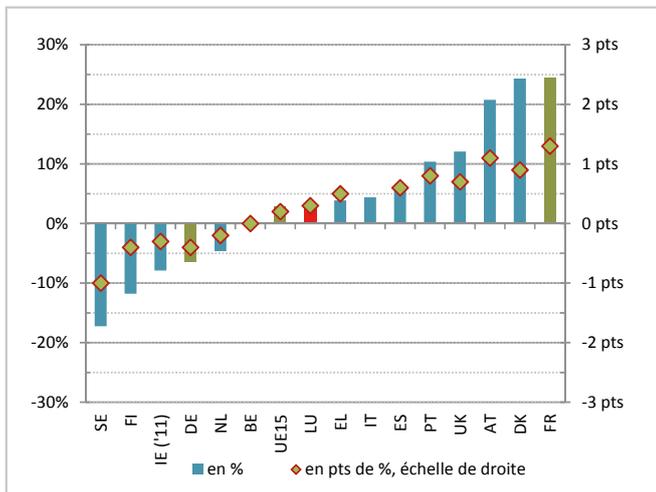
La part des salariés ayant un travail posté est de 13% en 2012 au Luxembourg, soit un peu inférieure à la moyenne de l'UE15. Toutefois, le travail posté a augmenté de 9% entre 2007 et 2012 au Grand-Duché, ce qui constitue l'une des plus fortes hausses vérifiées au sein des pays de l'UE15 au cours de cette même période.

41 Le travail entre 23h00 et 6h00.

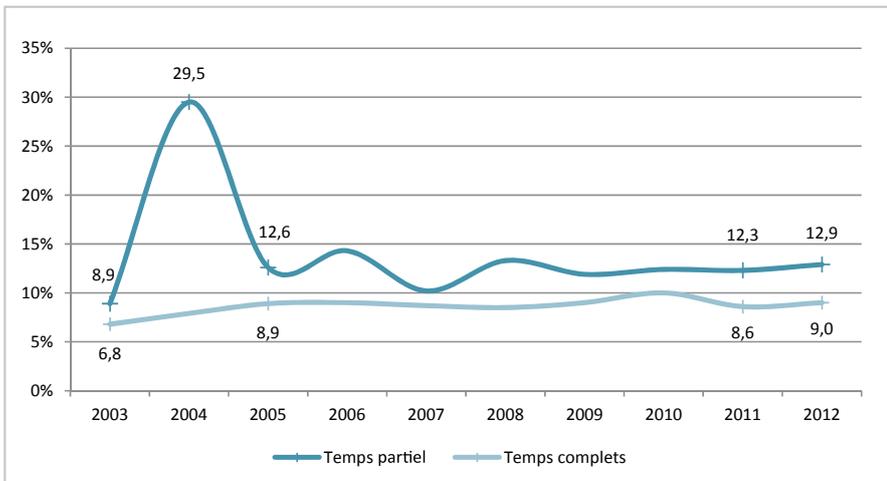
Taux de risque de pauvreté des travailleurs et temps de travail, 2012



Variation annuelle du taux de risque de pauvreté des travailleurs à temps complet (à gauche) et à temps partiel (à droite), 2007-2012



Évolution du taux de risque de pauvreté selon le temps de travail, Luxembourg



Travailleurs : Salariés et non-salariés

Source : Eurostat ; calculs et graphiques : CSL

**Pauvreté
laborieuse**

2.1

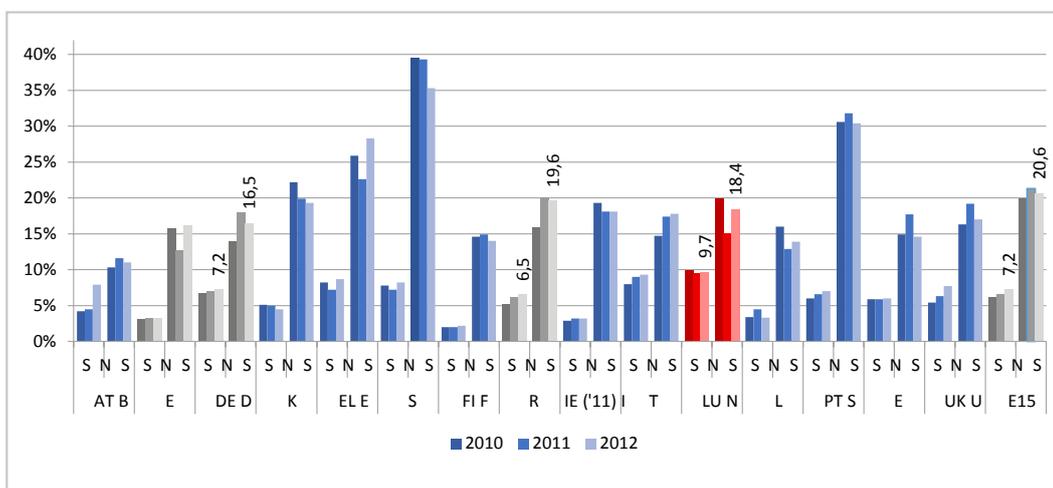
**Taux de risque de pauvreté
et temps de travail**

La pauvreté laborieuse, phénomène apparu initialement outre-Atlantique, est un concept qui rend compte de la concomitance de deux situations : travailler et appartenir à un ménage pauvre. C'est une composante significative de la pauvreté que l'on trouve aussi au Luxembourg. Ici aussi, l'emploi ne protège plus toujours de la pauvreté. Au Grand-Duché, en 2012, environ 13% des personnes ayant un emploi à temps partiel et 9% des personnes travaillant à temps plein sont touchées par le risque de pauvreté. Le Luxembourg figure ainsi dans le groupe de pays de l'UE15 pour lesquels le taux de risque de pauvreté des travailleurs de plus de 18 ans est le plus élevé.

Par ailleurs, ni le groupe spécifique des travailleurs à temps complet ni celui des travailleurs à temps partiel ne voit de réelles améliorations en la matière ; pour les premiers, le taux de risque de pauvreté passe de 8,9% en 2005 à 9% en 2012, leur situation restant donc inchangée ; pour le second groupe, les taux sont de respectivement 12,6% et 12,9%, faisant donc état d'une légère aggravation de la situation. Ainsi, ce sont donc près d'un travailleur à temps plein sur onze et environ un travailleur à temps partiel sur huit qui sont exposés à un risque de pauvreté en 2012.

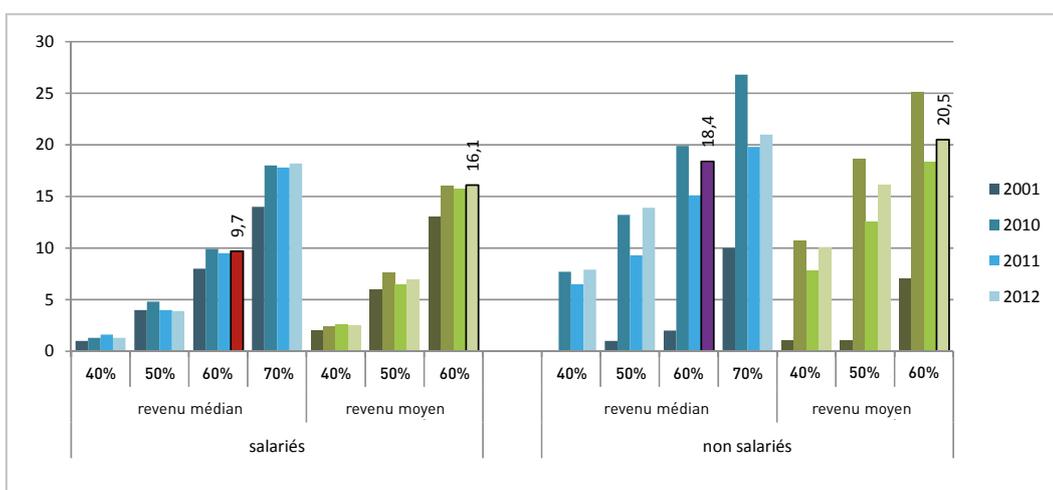
Enfin, l'évolution du taux de risque de pauvreté des travailleurs à temps complet est très variable selon les pays de l'UE15. En effet, la France, le Danemark ainsi que l'Autriche voient leur taux de risque de pauvreté des travailleurs à temps complet augmenter de plus de 20% entre 2007 et 2012. Pour ce qui est du taux de risque de pauvreté des travailleurs à temps partiel, celui-ci est en hausse dans la quasi-totalité des pays de l'UE15. De ce point de vue, le Luxembourg affiche l'un des pires résultats avec une augmentation de plus de 25% de ce taux entre 2007 et 2012.

Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants) par seuil de pauvreté, Luxembourg



Note : S : salariés ; NS : non-salariés (indépendants)

Taux de risque de pauvreté des salariés et des non-salariés (indépendants) par seuil de pauvreté, Luxembourg



Source : Eurostat ; graphiques : CSL

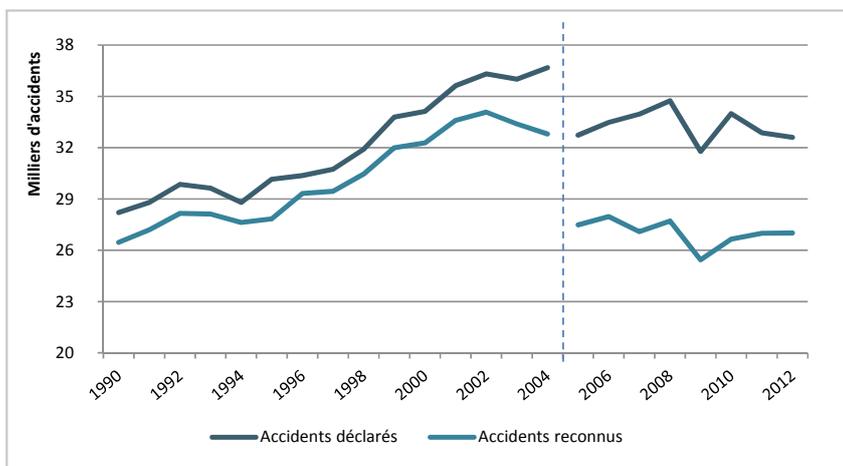
Comme déjà signalé, le fait de travailler ne protège pas forcément de la pauvreté. Cependant, les travailleurs salariés y échappent davantage que les non-salariés. Ceci se vérifie au cours du temps et dans tous les pays de l'UE15. Le Luxembourg n'y déroge pas et se situe dans la moyenne européenne.

Au seuil de pauvreté de 60% du revenu médian équivalent, un salarié a, en 2012, un taux de risque de pauvreté de près de 10% (barre rouge sur le

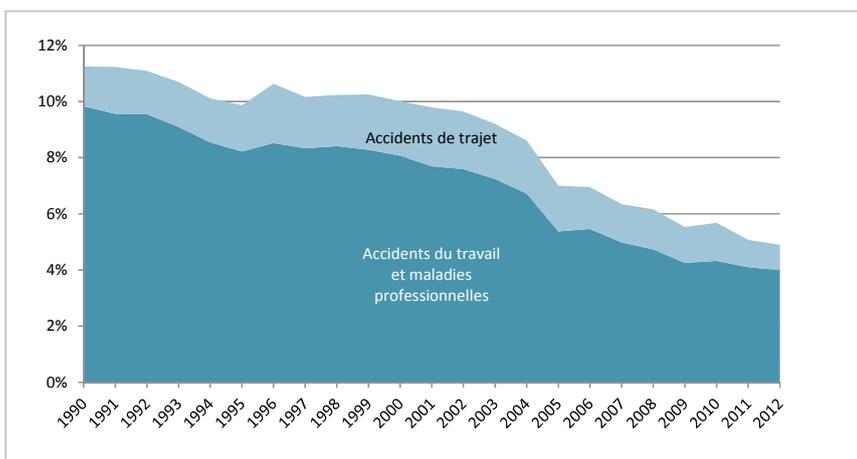
graphique ci-contre), ce taux étant relativement stable au cours du temps. En revanche, un indépendant fait, la même année, face à un taux de risque de pauvreté de l'ordre de 18,4% (en violet dans le graphique), en dégradation par rapport à 2009 (non représenté, environ 10% dans les deux cas), année au cours de laquelle salariés et non-salariés se trouvaient à pied d'égalité face au taux de risque de pauvreté.

Si l'on se réfère au revenu moyen plutôt qu'au revenu médian, l'inégalité de répartition entre les individus se confirme, mais à un moindre niveau. Le taux de risque de pauvreté augmente de presque 60% (de 9,7% à 16,1%) pour les salariés selon que l'on prenne comme seuil de pauvreté 60% du revenu médian ou 60% du revenu moyen. Pour les non-salariés, l'augmentation en passant d'un seuil de référence à l'autre est plus modeste, de l'ordre de 10%.

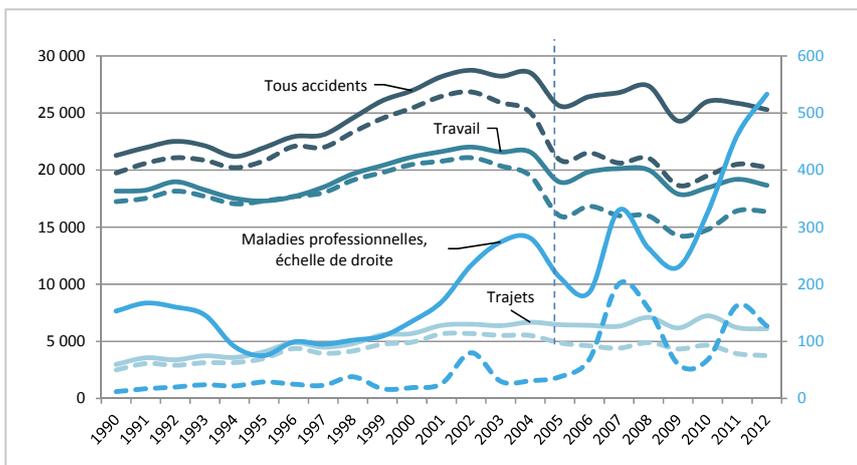
Nombre d'accidents du travail, en milliers, Luxembourg



Taux de fréquence des accidents du travail, régime général, Luxembourg



Accidents professionnels (déclarés et reconnus), régime général, Luxembourg



Note : Les lignes continues concernent les accidents déclarés, celles en pointillés les accidents reconnus.

Source : Eurostat ; graphiques : CSL

Accidents du travail

3.1

Fréquence des accidents

Les accidents liés à l'activité professionnelle, qu'il s'agisse de maladie, d'accidents de trajet ou d'accidents du travail proprement dits, sont une manifestation du risque pris par les travailleurs. Les statistiques de l'Association d'assurance accidents renseignent sur l'ampleur de ces différentes formes de risques et sur leur gravité.

D'une manière générale, le nombre absolu d'accidents déclarés tend à croître tout au long de la période observée, et dépasse les 32.000, ce qui n'est pas sans lien avec la croissance de la population ayant un emploi ; la diminution advenue entre 2004 et 2005 est due à un changement méthodologique dans la procédure de déclaration des accidents. Cependant, l'année 2012 est, comme

les deux années précédentes marquée par une baisse des accidents liée vraisemblablement au ralentissement de l'activité suite à la crise économique. Toutefois, la fréquence des accidents au sein du régime général, couvrant toutes les personnes ayant une activité professionnelle, est en diminution depuis 1990, traduisant une augmentation du nombre d'accidents proportionnellement moins forte que l'augmentation des heures prestées.

Sans doute plus inquiétant est l'écart grandissant entre le nombre d'accidents déclarés et le nombre d'accidents reconnus. Si la rupture de série de 2005 est venue accentuer cet écart, force est de constater que le taux de reconnaissance des accidents est en diminution

bien avant cette date. En effet, alors que la reconnaissance des accidents professionnels était d'environ 96,6% en 1996, elle n'est plus que de 82,8% en 2012 (en légère hausse par rapport à 2011).

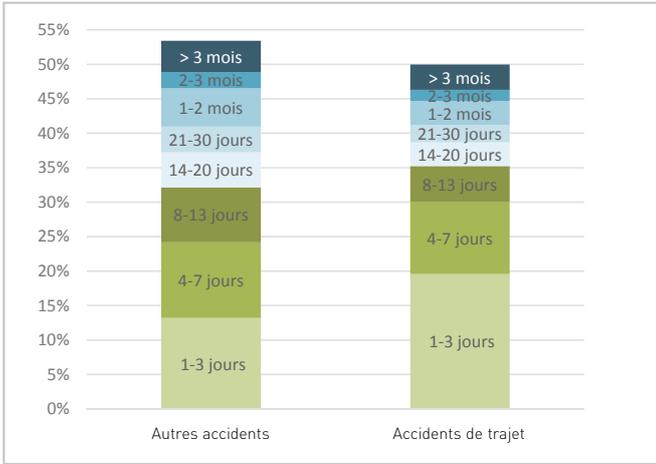
Par ailleurs, concernant le seul régime général, la part des accidents survenus sur le lieu de travail a diminué régulièrement depuis 1990. A contrario, celle des accidents de trajet a tendance à augmenter, évolution qui est probablement également due à la progression de l'emploi frontalier. Les maladies professionnelles sont très rares, de ce fait la variation de leur part dans l'ensemble des statistiques est peu significative. Il en est de même des accidents mortels. Advenus dans 0,05% des accidents, 17 personnes sont décédées en 2012, dont 3 suite à un accident de trajet.

Note :

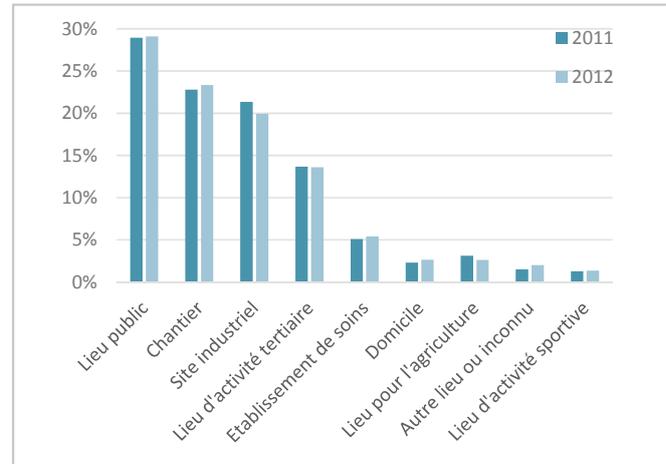
Le taux de fréquence AAA est égal au nombre d'accidents reconnus divisé par le nombre de salariés exposés au risque. Ceci revient à calculer le nombre d'accidents comme s'il n'y avait que des salariés à temps complet. Pour obtenir le nombre de salariés exposés au risque, on divise, depuis 2010, le nombre total des heures de travail prestées par 1.880 (c'est-à-dire le nombre d'heures de travail annuelles pour un salarié à temps complet). Le ratio obtenu est multiplié par 100 pour en faciliter la lecture. Avant 2010, la division se faisait par 2.080, ce qui correspondait au temps moyen de travail.

Depuis 2011, les statistiques sont établies fin août et non plus fin mars.

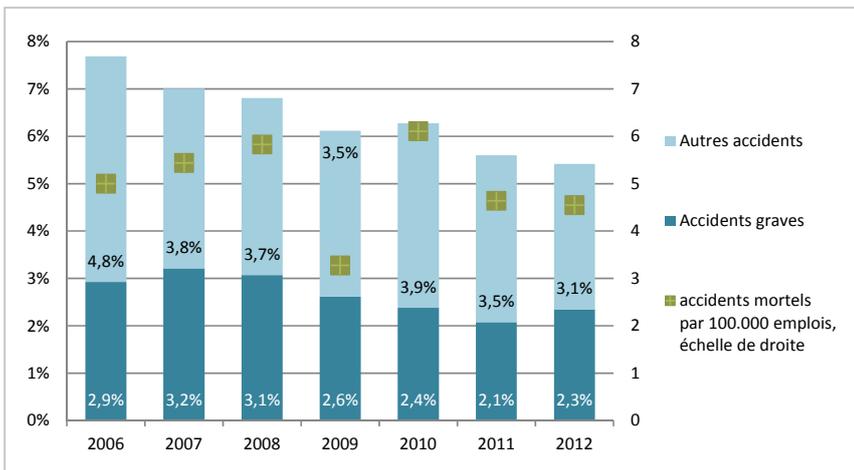
Accidents reconnus selon le nombre de jours d'incapacité de travail (régime général), Luxembourg, 2012



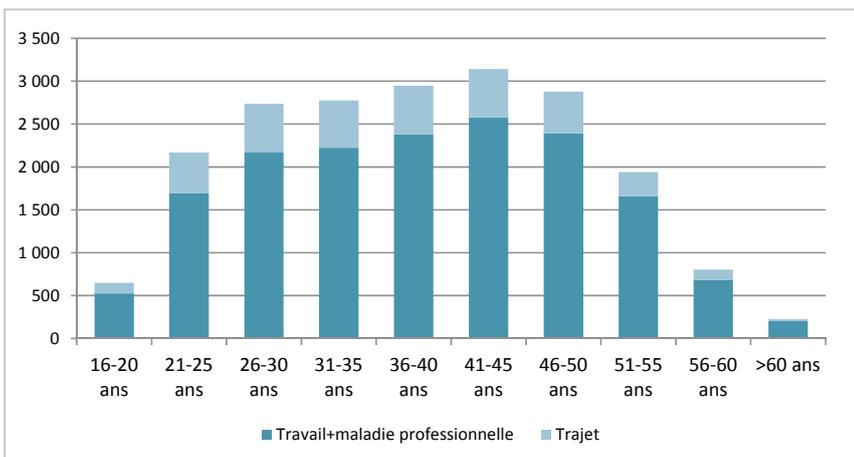
Accidents reconnus suivant le lieu de travail (régime général), Luxembourg



Poids des différentes catégories d'accidents par emploi équivalent temps plein (régime général), Luxembourg



Accidents reconnus selon l'âge de la victime (régime général), Luxembourg, 2012



Source : Association d'assurance accident ; graphiques : CSL

Accidents du travail

Caractéristiques des accidents reconnus

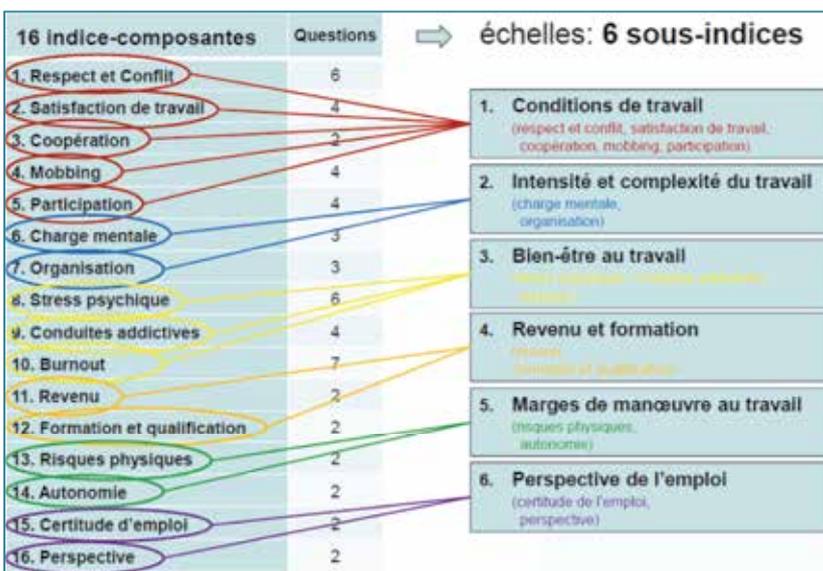
Un accident est jugé grave dès lors qu'il a entraîné une absence de plus de trois jours. La majorité des accidents reconnus, qu'ils soient de trajet ou non, ne sont pas considérés comme étant graves. D'ailleurs, 49,9% des accidents de trajet et 46,5% des autres accidents n'ont pas entraîné d'absence. Toutefois, les accidents graves représentent plus du tiers (38,4%) de l'ensemble des accidents et ils ont un poids plus important dans les accidents de travail proprement dit et les maladies professionnelles (40,3%) que dans les accidents de trajets (30,5).

Les accidents ayant entraîné la mort ont légèrement diminué entre 2011 et 2012, passant de 4,6 pour 100.000 emplois en 2010 à 4,5 pour 100.000 emplois en 2012.

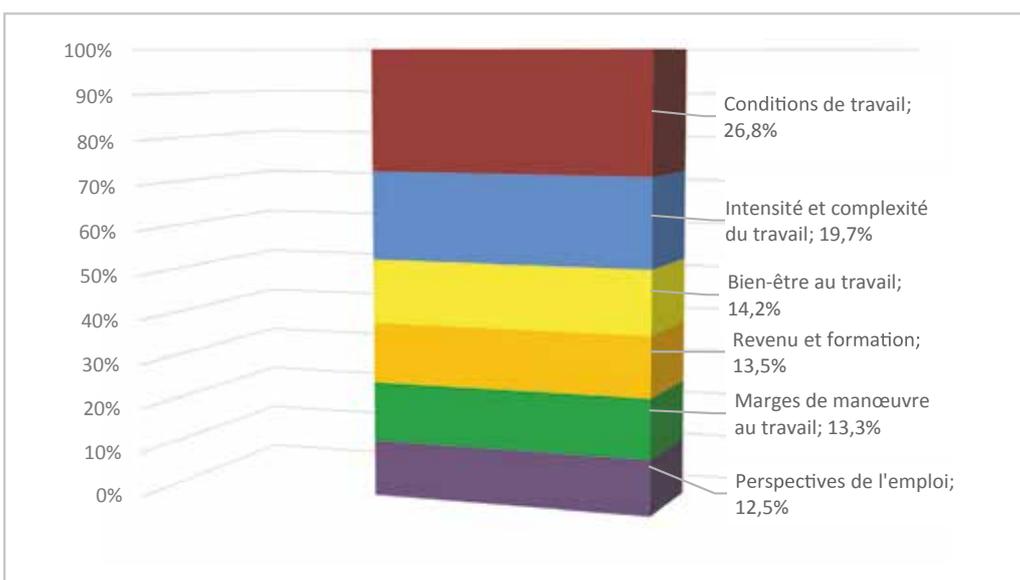
Par ailleurs, hormis les accidents qui se situent dans un lieu public (accidents de trajet pour la plupart), ce sont les chantiers et les sites industriels qui sont les lieux les plus touchés par les accidents (un peu plus de 20% pour chacun de ces deux lieux).

Enfin, un regard sur l'âge des personnes touchées est riche d'enseignement. 40 ans semble être, en 2012, un âge charnière. Les accidents de trajets sont sur-représentés parmi les plus jeunes, les autres accidents parmi les plus âgés ans. Ainsi, un accident de travail sur cinq (20%) est un accident de trajet touchant un jeune. Pour les plus de 40 ans, la proportion n'est que d'un sur six (16%).

Quality of work – Index – ses indices composantes et ses 6 sous-indices



Le poids des 6 domaines dans l'indice global



Données et graphiques : Université du Luxembourg, CSL.

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

En collaboration avec l'Université du Luxembourg (cellule INSIDE), la CSL a, en 2013, élaboré un nouveau concept pour observer la qualité du travail et le bien-être des salariés au Luxembourg : le *Quality of work - Index* ou indice de la qualité du travail. Son objectif est de mesurer le degré de la qualité du travail et l'état du bien-être des travailleurs, et dans ce contexte, de disposer d'une Source unique de données subjectives sur le sujet. De plus, il est prévu de mesurer la situation à intervalles réguliers pour suivre l'évolution de cet indice (et donc de la qualité du travail et de l'état du bien-être des travailleurs) et de constater d'éventuelles tendances ou changements. Enfin, et grâce à cet instrument unique pour le Luxembourg, la CSL disposera d'une base de données considérable qui lui permettra de répondre aux besoins de multiples utilisateurs.

Ce nouvel indice a été développé sur la base d'une approche théorique fondée sur un échantillon représentatif de plus de 1.530 salariés au Luxembourg, interrogés entre novembre 2012 et mars 2013. Il se compose de six domaines appelés sous-indices⁴², à savoir :

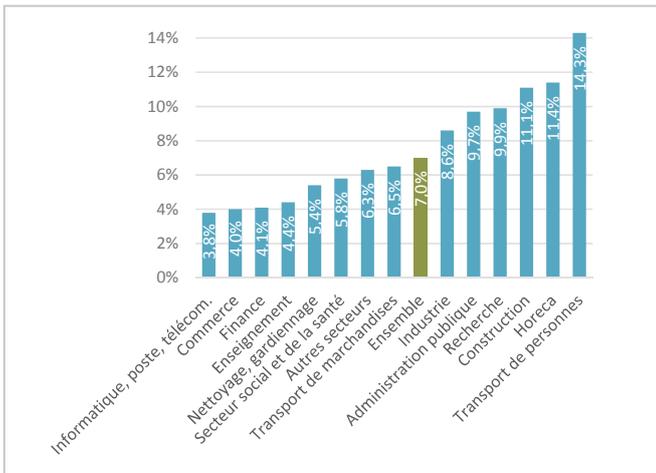
- les conditions de travail ;
- l'intensité et la complexité du travail ;
- le bien-être au travail ;
- le revenu et la formation ;
- les marges de manœuvre dans le travail ;
- les perspectives de l'emploi ;

qui, ensemble, permettent de mesurer d'une manière nuancée et diversifiée les différents aspects de la qualité du travail au Luxembourg. Cet indice sera utile pour analyser le développement futur de la qualité du travail au Grand-Duché, tant globalement et que dans ses composantes.

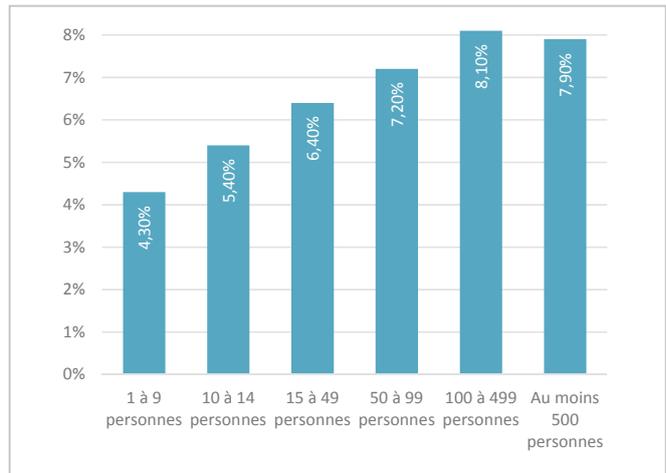
L'indice global montre que les conditions de travail représentent le facteur le plus important de la qualité de travail au Luxembourg. Il met en évidence que le bien-être au travail a un poids légèrement plus élevé que le revenu et la formation. Les perspectives concernant l'avenir du pays et de l'entreprise ont le poids le plus faible.

⁴² Le questionnaire construit pour mesurer la qualité du travail comporte 75 questions (items) en relation avec le travail. 55 d'entre elles sont regroupées en 16 indice-composantes correspondant à différents thèmes liés à la situation de travail. Ces 16 indice-composantes sont enfin regroupées pour donner les 6 sous-indices.

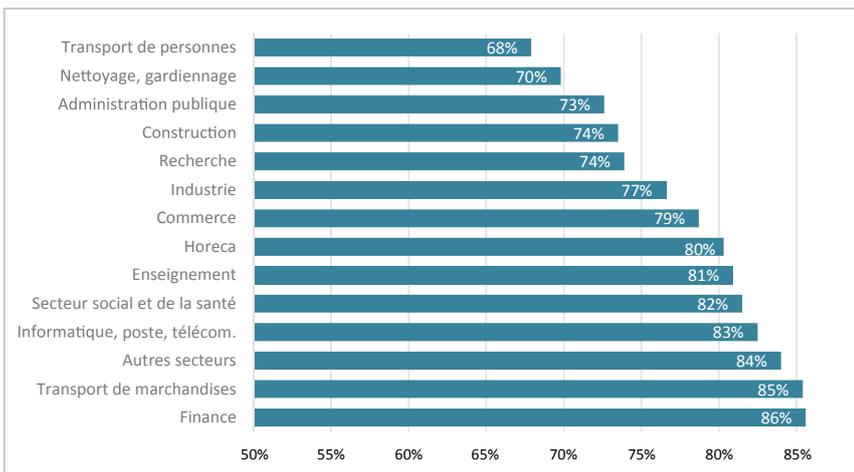
Conflits au travail selon le secteur



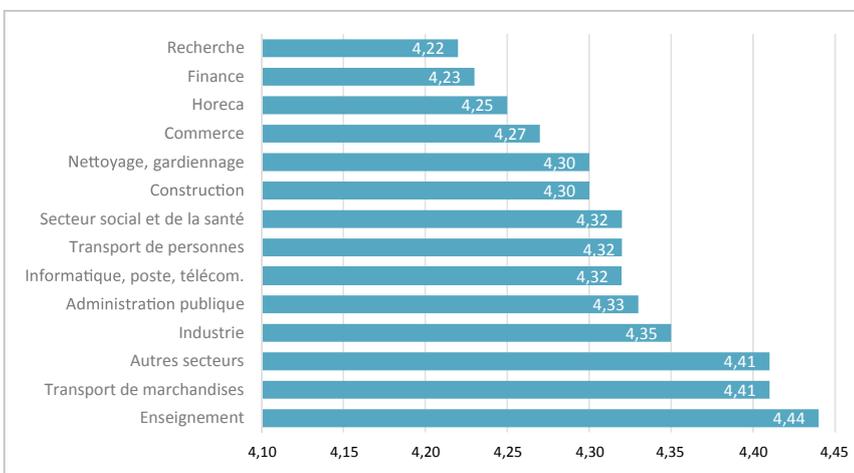
Conflits au travail selon la taille de l'entreprise



Proportion de travailleurs satisfaits de leurs conditions de travail physiques (locaux, température, bruit, etc.) selon le secteur



Sentiment de harcèlement moral dans les différents secteurs (sur une échelle de 1 à 5)



Source : calculs et graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.1

Conditions de travail

La bonne ambiance au travail et, son corollaire, la présence de conflits est l'un des critères utilisés pour apprécier les conditions de travail. Or, l'ambiance dépend grandement du secteur dans lesquels le salarié œuvre. Ainsi, c'est dans le secteur du transport de personnes que les conflits sont les plus nombreux. C'est sans doute le contact avec de très nombreux clients qui explique qu'un travailleur sur sept a des conflits dans son activité. À l'opposé, quatre secteurs présentent un relativement faible taux de conflits ; ce sont les secteurs de l'informatique, poste et télécommunication (3,8% de conflits), du commerce (4%) et de la finance (4,1%).

Par ailleurs, les salariés sont globalement satisfaits de leurs conditions de travail physiques (locaux, température, bruit...). Toutefois, dans le transport de

personnes, le taux de satisfaction n'est que de 67,9%, alors qu'il est de plus de 85% dans la finance et dans le transport de marchandises. On pourrait dès lors penser qu'il y a un lien négatif entre conditions de travail satisfaisantes et conflits. Ceci se trouve effectivement vérifié dans le transport de personnes où il y a simultanément des conflits et des conditions de travail non satisfaisantes. Dans les autres secteurs, le lien est moins net.

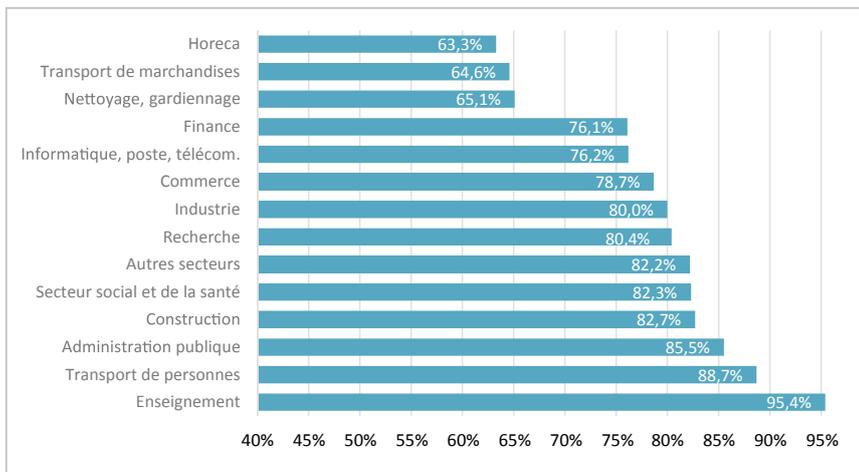
Le sentiment de mobbing (harcèlement moral) lié au travail est l'une des dimensions du *Quality of work - Index Luxembourg*. Cet indicateur recueille la perception de la situation que vivent les travailleurs. Il est évalué sur une échelle de 1 à 5 et le sentiment de mobbing est d'autant plus élevé que le score est bas.

Ainsi, le score le plus élevé, et donc le sentiment de mobbing le plus bas, est exprimé notamment par les salariés de l'enseignement et du transport des marchandises. À l'opposé, les scores les plus bas, et donc le sentiment de mobbing le plus élevé, sont observés dans les secteurs de la recherche, de la finance et de l'Horesca⁴³.

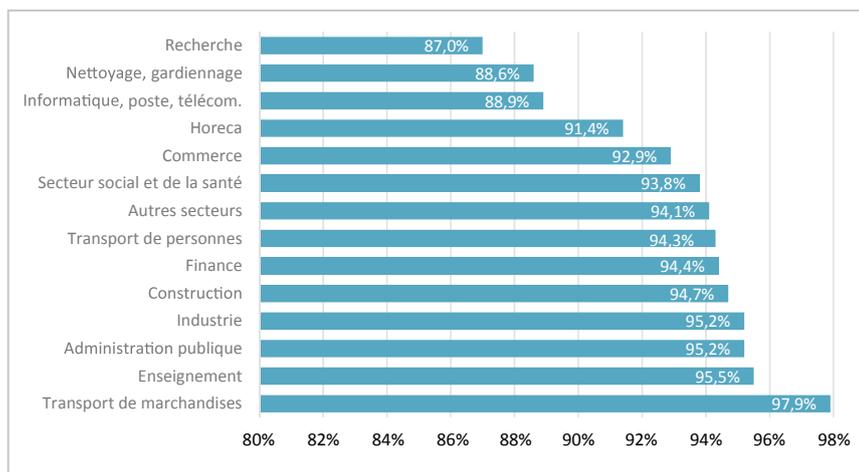
Toutefois, une remarque s'impose : la moyenne sur l'échelle est plutôt élevée ce qui signifie que relativement peu de travailleurs se sentent harcelés moralement. Les situations de mobbing au travail sont des cas spécifiques, ce qui ne veut pas dire qu'il faut les ignorer car ils peuvent avoir une influence négative sur le climat social dans toute l'entreprise.

43 Hôtellerie, restaurants, cafés

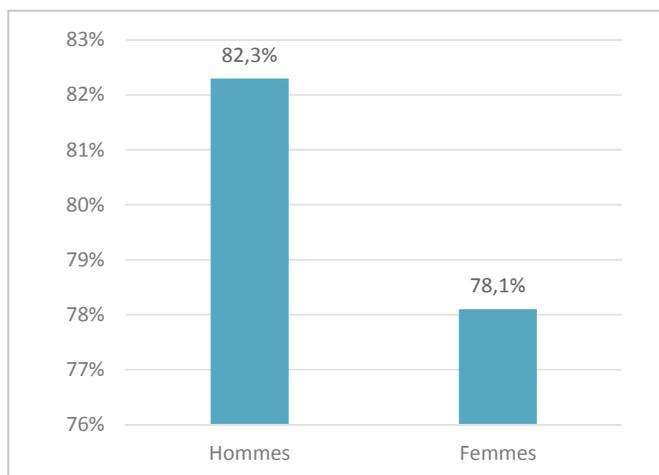
Diversification du travail



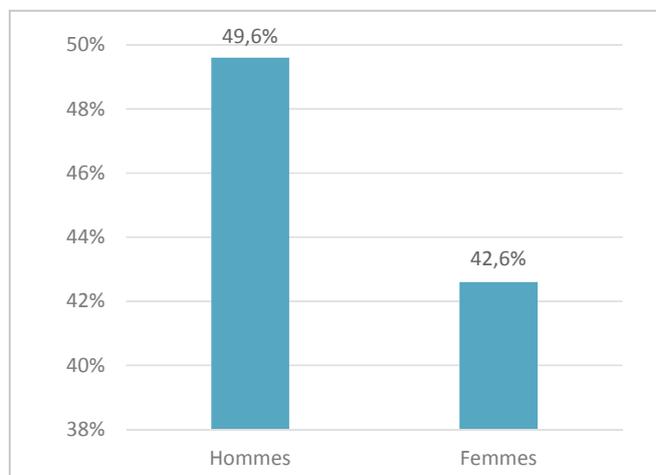
Définition des tâches



Diversification du travail



Objectifs de performance ou de production



Source : calculs et graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.2 Intensité et complexité au travail

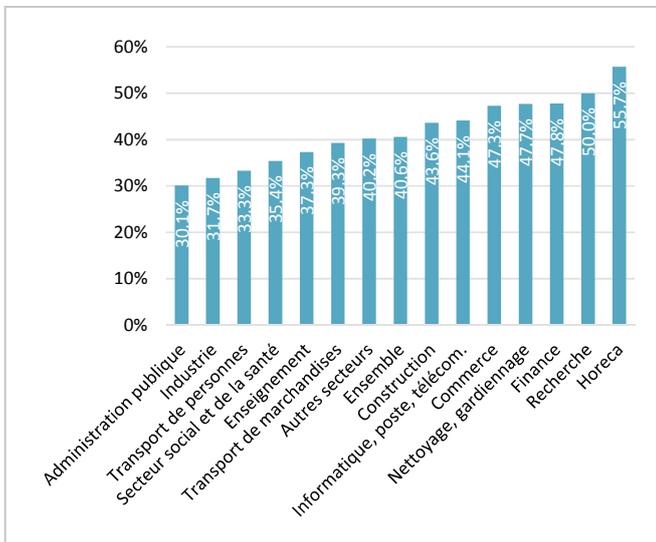
L'intensité et la complexité au travail sont mesurées par deux indicateurs : la charge mentale au travail et l'organisation de ce travail. L'augmentation des responsabilités, l'implication accrue des salariés, une diversification des tâches fait croître les exigences auxquelles les travailleurs sont soumis. Si tel est le cas, l'effet en est un accroissement de la charge mentale au travail. De plus, il peut exister un paradoxe entre les exigences envers les salariés et les moyens dont ils disposent, par exemple, du matériel non mis à disposition, des instructions imprécises, etc.

Selon l'enquête sur la qualité du travail au Luxembourg, le travail apparaît plutôt diversifié que monotone dans les différents secteurs. Avec un taux de 95,4%, les salariés de l'enseignement sont les plus nombreux à trouver leur activité « assez » ou « tout à fait » diversifiée. En revanche, avec des taux aux alentours de 64%, les travailleurs de l'Horeca, du transport de marchandises et du nettoyage et gardiennage sont moins concernés par la diversification des tâches.

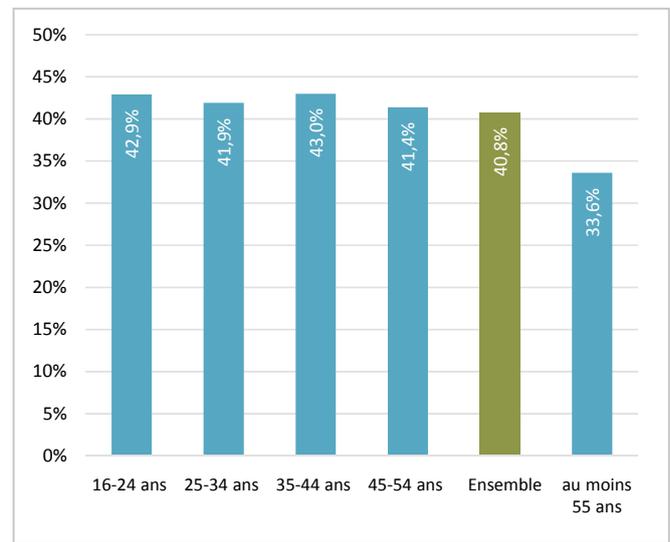
Concernant la clarté des attentes de l'employeur en matière de tâches à effectuer (façon de s'y prendre, temps pour le faire...), les salariés du transport de marchandises affirment plus souvent que les autres salariés connaître ce que l'on attend d'eux au travail (97,9%). Et c'est dans le secteur de la recherche que la définition des tâches est la moins précise ; seuls 87,0% des salariés estiment leurs tâches présentées clairement.

Enfin, les femmes sont moins concernées que les hommes par la diversification des tâches et moins contraintes à réaliser des objectifs de performance ou de production comme de s'adapter au rythme d'une machine, encadrer un certain nombre de clients dans un temps limité, respecter des délais ou des rendez-vous...

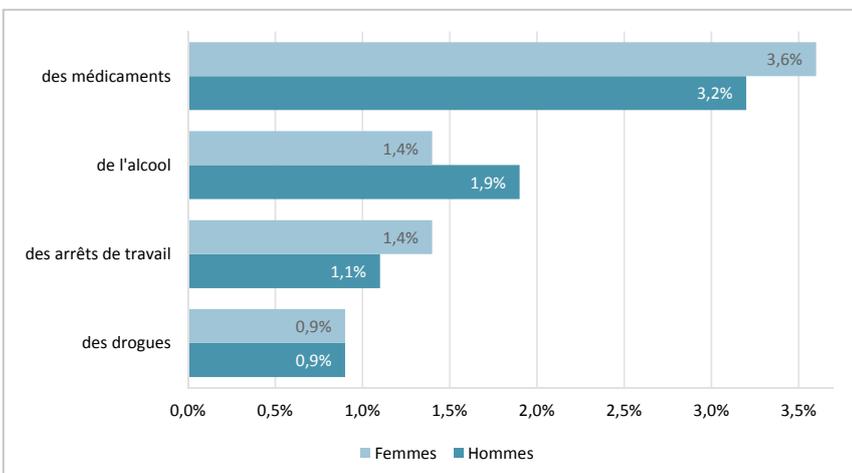
Stress psychique au travail selon le secteur d'activité



Stress psychique au travail selon l'âge



Proportion de travailleurs utilisant souvent, voire très souvent ...



Source : calculs et graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.3 Bien-être (mal-être ?) au travail

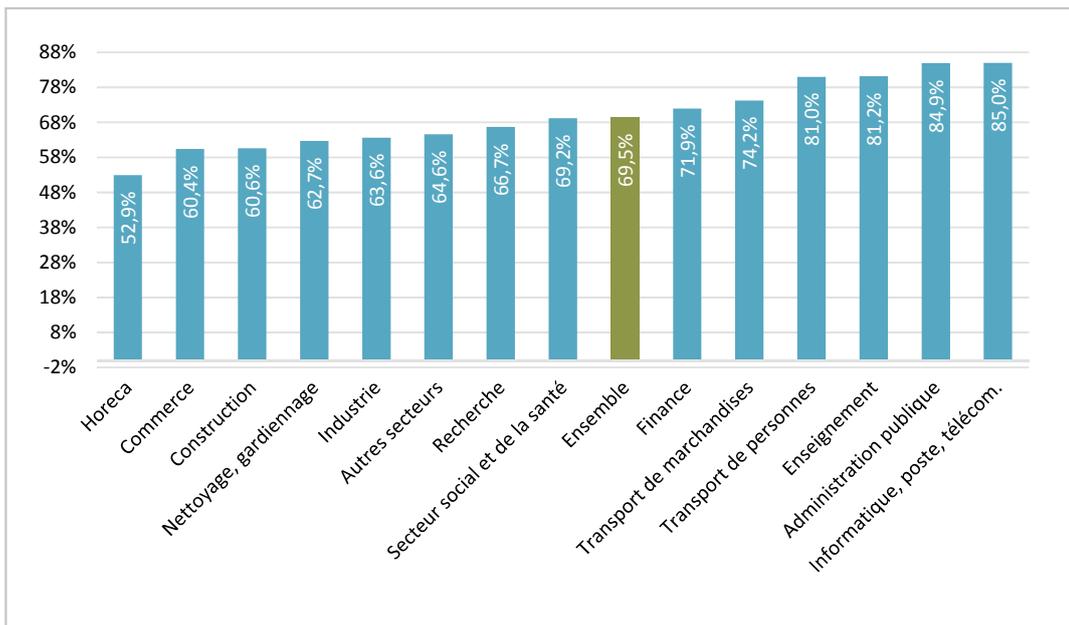
On parle de stress au travail quand une personne ressent un déséquilibre entre ce qu'on lui demande de faire et les ressources dont elle dispose pour y répondre. Ces circonstances peuvent engendrer des frustrations, des ressentiments... et aboutir à éloigner les salariés de l'emploi, les entraîner vers des addictions voire des situations d'épuisement professionnel (burnout). Au total, le stress a un impact négatif sur la santé des individus qui y sont exposés. Or, de nombreux salariés déclarent souffrir de stress au travail. Aucun secteur d'activité, ni aucune classe d'âge n'est épargné.

Pour atténuer ou écarter leur sentiment de malaise, les travailleurs peuvent avoir recours à des conduites addictives et devenir ainsi dépendants de certains produits (alcool, drogues, médicaments, etc.), recourir de façon répétée à des arrêts de travail, etc. Or, les problèmes posés par les produits addictifs sont préoccupants pour les entreprises, car ils peuvent mettre en danger la santé et la sécurité des salariés, et notamment être à l'origine d'accidents du travail (modification de la perception du risque et/ou prise de risque, perte d'attention ou de vigilance, mise en danger du salarié lui-même ou de ses collègues, etc.). Ainsi, dans l'enquête *Quality of work - Index*, plus de 3% des hommes et des

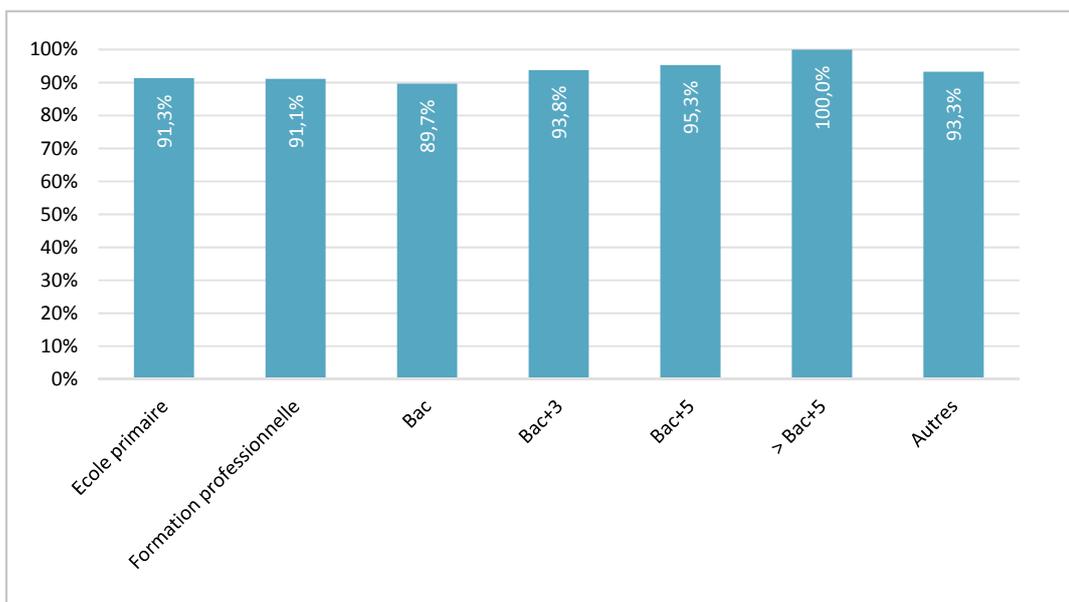
femmes déclarent avoir recours souvent ou très souvent à des médicaments pour résoudre leurs problèmes au travail. L'alcool est la deuxième source d'addiction pour les hommes. Pour les femmes, c'est aussi l'alcool ainsi que les arrêts de travail pour maladie. Les drogues sont assez peu répandues (moins d'1% des salariés).

Néanmoins, compte tenu de la sensibilité du sujet (alcool, drogues, etc.), il peut y avoir un biais dans les réponses données et l'envergure du problème est probablement sous-estimée.

Proportion de salariés assez satisfaits ou tout à fait satisfaits de leur rémunération selon le secteur



Proportion de salariés déclarant ses compétences à la hauteur des exigences de leur travail



Source : calculs et graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.4

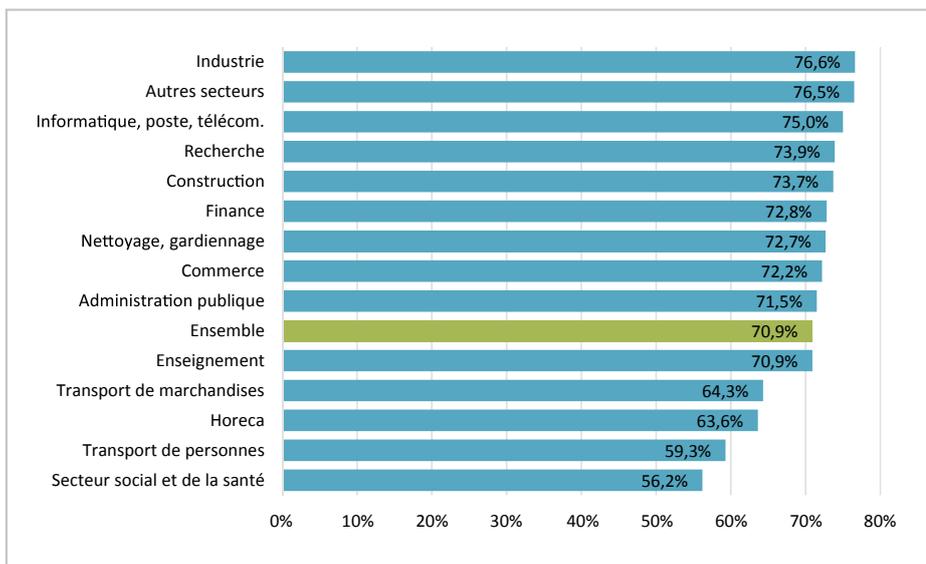
Revenu et formation

La rémunération est un élément de la qualité de la situation professionnelle si elle correspond à la contribution du salarié et à sa norme sociale, c'est-à-dire à la rémunération obtenue par d'autres salariés effectuant des tâches similaires. Si la rémunération paraît insuffisante au salarié, celui-ci s'en trouve insatisfait.

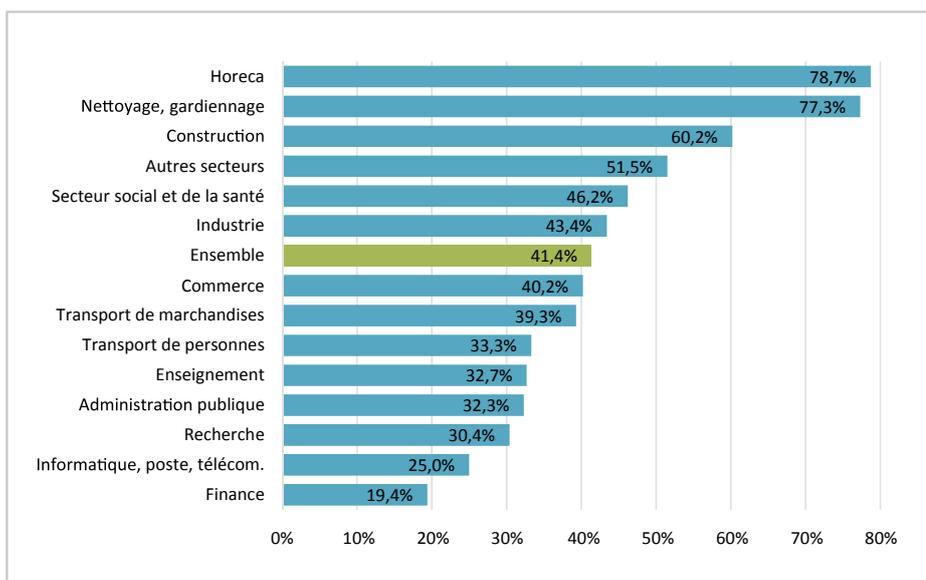
Dans l'enquête support du *Quality of work - Index*, environ 70% des salariés sont satisfaits de leur rémunération. Cependant, cette situation varie fortement selon les secteurs. Elle passe de 85,0% de satisfaits dans l'informatique, la poste et les télécommunications à seulement 52,9% dans l'Horeca.

Concernant l'adéquation des compétences aux exigences de leur travail, les salariés se différencient assez peu selon le niveau de formation. Toutefois, seules les personnes titulaires d'un BAC+6 ou plus se reconnaissent unanimement dans cette adéquation. Pour les autres niveaux d'études, il y a entre 4,7% (pour les titulaires d'un BAC+5) à 10,3% (pour les titulaires d'un BAC) de salariés qui se montrent insatisfaits de leur niveau de formation au regard des exigences de travail.

Choix de la méthode de travail selon le secteur



Travail physiquement exigeant selon le secteur



Source : calculs et graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.5

Marges de manœuvre dans le travail

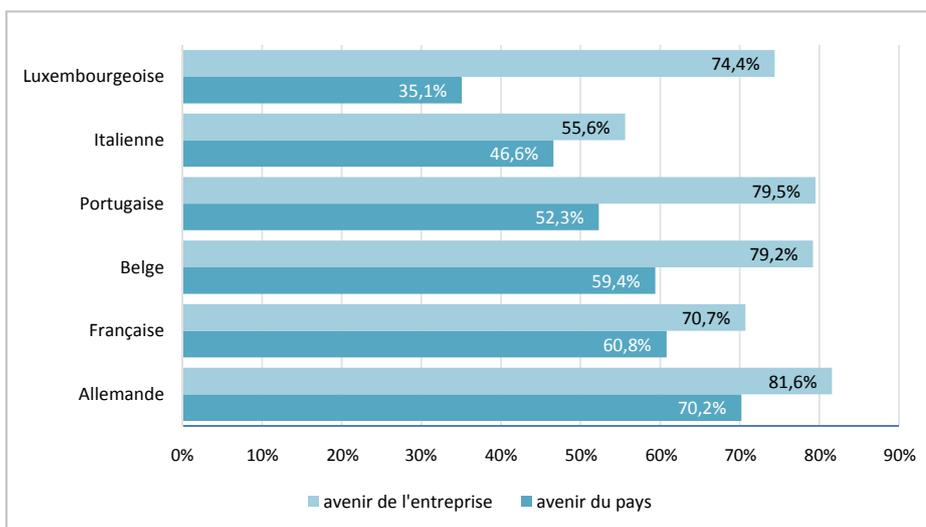
La marge de manœuvre renvoie à la liberté dont dispose un travailleur pour rencontrer les exigences de production. Elle renvoie aux conditions physiques de l'emploi ainsi qu'à l'autonomie dont disposent les salariés.

L'autonomie dans la prise de décision varie selon les secteurs. Si, dans la plupart des secteurs, entre 25 et 30% des individus ne sont pas autonomes, quatre secteurs se démarquent pour leur moindre souplesse, à l'instar du secteur social et de la santé où seuls 56,2% des salariés déclarent avoir le choix de leur méthode de travail.

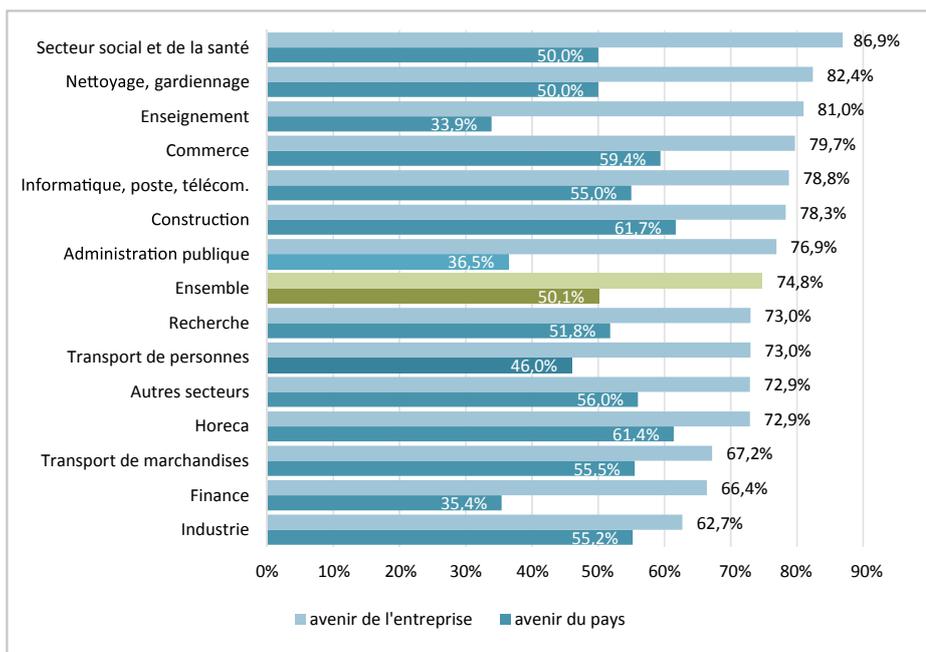
De plus, avec respectivement 78,7% et 77,3% de personnes concernées, les salariés des secteurs de l'Horeca et du nettoyage et gardiennage sont davantage confrontés à des risques physiques pendant leur travail que les autres salariés. Toutefois, les risques physiques restent sensibles dans d'autres secteurs, comme celui de la construction. En revanche, les travailleurs de la finance sont relativement peu sujets à de tels risques.

Proportion de travailleurs plutôt optimistes, voire très optimistes, sur l'avenir du Luxembourg et de leur entreprise

selon la nationalité



selon le secteur



Source : calculs et graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.6

Perspectives de l'emploi

Les perspectives de l'emploi renvoient à des questions relatives aux possibilités de changer rapidement d'emploi ainsi qu'à l'avenir économique du Luxembourg et de l'entreprise où œuvre l'individu enquêté.

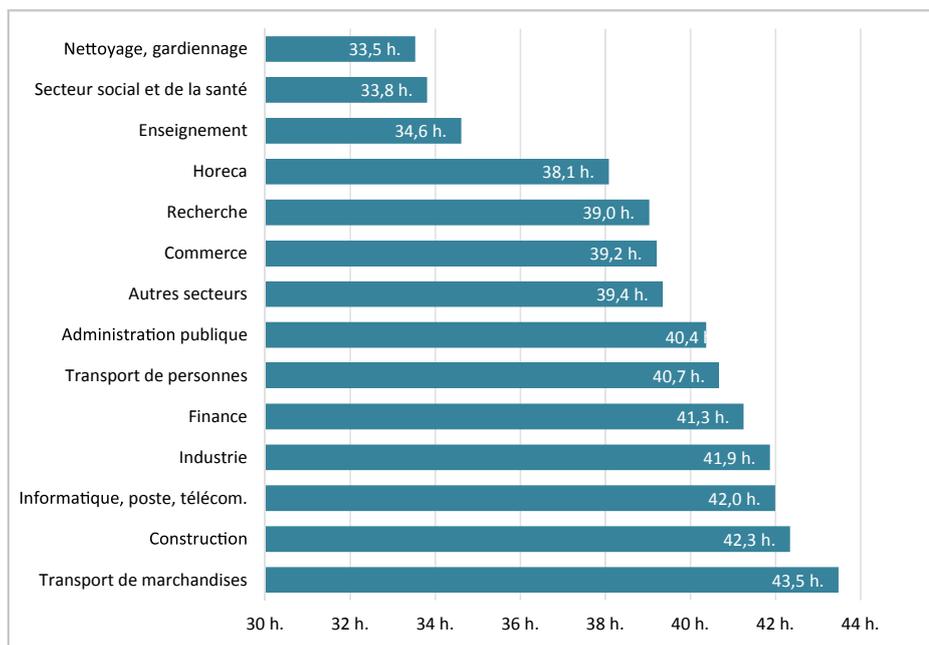
Globalement, les salariés sont optimistes quant à l'avenir de leur entreprise quelle que soit leur nationalité, à l'exception toutefois des ressortissants italiens⁴⁴. En revanche, la situation est très variable en ce qui concerne l'avenir du Grand-Duché : deux tiers environ des Luxembourgeois sont plus ou moins pessimistes à propos de l'avenir du pays, alors qu'il n'y a qu'un tiers des Allemands dans ce cas.

Le diagnostic est aussi varié selon les secteurs économiques. Dans nombre de secteurs, plus de 70% les salariés voient l'avenir de leur entreprise sous de bons auspices, mais ceux des secteurs du transport de marchandises, de la finance et de l'industrie ne sont pas dans ce cas.

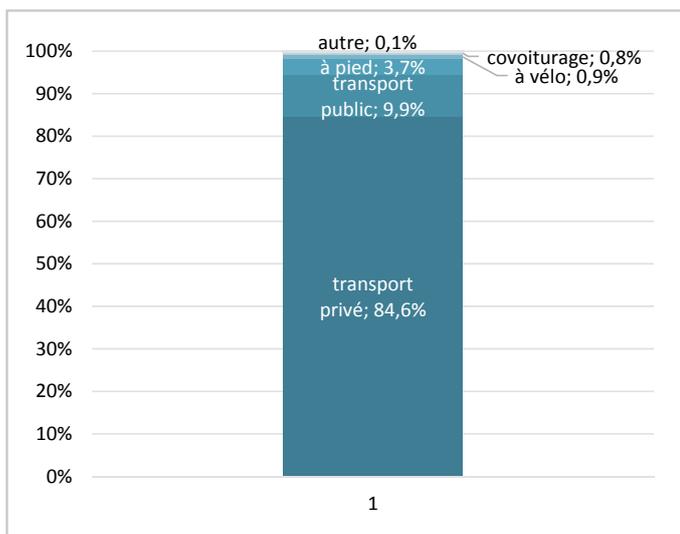
Quant à l'avenir du pays, les salariés de l'enseignement, de l'administration publique et de la finance sont de loin les plus pessimistes.

⁴⁴ Des salariés d'autres nationalités sont présents dans l'enquête. Cependant, leur poids est trop faible pour que leur opinion soit significative.

Temps de travail hebdomadaire réel par personne selon les secteurs d'activité



Moyen de transport principal utilisé pour aller travailler



Source : calculs et graphiques : CSL

4

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.7

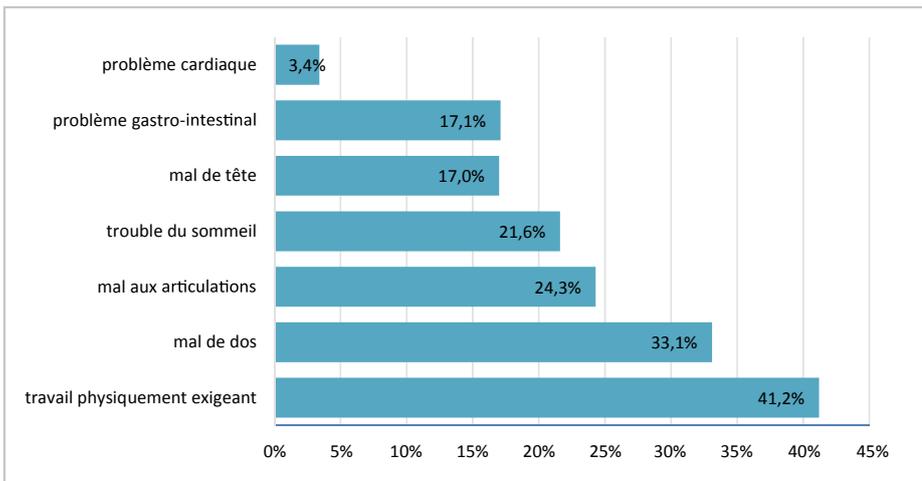
Quelques caractéristiques des personnes enquêtées

Le temps de travail réel déclaré par les personnes est très variable selon les secteurs d'activité. Avec une moyenne inférieure à 34 heures, les secteurs du nettoyage, gardiennage et le secteur social et de la santé présentent les plus faibles durées hebdomadaires de travail. En effet, dans ces secteurs le temps partiel et le travail féminin sont répan-

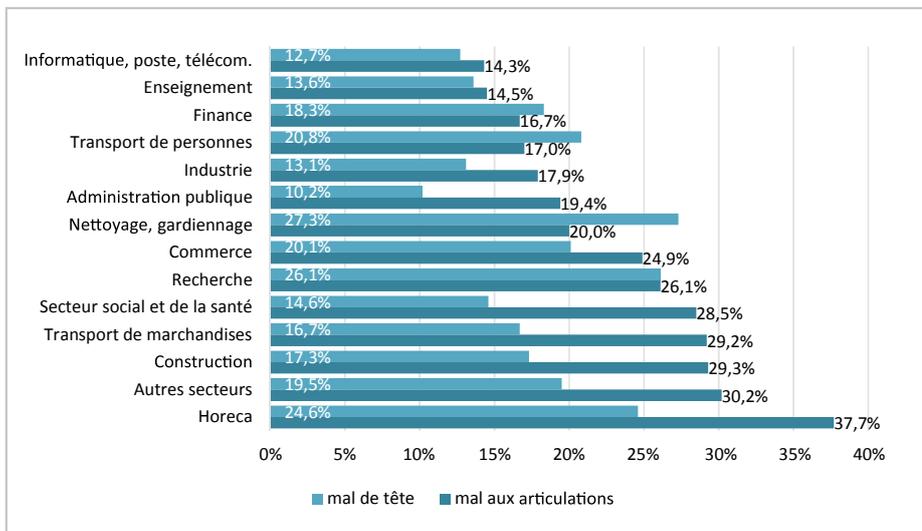
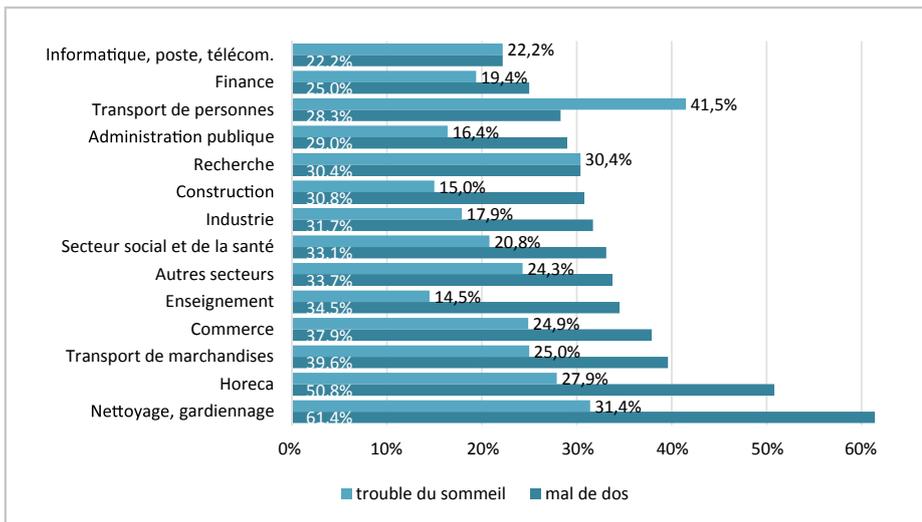
dus. À l'opposé, se trouve le transport de marchandises avec plus de 43 heures hebdomadaires.

Concernant le moyen de transport principal utilisé pour aller travailler, la voiture est largement plébiscitée par les travailleurs interrogés.

Proportion de travailleurs souffrant souvent, ou très souvent, de problèmes de santé



Proportion de travailleurs souffrant souvent, ou très souvent, de problèmes de santé selon le secteur



Source : calculs et graphiques : CSL

Évaluation de la situation professionnelle et de l'emploi

4.7

Quelques caractéristiques des personnes enquêtées

Même s'ils ne sont pas directement liés au travail, les problèmes de santé influent sur sa qualité. Non pris en compte, ils peuvent augmenter les risques d'accident du travail, voire conduire à leur aggravation. Dans tous les cas, tant l'entreprise que le salarié sont perdants. En effet, les problèmes de santé qui perdurent ont toujours un coût pour les individus qui les subissent. Ils ont aussi des répercussions négatives sur le fonctionnement des entreprises (rotation du personnel, journées de travail perdues, moindre qualité de la production, démotivation des équipes, etc.)

Or, ces problèmes de santé ne sont pas négligeables au Grand-Duché et ce, d'autant plus que les travailleurs les cumulent. Ainsi, un travail est qualifié de physiquement exigeant dès lors qu'il contient des contraintes physiques (manutention de charges lourdes, vibrations transmises par des machines, etc.), des contraintes environnementales (exposition au bruit, au froid, à la chaleur, etc.), des rythmes de travail intensifs ou des conditions de travail atypiques (travail de nuit, posté, etc.), etc. Au Luxembourg, plus de 40% des travailleurs enquêtés déclarent avoir un travail physiquement exigeant.

Tous secteurs confondus, la deuxième cause de souffrance au travail est le mal de dos qui concerne un travailleur sur trois. Il est cité comme première cause dans 11 des 14 secteurs économiques. Toutefois, tous les secteurs ne sont pas concernés de la même façon. Ainsi, avec plus de 60% de travailleurs touchés, le mal de dos est très caractéristique des personnes œuvrant dans le nettoyage ou le gardiennage. Par ailleurs, ces dernières déclarent également souffrir au niveau de leurs articulations (3^e problème de santé pour l'ensemble des travailleurs).

Les troubles du sommeil arrivent en quatrième position avec 21,6% de travailleurs concernés. C'est dans le transport de personnes qu'ils sont le plus fréquents ; ils y concernent deux travailleurs sur cinq. Les horaires décalés en sont sans doute une raison.



Conclusion

Le présent Panorama social dresse un tableau du Grand-Duché différent de celui que l'on a l'habitude de voir. Si, en termes de performances purement économiques, le pays se porte relativement bien compte tenu du contexte international morose, en termes sociaux il n'en est pas de même. Malgré quelques améliorations ponctuelles, les différents indicateurs sociaux repris dans le Panorama pointent une persistante détérioration de la situation des ménages et des travailleurs au Luxembourg.

Inégalités

Que ce soit au niveau du ratio entre le revenu des personnes les plus riches et celui des plus pauvres ou en termes de coefficient de Gini, force est de constater que, au fil des années, la société luxembourgeoise connaît une nette tendance à l'aggravation des inégalités de revenus. Ces inégalités ne touchent toutefois pas tous les types de ménages de la même façon. Les ménages avec enfants dépendants, et tout particulièrement les ménages monoparentaux qui sont la plupart du temps composés d'une adulte, ont connu une diminution de leur revenu disponible équivalent entre 2011 et 2012, alors même que celui-ci se situait déjà en deçà de la moyenne.

En amont, le système d'imposition vient contribuer lui aussi aux inégalités en pesant relativement plus fortement sur les niveaux de revenu intermédiaires, en favorisant les revenus du capital aux dépens des revenus du travail, mais également au travers de la non-adaptation du barème d'imposition à l'inflation, ce qui fait qu'au fur et à mesure que le coût de la vie et les salaires augmentent, les revenus nets d'impôt connaissent une érosion.

Pour ce qui est des personnes ayant des bas revenus, l'on constate que leur proportion est en augmentation depuis de nombreuses années, que leur salaire augmente de façon nettement plus lente que les salaires les plus élevés ou même le salaire moyen, et qu'ils subissent, de plus, une plus forte ponction de leur pouvoir d'achat par le biais de l'inflation. Par ailleurs, les femmes sont proportionnellement deux fois plus nombreuses que les hommes à avoir un bas salaire.

Pauvreté

Si la légère baisse du taux de risque de pauvreté constatée dans la précédente édition du Panorama a pu être source d'étonnement au vu de l'évolution d'autres indicateurs laissant plutôt présager une détérioration, en 2012 ce taux a repris son ascension et atteint son plus haut niveau depuis 1995. Le Luxembourg a ainsi enregistré la plus forte progression annuelle parmi les pays de l'UE15. Du coup, au Grand-Duché, un ménage monoparental sur deux est en risque de pauvreté. Cette même proportion est valable pour les chômeurs, tandis qu'un salarié sur dix fait face au risque de pauvreté. En outre, la gent féminine est relativement plus touchée par le risque de pauvreté que la gent masculine au Luxembourg, bien que cette différence soit ténue.

Dans ce contexte, un ménage sur quatre déclare faire face à des difficultés pour joindre les deux bouts. Une même proportion de ménages admet ne pas pouvoir faire face à des dépenses imprévues. Dès lors, il n'est pas étonnant de voir le nombre de bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG) augmenter. De surcroît, de plus en plus d'entre eux disposent de revenus propres, mais qui ne leur permettent pas de subvenir à leurs

besoins. Relativement aux hommes, les femmes sont plus nombreuses à toucher le RMG.

Chômage

Malgré un environnement plutôt propice, le taux de chômage poursuit son ascension au Luxembourg et atteint des niveaux record : plus du double d'il y a dix ans. Pire encore, cette montée s'accompagne d'un allongement des épisodes de chômage : près d'un tiers des chômeurs est inscrit auprès de l'ADEM depuis au moins un an. En conséquence, moins de la moitié des chômeurs touche encore une indemnité de chômage. Face à ce développement ce sont les jeunes, les personnes âgées, les femmes ainsi que les personnes ayant un faible niveau de formation qui sont les plus touchés.

Malgré tout, le Luxembourg compte (encore) parmi les pays européens ayant le plus faible taux de chômage.

Emploi

Paradoxalement, l'emploi continue à bien se porter malgré le développement du chômage. Si la création d'emplois s'est certes ralentie depuis 2007, les performances du Luxembourg en la matière restent les meilleures de l'UE15. De plus, s'il est toujours inférieur à celui des hommes, le taux d'emploi féminin ne cesse d'augmenter ; ce qui contribue à réduire l'écart entre les deux sexes.

Conclusion

Conditions d'emploi

Les formes d'emploi atypiques, précaires et asociales continuent également de se développer au Luxembourg depuis le début des années 2000. De ce point de vue, ce qui est particulièrement inquiétant est la hausse de 40%, depuis 2007, du nombre de personnes cumulant deux emplois. En revanche, l'on assiste par rapport aux précédentes années à un léger recul du travail de nuit et du travail posté. À noter que la probabilité de travailler à temps partiel est six fois plus élevée pour les femmes que pour les hommes. Mais le plus préoccupant est la forte augmentation au Grand-Duché du temps partiel involontaire chez les femmes : celui-ci a triplé, en proportion, entre 2007 et 2012.

Corollaire du développement du taux de risque de pauvreté pour l'ensemble de la population, celui des travailleurs augmente également. Il est frappant qu'en la matière, seules l'Italie, l'Espagne et la Grèce, qui rappelons-le ont été touchées de plein fouet par la crise économique, connaissent un taux de pauvreté des travailleurs à temps complet plus élevé que le Luxembourg.

Les accidents du travail poursuivent leur décrue amorcée au lendemain de la crise. Toutefois, là aussi des tendances inquiétantes se font sentir. En effet, l'on assiste à un décrochage de plus en plus marqué entre le nombre d'accidents du travail déclarés et le nombre d'accidents du travail reconnus. Ce décalage est particulièrement marqué en ce qui concerne les maladies professionnelles : en 2012, seule une maladie professionnelle sur quatre a été reconnue.

Qualité de l'emploi

Les résultats de la première enquête *Quality of Work - Index* permettent d'avoir une première appréciation de la qualité du travail et de l'état du bien-être des personnes travaillant au Luxembourg. Il en ressort que les travailleurs sont plutôt satisfaits de leur situation professionnelle, même si certains secteurs – construction, Horeca, nettoyage et gardiennage, par exemple – se démarquent clairement par de moins bons résultats en ce qui concerne notamment les conditions de travail, l'intensité et la complexité des tâches, la pénibilité physique ou psychique.

Quant aux problèmes de santé, qu'ils soient directement liés ou non à l'activité professionnelle, les travailleurs des secteurs repris ci-dessus connaissent également un taux de fréquence plus élevé que la moyenne, alors que cette dernière est déjà relativement élevée. Les mauvais résultats en matière de santé s'expliquent par le fait que 40% des personnes enquêtées déclarent avoir un travail physiquement exigeant.

Les perspectives d'avenir des personnes interrogées donnent toutefois des résultats plus mitigés. En effet, si 75% des individus sont optimistes quant à l'avenir de leur secteur d'activité, ils ne sont plus qu'un sur trois dans les secteurs de l'industrie et de la finance. Les résultats concernant les perspectives sur l'évolution future du Luxembourg semblent encore plus pessimistes puisque seule une personne sur deux est optimiste quant à l'avenir du pays.

Si dans l'actualité, ce sont les performances économiques et les défis budgétaires qui prédominent, il est essentiel que ces débats, certes importants,

ne détournent pas l'attention face aux autres défis qui commencent à émerger. En effet, même si la plupart des dysfonctionnements en termes de répartition de revenus, de chômage ou de conditions de travail peuvent actuellement sembler marginaux, force est de constater qu'ils ont connu au cours des dernières années un fort développement, et que de telles tendances devront être enrayerées à un moment ou un autre afin d'assurer, non seulement, la cohésion sociale du pays, mais également son évolution économique.

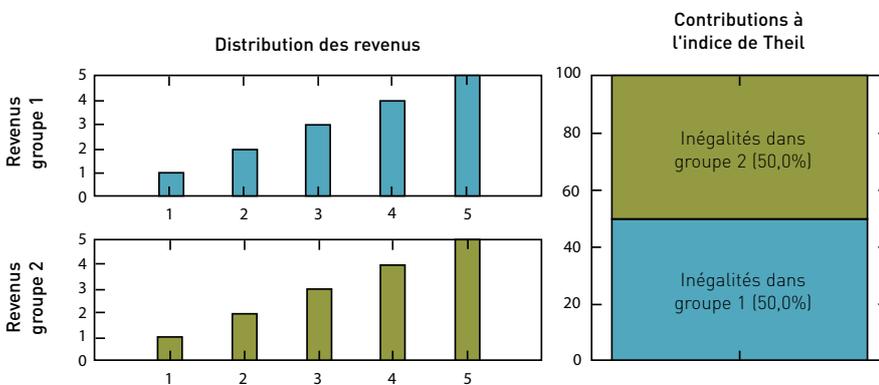
Annexe : L'indice de Theil

L'indice de Theil est un indicateur statistique permettant d'analyser la dispersion d'une variable autour de sa moyenne. Cet indicateur donne donc des indications sur les inégalités de répartition des revenus, tout comme cela est le cas avec l'indice de Gini par exemple. Toutefois, l'indice de Gini présente de sérieuses difficultés lorsqu'il s'agit de le désagréger, c'est-à-dire de le décomposer pour voir comment différents types d'individus peuvent contribuer aux inégalités observées. Cela n'est pas le cas de l'indice de Theil, qui est parfaitement et aisément décomposable.

Afin d'illustrer le comportement de l'indice de Theil selon différentes situations, nous présentons ci-dessous quelques exemples de distributions de revenus ainsi que les contributions de différents types d'individus à l'indice de Theil global.

Exemple 1

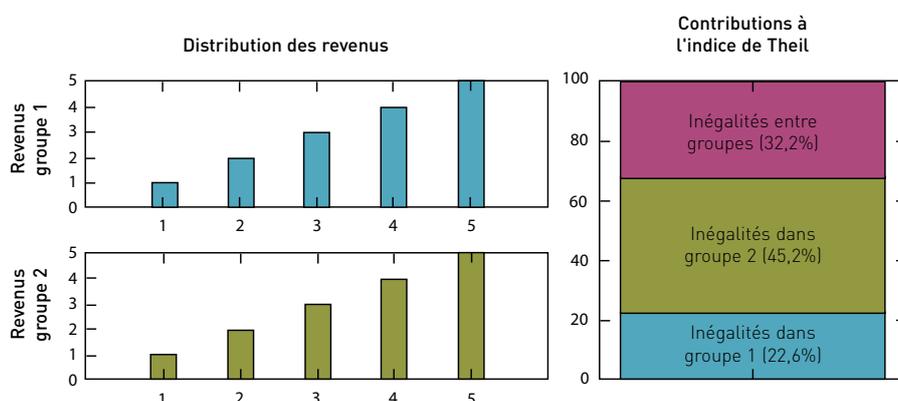
La distribution des revenus est strictement égale dans les deux groupes. Du coup, l'indice de Theil pour chacun des deux groupes est le même et est aussi égal à l'indice de Theil pour l'ensemble de la population (groupe 1 + groupe 2). La distribution des revenus étant pareille dans les deux groupes, l'inégalité entre groupes est nulle.



	Non pondéré		Pondéré (par la part dans le revenu total)		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Total
Indice de Theil	0,12	0,12	0,06	0,06	0,12
Inégalités intergroupes	/		0,0		/

Exemple 2

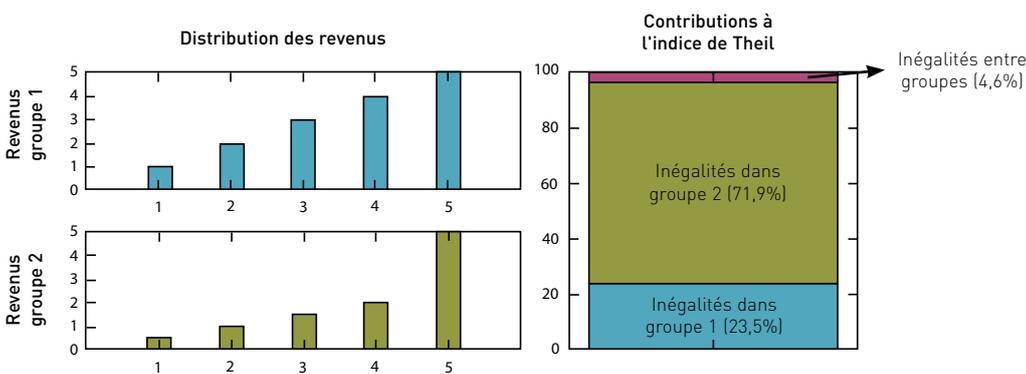
Dans cet exemple les revenus du groupe 2 sont le double de ceux du groupe 1. Les indices de Theil de chaque groupe sont toujours égaux (l'indice de Theil est insensible à une multiplication de tous les revenus par un même nombre). Pour le calcul de l'indice de Theil, la part de chaque groupe dans le total des revenus fait que le 2ème groupe contribue nettement plus aux inégalités au niveau de la population que le 1^{er} groupe. Du coup, ces différences entre les revenus des individus de chacun des deux groupes font également apparaître des inégalités intergroupes qui expliquent environ un tiers des inégalités observées pour l'ensemble de la population.



	Non pondéré		Pondéré (par la part dans le revenu total)		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Total
Indice de Theil	0,12	0,12	0,04	0,08	0,177
Inégalités intergroupes	/		0,057		/

Exemple 3

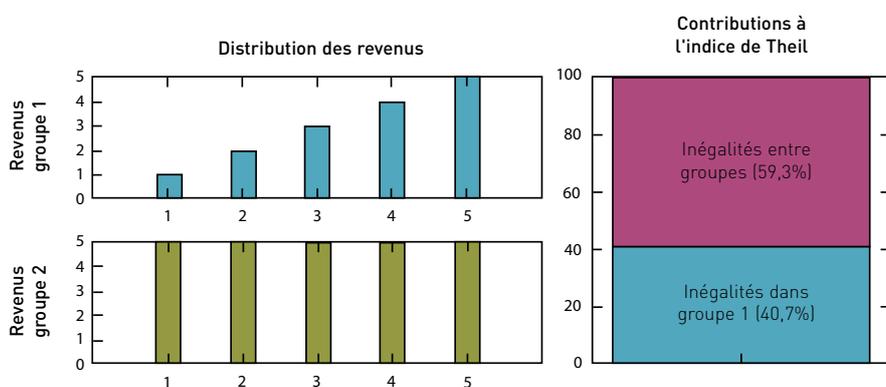
Dans cet exemple, la seule différence entre les deux groupes est le revenu du dernier individu de chaque groupe (qui varie du simple au double). Dans cet exemple, ce sont les inégalités dans chacun des groupes qui expliquent la majorité des inégalités observées pour l'ensemble de la population. En effet, on constate que les inégalités intergroupes n'expliquent qu'une faible part de l'indice de Theil total tandis que l'indice de Theil pour le groupe 2 explique la grande majorité de l'indice de Theil total. La décomposition fait donc clairement apparaître que les inégalités se situent au sein du deuxième groupe, mais que celui-ci ne connaît pas une distribution des revenus qui est nettement différente de celle du 1^{er} groupe (car les inégalités intergroupes restent faibles).



	Non pondéré		Pondéré (par la part dans le revenu total)		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Total
Indice de Theil	0,12	0,276	0,051	0,158	0,177
Inégalités intergroupes	/		0,01		/

Exemple 4

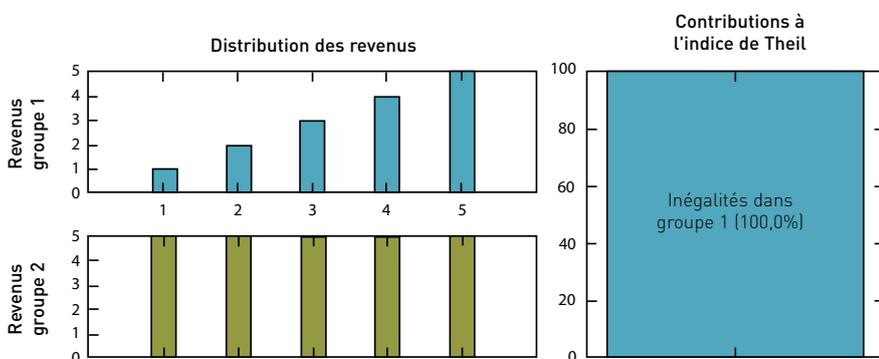
Ici, on considère que les revenus sont également distribués au sein du deuxième groupe. Du coup, pour ce dernier, l'indice de Theil est nul, et l'indice de Theil de l'ensemble de la population ne s'explique que par les inégalités au sein du premier groupe et les inégalités entre les deux groupes. Plus la moyenne des revenus du groupe 2 s'éloigne de celle du groupe 1, plus les inégalités sont expliquées par les inégalités intergroupes.



	Non pondéré		Pondéré (par la part dans le revenu total)		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Total
Indice de Theil	0,12	0,0	0,09	0,0	0,221
Inégalités intergroupes	/		0,131		/

Exemple 5

On se trouve dans un cas similaire à celui présenté ci-dessus. Toutefois, ici les moyennes des revenus de chacun des groupes sont égales, toutes les inégalités au sein de la population s'expliquent alors par les inégalités dans le groupe 1 (indice de Theil total = indice de Theil du groupe 1 pondéré).



	Non pondéré		Pondéré (par la part dans le revenu total)		
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 1	Groupe 2	Total
Indice de Theil	0,12	0,0	0,06	0,0	0,06
Inégalités intergroupes	/		0,0		/

dialogue

ANALYSE

PANORAMA SOCIAL

2014

Le Panorama social 2014, publié dans la série Dialogue analyse de la Chambre des salariés (CSL), dresse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données éparses pour créer une vue d'ensemble de la situation socioéconomique du pays et pour la placer dans le contexte européen.

La publication s'attache plus particulièrement aux différentes dimensions de l'inégalité : revenus et salaires, santé, fiscalité... qui, en se renforçant mutuellement, ont un impact négatif sur le niveau de vie des individus, ce qui risque de les faire basculer dans la pauvreté. C'est pourquoi la CSL garde un œil attentif sur ce phénomène et met en lumière ses conséquences sur les différentes catégories de ménages.

La CSL consacre également une partie de son Panorama social au chômage et à l'emploi en analysant de manière approfondie les indicateurs couramment utilisés (taux de chômage, taux d'emploi...). Elle met aussi l'accent sur les formes atypiques de travail (temps partiel, intérim...) et leurs répercussions sur les conditions d'emploi et de vie des individus.

En outre, cette année, la CSL apporte un éclairage tout particulier sur l'évolution des inégalités depuis le milieu des années 1980, ainsi que sur la situation économique et sociale des femmes.

Diffusée par :

Librairie Um Fieldgen
3, rue Glesener - L-1631 Luxembourg
info@libuf.lu

Cette publication est également disponible au siège de la CSL.

Editée par :



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

18 rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg
T +352 27 494 200 F +352 27 494 250
csl@csl.lu www.csl.lu

PRIX : 4€

